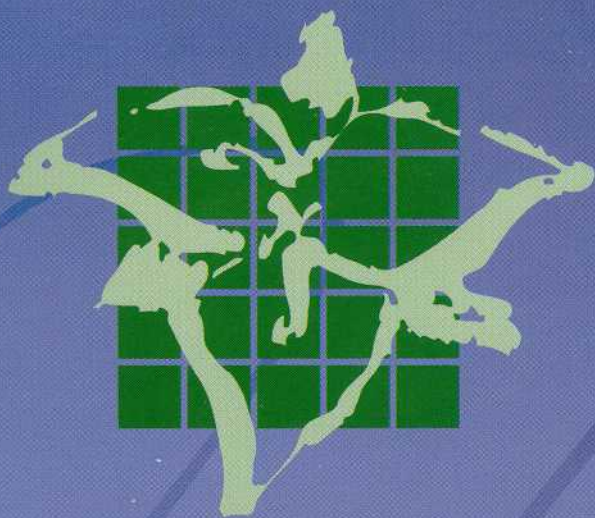


REVUE DU NOUVEL ONTARIO



20^e anniversaire
1996

LA LANGUE FRANÇAISE
EN ONTARIO



Revue du Nouvel-Ontario, Numéro 20

1996

La langue française en Ontario

La REVUE DU NOUVEL-ONTARIO est une publication de l'Institut franco-ontarien (IFO). Les auteurs des articles assument seuls la responsabilité de leurs idées

Cette publication est réalisée grâce à une subvention du CRSHC et au soutien financier et moral de l'Université Laurentienne.

©Tous droits réservés
Institut franco-ontarien, 1996

ISSN 0708-1715



COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur :	Ali Reguigui
Responsables scientifiques:	Yvon Gauthier Simon Laflamme Annette Ribordy
Responsables des compte rendus :	Micheline Tremblay Jacqueline Gauthier
Responsable des analyses critiques :	Rachid Bagaoui
Responsable des chroniques :	Georges Bélanger

COMITÉ CONSULTATIF

André Belley	Université du Québec, Trois-Rivières
Donald Dennie	Université Laurentienne, Sudbury
René Dionne	Université d'Ottawa, Ottawa
Louis-Jacques Filion	Université du Québec, Trois-Rivières
Julien Harvey	Centre Justice et Foi, Montréal
Frank McMahon	Université d'Alberta, Edmonton
Joan Mount	Université Laurentienne, Sudbury
Hans-J. Nederehe	Universitat Trier, Trier (Allemagne)
Normand Renaud	Radio Canada, Sudbury
Jean Robidoux	Faculté d'Administration, Sherbrooke
Paul Ruest	Collège Universitaire de Saint-Boniface, Manitoba
Pierre Savard	Université d'Ottawa, Ottawa
Geoffrey Tesson	Université Laurentienne, Sudbury



Table des matières

Avant propos

Yvon Gauthier 7

Présentation : La langue française en Ontario.

Benoît Cazabon 9

Articles

Portrait démolinguistique de l'Ontario français.

Roger Bernard 15

Où en sont les recherches sur la prononciation franco-ontarienne?

Alain Thomas 41

Discontinuités variationnelles dans le parler des adolescents franco-ontariens.

Raymond Mougeon et Terry Nadasdi 51

Analyse morphosyntaxique du parler d'un groupe d'immigrants français à Toronto.

Gilles Forlot 77

Variation morphophonologique dans une langue en situation minoritaire : le français à North Bay.

Jeff Tennant 113

Adaptation ou assimilation? Les comportements linguistiques d'une famille franco-ontarienne de Sudbury.

Natalie Melanson 137

Bilingue/francophone, Franco-Ontarien/Canadien français: choix des marques d'identification chez les étudiants francophones.

Julie Boissonneault 173

La compétence linguistique : homogénéisation et individualisation.

Simon Laflamme et Ali Reguigui 193

Des marqueurs linguistiques de l'identité culturelle.

Benoît Cazabon 217

Compte rendu

Un corpus : des auteurs, des oeuvres et des pensées.

Mariel O'Neil-Karch et Pierre Karch, *Dictionnaire des citations littéraires de l'Ontario français depuis 1960 (DICLOF)*.

Georges Bélanger 259

Revue du Nouvel-Ontario. Index cumulatif

par rubrique. Numéro 1 à 20 (1978-1996). 263

Protocole de soumission d'articles 281

Avant propos

Yvon Gauthier

Directeur de l'Institut franco-ontarien

Si l'on cherchait la cause la plus profonde, le motif le plus poussé, de la naissance de l'Institut franco-ontarien en 1976, on ne la trouverait peut-être pas tant dans les conditions sociales de l'heure, bien qu'il serait inacceptable de nier cette «mouvance sociale», mais comme une suite logique dans l'évolution d'un groupe minoritaire.

La naissance de l'institut représentait surtout une volonté profonde des membres fondateurs, de se concerter et de créer un centre de recherche dont le but principal était de promouvoir les réalités franco-ontariennes. Au fil des années, ces réalités ont été manifestées par de nombreuses publications, conférences, recherches, et de colloques de l'institut. D'ailleurs, c'est en parcourant les documents publiés suite à ces activités, que l'on constate le rôle qu'a joué l'Institut en ce qui a trait aux questions touchant les Franco-Ontariens.

Depuis vingt ans, l'Institut poursuit sa mission, à savoir celle d'étudier l'Ontario français, et cela malgré les ressources financières parfois limitées et un personnel non rémunéré. Durant les vingt dernières années, l'Institut franco-ontarien a parrainé et réalisé de nombreux projets d'envergure au niveau régional et provincial. L'Institut a aussi appuyé financièrement de nombreuses initiatives favorisant l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'histoire ou d'autres questions d'actualité en Ontario français, l'Institut a su mettre ses ressources à la disposition de sa communauté. Et si l'Institut a pu jouer un modeste rôle dans l'évolution des réformes sociales, scolaires et politiques pour la population franco-ontarienne, c'est dû, en grande partie, à ceux et à celles qui restent fidèles à une vision éclairée.

Quant à la Revue du Nouvel-Ontario, elle fut créée en 1978 afin de donner aux chercheurs et aux chercheuses de l'Institut un outil pour disséminer les résultats de leurs recherches. Aujourd'hui, le vingtième anniversaire de l'institut franco-ontarien est aussi caractérisé par la publication du numéro 20 de la Revue.

Enfin, pour terminer, mentionnons qu'il y aura toujours des défis à relever afin de maintenir le succès qu'a connu l'Institut depuis le tout début, et cela , malgré certaines périodes difficiles. Mais nous connaissons la ténacité des Franco-Ontariens et des franco-ontariennes , et j'ai raison de croire que l'Institut sera non seulement là dans vingt ans, mais qu'il continuera à jouer un rôle dans le milieu franco-ontarien.

Présentation

La langue française en Ontario

Benoît Cazabon

Célébrer le 20^e anniversaire d'une revue scientifique représente en soi un jalon important de son histoire. Quand il s'agit d'une entreprise franco-ontarienne, l'événement prend d'autant plus d'importance parmi le lot des rebuffades, des bases fragilisées et des initiatives avortées dont la société franco-ontarienne a été témoin au cours de son histoire.

Que la direction de la **Revue du Nouvel-Ontario** ait voulu célébrer son 20^e anniversaire en consacrant le 20^e numéro à la langue française en Ontario est à la fois normal et significatif. Il est primordial de reconnaître à quel point la langue française en Ontario supporte le projet collectif de ceux et de celles qui s'y sont installés. La collectivité franco-ontarienne, peu importe ses origines et ses attaches, est très consciente de la place qu'occupe la langue française dans l'histoire du Canada. Le maintien de son usage et de la production culturelle riche qui en découle est particulièrement redevable à la légitimité de son statut au plan national. Jamais autant qu'en ces temps de fragilisation, de fragmentation, et même de «partition», en prenons-nous autant et pleinement conscience. Parmi les gestes collectifs qu'il fallait réussir se trouvaient l'Institut franco-ontarien et ses produits, dont le plus beau joyau, la **Revue du Nouvel-Ontario**. La langue française en Ontario, c'est surtout et avant tout l'histoire de personnes. Depuis vingt ans la **Revue du Nouvel-Ontario** témoigne de leur engagement à vivre en français en Ontario.

En un mot, des lois donnent à la langue française en Ontario sa légitimité; des institutions françaises agissent comme creuset où se façonne chaque jour davantage le projet de «se reproduire». Ainsi, ce faisant, des individus développent une position et une disposition à partir desquelles ils expriment leur autonomie, leur responsabilité et leur

liberté. Il était normal de consacrer ce numéro à langue française en Ontario

Ce numéro est aussi le symbole de ce fait normal. Quand nous avons accepté de relever le défi d'en assumer la rédaction, il nous semblait, à prime abord, présomptueux de présenter un panorama de l'heure des travaux en linguistique. Y avait-il matière suffisante? C'était mal connaître l'énergie de nos collègues, la richesse des recherches en cours et l'incalculable qualité de la relève. Ce fut pour nous un privilège et une récompense de pouvoir renouer avec des spécialistes aussi prolifiques qu'exemplaires. Détail d'importance, il nous fut possible, comme ce le sera aux nombreux lecteurs et lectrices, de contempler le chemin parcouru en vingt ans de recherche. On retrouvera des articles descriptifs renouvelant les connaissances des premiers travaux de pionnier faits lors de la création de l'Institut franco-ontarien en 1976. On se retrouvera devant des analyses très poussées des contenus linguistiques de l'Ontario français. Mais surtout, on retrouvera des évaluations et des critiques du matériel linguistique, de ses analyses et des concepts utilisés pour réaliser ces travaux. Ce sont des signes prometteurs pour projeter les recherches vers de nouvelles voies.

On pourra contempler la vaste et rigoureuse présentation de l'état physique de l'Ontario français (Roger Bernard) que l'auteur assortit d'une réflexion critique sur la signification de cette comptabilisation des effectifs linguistiques. On y découvre que les facteurs démographiques sont positifs en ce qui a trait à l'accroissement total de la population de l'Ontario mais qu'ils sont négatifs en ce qui a trait à la vitalité ethno-linguistique. Ce que nous dit Bernard, c'est que les chiffres ne révèlent pas tout. Il faut étudier aussi les dynamiques, les tendances et les usages. L'auteur nous présente quelques mises en comparaison en tenant compte des tranches d'âges, des différents recensements, des migrations et de la scolarisation. Mais c'est aussi un choix de réflexion qu'il lance à la ronde et que reprennent les différents auteurs qui suivent.

Alain Thomas dresse le bilan en phonétique. On retrouve un recensement à la fois des divers aspects dont traite la phonétique, des tendances en prononciation franco-ontarienne et des perspectives de recherches et de méthodologies qui se dégagent des études. S'il y a correspondance entre certains facteurs phonétiques et déterminants sociaux, ce n'est pas toujours le cas (voir Laflamme et Reguigui pour un point de vue semblable sur la notion de compétence linguistique). Cependant, le rôle de l'éducation est primordial en matière de phonétique. L'auteur conclut qu'il y a tendance vers la standardisation sans

anglicisation obligatoire mais où le sous-emploi du français peut éliminer la variation sociophonétique et stylistique. L'élargissement du nombre des sous-utilisateurs de la langue dans les écoles entraîne un modèle phonétique d'inspiration scolaire avec ses avantages et ses limites. Le milieu éducatif a tout avantage à tirer profit des remarques de Thomas pour éliminer les gueules de bois ou la prononciation didactisée.

Avec l'étude de Mougeon-Nadasdi se termine un trio d'articles synthétiques et critiques. Les auteurs procèdent à la critique du modèle de Labov en matière de traitement de la variation et tentent d'élaborer une nouvelle théorie élargie de la variation linguistique. L'uniformité des règles variables du modèle de Labov n'a pas fait l'objet d'une solide démonstration empirique. Les auteurs présentent à la fois des analyses de données et une perspective variationniste des études sur la variation. Ce modèle annonce une nouvelle ère de recherche dans le domaine sociolinguistique riche en promesses d'analyses plus nuancées, moins déterministes, faisant appel à des modèles probabilistes d'interprétation.

Ces trois articles nous préparent à la lecture de travaux récents abordant l'un ou l'autre des aspects de la langue. Gilles Forlot présente l'évolution morphosyntaxique du parler de Français immigrés à Toronto. Les nombreux exemples appuient les hypothèses soumises. L'auteur pense qu'il y a un effet de convergence, de complexification ou de simplification dû à la présence de l'anglais indépendamment des variantes internes reliées aux origines, à la scolarisation et à la longueur variée du séjour à Toronto. Les variations observées ne sont pas univoques (comme le propose le modèle Mougeon-Nadasdi), attestant de la complexité des comportements linguistiques. L'usage de formes concurrentes aux formes normées a des sources variées, des manifestations multiples quoique systématiquement explicables et des orientations diverses (simplification, complexification ou convergence).

Jeff Tennant, pour sa part, nous introduit aux variables morpho-phonologiques dans le français de North Bay. Il s'agit de l'effacement du /l/ des articles définis comme dans /à (l) maison/, caractéristique du parler vernaculaire canadien-français. Il étudie les effets de la dominance linguistique et de la fréquence d'emploi du français sur les formes linguistiques des locuteurs. Il conclut à la présence de marqueurs sociaux vérifiés, mais peut-être pas à ceux auxquels on s'attendait. Il y a rigidité du code et restriction sociolectale selon la dominance et la fréquence d'usage. Mais ses résultats sont semblables à d'autres études portant sur Ottawa-Hull et Montréal. Les effacements seraient même inférieurs à ceux de ces autres localités. L'influence interlinguistique serait moins

forte que d'autres facteurs intralinguistiques (scolarité des parents, langue d'usage à la maison, isolement, etc.). Avant de parler d'assimilation, il vaut mieux vérifier les dynamiques internes de la langue, même en milieu très minorisé.

En traitant un corpus constitué à partir de vidéocassettes enregistrées au cours de situations familiales, Natalie Melanson étudie le mode d'usage dans les échanges entre locuteurs surtout dans le passage des tours de parole. Si l'usage d'interjections ou d'expressions idiomatiques anglaises est élevé, il est surtout fonction de facteurs situationnels ou sociaux déterminés. La capacité d'adaptation des locuteurs est élevée à cause de leur bilinguisme. Cette observation remet en question le statut officiel de la langue française en Ontario comme moyen de canaliser cette capacité d'adaptation. Si, dans les lois de contact entre les langues, la langue minoritaire se trouve souvent des règles internes nouvelles (Tennant et Forlot), il n'en demeure pas moins que le groupe semble se diriger vers une assimilation. Sans une volonté politique très forte pour donner à la langue des ancrages sociaux normaux, il faut conclure avec l'auteure que ses observations démontrent un passage normal et graduel vers la dominance anglaise.

Dans une étude antérieure, Julie Boissonneault s'était intéressée au comportement langagier d'un groupe d'étudiants du niveau collégial et universitaire. Dans cette enquête, les répondants avaient dû indiquer s'ils se considéraient francophones, anglophones ou bilingues, à l'aide d'indicateurs linguistiques, et s'ils se considéraient Canadiens, Canadiens-Français ou Franco-Ontariens, à l'aide d'indicateurs culturels et structurels. L'auteure reprend ici une analyse détaillée de ces choix. Comme on l'a vu chez Melanson, si le bilinguisme est une valeur culturelle privilégiée, ce choix s'explique souvent par les limites et les restrictions imposées aux possibilités d'usage du français en Ontario.

Une autre façon d'aborder la langue française en Ontario consiste à traiter de la compétence linguistique d'étudiants à un test. Il existe de nombreuses analyses qualitatives de divers tests. Il importe de comprendre ce que ces tests révèlent autre qu'un simple classement linguistique des individus. Laflamme et Reguigui s'appliquent à cette tâche depuis quelques années. Ils s'intéressent ici non pas tant à l'analyse linguistique des performances aux tests qu'aux résultats quantifiés et à la signification qu'on peut leur donner dans les divers modes de production des idées. Avec force exemples à l'appui, les auteurs montrent qu'il y a homogénéisation de l'aptitude à produire des idées et un nivellement de la compétence linguistique. À cet égard, leurs données

indiquent une très grande ressemblance entre anglophones et francophones. Ils arrivent à plusieurs constatations qui ébranlent les idées reçues sur la réussite scolaire ou, du moins, sur la compétence linguistique. Par exemple, plus un étudiant consacre de temps à ses études moins il réussit au test. L'origine familiale joue un rôle peu défini dans les résultats au test. Il est impossible de prédire les performances sur la base de variables sociales ou d'habitudes linguistiques. Les auteurs trouvent les causes à cet état de fait dans l'arrivée des technologies de masse qui supplantent les valeurs plus traditionnelles fondées sur la lecture (d'où l'impact inconnu de cette variable sur les performances) et qui annulent les caractéristiques individuelles (origine, sexe, âge, etc.). Doit-on attendre les analyses qualitatives des performances avant de s'inquiéter ou doit-on dès lors conclure que les universités enseignent souvent à des illettrés?

Pour clore ce volume, Cazabon s'interroge sur le choix de traces pouvant définir l'identité linguistique et culturelle d'individus. Partant d'un journal de bord que des étudiants ont rédigé pendant l'année universitaire 1986, il cherche des indicateurs de leur profil d'identité à l'aide d'une grille qu'il a conçue pour la présente étude. Sa position postule que l'identité est fondée sur les notions d'ordre et de compétence qui construisent l'estime de soi et permettent de prendre des décisions heureuses dans les divers domaines d'activités humaines. La grille comprend trois domaines : la connaissance, l'imaginaire, le spirituel. L'auteur propose ici un exercice d'application de cette grille d'analyse de contenu. Au terme de cette expérience, il constate que l'homogénéisation des contenus (comme chez Laflamme et Reguigui) et l'usage élevé des catégories les plus élémentaires empêchent les individus de développer leur identité. Les exemples montrent clairement que les sujets vivent des tensions linguistiques insoutenables, qu'ils ont un sens d'incompétence très aigu, qu'ils sont troublés par des situations de désordres linguistiques souvent intolérables. L'auteur arrive à la conclusion que le modèle méthodologique pourrait s'avérer utile dans plusieurs analyses de contenu. Les notions d'ordre et de compétence et leurs corollaires permettent de concevoir des modèles d'interventions pédagogiques très élaborés. Il conclut, renversant ainsi les positions habituelles, que l'appartenance résulte du processus construisant l'identité. Ce processus complexe ne permet pas de dire que des individus âgés de 20 ans s'identifient à une seule et unique valeur.

On en conviendra, ce numéro est riche. Les auteurs ont choisi de lire (comme dans «lire la paume de la main» ou «lire les étoiles») la langue

française en Ontario. Ils ont procédé à une activité d'interprétation dont la somme constitue une toile complexe. Peut-on en extraire les grandes qualités? Ce serait présomptueux. Il faut bien digérer le matériau; beau sujet pour un colloque en perspective? Au lieu d'une lecture de dictionnaire, lecture du code (phonétique, morphophonologique, syntaxique, sémantique et lexical), on se retrouve devant une lecture encyclopédique par laquelle on relie les systèmes entre eux, on prévoit le «monde possible» à partir des actualisations discursives, et on propose de nouveaux modèles d'approche. La langue française en Ontario figure ici comme texte à interpréter en utilisant les sélections contextuelles et circonstancielles pour élever la discussion au niveau sémiotique et pragmatique. Quel est l'avenir du français en Ontario? Ce n'est pas une question linguistique à proprement parler. Quel est l'avenir des études linguistiques en Ontario? Tout dépend de la réponse à la première question. Boutade, bien sûr! Mais l'Ontario français a besoin d'une relève experte en linguistique. On remarquera l'absence de la lexicologie et des études toponymiques. Dans l'ensemble, ce collectif représente bien les études linguistiques actuelles.

Aux chantiers en phonétique de Pierre Léon et en sociolinguistique de Raymond Mougeon et de ses collègues doivent s'ajouter des travaux de laboratoire en pragmatique et en didactique du français en milieu minoritaire, parmi d'autres. Il est impératif d'enseigner dans de bons cours d'introduction à la linguistique les rudiments de cette science si nécessaire à la compréhension de l'activité humaine. La langue française en Ontario est une institution. Elle mérite un espace de recherche privilégié en tant que code digne d'analyse, mais aussi en tant que texte unique, c'est-à-dire comme porteuse de significations au sujet de ceux et de celles qui la parlent. Cette double fonction de signe oblige à une attention sur les deux fronts : lecture de ses caractéristiques particulières et lecture de sa dynamique d'ensemble.

Portrait démologique de l'Ontario français

Roger Bernard

Nous passons beaucoup de temps à compter, à recompter, à comptabiliser pour dire que nous sommes en train de disparaître, de réapparaître, d'apparaître, d'être ou de ne pas être. Pire encore, chacun compte à sa façon, car la francophonie souffre d'une maladie chronique : l'incapacité de comparer son matériel statistique. Chacun y va de ses catégories, en s'ignorant mutuellement. (Cardinal, 1995, p. 54)

Portrait démologique de l'Ontario français

Dans les pages qui suivent, nous passerons encore une fois beaucoup de temps à compter, à recompter et à comptabiliser : c'est le propre de la démographie. Nous le ferons à la lumière des principes et des méthodes de cette science qui n'est pas aussi aride et froide que certains le prétendent. En effet, après avoir indentifié la population en fonction de critères pertinents de distinction, le démographe doit par la suite établir l'état, c'est-à-dire la vitalité. Pour tracer le portrait démologique de l'Ontario français, il faut établir aussi clairement que possible les caractéristiques des individus qui en font partie, caractéristiques qui changent à travers le temps. À notre époque de pluralisme culturel, de bilinguisme et de métissage identitaire, à l'aube d'une postmodernité de plus en plus assumée et d'une rectitude politique de plus en plus contraignante, les frontières entre les populations s'embrouillent, rendant la tâche du démographe à la fois épineuse et délicate. Nonobstant ces difficultés qui ont toujours existé et que nous considérons comme des défis, nous devons poursuivre le travail d'analyse en tenant compte de ce contexte. Toutefois, en dernière instance, le lecteur déterminera si nous sommes en train de disparaître, de réapparaître ou d'apparaître. Notre tâche première est d'établir l'état des lieux de la francophonie ontarienne à l'aune des statistiques les plus récentes, surtout celles du recensement du Canada de 1991. Mais avant de passer aux statistiques, voici quelques commentaires généraux.

Si la démographie est «la connaissance mathématique des populations, de leurs mouvements généraux, de leur état physique, intellectuel et moral» (Guillard, A. dans Fouquet et Vinokur, 1990, p. 1), nous sommes tenus de reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un simple calcul d'unités ou d'éléments d'un ensemble donné, mais d'une science qui, après avoir comptabilisé ces populations, doit en donner l'état physique, intellectuel et moral, activités qui dépassent largement la comptabilité. La connaissance mathématique vient d'une analyse quantitative d'une population humaine regroupant des individus ayant une ou plusieurs caractéristiques en commun. Le découpage des populations se fait selon différents critères de classification; ces critères peuvent être territoriaux, institutionnels, culturels, politiques, économiques, etc. Il y aura autant de populations qu'il y aura de critères de distinction et les critères retenus varieront d'un analyste à l'autre et d'une époque à l'autre.

Les critères d'identification à travers l'histoire

Dans le cas particulier de la démolinguistique de l'Ontario français, nous pouvons parler d'une sous-population régionale par rapport à la population d'un pays ou d'une province, sous-population regroupant des individus qui ont comme caractéristiques communes l'origine ethnique française, la langue maternelle française, l'usage du français à la maison ou l'appartenance à la culture française. La première question est, sans contredit : quel est le critère de distinction qui doit servir à identifier les effectifs de la population? La première constatation est à l'effet qu'il n'y a pas nécessairement entente entre les chercheurs. Certains retiennent, depuis quelques décennies, la langue maternelle française comme étant le premier critère de classification; d'autres, plus restrictifs, optent plutôt pour le français langue d'usage à la maison; ce faisant, ils sont considérés plus puristes, réduisant sensiblement les effectifs.

Historiquement, les critères ont changé. Au début du siècle, les chercheurs parlaient d'appartenance à la race britannique, à la race française et ainsi de suite (à ce moment-là, on parlait aussi de race canadienne-française et de nation canadienne-française); au milieu du siècle, l'origine ethnique a constitué le critère de prédilection pour comptabiliser les effectifs, même si le nombre d'individus ayant le français comme langue maternelle était disponible depuis 1931; les pertes et les gains se comptabilisaient en comparant les effectifs de langue maternelle et d'origine ethnique françaises. Ce n'est qu'à compter de 1971 que les chercheurs ont pu introduire le critère des effectifs selon

la langue d'usage à la maison, qu'ils comparent aux effectifs de langue maternelle pour identifier les gains ou les pertes linguistiques.

En considérant les premiers critères de distinction, soit le territoire, l'origine ethnique, la langue maternelle et la langue d'usage à la maison, nous pouvons, à partir des données des recensements du Canada, assez facilement comptabiliser les différents effectifs de la population de l'Ontario français. Quant à savoir si cette population constitue une collectivité linguistique ou une communauté culturelle, il y a loin de la coupe aux lèvres pour le démographe. Pour ce faire, il doit dépasser la connaissance mathématique pour entrer dans des études plus qualitatives de l'état culturel, intellectuel et moral de cette population, d'en décrire les principales caractéristiques en fonction des facteurs de vitalité et d'en étudier les mouvements qui en permettent le renouvellement dans le temps et l'espace. Généralement, nous pouvons parler de populations biologiques, celles qui se renouvellent par les flux des naissances et des décès, et de populations sociales, celles qui se renouvellent surtout par les flux d'entrée et de sortie, les déplacements dans l'espace de part et d'autre de l'Ontario.

Ces quelques éléments d'entrée en matière font surgir plusieurs questions. Quel est le critère de distinction le plus approprié pour délimiter la population de l'Ontario français? Si nous utilisons le critère de la langue maternelle française, pouvons-nous présumer que la très grande majorité de ces individus sont des parlants français, c'est-à-dire qu'ils utilisent régulièrement le français dans les activités de la vie courante? Ces parlants français, sont-ils de culture française? Faut-il appartenir à la culture française pour faire partie de l'Ontario français? Si oui, comment mesurer ce critère culturel de distinction? Un individu, peut-il être un parlant anglais dans sa vie courante et appartenir à l'Ontario français? Certains Franco-Américains et Acadiens se réclament de la francophonie et de l'Acadie, même lorsqu'ils n'ont plus le français comme langue maternelle ou langue d'usage. Est-il possible de maintenir la culture française en ayant l'anglais comme langue d'usage? Comment devons-nous traiter ces cas de la francophonie des marges, des espaces embrouillés entre la collectivité et la communauté? L'assimilation à l'anglais, s'apparente-elle au décès de la population biologique lorsque nous étudions l'état et les mouvements d'une population linguistique? La francisation et la re francisation, s'apparentent-elles à la naissance et à la renaissance? Dans ces deux cas, il y a pertes et gains! Mais à quel moment du mouvement vers l'assimilation pouvons-nous considérer la

perte comme étant définitive? À quel moment de la re francisation pouvons-nous considérer le gain comme étant définitif?

Plusieurs de ces questions resteront sans réponse parce qu'elles dépassent largement les objectifs de la présente étude. Toutefois, nous aborderons celles qui sont au coeur de la démographie, soit l'analyse quantitative des effectifs français et l'examen de l'état de cette population par la description des mouvements qui la caractérisent.

Durant la première moitié du vingtième siècle, les Canadiens-Français de l'Ontario sont principalement identifiés par leur origine française qui précise, d'abord et avant tout, l'appartenance ancestrale (selon l'origine du père) à la nation canadienne-française. Même si la question du recensement a trait à l'origine ethnique, les Canadiens-Français ne se considèrent pas comme un groupe ethnique, mais plutôt comme un des peuples fondateurs du Canada, idée longuement développée à l'intérieur des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et biculturalisme. Certains analystes considèrent l'origine ethnique comme étant l'indicateur de la communauté canadienne-française historique, la communauté souche de l'Ontario français. De 1931 à 1971, la population ontarienne d'origine française, les Canadiens-Français, augmente considérablement, passant de 229732 individus à 737 360, soit un facteur de croissance de 2,5. En utilisant l'origine ethnique comme critère de distinction de la population française de l'Ontario, nous pourrions affirmer qu'en 1971, cette population atteint presque les trois quarts de million (tableau 1).

Mais à cette époque, les analystes, qui ont maintenant accès à de nouvelles données statistiques, notamment les effectifs qui utilisent habituellement le français à la maison, délaissent l'origine ethnique française comme critère de distinction en alléguant qu'elle ne mesure pas bien les effectifs des véritables francophones, c'est-à-dire ceux parlant le français, parce qu'un grand nombre d'individus d'origine ethnique française n'ont plus le français comme langue maternelle et ne l'utilisent plus à la maison. C'est la langue maternelle qui sera alors retenue comme critère de distinction pour mesurer les effectifs de la population française de l'Ontario, les Franco-Ontariens, et la comparaison des effectifs de langue maternelle et de langue d'usage permettra de mesurer les taux de continuité linguistique.

De 1971 à 1991, il deviendra de plus en plus difficile et même un peu hasardeux de comparer les effectifs d'origine ethnique française en Ontario. En effet, d'un recensement à l'autre, les réponses multiples augmentent considérablement, de telle sorte qu'en 1991, le nombre de

réponses multiples est très grand, dépassant largement le nombre de réponses uniques. L'appartenance ethnique et culturelle est de plus en plus plurielle et éclatée; un demi-million d'Ontariens ont identifié à la fois l'origine britannique et l'origine française comme origines ethniques, ce phénomène de double appartenance s'expliquant, en partie, par la montée de l'exogamie. En 1991, très rares sont les démographes qui identifient la population française à partir de l'origine ethnique; depuis 1971, ils privilégient les phénomènes linguistiques comme critères de classification et d'identification des communautés canadiennes-françaises qui deviennent graduellement des communautés franco-ontariennes qui sont en passe de se transformer en communautés francophones.

En retenant le critère de la langue maternelle française pour délimiter la population de l'Ontario français, nous pouvons constater que cette population connaît une forte croissance de 1931 à 1971 et qu'elle est relativement stable de 1971 à 1991 (tableau 1). En effet, pour la période de 1931 à 1951, la population canadienne-française augmente de 44,5%, passant de 236 386 individus à 341 502; pour la période de 1951 à 1971, la croissance demeure très forte, la population atteignant 482 045 individus, une augmentation de 41,2%. Durant ces quarante années, l'Ontario français voit ses effectifs doubler. Cette croissance soutenue s'explique, en grande partie, par trois facteurs démographiques : un taux élevé de fécondité des canadiennes-françaises de l'Ontario, une immigration soutenue de Canadiens-Français en provenance du Québec et un faible taux de transfert linguistique vers l'anglais. Ces trois phénomènes démographiques sont imbriqués l'un à l'autre et il n'est pas facile de départager le poids explicatif de chacun eu égard à l'augmentation des effectifs.

La naissance et le peuplement de l'Ontario français s'expliquent principalement par l'immigration de Canadiens-Français du Québec, et l'accroissement total de la population de l'Ontario français relève du phénomène suivant : la différence entre les flux d'entrée (naissances et immigrations) et de sortie (décès et émigrations). Ces mouvements de population se résument comme suit : l'Ontario et le Québec entretiennent des échanges migratoires constants et les plus élevés au Canada depuis plus d'un siècle; l'apogée de ces échanges a été atteint en 1977-1978; sauf pour la décennie 1931-1941, le bilan migratoire interprovincial entre le Québec et l'Ontario a toujours été négatif au Québec depuis 1871; la majorité des sortants du Québec vont vers l'Ontario et la majorité des entrants au Québec proviennent de l'Ontario; les migrants francophones du Québec ont tendance à émigrer vers les régions

ontariennes à majorité française (Bernard, 1991, p. 101-120). L'Ontario français est à la fois une population sociale qui se renouvelle, en partie, par l'entrée de Canadiens-Français en provenance du Québec, et une population biologique qui se renouvelle, en partie, par un taux de fécondité élevé. L'indice synthétique de fécondité des Ontariennes de langue maternelle française était de 4 600 (enfants pour mille femmes) pour le lustre de 1956-1961, plus élevé que celui des Canadiennes-Françaises du Québec, mais il chute à 2 643 pour le lustre 1966-1971 (Dallaire et Lachapelle, 1990; Bernard, 1990, p. 163).

Tableau 1

Population ontarienne d'origine, de langue maternelle et de langue d'usage françaises de 1931 à 1991

Année	Population d'origine française	Population de langue maternelle française	Population de langue d'usage française	% de langue maternelle française/ population totale	% de langue maternelle française/ F.H.Q.
1931	299 732	236 386	—	6,9	—
1941	373 990	289 146	—	7,6	—
1951	477 677	341 502	—	7,4	47,3
1961	647 941	425 302	—	6,8	49,8
1971	737 360	482 045	352 460	6,3	52,0
1976	—	467 540	—	5,7	51,5
1981	652 900	475 605	332 940	5,5	50,5
1986	531 575	484 265	340 545	5,3	51,2
1991	527 580	485 390	300 085	4,9	51,3

Sources : Recensements du Canada (Bernard, 1996).

Note : F.H.Q. : population canadienne-française vivant à l'extérieur du Québec.

Pour la période de 1971 à 1991, la croissance de la population française est inférieure à 1%, passant de 482 045 individus à 485 390, ce qui permet, à première vue, de parler de la stabilité des effectifs. Mais attention! Cette stabilité n'est qu'apparente; elle cache des mouvements importants, des gains et des pertes considérables qui s'annulent quand nous établissons le bilan final des flux.

En 1991, une nouvelle tendance point. Lorsque nous étudions les mouvements migratoires de la population de langue maternelle française (unique) entre le Québec et l'Ontario, pour le lustre 1986-1991, nous constatons que le Québec reçoit 26 120 francophones de l'Ontario et que l'Ontario reçoit 23 140 francophones en provenance du Québec : un bilan migratoire positif de 2 980 francophones en faveur du Québec, une situation plutôt rare dans l'histoire des échanges migratoires entre l'Ontario et le Québec (Guindon et Poulin, 1996, p. 14). Au cours des lustres précédents, soit 1976-1981 et 1981-1986, le Québec connaît des pertes nettes de 18 000 et de 12 000 francophones respectivement (Statistique Canada, 1994), ce qui explique probablement, en partie, l'augmentation de la population francophone de l'Ontario entre 1976 et 1981, une augmentation de 8 065 individus. Lorsque nous considérons l'indice synthétique de fécondité des femmes francophones de l'Ontario, nous constatons qu'elles affichent, à partir du lustre 1976-1981, un niveau de fécondité qui n'assure pas le remplacement des générations, puisqu'il se situe en deçà de 2,1 enfants par femme : 1 657 de 1976-1981 et 1 538 de 1981-1986 (Dallaire et Lachapelle, 1990; Bernard, 1990, p. 163). Cette sous-fécondité vient certainement réduire les gains nets des échanges migratoires, de telle sorte que ces flux négatifs et positifs s'annulent. La stabilité des effectifs cache effectivement des mouvements de population imposants.

Depuis 1971, le critère de distinction retenu par plusieurs démographes a trait à la langue d'usage au foyer. Lorsque nous considérons l'ensemble des données du premier tableau, deux observations s'imposent. Premièrement, d'un critère à l'autre, le stock de la population francophone varie considérablement; la population dont la langue d'usage est le français est plus restreinte que la population de langue maternelle française et cette dernière est relativement plus restreinte que la population d'origine française : plus d'un million selon l'origine française, un demi-million selon la langue maternelle et trois cent mille selon la langue d'usage. Deuxièmement, d'un recensement à l'autre, il y a des variations des effectifs de la population parlant le français à la maison, mais la tendance générale est négative; durant les deux dernières décennies, la baisse est substantielle : une perte de 52 375 individus, une décroissance de 14,9% qui risque de compromettre la capacité de reproduction des effectifs de l'Ontario français.

Les transferts linguistiques : pertes d'effectifs

Les mouvements de la population de l'Ontario français ne sont pas seulement liés aux déplacements d'une province à l'autre, mais ils

peuvent inclure les passages d'une langue à l'autre, passages qui deviennent effectivement des migrations linguistiques.

En ce qui a trait aux transferts linguistiques, la comparaison des données entre les deux grandes périodes retenues est pratiquement impossible parce que, de 1931 à 1971, nous devons comparer les effectifs d'origine ethnique française aux effectifs de langue maternelle française pour mesurer effectivement la continuité ethnoculturelle (appartenance ethnique en regard de la langue maternelle) ou le taux d'acculturation, alors que pour la période de 1971 à 1991, nous comparons habituellement les effectifs de langue maternelle française aux effectifs qui ont le français comme langue d'usage à la maison pour mesurer la continuité linguistique (langue maternelle en regard de la langue d'usage) ou le taux d'assimilation linguistique. Toutefois, en fonction des tendances observées, nous pouvons certainement affirmer que les taux de transferts linguistiques sont plus faibles en 1961 qu'en 1971, plus faibles en 1951 qu'en 1961 et ainsi de suite. Depuis 1971, toutes les analyses, eu égard aux transferts linguistiques des francophones de l'Ontario, indiquent que les taux d'anglicisation augmentent à chaque nouveau recensement et que les conditions sociales, culturelles et démographiques qui expliquent cette tendance s'accroissent avec le temps. En effet, l'urbanisation, l'industrialisation, la dispersion, l'exogamie, la fécondité ainsi que les migrations internes, interprovinciales et internationales sont autant de facteurs qui entraînent une minorisation de plus en plus poussée, minorisation qui accentue le rythme de l'anglicisation. Durant la période de 1931 à 1971, ces facteurs sont à l'oeuvre, mais l'effet négatif en ce qui a trait à l'assimilation est plutôt limité. Les transferts linguistiques et culturels occasionnent des pertes, mais les flux positifs liés à l'immigration dépassent largement les flux négatifs, ce qui permet à la population de doubler en quarante ans.

En 1971, première année du recensement où il est possible d'identifier les effectifs francophones à partir du critère de la langue d'usage à la maison, les analystes introduisent une nouvelle formule pour le calcul des transferts : en contrôlant la langue maternelle, ils comptabilisent la population à partir de la langue d'usage au foyer. Nous pouvons alors parler de continuité linguistique lorsqu'une personne de langue maternelle française utilise habituellement le français à la maison et de discontinuité linguistique lorsqu'elle utilise principalement une langue autre que le français; si elle parle l'anglais, elle sera comptabilisée dans les transferts linguistiques à l'anglais, ce mouvement linguistique étant une forme ou une étape dans un processus d'anglicisation.

De 1971 à 1991, le taux de transfert linguistique du français à l'anglais, la proportion de la population de langue maternelle française qui utilise habituellement l'anglais à la maison, est passé de 27 à 37%, soit une augmentation considérable qui s'explique en grande partie par un nouveau contexte social et des conditions démographiques qui ébranlent la vitalité linguistique et culturelle de l'Ontario français.

Il y a donc eu augmentation du taux de transferts linguistiques durant les deux dernières décennies, mais le taux plus élevé de 1991 s'inscrit dans un contexte démographique très différent de celui de 1971. En effet, lorsque nous considérons le taux de reproduction linguistique de la population de langue maternelle française de l'Ontario, nous constatons qu'en 1971, il est, approximativement, de 1,10; ce taux, légèrement supérieur à l'unité, indique que le renouvellement intergénérationnel est assuré, même si le taux de transferts linguistiques est de 27% (Castonguay, 1996, p. 6; 1994, p. 294-305). En 1991, la situation est très différente : le taux de reproduction plonge à 0,51, taux qui indique clairement que le renouvellement intergénérationnel des francophones de l'Ontario est compromis, se comparant à celui de plusieurs groupes allophones de l'Ontario (Castonguay, 1996, p. 6). Selon Castonguay, si «le taux de reproduction linguistique indique dans quelle mesure un groupe renouvelle ses effectifs d'une génération à l'autre» (1994, p. 301), la tendance identifiée pour l'Ontario français est claire : selon les données de 1991, le renouvellement des effectifs est incertain. Castonguay définit clairement sa méthode de calcul qui donne des taux de reproduction approximatifs, mais qui ont l'avantage d'être «aussi accessibles que transparents» (1994, p. 300), d'être facilement comparables d'un recensement à l'autre, dévoilant ainsi des tendances démographiques nettes. En d'autres mots, un taux d'assimilation élevé en 1971 n'a pas le même effet global qu'un taux élevé en 1991 : les contextes sont différents.

Le tableau 2 montre que le taux de continuité linguistique est de 59% pour les francophones et, conséquemment, que le taux de discontinuité se situe aux environs de 40%. Les taux de transferts linguistiques du français langue maternelle vers l'anglais, langue d'usage à la maison, sont très stables pour les différentes tranches d'âge entre 25 et 64 ans; dans tous ces cas, les taux se situent au-delà de 40%, atteignant les 45% pour les trois cohortes entre 40 et 54 ans. Les jeunes adultes de 20 à 24 ans ont sensiblement le même taux d'anglicisation que les francophones âgés de 65 ans et plus : l'anglicisation n'est pas l'apanage des jeunes. En effet, les cohortes de jeunes francophones sont sensiblement moins

anglicisées que les cohortes d'adultes et de personnes âgées. Pour les moins de trente ans, plus la cohorte est jeune, plus le taux de continuité linguistique est élevé. Le premier graphique illustre très bien ce phénomène : une anglicisation croissante des jeunes cohortes et la stabilisation des taux d'anglicisation à compter des cohortes de 25 ans et plus.

Ce graphique illustre bien que les transferts linguistiques du français langue maternelle vers l'anglais langue d'usage sont relativement stables pour les adultes francophones de 25 ans et plus, et que, pour chaque tranche d'âge de jeunes de moins de 25 ans, les taux de continuité linguistique augmentent, la distribution formant un escalier; les jeunes de moins de cinq ans ont un taux de continuité linguistique de 88,4%, taux qui baisse graduellement d'une cohorte à l'autre pour atteindre 58,9% pour les jeunes de 20 à 24 ans.

Les transferts linguistiques constituent certainement une perte pour la population francophone, mais ils ne sont pas faciles à analyser. La discontinuité linguistique n'est pas un mouvement aussi net que la naissance ou la mort. Lorsque nous définissons une population à partir d'un critère linguistique de distinction, nous ne pouvons pas, dans tous les cas, considérer le transfert linguistique comme étant un mouvement définitif et irréversible. Dans un premier temps, il se peut que le passage à l'anglais à la maison n'indique pas que la personne n'utilise plus le français dans d'autres lieux et circonstances : le passage est rarement total et il n'est pas toujours définitif. Dans un deuxième temps, il se peut qu'une personne anglicisée revienne au français comme langue d'usage à la maison, situation que nous observons lorsqu'une personne passe d'une situation d'exogamie à celle d'endogamie ou lorsqu'un jeune francophone anglicisé fréquente une école de langue française ayant comme objectif sa retransmission. Nonobstant ces situations de retransmission, la majorité des transferts linguistiques vers l'anglais, lorsque les francophones sont très minoritaires, sont des mouvements définitifs qui constituent des pertes nettes pour la population de langue maternelle française. Dans ces conditions d'anglicisation et de minorisation, les francophones éprouvent certaines difficultés à transmettre le français langue maternelle d'une génération à l'autre, difficultés qui sont encore plus grandes lorsqu'il s'agit de la langue d'usage. Les faibles taux de reproduction (0,51 en 1991) mettent en lumière ce phénomène de pertes que d'aucuns considèrent inquiétantes. Malheureusement pour l'Ontario français, les pertes sont plus caractéristiques de ces mouvements linguistiques que les gains.

Tableau 2

Répartition de la population ontarienne de langue maternelle française selon la langue d'usage à la maison et les différents groupes d'âge, 1991

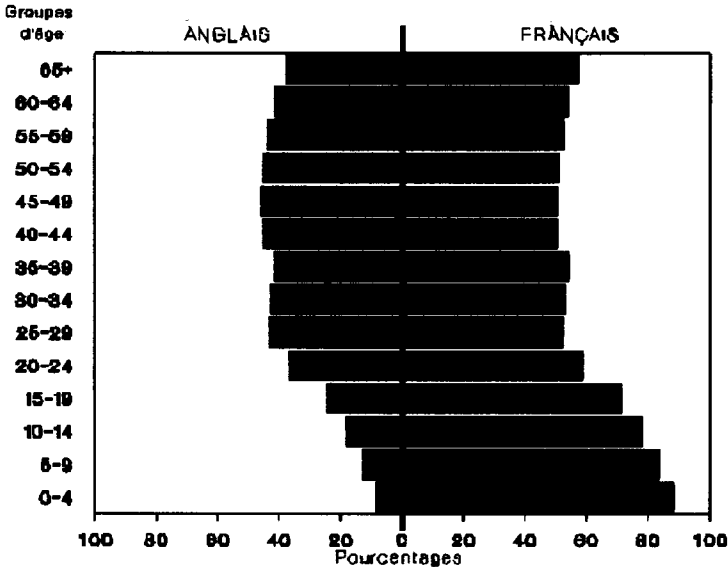
Groupes d'âge	Population de langue maternelle française	Langue d'usage		
		Français unique	Anglais unique	Autre
65+	55 430	57,4	37,5	5,1
60-64	25 080	53,9	41,4	4,7
55-59	27 600	52,6	43,5	3,9
50-54	30 255	50,8	45,5	3,7
45-49	37 150	50,7	45,7	3,6
40-44	42 455	50,5	45,3	4,2
35-39	44 475	54,2	41,7	4,1
30-34	47 610	53,0	42,7	4,3
25-29	44 340	52,5	43,1	4,4
20-24	30 880	58,9	36,7	4,4
15-19	27 680	71,2	24,7	4,1
10-14	25 950	78,1	18,1	3,8
5-9	23 955	83,8	12,7	3,4
0-4	22 475	88,4	8,3	3,3
Total	485 335	59,0	36,9	4,1

Source : Recensement du Canada, 1991.

Nous allons compléter ce tableau de mouvements en présentant les données relatives à l'exogamie et aux transferts linguistiques associés à l'exogamie. Par la suite, nous étudierons les phénomènes de minorisation, de dispersion, de bilinguisation et de vieillissement pour parfaire l'analyse démologique de l'Ontario français et ainsi en établir, dans la mesure du possible, l'état physique, intellectuel et moral.

Figure 1.

Distribution de la population de langue maternelle française de l'Ontario selon la langue parlée à la maison (anglais ou français) selon les groupes d'âge, Ontario, 1991



Source : Recensement du Canada, 1991.

L'exogamie : une nouvelle forme d'organisation familiale

Depuis la fin des années 1960, l'exogamie est devenue un phénomène social qui caractérise l'évolution et le développement de l'Ontario français. Dans un passé pas si lointain, les barrières culturelles, linguistiques et religieuses constituaient des empêchements qui limitaient sérieusement la montée de l'exogamie; ces empêchements touchaient toutes les facettes de la vie quotidienne de la société canadienne-française de l'Ontario. À cette époque, l'endogamie était une norme sociale contraignante; se marier à l'extérieur de son groupe, c'était prendre le risque de perdre sa culture et sa foi. Toutefois, les changements des dernières décennies, changements à la fois culturels et structurels (industrialisation, urbanisation, sécularisation, minorisation, dispersion, bilingualisation et anglicisation), vont favoriser la montée de l'exogamie;

il s'agit d'une nouvelle forme d'organisation familiale; nous assistons, en Ontario français, à l'institutionnalisation de l'exogamie (Bernard, 1995; 1996).

Tableau 3

Taux d'exogamie et d'endogamie des époux et des épouses de langue maternelle française (unique) vivant dans une famille époux-épouse selon différentes tranches d'âge de l'épouse, Ontario, 1991

Groupes d'âge	Endogamie		Exogamie	
	Époux	Épouses	Époux	Épouses
15-24 ans	56,6	53,5	43,4	46,5
25-34 ans	55,4	52,9	44,6	47,1
35-44 ans	57,4	54,1	42,6	45,9
45-54 ans	64,1	58,2	35,9	41,8
55-64 ans	69,2	64,1	30,8	35,9
65 ans et plus	73,0	67,0	27,0	33,0
Total	61,2	57,1	38,8	42,9

Source : Recensement du Canada, 1991.

En 1991, 40,9% des époux et des épouses de langue maternelle française (unique) de l'Ontario vivant dans une famille époux-épouse se retrouvaient dans des foyers exogames, soit 42,9% des épouses et 38,8% des époux (tableau 3 et Bernard, 1995, p. 253). La très grande majorité de ces foyers exogames regroupe un parent francophone et un parent anglophone, alors qu'un foyer exogame sur vingt regroupe un francophone et un allophone. Le taux d'exogamie est plus élevé chez les épouses francophones que chez les époux, indépendamment de la tranche d'âge. Lorsque nous examinons la relation entre les cohortes d'âge des époux et des épouses et les taux d'exogamie, il devient évident que le taux d'exogamie augmente graduellement en fonction de la jeunesse de la cohorte, les cohortes plus jeunes ayant des taux d'exogamie plus élevés que les plus âgées. Encore une fois cependant, l'exogamie n'est cependant pas l'apanage des jeunes couples : un francophone sur trois

âgé de plus de 65 ans se trouve dans une famille exogame; toutefois, près d'un jeune francophone sur deux, âgé entre 15 et 24 ans (époux ou épouse), se trouve en situation d'exogamie. Même s'il semble y avoir une légère diminution de l'ampleur de l'exogamie chez les 15 à 24 ans lorsque nous les comparons à la cohorte de 25 à 34 ans, deux tendances demeurent nettes : plus les francophones sont jeunes, plus les probabilités sont élevées qu'ils se retrouvent en situation d'exogamie et d'un recensement à l'autre, les taux d'exogamie augmentent (Bernard, 1995, 1996).

Une autre question que nous allons soulever relativement aux mouvements de la population francophone a trait à la relation entre l'exogamie et l'anglicisation. Est-ce que l'exogamie est un phénomène inquiétant pour la survie et le développement de l'Ontario français? En situation d'exogamie, est-ce que les parents francophones réussissent à transmettre aux enfants le français comme langue maternelle?

Tableau 4

Langue maternelle des enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille époux-épouse selon la langue maternelle de l'épouse et la langue maternelle de l'époux, Ontario, 1991 (pourcentage)

Langue maternelle de l'enfant	Endogamie		Exogamie	
	Mère anglaise Père anglais	Mère française Père français	Mère anglaise Père français	Mère française Père anglais
Anglais	99,72	05,32	84,32	66,46
Français	00,06	93,31	08,84	22,48
Français et anglais	00,15	01,29	06,78	10,99
Français et autres	00,00	00,00	00,00	00,03
Autres	00,06	00,07	00,05	00,07
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
N	(1 301 405)	(58 695)	(36 935)	(37 905)

Source : Recensement du Canada, 1991.

Note : Anglais ou français : de langue maternelle anglaise ou de langue maternelle française.

Le tableau 4 indique clairement que dans les foyers exogames, les parents francophones éprouvent de grandes difficultés à transmettre à leurs enfants le français comme langue maternelle. Seulement 8,8% des enfants de foyers réunissant un père francophone et une mère anglophone ont le français comme langue maternelle et cette proportion monte à 22,5% lorsque la mère est francophone, indiquant de façon manifeste que les mères francophones réussissent mieux que les pères à maintenir le français comme langue maternelle des enfants, même si, dans les deux cas, la très grande majorité des enfants ont l'anglais comme langue maternelle : 84,3% lorsque le père est francophone et 66,5% lorsque la mère est francophone. Près de 10% des enfants de ces foyers exogames ont à la fois l'anglais et le français comme langues maternelles.

En situation d'endogamie, réunissant deux parents francophones, il y a un faible mouvement vers l'anglais : un jeune sur vingt, issu d'un foyer endogame francophone, a l'anglais comme langue maternelle. Chez les parents anglophones, le maintien de l'anglais est presque total : 99,7% des enfants ont l'anglais comme langue maternelle unique.

Les tendances démographiques et linguistiques sont claires : il y a, depuis plusieurs décennies, une montée de l'exogamie en Ontario français et, dans les foyers exogames, les parents francophones éprouvent des difficultés à transmettre aux enfants le français comme langue maternelle (Castonguay, 1979 et 1993; Lachapelle, 1994; Bernard, 1995 et 1996). Les analystes ont démontré qu'il y avait des liens entre l'exogamie et l'anglicisation et que l'exogamie était un phénomène relativement inquiétant en regard du maintien et du renouvellement des effectifs francophones. Est-ce que l'exogamie est plus inquiétante que la faible fécondité, plus inquiétante que les bilans migratoires négatifs en regard de la population francophone, plus inquiétante que les changements de la démographie scolaire, plus inquiétante que la minorisation et la dispersion, plus inquiétante que les mouvements de souveraineté au Québec, plus inquiétante que les nouvelles politiques qui offriront des services en français au compte-gouttes, plus inquiétante que l'anglicisation par l'informatique et l'inforoute, plus inquiétante que l'épuisement collectif, plus inquiétante que la secondarisation du français et la bilingualité de la culture? Personne ne sait! Toutefois, en soulevant ces questions de première importance, nous avons quitté la sphère de la démographie pour entrer dans celles de la politique et de la sociologie. Revenons à nos moutons et revoyons certaines tendances sociales et démographiques qui expliquent les transferts linguistiques et la montée de l'exogamie.

L'Ontario français : une minorité

En 1941, les Canadiens-Français sont très minoritaires en Ontario, représentant 7,6% de la population globale. Toutefois, ce faible poids démographique, en regard de l'ensemble de la population, cache une réalité très différente pour une partie substantielle des Ontariens francophones. Dans de nombreux villages et quelques régions, notamment l'Est et le Nord-Est, les francophones sont majoritaires, dans certains cas, très majoritaires; de plus, ils ont transposé en Ontario les conditions de vie et les institutions qu'ils avaient connues au Québec (Bernard, 1988, 1991).

Mais depuis 1941, une nouvelle tendance démographique apparaît : même si la population francophone augmente d'un recensement à l'autre depuis le début de la colonisation, le poids relatif des francophones diminue graduellement en regard de la population globale; en 1991, les francophones ne représentent plus que 4,9% de la population de l'Ontario. Si nous définissons la francophonie ontarienne selon la langue d'usage à la maison, la proportion baisse alors à 3,0%. Deux grandes constatations : le faible poids démographique des francophones en Ontario depuis le tout début du peuplement de l'Ontario français [en 1871, seulement 4,7% de la population ontarienne était d'origine française, (Bernard, 1988, p. 156), donc peu de changement depuis plus d'un siècle] et, en plus d'une faible vitalité ethnolinguistique, un processus de minorisation qui s'accroît d'un recensement à l'autre depuis 1941, moment où le poids démographique des francophones atteint son sommet.

De façon générale, nous pouvons affirmer que tous les facteurs démographiques sont positifs en ce qui a trait à l'accroissement total de la population de l'Ontario, alors qu'à l'inverse, tous les facteurs démographiques (immigration et émigration internationales et interprovinciales, fécondité, exogamie, transferts linguistiques) d'évolution d'une population sont négatifs en ce qui a trait à l'accroissement des effectifs de l'Ontario français. Dans les autres provinces canadiennes où les francophones sont minoritaires, à l'exception du Nouveau-Brunswick, l'effet négatif de ces facteurs est encore plus déterminant et marquant en ce qui concerne les effectifs de langue maternelle française. Depuis 1941, les francophones de l'Ontario représentent la moitié des francophones canadiens qui vivent à l'extérieur du Québec.

Au milieu du dix-neuvième siècle, les immigrants canadiens-français du Québec qui s'installent en Ontario suivent le développement économique global de l'Ontario, s'installant d'abord dans les régions de l'Est et du Sud. Ce n'est qu'à la fin du siècle, suite à la construction des grands chemins de fer qui ouvrent le nord de l'Ontario à la colonisation et au développement des industries forestière et minière, que nous voyons une troisième vague d'immigrants canadiens-français du Québec s'installer graduellement dans le Moyen-Nord, la région de North Bay, Sudbury et Sault-Sainte-Marie. Au début du vingtième siècle, après la construction de trois chemins de fer qui sillonnent le Grand Nord en direction de Cochrane et de Hearst en provenance de Québec, North Bay et Sault-Sainte-Marie, nous verrons que les immigrants québécois seront nombreux à pousser une pointe vers cette grande région nordique qui s'inscrivait, à cette époque, dans le Grand Nord mythique (Bernard, 1991).

En 1991, trois régions de l'Ontario, le Nord-Est, l'Est et le Centre regroupent plus de 90% de la population francophone de l'Ontario, répartie comme suit : 2 sur 10 dans le Centre, 3 sur 10 dans le Nord-Est et 4 sur 10 dans l'Est. Cette répartition régionale est relativement stable depuis une cinquantaine d'années, bien que les mouvements de migrations internes soient nombreux d'une région à l'autre. Les bilans migratoires favorisent un peu plus l'est de l'Ontario que les autres régions, le Nord-Est étant perdant depuis quelques décennies, de telle sorte que les effectifs augmentent dans l'est de l'Ontario et que ces derniers forment une proportion toujours plus importante de la francophonie ontarienne.

Les données du tableau 5 montrent aussi que les francophones de trois régions de l'Ontario, notamment le Nord-Ouest, le Centre et le Sud-Ouest, un tiers de la population francophone, vivent dans des situations de minorisation avancée, formant moins de 5% de la population totale. Même dans l'est de l'Ontario, ils ne forment pas 15% de la population, alors que dans le Nord-Est, ils ne représentent qu'un quart de la population. Dans toutes les régions de l'Ontario, les francophones sont plus minoritaires en 1991 qu'en 1981 (Bernard, 1996, p. 127).

Tableau 5

Répartition de la population francophone des différentes régions de l'Ontario (langue maternelle française unique) selon le poids démographique régional et provincial 1991

Régions de l'Ontario	Population totale	Population LMF	% de la population LMF/Région	% de la population LMF (Région)/LMF (Ontario)
Nord-Ouest	238 250	9 840	4,1	2,0
Nord-Est	575 780	141 770	24,6	29,2
Est	1 375 510	200 135	14,5	41,2
Centre	6 420 665	102 695	1,6	21,2
Sud-Ouest	1 366 810	30 950	2,3	6,4
Total	9 977 015	485 390	4,9	100 %

Source : Recensement du Canada, 1991.

Note : LMF : Langue maternelle française

Le sixième tableau introduit une nouvelle donnée, la répartition des réponses multiples à la question sur la langue maternelle et, conséquemment, un nouveau critère de classification, le total ajusté, calculé à la suite d'une répartition de ces réponses multiples. Les effectifs de l'Ontario français dépassent alors le demi-million (503 570) parce que ce total ajusté comprend les individus qui ont le français comme langue maternelle unique et une proportion de ceux qui ont identifié le français parmi les réponses multiples. Cette répartition rend compte d'un nouveau phénomène social qui prend de plus en plus d'importance à notre époque, la double et même la triple appartenance linguistique et culturelle. En effet, 31 380 Ontariens avaient identifié le français et l'anglais comme langues maternelles en 1991, mais ce phénomène est plus répandu dans les régions où les francophones sont plus minoritaires : dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario, un francophone sur dix donne l'anglais et le français comme langues maternelles comparativement à un sur vingt dans les régions de l'Est et du Nord-Est. D'un recensement à l'autre, de plus en plus d'Ontariens (et de Canadiens)

identifient plusieurs langues comme langues maternelles, et même si ce nouveau critère de distinction rend effectivement bien compte d'une nouvelle réalité linguistique et culturelle, il n'est pas encore très utilisé par les analystes parce qu'il fausse quelque peu les comparaisons avec les effectifs des années passées qui étaient établis à partir d'un critère unique, soit l'origine ethnique, la langue maternelle ou la langue d'usage. Dans quelques décennies, ce critère de distinction s'imposera de lui-même pour rendre compte des appartenances multiples. Un nombre grandissant de francophones se retrouvent dans des familles exogames et vont revendiquer la légitimité d'appartenir aux cultures anglaise et française, sans devoir départager la priorité de l'une par rapport à l'autre. Ces individus, souvent bilingues et biculturels, formeront peu à peu un nouveau groupe de francophones que nous devons compter parmi les effectifs de la francophonie ontarienne. Les mouvements de la démographie de l'Ontario français dépassent le champ des déplacements dans l'espace; en effet, les transferts linguistiques et les mutations culturelles modifient les frontières entre les populations, modifications qui entraînent des changements en regard des critères de classification et de distinction des effectifs de l'Ontario français.

Avant de conclure, nous allons regarder deux phénomènes qui marquent l'évolution de la population ontarienne de langue maternelle française depuis quelques décennies : le vieillissement et la bilinguisation. L'analyse de ces deux nouveaux traits complétera la connaissance de l'état physique, intellectuel et moral de l'Ontario français.

Tableau 6

Répartition géographique de la population de l'Ontario français selon la langue maternelle française unique et multiple, 1991

Régions de l'Ontario	Population totale	Langue maternelle française			Total ajusté	% de lang. mat. franç. Région
		Français unique	Français et ang.	Français et autres		
Nord-Ouest	238 250	9 840	690	60	10 216	4,3
Nord-Est	575 780	141 770	6 160	205	144 953	25,2
Est	1 375 510	200 135	10 280	1 125	205 839	15,0
Centre	6 420 665	102 695	10 795	3 185	109 689	1,7
Sud-Ouest	1 366 810	30 950	3 455	385	32 873	2,4
Total	9 977 015	485 390	31 380	4 960	503 570	5,0

Source : Recensement du Canada, 1991.

Vieillesse et bilinguisation de l'Ontario français

Le tableau 7 relatif à la distribution de la population de l'Ontario selon les langues maternelles anglaise et française (unique et multiples) en regard des différents groupes d'âge montre, selon les données intégrales du recensement de 1991, que le nombre d'Ontariens qui ont le français comme langue maternelle unique est de 464 045, soit 21 345 francophones de moins que ne l'indiquaient les données échantillonales (20%). Nous devons reconnaître et accepter les deux dénombrements parce que certains tableaux sont construits en utilisant les données intégrales alors que d'autres le sont à partir des données échantillonales. La différence est encore beaucoup plus grande lorsque nous considérons les réponses multiples : le nombre d'Ontariens qui ont à la fois l'anglais et le français comme langues maternelles n'est plus de 31 380, selon les données du tableau 6 (échantillon de 20%), mais bien de 70 870, plus du double, effectifs établis à partir des données intégrales.

L'ampleur du phénomène montre très bien que la double appartenance linguistique est en train de prendre forme et qu'il ne s'agit plus d'une réalité marginale. Cette bilinguité fait partie de la francophonie ontarienne au même titre que l'exogamie : nous assistons à l'institutionnalisation de la bilinguité et de l'exogamie, de telle sorte que ces réalités sont maintenant des phénomènes endogènes à l'Ontario français. Il ne s'agit pas d'un dualisme communautaire, mais d'une nouvelle forme de bilinguisme et de biculturalisme individuel. Chose surprenante, cette bilinguité n'est pas l'apanage des jeunes comme nous l'entendons souvent dire : les adultes et les vieux ont gardé le français et les jeunes eux, exposés à la culture médiatique anglophone, ne résistent pas aux transferts linguistiques qui commencent habituellement par la bilinguisation de la langue maternelle pour se terminer par la secondarisation du français. Plus de 13% des Ontariens qui ont à la fois l'anglais et le français comme langues maternelles se retrouvent dans le groupe d'âge de 65 ans et plus. Mais il est vrai, dans cette répartition de ceux qui ont l'anglais et le français comme langues maternelles, que plus la cohorte est jeune, plus ce phénomène de bilinguité prend de l'importance. Toutefois, si d'une génération à l'autre, la bilinguisation prend de l'ampleur, il ne s'agit pas d'un phénomène jeunesse : en effet, il traverse toutes les générations au point de constituer, en cette fin de siècle, une nouvelle réalité de la francophonie ontarienne. La bilinguité fait partie intégrale de l'Ontario français; les frontières linguistiques et culturelles s'embrouillent; ces mouvements de part et d'autre des limites commu-

nautaires sont fréquentes et marquent l'identité de l'Ontario français. L'analyse démographique glisse effectivement vers la sociologie; le lecteur intéressé pourra consulter d'autres écrits qui traitent spécifiquement de ces nouvelles tendances (Bernard, 1988, 1990, 1991, 1993, 1994, 1995).

Tableau 7

Répartition de la population de l'Ontario selon les langues maternelles anglaise (unique) et française (unique et multiples) en regard des différents groupes d'âge 1991 (pourcentage)

Groupes d'âge	Total	Anglais unique	Français unique	Français multiple		
				Total	Français et anglais	Français et autres
65+	11,7	11,2	11,9	12,9	13,2	11,3
60-64	4,4	3,9	5,0	5,1	5,1	5,0
55-59	4,6	4,0	5,5	5,0	5,0	4,8
50-54	4,9	4,4	6,0	5,1	5,0	5,4
45-49	6,0	5,6	7,5	5,9	5,8	6,1
40-44	7,7	7,3	8,6	6,5	6,3	7,6
35-39	8,2	8,0	9,0	6,7	6,4	8,1
30-34	9,1	9,0	9,8	7,3	7,2	8,0
25-29	9,0	9,1	9,3	7,8	7,6	8,8
20-24	7,3	7,6	6,4	7,1	7,0	7,9
15-19	6,7	7,3	5,7	7,3	7,2	8,1
10-14	6,5	7,2	5,3	7,8	7,7	8,6
5-9	6,8	7,7	5,0	7,4	7,6	6,2
0-4	7,0	7,9	4,8	8,1	8,8	4,2
Total	100	100	100	100	100	100
(N)	10 084 890	7 578 690	464 045	83 260	70 870	12 390

Source : Recensement du Canada, 1991.

En comparant la répartition des anglophones et des francophones, nous remarquons un certain vieillissement de la population de l'Ontario

français par rapport à la population anglophone. En effet, 37,7% de la population anglophone a moins de 25 ans comparativement à seulement 27,2% des francophones. À l'autre bout de la distribution, la tendance est la même : 35,9% de la population francophone a 45 ans et plus, comparativement à 29,1% chez les anglophones. La proportion de la population francophone au centre de la distribution est légèrement plus importante que la proportion des anglophones, soit 35,9% en regard de 33,4% qui ont entre 25 et 44 ans. En généralisant, nous pouvons dire qu'il y a moins de jeunes et plus de vieux chez les francophones que chez les anglophones. Un autre indicateur démographique, la proportion des adultes (20-64 ans), décrit les mouvements de la population en longue période pour en déterminer la stabilité : une proportion de 55% des adultes indique un équilibre entre les «jeunes» et les «vieux» et le maintien de cette proportion autour de 55% témoigne de la stabilité de la population. Eh bien! chez les anglophones, cette proportion est exactement à 55,0% en 1991, alors qu'elle est de 62,1% chez les francophones. Ces différents calculs démographiques indiquent un vieillissement de la population francophone de l'Ontario, vieillissement qui se confirme encore lorsque nous comparons les âges moyens : 38,7 ans pour les francophones contre 34,5 ans pour les anglophones.

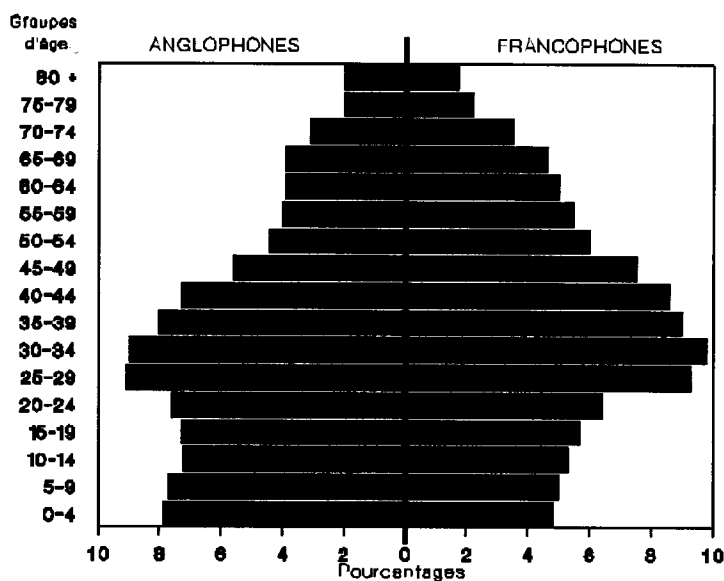
Le profil de la pyramide des âges, qui place côte à côte la distribution des anglophones et des francophones, laisse voir graphiquement deux structures différentes. Le haut de la pyramide, à la fois chez les francophones et les anglophones, a vraiment la forme typique d'une pyramide, mais elle est plus prononcée et plus longue chez les anglophones que chez les francophones. Toutefois, le bas de la pyramide, pour les moins de 35 ans, est inversé chez les francophones, et plutôt rectangulaire chez les anglophones pour les moins de 45 ans. Certaines positions des cohortes sont complètement inversées d'une population à l'autre : chez les francophones, les effectifs de la cohorte de moins de cinq ans sont les moins nombreux, alors que chez les anglophones cette position revient à la cohorte de 60 à 64 ans; les deuxièmes moins nombreux chez les francophones se retrouvent dans la cohorte de 5 à 9 ans, alors que cette position revient à la cohorte de 55 à 59 ans chez les anglophones et nous pourrions poursuivre encore pour plusieurs positions.

Le profil type de la pyramide des âges de la population anglophone se rapproche de celui d'une population «mûrissante» alors que celui de la population francophone dépasse la tendance d'une population «vieillissante»; dans ce dernier cas, la pyramide s'inverse réellement,

structure que nous devrions atteindre dans quelques décennies si les facteurs démographiques demeurent relativement constants. Cette tendance au vieillissement des effectifs de la population francophone confirme des propensions observées antérieurement (Bernard, 1990) pour l'ensemble de la francophonie minoritaire du Canada, à l'exception des francophones du Nouveau-Brunswick.

Figure 2.

Pyramide des âges des populations anglophones et francophones (langue maternelle unique) de l'Ontario en 1991



Source : Recensement du Canada, 1991.

Note : La distribution pour les groupes d'âge de 65 ans et plus est estimée.

Le portrait démologique que nous avons tracé n'est pas complet, mais il permettra néanmoins de situer l'Ontario français pour que les spécialistes en établissent les caractéristiques linguistiques et culturelles, le thème de ce numéro spécial de la *Revue du Nouvel-Ontario*.

Conclusion

La première grande constatation a trait à la mouvance des caractéristiques identitaires. Depuis le début du siècle, les critères de distinction pour identifier la population de l'Ontario français sont passés successivement de l'origine raciale (la race canadienne-française) à l'origine ethnique (origine canadienne-française) à l'appartenance culturelle (population de langue maternelle française) pour aboutir, en cette fin de siècle, à une caractéristique linguistique, le français comme langue d'usage à la maison. De Canadiens-Français de l'Ontario, nous sommes devenus des Franco-Ontariens, alors que maintenant nous sommes de plus en plus des francophones de la francophonie ontarienne qui inclut les membres de la francophonie ethnoculturelle qui très souvent échappent au dénombrement effectué à partir des critères traditionnels de distinction, notamment celui de la langue maternelle française.

La deuxième grande constatation est à l'effet que les effectifs de la population de l'Ontario français varient considérablement selon les critères de distinction retenus et selon la source des données statistiques. À partir des données intégrales du recensement de 1991, nous comptons 464 040 Ontariens qui avaient le français comme langue maternelle unique, 70 860 qui avaient à la fois le français et l'anglais comme langues maternelles et 12 400 qui donnaient à la fois le français et d'autres langues comme langues maternelles, pour un total de 547 300 Ontariens qui ont indiqué le français (unique et multiples) comme langue(s) maternelle(s). Selon les données-échantillons, 485 395 Ontariens avaient le français comme langue maternelle unique, 31 395 indiquaient à la fois le français et l'anglais comme langues maternelles et 5 005 identifiaient à la fois le français et d'autres langues comme langues maternelles, pour un total de 521 795 Ontariens qui désignaient à la fois le français et d'autres langues comme langues maternelles. Statistique Canada propose une autre façon d'établir le dénombrement de la population francophone de l'Ontario : ajouter à l'effectif du français langue maternelle unique une répartition équitable des effectifs de réponses multiples. Cette nouvelle formule établit les effectifs de langue maternelle française à 503 570, un demi-million de francophones ontariens.

La langue d'usage à la maison est un autre critère de distinction que certains analystes privilégient. Il est plus restrictif et il réduit sensiblement le nombre de francophones en Ontario. D'un demi-million, les effectifs tombent à 300 085 Ontariens qui utilisent habituellement le

français à la maison, mais ces effectifs regroupent des Ontariens qui n'ont pas le français comme langue maternelle. Nous pourrions réduire encore les effectifs : ne considérer que les Ontariens de langue maternelle française (unique) qui parlent habituellement le français à la maison. La population de l'Ontario français glisse alors à 286 230 individus.

Comme on peut sûrement le constater, nous passerons encore beaucoup de temps à «compter, à recompter et à comptabiliser» parce que les critères de distinction deviendront de plus en plus complexes et avant de répondre à la question «combien sommes-nous?», nous devons répondre à la question «qui sommes-nous?» La simplicité, ce n'est pas demain la veille!

Bibliographie

- Bernard, Roger (1996). Les enjeux de l'exogamie au Canada : les transferts linguistiques et l'assimilation. (Texte soumis pour publication).
- Bernard, Roger (1995). «Langue maternelle et langue d'usage dans les foyers mixtes francophones : les enjeux de l'exogamie». *Cahiers Charlevoix I / Études franco-ontariennes*. Sudbury : Prise de paroles et Société Charlevoix, p. 241-289.
- Bernard, Roger (1991). *Le travail et l'espoir / Migrations, développement économique et mobilité sociale / Québec-Ontario / 1900-1985*. Ottawa : Les Éditions du Nordir, 396 p.
- Bernard, Roger (1990). *Le choc des membres. Dossier statistique sur la francophonie canadienne, 1951-1986* Ottawa : La Fédération des jeunes Canadiens français Inc. 311 p.
- Bernard, Roger (1988). *De Québécois à Ontariens / La communauté franco-ontarienne*. Hearst : Les Éditions du Nordir, 189 p. (réédition en 1996)
- Cardinal, Linda (1995). «L'émergence d'un champ d'étude : Les conditions de la recherche sur la francophonie en milieu minoritaire». *États généraux de la recherche sur la francophonie à l'extérieur du Québec*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 51-57.
- Castonguay, Charles (1996). «Assimilation Trends Among Official Language Minorities, 1971-1991». (Conférence prononcée à l'Université Saint-Paul).

- Castonguay, Charles (1994). «Évolution récente de l'assimilation linguistique au Canada». Claude Poirier (dir.), *Langue, espace et société : Les variétés du français en Amérique du Nord*. Québec : La Presses de l'Université Laval, p. 277-311.
- Castonguay, Charles (1993). «Mesure de l'assimilation linguistique au moyen des recensements». *Recherches sociographiques*, XXXIV (1), p. 45-68.
- Castontuay, Charles (1979). «Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises». *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 16 (1), p. 21-31
- Dallaire, Louise et Lachapelle, Réjean (1990). *Profils linguistiques des communautés minoritaire de langue officielle*. Ottawa : Secrétariat d'État du Canada (13 volumes).
- Fouquet, Annie et Vinokur, Annie (1990). *Démographie socio-économique*. Paris : Mémentos Dalloz, 184 p.
- Guindon, René et Poulin, Pierre (1996). *Nouvelles perspectives canadiennes : Les liens dans la francophonie canadienne*. Ottawa : Patrimoine canadien / Langues officielles, 53 p.
- Lachapelle, Réjean (1994). «L'exogamie dans les populations francophones en situation minoritaire», communication au colloque national sur l'exogamie, Rockland (Ontario) février 1994.

Où en sont les recherches sur la prononciation franco-ontarienne?

Alain Thomas

1. Introduction

Dans un article faisant le point sur la sociophonétique du français ontarien, Léon et Cichocki (1989 : 39) notaient que l'étude de la dimension sociale avait été précédée par des recherches consacrées seulement à la dimension phonétique. La lecture des travaux publiés depuis cette époque démontre que l'importance de l'aspect social n'a fait que s'accroître, au point où pratiquement toutes les recherches récentes sur la prononciation franco-ontarienne s'y intéressent.

Depuis la fermeture regrettable du Laboratoire de phonétique expérimentale de l'Université de Toronto, qui permettait d'entreprendre des travaux strictement phonétiques ou prosodiques, les recherches sur le franco-ontarien sont principalement basées sur un vaste corpus rassemblé en 1975-76 par R. Mougéon et une équipe du Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (OISE). Sauf pour Welland et quelques autres corpus mineurs, qui comportent une dimension «adulte», la population représentée est celle des adolescents francophones résidant dans différentes communautés de la vallée des Outaouais et de celle du St-Laurent / Grands Lacs (voir carte dans Thomas, 1989 : 30).

Conformément aux habitudes de la dialectologie urbaine (voir les travaux de Labov, en particulier), les recherches font généralement appel à l'analyse auditive de plusieurs extraits de parole spontanée enregistrée chez de nombreux locuteurs, dont l'ensemble est en principe représentatif des diverses catégories sociales de la communauté. Parfois, on ajoute un passage de lecture pour étudier la variation stylistique. Les résultats, d'habitude soumis à un traitement statistique, s'appliquent à des groupes plutôt qu'à des individus. Ils permettent globalement de dégager les principales tendances de la prononciation franco-ontarienne, que nous allons tenter de recenser brièvement ici.

2. Aspect prosodique

Les premières études portant sur des sujets franco-ontariens ont été menées à Lafontaine, en milieu rural bourgeois assez homogène, et à Welland, en contexte urbain beaucoup plus diversifié. On ne cherchait pas, à l'époque, à différencier le franco-ontarien du québécois, ni à examiner l'aspect social des variations observées. Les travaux étaient souvent de nature prosodique, en partie parce que l'équipement nécessaire pour faire des analyses instrumentales précises était disponible à l'Université de Toronto. Ils sont publiés pour la plupart dans Léon (1968) et Grundstrom et Léon (1973), et recensés dans Léon (1979), auquel on pourra se référer pour plus de détails.

Holder (1972, sujets du Moyen-Nord) est le seul, à l'époque, à trouver que l'anglais peut avoir une certaine influence sur la prosodie des phrases françaises. Une étude plus récente concernant l'intonation des phrases déclaratives (Cichocki et Lepetit, 1986, sujets adolescents de Welland) confirme cette influence en notant que la «déclinaison» intonative (baisse du niveau de fréquence fondamentale, typique de la langue anglaise) est en corrélation avec l'aisance en anglais des sujets considérés : plus on utilise cette langue, plus on «décline» en français. Les résultats suggèrent également une corrélation de nature syntaxique: les phrases comportant un sujet pronom, surtout «ce», déclinent plus fortement que celles à sujet lexical.

Enfin, en abordant un aspect de la prosodie rarement étudié, Tennant (1993, 1995, adolescents de North Bay) constate que la chute de /l/ est reliée au débit : plus on parle vite, plus on élide. Elle dépend également du rapport entre le temps d'articulation et le temps de locution, et de la longueur moyenne des suites sonores considérées.

3. Aspect phonématique

3.1. GÉNÉRAL

Les travaux consacrés à l'aspect phonématique de la prononciation franco-ontarienne ne révèlent rien qui n'ait déjà été entendu en Acadie ou surtout au Québec. Mais il arrive que les traits phonétiques du français québécois soient combinés autrement ici (cf. Holder 1972) ou qu'ils se présentent avec une fréquence différente. L'impression générale est qu'il n'y a pas véritablement d'anglicisation de la prononciation (Laurier 1983; Thomas 1986) ou qu'elle n'est que très faible (Riciutti 1968), contrairement à ce qu'on peut noter dans le domaine lexical. C'est là une question qui mériterait d'être approfondie.

L'intégration des emprunts (Poplack 1989) semble se faire plus clairement en morphologie qu'en phonétique, où elle varie considérablement. Elle augmente avec la diffusion et l'ancienneté de l'emprunt, mais diminue chez les sujets les plus bilingues (Mougeon, Beniak, Valois 1984). Les autres facteurs à considérer incluent la distance phonologique à parcourir (faible de «rigging» à «régatine», par exemple) et l'écriture du mot considéré («hockey», par exemple, rappelle l'existence d'un /h/ en anglais).

3.2. VOYELLES

À partir d'un échantillon stratifié du corpus de Welland, Lambert-Drache (1988) a étudié la diphtongaison des voyelles longues pour déterminer les contextes phonétiques favorables à son occurrence. Les réalisations varient considérablement, mais les plus fréquentes sont [a^o] pour /a/, [a^ɛ] pour /e/, [o^u] pour /o/ et [a^u] pour /æ/. D'une manière générale, on diphtongue d'autant plus volontiers que les voyelles sont étymologiquement longues et qu'elles sont suivies d'une consonne allongante, surtout /r/. Cela est confirmé par Baligand et Cichocki (1985, jeunes sujets de Welland), qui examinent la variation de /ɛ/ et notent que cette voyelle se réalise presque systématiquement [ɛ], sauf quand elle est suivie de /r/, auquel cas elle tend à se diphtonguer en [a_ɛ]. Holder (1972, adultes de Sudbury) avait plutôt noté la variante archaïque ou acadienne [e] dans des mots comme «père», «mère», mais le nombre réduit de sujets considérés, et surtout leur âge, permet de ne pas voir nécessairement là une contradiction avec les observations précédentes.

Plusieurs études ont examiné les voyelles ouvertes. Thomas (1986, adolescents de Sudbury/Rayside) relève des prononciations semblables à celles du Québec pour /ã/, /wa/ et /a/ accentués finals. Pour /a/ inaccentué (Opitz, 1968, adultes sud-ontariens), les réalisations restent brèves et antérieures ([a] ou [æ]). Quant à la durée de /a/, Léon, James et Sévigny (1968, sujets adultes du Moyen-Nord) étudient sa valeur phonologique dans la structure familière : «il est/était après faire...». Les sujets ayant parfaitement bien distingué le présent de l'imparfait à l'audition à partir de la seule opposition de durée /a/ ~ /a:/, il est clair que cette opposition est nettement maintenue et bien intégrée au système verbal.

Enfin, en ce qui concerne les voyelles fermées, Thomas (1986) note que leur relâchement, c'est-à-dire les réalisations [I], [Y] et [U], est moins prononcé qu'au Québec.

3.3. CONSONNES

Dans une série de publications, Tennant (1991, 1993 et surtout 1995) analyse la chute de /l/ dans les pronoms clitiques et les articles définis, chez les adolescents francophones de North Bay. Le taux d'élision est moins élevé qu'à Hull/Ottawa (cf. Poplack et Walker 1986), mais les résultats confirment en général les observations faites en d'autres lieux, à savoir : la chute est plus importante pour «il» impersonnel que pour «il» personnel, où la quantité d'information transmise est plus importante, et elle affecte plus les pronoms sujets que les pronoms objets et que les articles. Dans cette dernière catégorie, «la» est plus affecté que «les», «le» et «l'». Quant au contexte phonétique, l'élision est favorisée par la position préconsonantique pour «elle» et «il», et inter-vocalique pour les articles.

Par ailleurs, se limitant à «il(s)», Thomas (1990) constate que le taux d'élision de /l/ chez les locuteurs franco-ontariens les plus vieux et les mieux éduqués n'est pas différent de celui noté parmi leurs homologues français (membres de l'Académie). L'auteur fait la même remarque à propos des liaisons facultatives, ce qui tendrait à montrer, du moins dans ces deux cas précis, que le franco-ontarien possède encore (voir section «dominance linguistique», ci-dessous) un éventail de réalisations phonétiques comparable à ce qu'on trouve en France.

Le statut de /h/ n'est pas clair, puisque les enquêteurs qui l'ont étudié ne s'entendent pas sur son affaiblissement (Cichocki et Lepetit, 1981) ou son maintien (Thomas, 1988, qui invoque un vieux modèle pédagogique consistant à prononcer les /h/ dits «aspirés»).

Thomas (1986) analyse également la réalisation de /r/ et l'assibilation consonantique ([r^h] et [d^h]), qui s'avère plus probable en position forte qu'en position faible, surtout dans le cas de /d/ inaccentué. Pour /r/, l'affaiblissement de [r] en [R] rappelle l'évolution récente de ce phonème au Québec, qui avait été précédée elle-même par un mouvement similaire en territoire français. Cet affaiblissement dépend essentiellement du contexte phonétique, [R] occupant surtout les positions implosives faibles (par exemple, «partir»), alors que [r] reste prédominant en position forte, initiale de syllabe («réparer»). Il atteint même l'élision totale en position finale postconsonantique, comme ailleurs dans la francophonie («quat' liv'»).

On voit que, dans les deux cas évoqués ci-dessus, ce sont les positions faibles qui favorisent le passage aux variantes [R], [t] et [d]. Ce passage est d'autant plus facile qu'il bénéficie du soutien de la norme

officielle, qui occupe un poids relatif de plus en plus grand dans les activités en français des jeunes Franco-Ontariens. Les phénomènes où la norme s'oppose à l'économie, par exemple la chute de /r/ final, semblent évoluer plus lentement.

4. Aspect sociophonétique

Notons tout d'abord que les résultats individuels présentés dans cette section sont sujets à caution, car le choix d'une variante dépend de nombreux paramètres difficilement contrôlables. D'autre part, bon nombre de travaux évoqués ici sont basés sur le parler des adolescents, ce qui réduit nécessairement l'ampleur des différences sociolinguistiques observables. Cela dit, dans leur ensemble, les recherches récentes ont permis de mieux connaître le rapport entre phonétique et catégorisation sociale; elles méritent de ce fait toute notre attention.

4.1. SEXE

Le facteur «*sexe*» est probablement le moins important de tous ceux qui sont considérés ici; c'est aussi le moins clair et le moins probant. Bien souvent, il n'y a pas de différences sensibles entre garçons et filles (par exemple /h/, d'après Cichocki et Lepetit 1981, ou Thomas 1988). Quand il y en a, elles tendent à indiquer que les filles s'écartent plus des variantes non standard (Léon 1983, pour /r/ à Welland), surtout si elles sont stigmatisées, comme la fermeture de /wa/ et /a/ finals ou l'élision de /l/ dans l'article défini (cf. Thomas 1986, et Tennant 1995). Mais inversement, dans l'enquête de Baligand et Cichocki (1985), les filles diphthonguent plus le /ɛ/ que leurs camarades masculins...

4.2. ÂGE

Dans les études basées sur des corpus scolaires, on ne trouve évidemment pas beaucoup de variation intéressante reliée au facteur «*âge*». Mais nous disposons de quelques comparaisons intergénérationnelles qui vont dans le sens d'une plus grande standardisation phonétique chez les jeunes Franco-Ontariens. Par ailleurs, ils éliminent beaucoup plus facilement les liaisons facultatives et le /l/ de «*il(s)*» que leurs aînés (Thomas 1990) et prononcent plus souvent à l'anglaise des emprunts que leurs parents auraient francisés (Germain 1977, à Hearst), sans toutefois angliciser le reste de leur prononciation (Laurier 1983, famille du Nouvel-Ontario).

4.3. CLASSE SOCIALE

D'une manière générale, on trouve plus de formes non standard dans le prolétariat que dans la moyenne et la haute bourgeoisie. C'est le cas pour la diphthongaison (Léon 1983), l'élimination de /l/ dans les pronoms clittiques et les articles (Tennant 1995), la fermeture de /wa/ et de /a/ finals (Thomas 1986). On remarquera que les variantes non standard de ces variables sont stigmatisées en français canadien. Elles donnent d'ailleurs lieu à des efforts d'hypercorrection quand on passe du style familier au style de la lecture. Tout se passe comme si les milieux ouvriers étaient conscients de l'écart qui les sépare du «bon parler» et tâchaient de «se corriger» dès qu'on leur en donne la possibilité.

Mais cela ne s'applique pas aux variantes qui caractérisent l'accent canadien sans le connoter négativement : antériorisation de /ã/, relâchement des voyelles hautes, [R]. Dans ce dernier cas, on n'observe aucune différence à causalité sociale (Thomas 1986) ou bien la différence opère en sens inverse : à Welland (Léon 1983), la haute bourgeoisie préserve mieux que les autres catégories sociales la variante traditionnelle [r]. Cela est sans doute relié au statut prestigieux de cette variante dans les milieux enseignants canadiens-français traditionnels, comme l'attestent les remarques d'un orthoépiste québécois :

Le grasseyement est un défaut dû à une position défectueuse de la langue qui ne vient pas prendre près des incisives supérieures, la place qu'elle doit occuper pour vibrer. Tous ceux qui possèdent une langue «normale» peuvent apprendre à articuler l'R comme il faut. Il suffit d'avoir un peu de patience et de bonne volonté (...) L'R roulée est la plus sonore de toutes, et se recommande particulièrement pour le chant et la diction. Les Parisiens sont incapables, en général, de prononcer correctement ce son. (Dumais, 1905 : 64-65).

L'ancienne nécessité de «prononcer ses h aspirés» (cf Thomas 1988) est du même ordre. Il ressort donc de tout ceci que l'attitude de la communauté devant certaines variables - surtout celle des enseignants - est un élément important de l'évolution phonétique. Il y aurait lieu, pour en savoir plus, d'enquêter dans les milieux pédagogiques pour vérifier s'il existe bien un parler «professeur» et dans quelle mesure cela influence la prononciation de la communauté franco-ontarienne.

La détermination de l'appartenance sociale des sujets a toujours fait problème, avec son mélange imprécis de composantes éducatives et professionnelles. Cette difficulté était compliquée en Ontario français par

le fait qu'on ne considérait généralement pas la langue dans laquelle l'éducation avait été obtenue. Mougeon (à par.) a montré, dans une étude sur la diphthongaison à Welland, que le nombre d'années de scolarité en français, combiné à l'importance de la maîtrise du français standard dans la profession, fournissait un bien meilleur instrument d'évaluation de l'appartenance sociolinguistique que les mesures négligeant cette dimension fondamentale.

4.4. DOMINANCE LINGUISTIQUE

À la fin de leur bilan sociophonétique, Léon et Cichocki (1989) se demandaient déjà «quel est le rôle exact joué par (...) le niveau d'emploi de la langue minoritaire en milieu bilingue».

Cette question n'a cessé, en effet, de préoccuper les chercheurs. Elle est présentée sous forme de «dominance linguistique», selon que les sujets utilisent plus souvent l'anglais ou le français dans la vie quotidienne, ou sous forme de «restriction» dans l'emploi du français. Les deux notions sont reliées et donnent des résultats similaires.

D'une manière générale, les sujets franco-dominants préservent mieux les formes non standard du vernaculaire. Ils les entendent dans leur famille et avec leurs amis, qui communiquent essentiellement en français local, alors que leurs camarades vivant surtout en anglais ne connaissent pratiquement du français que sa version standardisée, enseignée à l'école. Plus on pratique le vernaculaire, plus on élide le /l/ (Tennant 1995), plus on maintient [r] apical (Léon 1983; Thomas 1986), plus on préserve les intonations françaises (Cichocki et Lepetit 1986). Inversement, moins on utilise le français hors de l'école, plus ils se standardisent, plus on voit s'atténuer les distinctions sociolinguistiques normales dans les milieux linguistiquement majoritaires.

5. Aspect stylistique

Le recours à une épreuve de lecture dans plusieurs enquêtes a permis de mesurer sur quels points du système les locuteurs éprouvent le besoin de se «corriger». Les grands écarts stylistiques entre la lecture et la parole spontanée correspondent à des variables stratifiées comportant une variante stigmatisée que l'on cherche inconsciemment à éviter (voir section «classe sociale», ci-dessus). Les écarts nuls ou insignifiants, par contre (cf. /h/, /r/ ou /ã/, Thomas 1986 et 1988) reflètent un sentiment de confort vis-à-vis des différentes variantes disponibles. L'écart qui caractérise «il(s)» enfin (plus de 90% d'élimination de /l/ pendant l'interview et moins de 10% en lecture, d'après Tennant 1995) est si grand qu'il

interdit la stratification : à toutes fins pratiques, comme dans le cas du 'ne' de la négation, les deux variantes sont en distribution complémentaire, l'une «spécialisée» en lecture (/il/), l'autre en parole spontanée (/i/).

Ces tendances sont quelque peu simplifiées pour les sous-utilisateurs du français, qui ne sont pas suffisamment conscients des connotations négatives de certaines variantes pour sentir le besoin de se corriger (ex. /l/ dans les articles, Tennant 1995). Ils tendent à perdre ainsi certaines distinctions de formalité du discours. Aux réductions sociolinguistiques évoquées ci-dessus s'ajoute donc une réduction stylistique.

5. Conclusion

On voit donc, d'après ce qui précède, que la prononciation franco-ontarienne tend à se standardiser, sans s'angliciser, et que le sous-emploi du français peut éliminer la variation sociophonétique et stylistique. Vu l'importance relative grandissante des sous-utilisateurs du français dans la communauté franco-ontarienne - conséquence inévitable de l'assimilation linguistique - on peut prévoir un acheminement progressif vers un modèle phonétique d'inspiration scolaire. Cela faciliterait sans doute la communication avec le reste de la francophonie, mais au prix d'une perte de couleur locale qui fait encore partie intégrante de l'identité franco-ontarienne.

Sur le plan des outils de recherche, la phonétique expérimentale a fait place à la sociolinguistique urbaine d'inspiration labovienne. Mais déjà, ce modèle paraît insuffisant. Mougeon et Nadasdi (dans ce volume) le remettent en question, du moins pour la catégorie des sous-utilisateurs du français. Il a été conçu, en effet, pour l'analyse phonétique de communautés linguistiques majoritaires et plusieurs études ont montré qu'il pouvait encore s'appliquer aux communautés fortement minoritaires, nombreuses en Ontario français, où une stratification est encore visible.

Mais n'est-ce pas courir à l'échec que de vouloir l'étendre aux locuteurs qui ne sont francophones que par leur «langue maternelle» et non leur «langue d'usage», pour reprendre la dichotomie de Statistique Canada? Dans la pratique, ces sous-utilisateurs ne sont pas radicalement différents des élèves d'immersion et personne ne songerait à inclure ces derniers dans une étude de type labovien. On sait que les locuteurs de langue première et de langue seconde n'ont pas les mêmes problèmes linguistiques. Les regrouper en une seule catégorie ne peut que brouiller les pistes, qui sont déjà difficiles à découvrir.

La définition d'un seuil minimum d'usage de la langue dans la communauté ne sera pas simple, mais elle s'impose aux chercheurs de demain, s'ils veulent encore dégager les grandes tendances de l'évolution phonétique (et linguistique, en général) du français ontarien, plutôt qu'une multitude d'usages morcelés et incohérents.

Références bibliographiques

- BALIGAND, R. et W. CICHOCKI. 1985. «Variation dans le système du /E/ chez de jeunes bilingues franco-anglais de Welland (Ontario)», *Information/Communication*, 4 : 42-64.
- BENIAK, E. et R. MOUGEON. 1989. *Le français canadien parlé hors Québec*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- CICHOCKI, V. et D. LEPETIT. 1981. «La variable (h) en français ontarien : quelques aspects sociophonétiques», *Toronto Working Papers in Linguistics*, 2 : 45-63.
- CICHOCKI, V. et D. LEPETIT. 1986. «Intonational variability in language contact : F⁰ declination in Ontario French», in D. Sankoff (dir.) *Diversity and Diachrony*. Amsterdam : Benjamins, p. 239-247.
- GERMAIN, D. 1977. «L'évolution de la langue des travailleurs de la forêt de la région de Hearst», *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne française*, 14 : 22-26.
- GRUNDSTROM, A. et P.R. LEON. 1973. *Interrogation et intonation*. Montréal : Didier.
- HOLDER, M. 1972. «Le parler populaire franco-canadien : la prononciation de quelques Canadiens français de la région de Sudbury - North Bay». *Phonetica*, 26 : 33-49.
- LAMBERT-DRACHE, M. 1988. «Observations sur la diphtongaison en français parlé à Welland (Ontario, Canada)», *Studi italiani di linguistica teorica ed applicata*, 17(2-3) : 259-270.
- LAURIER, M. 1983. «La langue orale véhiculée par trois générations d'une famille habitant la région de Sudbury». *Revue de l'Université Laurentienne*, 16(1) : 13-24.
- LÉON, P.R. 1968. *Recherches sur la structure phonique du français canadien*. Montréal : Didier.
- LÉON, P.R. 1979. «Le français canadien», in P. Léon (dir.) *Experimental and Applied Linguistics in Canada*. Montréal : Didier, vol. 2, p. 79-97.
- LÉON, P.R. 1983. «Les voyelles nasales et leurs réalisations dans les parlers français du Canada», *Langue française*, 60 : 48-64.
- LÉON, P.R. et W. CICHOCKI. 1989. «Bilan et problématique des études sociophonétiques franco-ontariennes», in BENIAK et MOUGEON (1989), p. 37-52.

- LÉON, P.R., E. JAMES, et G. Sévigny. 1968. «Observations sur une forme progressive en canadien français», in LEON (1968), p. 36-41.
- MOUGEON, R. (à par.). «Recherches sur les dimensions sociales et situationnelles de la variation du français ontarien», in N. Labrie et G. Forlot (dir.) *Les Réalités sociologiques franco-ontariennes dans les années 90*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.
- MOUGEON, R. et E. BENIAK. (à par.). «Social class and language variation in bilingual speech communities», in G. Guy, J. Baugh, D. Schiffrin et C. Feagin (dir.) *Towards a Social Science of Language : Papers in Honor of William Labov*. Amsterdam : Benjamins.
- MOUGEON, R., E. BENIAK et D. VALOIS. 1984. «Variation in the phonological integration of loanwords in a bilingual speech community», Communication présentée au colloque N.W.A.V.E. XIII, Philadelphie.
- OPITZ, H. 1968. «Le "A" inaccentué dans le parler français du sud de l'Ontario», in LÉON (1968), p. 79-87.
- POPLACK, S. 1989. «Statut de langue et accommodation langagière le long d'une frontière linguistique», in BENIAK et MOUGEON (1989), p. 127-151.
- POPLACK, S. et D. WALKER. 1986. «Going through (l) in Canadian French», in D. Sankoff (éd.) *Diversity and Diachrony*, Philadelphie : Benjamins, p. 173-198.
- RICIUTTI, A.J. 1968. «Les occlusives sourdes /p/, /t/ et /k/ à l'initiale en français canadien et en français standard», in LÉON (1968), p. 119-130.
- TENNANT, J. 1991. «Observations sur la chute du l dans le français de North Bay (Ontario)», *Actes du XIII^e Congrès international des sciences phonétiques*, vol. 2, p. 186-189.
- TENNANT, J. 1993. «Le débit de la parole peut-il avoir un effet sur la variation morphologique?», in B. Ferguson, H. Gezundhajt et P. Martin (dir.), *Accent, intonation et modèles phonologiques*. Toronto : Éditions Mélodie, p. 35-54.
- TENNANT, J. 1995. *Variation morphologique dans le français parlé des adolescents de North Bay (Ontario)*. Thèse de doctorat. Université de Toronto.
- THOMAS, A. 1986. *La Variation phonétique : cas du franco-ontarien*. Montréal : Didier.
- THOMAS, A. 1988. «Normes et usages phonétiques en franco-ontarien», in *Travaux du Cercle linguistique de Nice*, 10-11, p. 89-101.
- THOMAS, A. 1989. «Le franco-ontarien : portrait linguistique», in BENIAK et MOUGEON (1989), p. 19-36.
- THOMAS, A. 1990. «Normes et usages phonétiques de l'élite francophone en France et en Ontario». *Information / Communication*, 11 : 8-22.

Discontinuités variationnelles dans le parler des adolescents franco-ontariens

Raymond Mougeon et Terry Nadasdi

1. Introduction

Dans cette étude, nous faisons un survol des principaux résultats des recherches sociolinguistiques variationnistes sur le français parlé des adolescents franco-ontariens à la lumière de deux conceptions de la variation linguistique et de la communauté linguistique. La première, qui a été développée initialement par Labov (1972), part du principe qu'au sein d'une communauté linguistique, tous les locuteur(e)s partagent les mêmes règles variationnelles et les mêmes contraintes linguistiques, sociales et stylistiques qui pèsent sur l'application de ces règles. On peut noter que cette conception repose sur les résultats d'études de la variation des langues parlées en milieu majoritaire ou unilingue. La deuxième, qui est défendue entre autres par Romaine (1982, 1988) et Milroy (1982 et 1992), admet au contraire qu'une communauté linguistique puisse inclure des groupes de locuteur(e)s qui se distinguent du reste de la communauté par le type de règles variationnelles qu'ils/elles observent et par les contraintes qui affectent l'application de ces règles. Les résultats qui appuient cette deuxième conception proviennent d'études de la variation des langues parlées en milieu unilingue mais aussi des études de la variation des langues en contact (comme par exemple les langues dites minoritaires).

Comme on pourra le voir, les résultats de la recherche sur la variation du français des adolescents franco-ontariens vont clairement dans le sens de la deuxième conception. En effet, ils illustrent le fait que d'une communauté franco-ontarienne à l'autre, ou d'un groupe de locuteur(e)s à l'autre, au sein de la même communauté, on peut observer des discontinuités dans les usages variationnels sur différents points de la structure du français. À la fin de notre étude, nous concluons que nos résultats constituent des arguments supplémentaires pour ceux qui estiment que le modèle labovien de la variation linguistique est trop restrictif et qu'il est temps de tenter d'élaborer une nouvelle théorie élargie de la variation linguistique et de la communauté linguistique.

2. Les corpus du français parlé des adolescents franco-ontariens

Les recherches sociolinguistiques dont il va être question dans la présente étude ont été réalisées à partir de corpus de français parlé recueillis auprès d'échantillons de locuteur(e)s francophones adolescents qui vivent dans quatre localités. Dans ces localités les Franco-Ontariens représentent une part plus ou moins importante de la population locale et donc affichent des taux de maintien du français différents, comme le montrent, par exemple, les statistiques du recensement canadien sur la langue parlée au foyer (cf. Tableau 1 ci-dessous). Une de ces localités est la ville de Hawkesbury où les francophones constituent une forte majorité où ils maintiennent le français au foyer à un très haut niveau. Les trois autres localités, Cornwall, North Bay et Pembroke, sont trois villes où les francophones sont minoritaires et où le maintien du français au foyer est plus bas qu'à Hawkesbury et varie en fonction du niveau de concentration francophone local.

Tableau 1

Taux de bilinguisme et de maintien du français à la maison dans quatre communautés franco-ontariennes

Population de langue maternelle française			
Localité	population totale	bilingues	emploi du français à la maison
Hawkesbury	85%	66%	96%
Cornwall	35%	90%	61%
North Bay	17%	95%	58%
Pembroke	8%	97%	35%

(Source : 1991 recensement canadien)

Nos échantillons de locuteur(e)s incluent un total de 120 adolescents qui étaient tous inscrits dans une école secondaire de langue française lorsqu'on les a interviewés et enregistrés. Ces mêmes adolescent(e)s ont été aussi scolarisés en français au palier élémentaire. Ils/elles sont tous né(e)s dans une des quatre localités mentionnées ci-dessus ou y sont arrivé(e)s dans leur petite enfance. Ils/elles sont issu(e)s d'un mariage incluant deux parents d'origine canadienne-française et de langue maternelle française ou d'un mariage mixte (composé d'un parent canadien-français et de langue maternelle française et d'un parent de

langue maternelle anglaise).¹ À l'aide de réponses fournies par les élèves sur leur emploi du français et de l'anglais dans plusieurs situations de communication de la vie quotidienne (avec les parents, avec les frères et soeurs, avec les ami(e)s, à la maison, en dehors de la maison, etc.) on a attribué à chaque élève un indice global de fréquence d'emploi du français dont la valeur maximale est 1.00 et la valeur minimale est .05 (cf. Mougéon et Beniak 1991). Pour évaluer l'influence de la fréquence d'emploi du français sur la variation observable dans le français parlé des élèves on a divisé l'échantillon de locuteur(e)s en trois groupes relativement égaux : i) les locuteur(e)s dont l'usage du français n'est pas restreint (ils/elles communiquent le plus souvent en français ou toujours en français dans les situations mentionnées plus haut; les indices de fréquence d'emploi du français de ces élèves sont compris entre 1 et .80); ii) les locuteur(e)s dont l'emploi du français n'est que moyennement restreint (ils/elles communiquent aussi souvent en français qu'en anglais ou relativement plus souvent en français; les indices de ces élèves sont compris entre .79 et .45); et iii) les locuteur(e)s dont l'usage du français est fortement restreint (ils/elles communiquent le plus souvent en anglais dans les situations de communication mentionnées plus haut; les indices de ces élèves sont compris entre .44 et .05).

3. L'uniformité des règles variationnelles et de leurs contraintes : un principe remis en question?

Après avoir effectué des recherches sociolinguistiques d'envergure dans plusieurs communautés anglophones des États-Unis (New York, Martha's Vineyard et Philadelphie), le sociolinguiste William Labov a énoncé une série d'hypothèses relativement à la variation linguistique (cf., entre autres Labov 1972) et à la notion de communauté linguistique. Après les premières études de Labov, on a réalisé de nombreuses autres recherches sur la variation linguistique à partir de données recueillies dans d'autres communautés anglophones (cf. entre autres, Chambers 1973, Guy *et al.* 1986, Trudgill 1983b, Wolfram 1969) mais aussi à partir de données recueillies dans des communautés parlant une autre langue que l'anglais (cf., les études sur la variation de l'espagnol de

1 D'après les statistiques du recensement canadien de 1986, le taux d'exogamie linguistique de la population ontarienne de langue maternelle française était de 35%. Nos échantillons incluent 25% d'élèves qui proviennent d'un foyer mixte.

Cedergren 1973 et de Poplack 1980 ou du portugais brésilien de Guy 1981 et de Naro 1981 et les nombreuses études sociolinguistiques de la variation du français parlé au Québec réalisées durant les années 70 et 80, voir entre autres Lemieux et Cedergren 1985). Réalisées principalement à partir de corpus recueillis dans des communautés linguistiques unilingues ou majoritaires, ces études ont considérablement élargi l'assise empirique des hypothèses de Labov et ont contribué à promouvoir ces dernières au rang de principes plus ou moins axiomatiques. On peut résumer ces principes de la sorte. Au sein d'une communauté linguistique, les individus partagent les mêmes règles linguistiques variables et les mêmes contraintes linguistiques et sociostylistiques qui pèsent sur l'application de ces règles. Conformément à cette conception, on s'attendrait, par exemple, à constater au sein d'une communauté francophone québécoise que l'effacement variable de la consonne /l/ dans les pronoms et les articles¹, ex.: *i(l) fait ça à tous (l)es jours*), soit commun à l'ensemble des locuteur(e)s, et qu'il soit corrélé de la même façon avec le statut social des locuteur(e)s (plus les locuteur(e)s sont situé(e)s au bas de l'échelle sociale plus ils effacent /l/ et inversement, plus les locuteur(e)s sont situés en haut de l'échelle sociale, plus ils le maintiennent) dans tous les sous-groupes de la communauté. On s'attendrait aussi à ce qu'il fasse l'objet d'une différenciation stylistique qui soit partagée par tous les sous-groupes de la communauté (par exemple, tous les locuteur(e)s devraient employer plus fréquemment /l/ dans les situations de communication formelle que dans les situations de communication informelle). Finalement, on s'attendrait aussi à ce que les contraintes linguistiques qui ont un effet sur l'effacement variable de /l/ (par exemple le fait que /l/ est effacé nettement plus souvent dans les pronoms *il(s)* que dans les articles *la* et *les*) soient partagées par l'ensemble des locuteur(e)s. En d'autres termes, selon cette conception de la variation et de la communauté linguistique, au sein de notre hypothétique communauté francophone québécoise, on ne s'attendrait pas à trouver des sous-groupes qui, par exemple, auraient une évaluation divergente de la valeur stylistique de ce cas de variation (par exemple, l'effacement du /l/ par les jeunes locuteur(e)s de la classe ouvrière pourrait ne pas être influencé par le degré de formalité du discours), ou encore, des sous-groupes qui ne respectent pas certaines des contraintes

1 Ce phénomène a fait l'objet de nombreuses études (cf. Tennant 1995 pour une synthèse).

linguistiques de l'effacement de /l/ (par exemple, ce même sous-groupe de locuteur(s) pourrait effacer /l/ moins souvent dans les pronoms *il(s)* que dans les articles *la* et *les*). Selon cette conception de la variation, si l'on attestait ce genre de discontinuité dans l'application de la règle variationnelle d'effacement de /l/, on pourrait aller jusqu'à se demander si l'on n'a pas affaire à **plusieurs** communautés francophones (plutôt qu'à une seule), car, la présumée communauté francophone inclurait des sous-groupes qui bien qu'ils partagent le même espace géographique, se distinguent par des normes sociolinguistiques divergentes. En résumé, selon la conception de la variation linguistique développée par Labov, l'uniformité dans l'application des règles variationnelles va de pair avec la notion de communauté linguistique.

Telle que nous venons de la résumer, la conception labovienne de la variation linguistique a un double mérite. Elle nous offre un cadre théorique qui relie les phénomènes variationnels au concept de communauté linguistique et, par là même, elle permet de concevoir l'étude des premiers comme des faits de langue plutôt que comme des phénomènes subalternes pour partie attribuables aux aléas de la parole.

Bien que plusieurs recherches sociolinguistiques aient mis au jour des phénomènes variationnels qui vont à l'encontre de la conception labovienne de la variation linguistique et que celle-ci ait fait l'objet de plusieurs critiques (cf. l'étude de Sankoff Labov 1979 et celle de Guy 1980 pour certaines réponses à ces critiques), il est remarquable qu'elle demeure un cadre de référence pour nombre de sociolinguistes variationnistes, y inclus ceux et celles qui se distinguent par l'importance et la fécondité de leurs travaux. Ainsi, Guy (1988), dans un article sur la dimension sociale de la variation linguistique, réaffirme l'existence d'un lien entre le concept de communauté linguistique et celui de l'uniformité des contraintes sociostylistiques de la variation. En effet, il écrit :

One reason that shared norms form part of the definition of the speech community is that they are required to account for one of the principal sociolinguistic findings regarding variation by class and style, namely that the same linguistic variables are involved in the differentiation of social classes and speech styles. Study after study has shown that variables stratified by class are also the object of *style shifting* : a variant favoured by high status speakers is used more by everyone in the community in their careful styles.

On trouve un point de vue similaire dans Preston (1989) qui écrit :

the probabilities given by the linguistic environments differ very little for all classes [...] from the probabilities given for just the upper middle class [...] that is a mathematical correlation to the idea that members of the same speech community share rules but differ in their degree of realization of them. [...] The discovery of such patterns has led to the redefinition of *speech community*. Speakers who share norms are members of the same speech community even if their degree of rule implementation is radically different.

La première critique que l'on peut formuler à l'encontre du modèle labovien de la variation linguistique est que le principe central de l'uniformité des règles variationnelles a rarement fait l'objet d'une solide démonstration empirique. Idéalement, pour démontrer l'uniformité des règles variables et de leurs contraintes linguistiques et extra-linguistiques, on devrait calculer des taux d'emploi des variantes à l'étude pour chacun des locuteur(e)s faisant partie d'un échantillon donné. Or, peu d'études de la variation linguistique ont atteint ce niveau de spécificité, ceci étant pour partie dû au fait que les phénomènes variationnels fournis par les corpus ne sont pas assez fréquents pour que l'on puisse calculer des scores individuels de variation qui sont statistiquement fiables. En fait, la plupart des études sociolinguistiques de la variation reposent sur des scores de groupe. À ce sujet, l'étude de Guy (1980) constitue une exception notable, car son auteur s'est fixé l'objectif de vérifier l'uniformité des contraintes qui pèsent sur certaines règles phonologiques variables dans l'anglais parlé à Philadelphie à la lumière de scores variationnels individuels. Dans cette étude, Guy a confirmé le principe de l'uniformité des contraintes (extra)linguistiques de la variation.

Une deuxième raison du manque d'études qui ont vérifié le principe de l'uniformité des règles variationnelles est reliée aux présupposés théoriques des programmes d'analyse statistique de la variation développés par Sankoff et certains de ses collègues (p. ex. Rand et Sankoff 1990), programmes qui ont connu une diffusion non négligeable au sein du groupe des sociolinguistes variationnistes. Conçus pour identifier les paramètres corrélés à la variation, ces programmes partent du principe que les différents paramètres de la variation devraient normalement exercer des effets indépendants (principe conforme au modèle labovien de la variation énoncé plus haut). Ils ne recherchent pas les interactions entre les paramètres de la variation dans leurs analyses de régression multiple. Comme la prise en compte des interactions de paramètres est une condition nécessaire pour identifier d'éventuelles discontinuités intracommunautaires dans l'application des règles variationnelles, le

recours à ces programmes n'est guère propice à la vérification de l'hypothèse de l'uniformité des règles variationnelles. On doit aussi garder à l'esprit que même si l'on choisit un programme d'analyse statistique de la variation qui recherche les interactions entre les paramètres, la possibilité de réaliser des croisements de paramètres et donc d'étudier les interactions dépend de la récurrence des phénomènes variationnels étudiés. Or, exception faite des études consacrées à la variation phonétique, celles qui sont consacrées à la variation non phonétique (lexicale, morphologique, etc.) ne peuvent généralement aller bien loin dans le croisement des paramètres de la variation, car le nombre d'occurrences des variantes produites par tel ou tel sous-groupe de locuteur(e)s (défini par plusieurs paramètres, p. ex.: âge, classe sociale et sexe) est souvent trop bas pour se prêter à des analyses statistiques. Cette limitation tend à réduire la possibilité de vérifier systématiquement l'hypothèse de l'uniformité des règles variationnelles.

Finalement, on a aussi reproché au modèle labovien de reposer sur une conception trop linéaire de la différenciation sociale du langage. Selon cette conception, les différences interindividuelles de scores variationnels sont normalement régulièrement corrélés à la position du locuteur sur une *échelle* de statut socioéconomique. Or, selon des chercheurs comme Rickford (1986) ou J. et L. Milroy (1982), dans certaines communautés, les clivages sociaux donnent lieu à une variation linguistique polarisée (plutôt que graduée) dont on peut mieux rendre compte avec un modèle sociolinguistique qui postule que les rapports entre groupes sociaux peuvent être plus ou moins conflictuels.

Nous allons maintenant faire état de plusieurs des résultats de la recherche sur la variation linguistique qui ont identifié des discontinuités intracommunautaires dans l'application des règles variationnelles et donc qui vont à l'encontre du principe d'uniformité postulé par le modèle labovien de la variation linguistique. Nous traiterons en premier lieu de la recherche variationniste sur les communautés linguistiques unilingues ou majoritaires et aborderons ensuite les études consacrées à la variation observable dans les langues parlées en situation de contact linguistique (c.-à-d. des langues qui sont parlées par des locuteur(e)s qui connaissent et emploient une autre langue) comme, par exemple, les locuteur(e)s des langues dites minoritaires.

3.1. Discontinuités en communautés linguistiques majoritaires

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que dans les langues parlées en milieu unilingue ou majoritaire, des discontinuités intracommunautai-

res peuvent se manifester par l'absence d'une des variantes à l'étude dans le parler d'un sous-groupe de la communauté. Ainsi plusieurs recherches (Trudgill 1983b, Wolfram 1969) ont révélé que certaines variantes non standard fortement stigmatisées ne sont jamais employées par les locuteur(e)s qui se situent au sommet de l'échelle sociale ou inversement que certaines variantes standard particulièrement recherchées ne sont employées que par ces locuteur(e)s. Dans la mesure où les locuteur(e)s appartenant aux autres groupes sociaux utilisent ces deux types de variantes, et que, parmi ces groupes, la fréquence d'emploi des deux variantes est régulièrement corrélée aux différences de statut socio-économique et au niveau de formalité du discours, on peut supposer que le comportement des locuteur(e)s qui sont au sommet de l'échelle sociale n'est que la manifestation absolue de différences intergroupes relatives et observables dans le reste de la communauté. Il est vrai que ces cas de discontinuité ne sont pas exclus par le modèle labovien (même si leur attestation n'est pas toujours reconnue de façon explicite); toutefois, ils mettent en avant le fait qu'au sein d'une même communauté, peuvent coexister des groupes de locuteur(e)s qui, au niveau des formes impliquées dans la variation, ont des usages divergents, la divergence étant d'autant plus grande lorsque les formes qui ne sont pas partagées procèdent de grammaires différentes (c'est le cas par exemple de certaines des formes des pronoms relatifs attestées dans le français parlé du Québec, cf. Lefèbre et Fournier, 1978).

Un autre type de discontinuité intracommunautaire attesté par la recherche sur la variation linguistique dans les communautés unilingues concerne les contraintes linguistiques qui pèsent sur l'application des règles variationnelles. Par exemple, Kay (1978) et Kay et McDaniel (1979) signalent que Labov lui-même a constaté que, dans certains cas de variation phonologique, l'ordre des contraintes phonétiques qui pèsent sur l'application des règles phonologiques en anglais new-yorkais n'est pas partagé par tous les sous-groupes de la communauté. Par exemple, les locuteur(e)s d'origine juive se distinguent des locuteur(e)s d'origine italienne relativement à l'ordre des contraintes phonétiques qui influent sur la prononciation des voyelles antérieures (l'ordre des contraintes propres aux premiers locuteur(e)s étant l'inverse de celui des derniers locuteur(e)s). On a également attesté l'absence de certaines contraintes linguistiques dans le parler de certains sous-groupes de locuteur(e)s. Par exemple, dans une étude consacrée à l'anglais parlé à Belfast, J. Milroy (1982) constate le fait que certains sous-groupes se distinguent du reste de la communauté par le fait qu'ils ne postériorisent pas le phonème /a/

devant les occlusives sourdes.

Le troisième type de discontinuité linguistique intracommunautaire mis au jour par les recherches sur la variation en communauté unilingue est reliée aux contraintes sociales et stylistiques des règles variationnelles. Par exemple, Kay (1979) mentionne que Labov a constaté qu'à New York les jeunes anglophones issus de la classe moyenne supérieure prononcent le phonème /r/ en position postvocalique dans les registres informels tandis que le reste de la communauté, dans ce contexte phonétique, ne prononce cette consonne que dans les registres formels. Dans un même ordre d'idées, dans son étude sur la variation de l'anglais de Belfast, J. Milroy (1992) a constaté que dans un des quartiers de Belfast Ouest, les jeunes femmes postériorisent plus souvent la voyelle /a/ dans les registres informels que dans les registres formels et que cette variation stylistique leur est propre (le reste de la communauté ne modifie pas la fréquence des variantes postérieures en fonction du niveau de formalité du discours).

3.2. Discontinuités dans les langues en contact

Nous allons maintenant traiter brièvement des différents types de discontinuité attestés par les études de variation linguistique observable dans les langues parlées en situation de contact linguistique. Nous n'incluons pas dans notre revue les résultats relatifs aux discontinuités mis au jour par notre recherche sur le français parlé en Ontario, car ceux-ci feront l'objet d'une présentation dans la section suivante. On peut mentionner un type de discontinuité qui se traduit par le fait qu'au sein d'une communauté donnée, les locuteur(e)s d'une langue minoritaire qui sous-utilisent cette langue ont recours à plusieurs variantes alors que le reste de la communauté observe une règle linguistique invariante. Par exemple, Dorian (1981) a attesté plusieurs cas de discontinuité où, dans la même communauté, les sous-utilisateurs du celtique écossais ont recours à deux ou trois variantes pour exprimer certaines distinctions grammaticales. Une de ces variantes est la forme que les autres sous-groupes de la communauté emploient de façon catégorique. Cette variante est le plus souvent un trait irrégulier ou marqué du celtique écossais. Inversement, les variantes qui sont typiques des sous-utilisateurs du celtique sont des alternatives régulières ou non marquées et donc des formes que ces locuteur(e)s emploient faute d'avoir automatisé les formes irrégulières ou marquées équivalentes.

Le deuxième type de discontinuité intracommunautaire attesté par les études sur la variation des langues en contact concerne les contraintes

linguistiques de la variation. Dans ses recherches sur la variation de l'espagnol de Los Angeles, Silva-Corvalán (1994) a attesté plusieurs cas où certaines contraintes linguistiques propres aux locuteur(e)s qui communiquent souvent en espagnol (p. ex. celles qui pèsent sur l'effacement des pronoms sujets) sont absentes du parler des locuteur(e)s qui sous-utilisent l'espagnol. Dans une recherche récente sur la morphologie verbale du français parlé à l'Île-du-Prince-Édouard (province à très forte majorité anglophone), King et Nadasdi (à paraître) ont constaté que les contraintes linguistiques qui pèsent sur la règle d'accord du verbe avec son sujet au 3 pl., et que l'on peut observer dans le parler des francophones qui occupent la portion supérieure de l'échelle du marché linguistique, sont absentes du parler des locuteur(e)s qui occupent la portion inférieure de cette échelle.

En ce qui concerne les contraintes sociales de la variation, nous n'avons pas trouvé dans les études que nous avons consultées des cas de discontinuité intracommunautaire. Cela est peut-être dû au fait que plusieurs des études sur la variation des langues en contact ont été réalisées à partir de corpus recueillis dans des communautés rurales non stratifiées (p. ex. Dorian 1981, King 1989, Bavin 1989) ou encore que certaines de ces études n'ont pas tenu compte de ce paramètre dans leur analyse de la variation (Silva-Corvalán 1994).

Finalement, en ce qui concerne les contraintes stylistiques de la variation, on trouve plusieurs exemples de discontinuité relatifs à ce facteur dans les travaux sur les langues en contact. Par exemple, Gal (1984), dans son étude de la variation du hongrois parlé dans une petite ville autrichienne, a constaté que les jeunes générations qui font un usage restreint de cette langue au foyer emploient aussi souvent les variantes vernaculaires en situation informelle qu'en situation formelle. Ce faisant, ils se distinguent des locuteur(e)s plus âgés qui communiquent plus souvent en hongrois et qui emploient nettement moins souvent les variantes vernaculaires en situation formelle qu'en situation informelle. Dans sa recherche sur le français parlé à Terre-Neuve, King (1989) a fait une constatation similaire. Dans les communautés où elle a recueilli ses corpus, les jeunes générations ont perdu les contraintes sociostylistiques qui régissent l'emploi des pronoms *tu* et *vous*, contrainte que l'on peut observer dans le parler des générations plus âgées.

Signalons finalement que l'on a observé des discontinuités variationnelles dans les communautés créolophones. Par exemple, Kay (1978) mentionne que dans sa recherche sur le créole de la Guinée britannique, Bickerton a trouvé que les locuteur(e)s de la variété acrolectale

emploient uniquement le complémenteur *tu*, les locuteur(e)s du mésolecte emploient *tu* et *fu*, et les locuteur(e)s de la variété basilectale n'emploient que *fu*. On trouve des résultats similaires dans la recherche de Winford (1993) sur le créole de l'Île de la Trinité. Cet auteur a constaté que les locuteur(e)s issus de la classe moyenne emploient souvent la forme standard du parfait progressif (*have been* + *verb-ing*) et que les locuteur(e)s de la classe ouvrière n'emploient jamais cette variante. Inversement, les locuteur(e)s de la classe moyenne n'emploient jamais les variantes réduites de cette distinction temporelle et aspectuelle (p.ex.: les formes sans *been*, les variantes sans *-ing*).

À la lumière des résultats que nous venons de présenter ci-dessus, on peut conclure que la recherche sur la variation dans les langues parlées en communauté unilingue, comme celle sur la variation dans les langues en contact, ont mis au jour différents types de discontinuité variationnelle qui vont à l'encontre du principe de l'uniformité des règles variables postulé par le modèle labovien de la variation linguistique. Pour Romaine (1982), l'attestation des discontinuités variationnelles intracommunautaires conduit à la conclusion que ce modèle est trop rigide et ne peut rendre compte de la totalité de la diversité linguistique et du changement linguistique observables dans une communauté donnée. Pour cette auteure, l'attestation de telles discontinuités devrait nous conduire aussi à modifier notre conception de la communauté linguistique et accepter l'idée que même au sein des communautés linguistiques relativement homogènes, on peut observer des divergences dans le changement et la variation, et donc, des sous-groupes de locuteur(e)s qui se distinguent du reste de la communauté dans leur emploi des variables linguistiques. Pour Romaine, donc, le principe de l'uniformité des règles variationnelles et la notion de communauté linguistique ne sont pas reliés nécessairement l'un à l'autre.

Dans la section suivante, nous ferons une présentation synthétique des discontinuités variationnelles qui ont été révélées par la recherche sur la variation du parler d'adolescents franco-ontariens. Dans le cadre de cette recherche, on a étudié plus d'une vingtaine de cas de variation. Dans la majorité d'entre eux, on a identifié une ou plusieurs discontinuités variationnelles parmi les groupes de locuteur(e)s inclus dans l'échantillon de locuteur(e)s adolescents. Ces discontinuités, 19 en tout, se manifestent de deux façons : a) sous la forme de différences intercommunautaires et b) sous celle de différences intracommunautaires. Examinons à présent les résultats relatifs à ces deux types de discontinuité.

4.1. Discontinuités intercommunautaires

Les six cas de discontinuité qui sont résumés dans le Tableau 2 ci-dessous impliquent tous un contraste entre les usages variationnels des locuteur(e)s des trois communautés minoritaires et ceux des locuteur(e)s de Hawkesbury (locuteur(e)s dont le parler plus «conservateur» nous permet de mesurer l'effet du contact linguistique intensif qui prévaut dans les communautés minoritaires). Dans les communautés minoritaires, les trois groupes de locuteur(e)s (les LUNR - locuteurs à usage du français non restreint; les LUMR - locuteurs à usage du français moyennement restreint; les LUFRR - locuteurs à usage du français fortement restreint) a) emploient deux variantes, une qui leur est propre et une autre que les locuteur(e)s de Hawkesbury emploient aussi, mais de façon catégorique (rangées 1 et 2 du Tableau 2); b) effacent plus ou moins souvent des formes qui ne sont jamais effacées par les locuteur(e)s de Hawkesbury (rangée 3); c) respectent des contraintes linguistiques qui ne sont pas respectées par les locuteurs de Hawkesbury (rangées 4 et 5) et d) ne font pas montre d'une contrainte sociale que l'on observe parmi les locuteur(e)s de Hawkesbury (rangée 6). Faisons un survol rapide des phénomènes linguistiques qui sont en cause dans ces six cas de discontinuité.

Les variantes que l'on observe dans le parler des locuteur(e)s des communautés minoritaires sont : a) la préposition *sur* ou la préposition *à* devant les mots «radio» et «télévision», et devant les noms de stations de radio ou de télévision, cf. l'exemple 1 (cet emploi de *sur* est un cas d'interférence de l'anglais examiné par Mougeon et Beniak, 1991) :

- 1) a. c'est toute de la musique **sur** la radio.
- b. y a pas de programmes à la radio on va dire t'sais.

et b) le pronom objet direct *les* ou le pronom objet indirect *leur*, cf. l'exemple 2 (cet emploi du pronom *les* est un cas de régularisation morphosyntaxique; il a été étudié par Nadasdi, 1995a) :

- 2) a. les profs ... on va **les** demander des questions.
- b. mais tout le monde qui rentre chez Lauzon avec des sacs ben on va **leur** demander de laisser leurs sacs.

Les adolescents de Hawkesbury, quant à eux, n'emploient qu'une seule forme (la préposition *à* et le pronom objet *leur*).

2001

Tableau 2
Discontinuités variationnelles intercommunautaires

Localité	Hawkes- bury	Cornwall			North Bay			Pembroke		
Restriction	L U N R	L U N R	L U M R	L U F R	L U N R	L U M R	L U F R	L U N R	L U M R	L U F R
1 sur (la télévision / radio)	-*	+*	+	+	+	+	+	+	+	+
2 les pour leur	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
3 absence du pr. réfléchi	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
4 non-accord du verbe au 3pl. après SN	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+
5 effet de la fréq. verbale sur le non-accord du verbe au 3pl.	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+
6 contrainte sociale sur le redoublement du sujet	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Le signe + signifie que nous avons trouvé dans notre corpus les phénomènes variationnels mentionnés; dans la deuxième colonne du tableau, le signe - indique le contraire.

Les formes que les locuteur(e)s des communautés minoritaires effacent plus ou moins souvent, et que les locuteur(e)s de Hawkesbury n'effacent jamais, sont les pronoms réfléchis devant les verbes pronominaux, cf. l'exemple 3 (l'effacement de ces pronoms est un autre cas de régularisation morphosyntaxique; il a été étudié par Mougeon, 1982) :

3) ah oui, oui, on est passé à Cornwall, j'(m') rappelle astheure parce que ma mère m'a montré cette maison.

Les deux contraintes linguistiques que l'on trouve seulement dans le parler des locuteur(e)s des communautés minoritaires concernent les cas de non-observation de l'accord du verbe avec son sujet à la troisième personne du pluriel, cf. l'exemple 4 (il s'agit encore une fois d'un cas de régularisation morphosyntaxique; il a été examiné par Mougeon et Beniak, 1991; 1995) :

- 4) a. ma soeur et mon frère **vient** de Brantford.
 b. c't'année ils **vient** le Jour de l'An.
 c. on parle pis là heu deux ou trois phrases qu'on dit y a des mots de joul qui **vient**.

Plus précisément, nous avons trouvé que dans le parler des locuteur(e)s des communautés minoritaires, la non-observation de la règle d'accord a lieu lorsque le sujet est un nom ou un groupe nominal (cf. l'exemple 4a) et qu'elle est affectée par la fréquence du verbe (moins le verbe est fréquent, moins la règle d'accord est observée). Par contraste, les locuteurs de Hawkesbury manquent rarement à la règle d'accord et quand ils le font, ce n'est qu'après les pronoms *qui* et *ils* (cf. les exemples 4b. et c.) et indépendamment de la fréquence du verbe. Nous avons trouvé aussi que les LUNR de Cornwall observent toujours la règle d'accord lorsque le sujet est un nom ou un groupe nominal (cf. la rangée 4 du Tableau 2) et donc qu'ils se comportent comme les locuteur(e)s de Hawkesbury sur cet aspect de la règle d'accord.

Enfin, la contrainte sociale que nous n'avons observée que dans le parler des locuteur(e)s de Hawkesbury, concerne le redoublement du sujet, cf. l'exemple 5, phénomène que l'on retrouve en français canadien vernaculaire¹. On a constaté qu'il est corrélé avec la classe sociale parmi les adolescents de Hawkesbury, mais qu'il ne l'est pas parmi ceux des communautés minoritaires, cf. Nadasdi (1995b) :

- 5) a. Jamie **il** s'est marié avec une autre fille.
 b. tout le monde se sent obligé de faire les cadeaux.

4.2. Discontinuités intracommunautaires

Les douze cas de discontinuité variationnelle qui sont illustrés dans le Tableau 3 ci-dessous peuvent être regroupés en deux catégories générales : a) les cas où les LUF^R et les LUM^R se comportent de la même manière et s'opposent aux LUN^R (rangées 1 à 6 du Tableau 3) et b) les cas où les LUF^R se distinguent des deux autres groupes de locuteur(e)s (rangées 7 à 12).

1 Exception faite du français terre-neuvien, cf. King et Nadasdi (1995).

Tableau 3
Discontinuités variationnelles intracommunautaires

	Localité	Hawkesbury	Cornwall			North Bay			Pembroke		
Restriction		L U N R	L U N R	L U M R	L U F R	L U N R	L U M R	L U F R	L U N R	L U M R	L U F R
1 emploi d'un pronom objet fort	-	-	+	+	-	+	+	-	+	+	
2 être peur	-	-	+	+	-	+	+	-	+	+	
3 à = «chez»	-	-	+	+	-	+	+	-	+	+	
4 absence de clitique objet	-	-	+	+	-	+	+	-	+	+	
5 contrainte du pr. clit. suj. sur les pr. clit. obj.	-	-	+	+	-	+	+	-	+	+	
6 contrainte des pr. clit. obj. sur le redoublement du sujet	-	-	+	+	-	+	+	-	+	+	
7 à possessif	+	+	+	-	-	+	-	-	+	-	
8 su' = «chez»	+	+	+	-	+	+	-	+	+	-	
9 <i>sontaient</i>	-	+	+	-	-	-	-	-	-	-	
10 <i>ça fait que</i>	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	
11 contrainte sociale sur l'effacement du /l/ dans les articles déf.	N / A	N / A	N / A	N / A	+	+	-	N / A	N / A	N / A	
12 effet de l'informalité sur l'effacement du /l/ dans les art. déf.	N / A	N / A	N / A	N / A	+	+	-	N / A	N / A	N / A	

4.2.1. Discontinuités où les LUF R et les LUM R se comportent de la même manière

Dans ces cas de discontinuité, les LUF R et les LUM R se distinguent des LUN R de trois façons différentes : a) ils emploient deux variantes (une qui leur est propre et une autre que les LUN R utilisent de façon catégorique), b) ils effacent plus ou moins souvent une forme qui n'est jamais omise par les LUN R et c) ils observent une contrainte linguistique

qui leur est propre. Les deux variantes employées par les LUFRR et les LUMR sont : a) une forme forte du pronom objet après la préposition *à* ou une forme clitique préverbale du pronom objet indirect (cf. l'exemple 6; ceci est un autre cas de régularisation morphosyntaxique étudié par Nadasdi 1995a) :

6) a. On rentre dans la maison pis elle dit, elle dit **à nous-autres**
«Parlez en français!»

b. Charley c't'anglais si j'**leur** dit heu *come on* là là.

b) la construction copule *être* + *peur* ou la construction *avoir* + *peur* (cf. l'exemple 7; un cas d'interférence de l'anglais examiné par Mougeon et Beniak, 1991) :

7) a. fallait qu'j'aie une opération pis heu ... pis j'**étais** peur de l'avoir.

b. j'**avais** peur de venir à l'école avec la gueule croche.

et c) la préposition locative générique *à* pour indiquer le mouvement vers ou bien la présence à la maison de quelqu'un, ou l'emploi de la préposition locative spécifique, à savoir *chez* (cf. l'exemple 8; cet emploi de la préposition *à* a été étudié par Mougeon, Beniak et Valois, 1985 et Mougeon et Beniak, 1991). Ces auteurs estiment qu'il est attribuable autant à la régularisation morphosyntaxique qu'à l'interférence de l'anglais.

8) a. j'ai resté pour une couple de semaines **à** mon grand-père.

b. pis on est allé heu ... **chez** ma grand-mère.

Quant à eux, les LUNR (ainsi que les locuteur(e)s de Hawkesbury) n'emploient qu'une seule forme, les pronoms clitiques objet indirect, la construction *avoir* + *peur* et la préposition *chez*.

Les formes qui sont effacées plus ou moins souvent par les LUFRR et les LUMR (mais pas par les LUNR et les locuteur(e)s de Hawkesbury), sont les pronoms objet direct et indirect (cf. l'exemple 9; un autre cas de régularisation morphosyntaxique étudié par Nadasdi, 1995a).

9) le monde from Battlestar Galactica ils ont aidé le monde sur l'autre planète ... pis après ils (**leur**) ont donné (**à eux**) des graines pour qu'ils puissent pousser ...

Finalement, les exemples 10 et 11 illustrent deux facteurs contextuels qui ont un effet sur la variation dans le parler des LUFRR et des LUMR

(mais pas dans celui des LUNR, ni dans celui des locuteur(s) de Hawkesbury) :

- 10) a. mon père **le** sait pas.
 b. une côte de viande ... ils avaient acheté **ça**.
- 11) a. le gars il tombe en bas.
 b. le hockey ... l'ami de ma soeur l'écoutait.

La première contrainte contextuelle a trait à l'influence de l'emploi d'un pronom clitique ou d'un nom en position de sujet sur l'emploi d'un pronom objet. Plus précisément, on a trouvé que l'emploi d'un nom sujet est favorable à l'emploi d'un pronom clitique objet préverbal (comme dans l'exemple 10a) et que l'emploi d'un pronom sujet est favorable à l'emploi d'un pronom objet postverbal (comme dans l'exemple 10b). La deuxième contrainte concerne l'effet de l'emploi d'un clitique objet sur le redoublement du sujet. On a trouvé que l'absence d'un pronom objet préposé est favorable au redoublement du sujet (comme dans l'exemple 11a) et que la présence d'un pronom objet préposé est défavorable au redoublement du sujet (comme dans l'exemple 11b). Ces contraintes ont été attestées par Nadasdi (1995a).

4.2.2. Discontinuités où les LUF_R se démarquent des autres locuteurs

Dans les rangées 7 à 12 du Tableau 3 sont résumées les discontinuités où les LUF_R se distinguent du reste de la communauté; elles concernent toutes des cas de variation impliquant une opposition entre une variante typique du français canadien vernaculaire et sa contrepartie standard. On peut les regrouper en deux sous-groupes : a) les cas où la variante vernaculaire est absente du français des LUF_R mais se trouve dans le parler des autres locuteurs (rangées 7 à 10 du Tableau 3) et b) les cas où l'on observe l'absence d'un effet de la classe sociale ou du niveau de formalité dans le parler des LUF_R, alors que ces facteurs sont pertinents pour les autres locuteurs (rangées 11 et 12 du Tableau 3). Les variantes vernaculaires et leur contrepartie standard sont respectivement: a) le *à* possessif et le *de* possessif (cf. l'exemple 12; voir Mougeon et Beniak, 1991) :

- 12) a. elle est dans la chambre **à** ma mère.
 b. c'est une amie **de** ma mère.

b) la préposition *su'* et la préposition *chez* pour exprimer le mouvement vers ou bien la présence au domicile de quelqu'un (cf. l'exemple 13) :

- 13) a. moi je restais **su'** ma cousine.
 b. j'étais **chez** mon cousin.

c) *sontaient* et *étaient* au 3 pl. de l'imparfait de l'indicatif (cf. l'exemple 14; voir Mougeon et Beniak, 1986, 1991) :

- 14) a. les tours que je jouais **sontaient** pas méchants.
 b. à la fin du joute on pensait que y'**étaient** pour courir après nous-autres.

et d) *ça fait que* et *alors* comme conjonction ou comme marqueur discursif (cf. l'exemple 15; voir Mougeon et Beniak, 1991) :

- 15) a. à (I)a maison on parle tout le temps français, **ça fait que** on va, tout' suite le mettre en français.
 b. j'sais pas les mots en anglais, **alors** il faut qu'j'utilise mon français, comme.

Notons que cette opposition n'a été attestée qu'à Pembroke. Finalement, au début de l'exemple 15, on a une occurrence de l'usage non standard qui n'est pas corrélé à la classe sociale ou au niveau de formalité parmi les LUFRR, à savoir, l'effacement du /l/ dans les articles (voir Tennant, 1995).

5. Discussion

Commençons par une brève discussion des cas de discontinuité que l'on a observés entre les locuteur(e)s de Hawkesbury et ceux des communautés minoritaires. Étant donné qu'elles se manifestent sous la forme d'un contraste entre le parler de locuteur(e)s de différentes communautés, ces discontinuités ne remettent pas foncièrement en question le principe de l'uniformité des usages variationnels postulés par le modèle labovien. Toutefois, elles illustrent le rôle crucial que jouent la restriction linguistique et son corollaire, le contact avec l'anglais, dans l'émergence de discontinuités au sein d'une famille de géolectes qui sont génétiquement reliés. En effet, nos quatre communautés, comme la plupart des communautés francophones de l'Ontario, incluent des individus qui viennent du Québec ou dont les ancêtres viennent de cette province. Comme nous l'avons noté précédemment, la restriction dans l'emploi du français et le contact avec l'anglais entraînent l'émergence de nouvelles formes ou de nouvelles contraintes linguistiques, la

disparition de certaines contraintes sociales et l'effacement de certaines formes. Autant de phénomènes qui sont absents du parler des adolescents de Hawkesbury, locuteur(e)s dont le français est le moins affecté par le contact avec l'anglais et la restriction dans l'emploi du français. Cela dit, on peut supposer, si l'on recueillait un corpus dans une communauté où les francophones constituent une majorité moins forte qu'à Hawkesbury (disons une localité à 60% francophone), que les six cas de discontinuités **intercommunautaires** que l'on a attestés seraient observables entre les sous-groupes de locuteur(e)s dans cette communauté et donc qu'ils constitueraient d'autres exemples de discontinuité **intracommunautaire**. En effet, dans une communauté moins fortement majoritaire, il y aurait sans doute des locuteur(e)s semblables à ceux de Hawkesbury, mais aussi des locuteur(e)s affichant des niveaux de restriction d'emploi du français et de contact avec l'anglais nettement plus élevés et dont les usages variationnels pourraient donc diverger de ceux du premier sous-groupe de locuteur(e)s.

À la différence des discontinuités intercommunautaires, les 12 cas de discontinuités intracommunautaires examinés plus haut vont clairement à l'encontre du principe de l'uniformité des usages variationnels. On se souviendra que les discontinuités intracommunautaires se manifestent selon deux modalités différentes : a) la perte d'une variante vernaculaire ou de contraintes sociostylistiques associées à cette variante; b) l'émergence d'une nouvelle variante ou contrainte linguistique ou l'effacement d'une forme (ces deux phénomènes étant reliés à un processus de simplification morphosyntaxique ou à l'interférence de l'anglais).

On a vu que la perte des variantes vernaculaires et des contraintes sociostylistiques ne s'observent que dans le parler des LUF_R (cf. rangées 7 à 12, Tableau 3). On pourrait tenter d'expliquer ce résultat en partant de l'hypothèse que les LUF_R forment un groupe isolé à l'intérieur de leur communauté. Toutefois, cette hypothèse n'est pas confortée par le fait que dans d'autres cas de discontinuité (cf. les rangées de 1 à 6, Tableau 3) les LUF_R se comportent comme les LUM_R. Par ailleurs, on a vu aussi que dans les six cas de discontinuités intercommunautaires (cf. Tableau 2), les usages variationnels des LUF_R ne se distinguent pas de ceux des autres sous-groupes de locuteur(e)s. Ces patrons contradictoires ne soutiennent donc guère l'idée que les LUF_R «font bande à part» au sein de leur communauté. Il y a d'autres raisons qui nous poussent à rejeter une telle hypothèse. D'abord les LUF_R fréquentent les mêmes écoles que les autres locuteur(e)s et ils communiquent avec les LUM_R

et les LUNR à l'intérieur de l'école ainsi que dans d'autres domaines extérieurs à l'école. À ce sujet, le premier auteur a pu constater que parmi les élèves de l'école secondaire de langue française où sont inscrits ses enfants, les rapports d'amitié entre élèves sont largement indépendants de la compétence linguistique des élèves. Il est vrai que ces élèves communiquent souvent entre eux en anglais. De plus, tout comme les autres locuteur(e)s, les LUFRR sont nés localement. Ils ont au moins un parent qui est locuteur natif du français canadien et ils proviennent de divers milieux sociaux. Finalement, il ne faut pas perdre de vue le fait que le parler des LUFRR inclut certains traits du français canadien vernaculaire, par exemple, l'effacement de /l/, le redoublement du sujet, des formes non standard du subjonctif (cf. Laurier, 1989), ou bien l'emploi des auxiliaires *vas* et *m'as* comme variantes de *vais* à la première personne du singulier (cf. Mougeon et Beniak, 1991). Autant de faits qui montrent que ces locuteurs ne sont pas complètement isolés de cette variété de français et qu'ils ont dû nécessairement l'apprendre de leurs parents ou bien de leurs amis. Somme toute, l'idée que les LUFRR sont un sous-groupe isolé au sein de leur communauté n'est pas appuyée par les faits.

Cela dit, il ne faudrait pas pour autant conclure qu'on ne peut expliquer le fait que certains traits du français vernaculaire sont absents du parler des LUFRR et inversement que d'autres traits de cette variété sont présents. Par exemple, l'absence d'un trait du vernaculaire particulier pourrait refléter le fait que ce trait est stigmatisé et donc que les LUFRR auront peu d'occasions de l'entendre en milieu scolaire, domaine où ils emploient le français le plus souvent. Une autre explication de l'absence d'un trait vernaculaire pourrait résider dans la fréquence discursive du trait en question. Si le trait vernaculaire n'est pas fréquent, il risque d'être acquis tardivement ou de ne jamais être acquis, probabilité d'autant plus élevée lorsque l'emploi du français est restreint. Ces deux explications valent pour le *à* possessif et *su'* dans le sens de «chez» et pour la forme *sontaient*. Ces trois variantes vernaculaires sont à la fois peu fréquentes dans le discours et sociostylistiquement très marquées. Par contraste, la présence de certains traits du vernaculaire dans le parler des LUFRR pourrait être attribuée à des facteurs qui sont à l'inverse de ceux qu'on vient de mentionner, à savoir, faible marque sociostylistique et fréquence discursive élevée. Ces derniers facteurs augmenteront la probabilité qu'un LUFRR soit exposé à de tels traits, même dans le domaine formel de l'école. Le facteur «fréquence discursive élevée» vaut certainement pour l'effacement de /l/ et pour le

redoublement du sujet, deux traits non standard qu'on retrouve effectivement dans le parler des LUF^R. L'absence du trait vernaculaire *ça fait que* semble de prime abord invalider l'hypothèse du rôle de la fréquence discursive puisque la variable *alors/ça fait que* est plutôt fréquente. Toutefois, on a vu que l'absence de *ça fait que* n'a été observée qu'à Pembroke. Or, c'est à Pembroke que le taux local de concentration de francophones est le plus bas. Dans cette communauté, la majorité des LUF^R ont des indices de restriction d'emploi du français très bas (égal ou inférieur à .25). En d'autres termes, la fréquence d'emploi du français par les LUF^R de Pembroke se situe en dessous d'un seuil qui permet l'acquisition d'un trait du vernaculaire de fréquence assez élevée.

L'absence d'un effet du niveau de formalité sur l'effacement du /l/ parmi les LUF^R va de pair avec l'absence de certains traits vernaculaires. En effet, d'une part ces locuteur(e)s effacent rarement le /l/ dans les articles et, d'autre part, ils n'augmentent pas l'effacement de /l/ dans la partie informelle de l'interview. Le fait que leur emploi du français tend à se limiter au domaine formel de l'école a donc un effet négatif sur leur capacité de marquer l'informalité avec ce trait du français vernaculaire. On peut aussi supposer que ce même fait les a empêchés d'internaliser le patron de stratification sociale qui caractérise l'effacement du /l/ dans les articles chez les autres locuteurs. Par ailleurs, il est clair que lorsque un trait du français vernaculaire est absent du parler des LUF^R, la variation stylistique comme la variation sociolectale sont totalement exclues. Quoi qu'il en soit, l'attestation de discontinuités qui se traduisent par l'absence d'une contrainte sociale est une découverte originale de la recherche sur le français ontarien puisque ce type de discontinuité n'avait pas encore été attesté.

Abordons maintenant le deuxième type de discontinuité intracommunautaire, à savoir l'émergence de nouvelles variantes ou de nouvelles contraintes linguistiques, ou encore l'effacement de certaines formes, phénomènes reliés à la simplification morphosyntaxique ou à l'interférence de l'anglais. Ces types de discontinuités, contrairement aux cas de réduction stylistique ou sociolectale dont on vient de discuter se retrouvent à la fois dans le parler des LUF^R et dans celui des LUM^R. Cela dit, nous sommes d'avis que les recherches ultérieures permettront sans doute d'attester des cas de simplification ou d'interférence de l'anglais limités au parler des LUF^R. En effet, comme ces derniers élèves emploient le moins souvent le français et le plus souvent l'anglais, on peut supposer qu'ils auront recours à certaines simplifications morphosyntaxiques ou à certains transferts de l'anglais, ou encore à

l'omission de certaines formes qui seront trop avancées pour se manifester dans le parler des LUMR ou dans celui des LUNR. Autrement dit, nous postulons qu'il existe un rapport prévisible et régulier entre la position qu'occupe un(e) locuteur(e) sur le continuum de restriction dans l'emploi du français et la probabilité qu'il/elle aura recours aux processus mentionnés ci-dessus. Le fait que nous avons identifié des cas de simplification morphosyntaxique ou de transfert de l'anglais qui sont caractéristiques du parler des LUMR et de celui des LUF, alors que d'autres, par contraste, se trouvent dans le parler de tous les groupes de locuteur(e)s (sauf ceux de Hawkesbury) conforte notre hypothèse. À l'appui de cette hypothèse, on peut mentionner aussi que dans le parler des LUNR de Cornwall, l'absence d'accord entre le sujet et le verbe ne s'observe pas lorsque le sujet est un nom (comme à Hawkesbury), bien qu'il soit corrélé avec la fréquence du verbe (corrélacion qui vaut pour tous les autres locuteur(e)s, exception faite de ceux de Hawkesbury). En d'autres termes, sur ce point particulier de la morphosyntaxe du français, les LUNR de Cornwall appliquent une version de la règle d'accord sujet/verbe qui représente une «transition» entre celle des locuteurs de Hawkesbury et celle des autres locuteur(e)s de Cornwall, de North Bay et de Pembroke. Ce résultat s'accorde avec le fait que c'est à Cornwall qu'on trouve la plus forte concentration de francophones parmi les communautés minoritaires de notre corpus et donc, qu'au sein de notre échantillon, les LUNR de cette ville sont ceux qui se situent le plus près de ceux de Hawkesbury sur le continuum de la fréquence d'emploi du français. Si notre hypothèse est valable, les continuums de fréquence d'emploi des langues minoritaires auraient une valeur heuristique spéciale en ce qu'ils peuvent fournir des preuves empiriques solides pour les linguistes qui tentent de hiérarchiser les éléments linguistiques sur une échelle de complexité construite à partir d'une réflexion théorique sur le rôle des facteurs intrasystémiques. Pour les sociolinguistes, de tels continua offrent aussi la possibilité d'identifier les facteurs intrasystémiques et extrasystémiques qui (dé)favorisent l'acquisition et la diffusion au sein des groupes sociaux des traits vernaculaires et standard d'une langue donnée. Dans les communautés majoritaires ou unilingues, ces facteurs sont normalement constants et entremêlés. Ainsi, pour s'en tenir aux facteurs extrasystémiques, dans ces communautés, la plupart des locuteur(e)s communiquent les uns avec les autres dans les domaines sociétaux privés ou informels dans la même langue, ils travaillent dans cette même langue, ils sont scolarisés dans cette même langue, etc. Par contraste, dans les communautés minoritari-

res et bilingues, on peut observer d'importantes différences interindividuelles dans le rôle que joue la langue minoritaire dans ces domaines sociétaux et il devient alors plus facile de mesurer l'effet respectif des facteurs sociétaux sur la diffusion des usages variationnels.

Considérons finalement l'apport de nos résultats à la réflexion sur le concept de communauté linguistique. On a vu plus haut que Romaine (1982; 1989) estime que, dans une même communauté linguistique, certains sous-groupes de locuteur(e)s peuvent avoir des usages variationnels qui les distinguent du reste de la communauté. Nos résultats appuient cette observation de façon évidente et fournissent des preuves supplémentaires du fait que le principe de l'universalité des usages variationnels est plus souvent infirmé que confirmé dans les langues minoritaires. Finalement, on peut signaler que l'attestation de discontinuités variationnelles dans les langues minoritaires et l'attestation de ce même phénomène dans les langues parlées en milieux unilingues et dans les créoles suggèrent fortement que les discontinuités intracommunautaires sont bien plus répandues qu'on a pu le penser initialement et qu'il est donc temps d'élargir le modèle sociolinguistique de la variation linguistique afin de rendre compte de cette réalité.

Bibliographie

- Bavin, E. 1989. «Some lexical and morphological change in Warlpiri». Dans N. Dorian (dir.), p. 287-312.
- Cedergren, H. 1973. *The interplay of social and linguistic factors in Panama*. Thèse de doctoral, Cornell University.
- Chambers, J. 1973. «Canadian Raising». *The Canadian Journal of Linguistics* 18, p. 113-35.
- Dorian, N. 1981. *Language death : the life cycle of a Scottish Gaelic dialect*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- Dorian, N. 1989. (dir.) *Investigating obsolescence : studies in language contraction and death*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Gal, S. 1984. «Phonological style in bilingualism : the interaction of structure and use». Dans D. Schiffrin (dir.). *Meaning, Form and Use in Context : Linguistic Applications*. Washington, DC : Georgetown University Press, p. 290-302.
- Guy, G. 1988. «Language and social class». Dans F. Newmeyer (dir.) *Linguistics the Cambridge Survey, Volume IV : the Social Cultural Context*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 37-63.

- Guy, G. 1981. *Linguistic variation in Brazilian Portuguese : aspects of the phonology, syntax and language history*. Anne Arbor : University Microfilms International.
- Guy, G. 1980. «Variation in the group and the individual : the case of final stop deletion». *Locating language in time and space*. New York: Academic Press.
- Guy, G., B. Horvath, J. Vonwiller, E. Daisley et I. Rogers. 1986. «An intonational change in progress in Australian English». *Language in Society* 15 (1), p. 23-51.
- Kay, P. 1978. «Variable rules, community grammar, and linguistic change». Dans D. Sankoff (dir.) *Linguistic variation : models and methods*. New York : Academic Press, p. 71-83.
- Kay, P. et C. McDaniel. 1979. «On the logic of variable rules». *Language in Society* 8 : 2, p. 151-87.
- King, R. 1989. «On the social meaning of linguistic variability in language death situations : Variation in Newfoundland French». Dans N. Dorian (dir.), p. 139-48.
- King, R., et T. Nadasdi. 1995. «Le non-redoublement du sujet en français acadien». Communication présentée au *Congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique (Sociétés savantes)*, Université du Québec à Montréal, 2 juin, 1995.
- King, R., et T. Nadasdi. (à paraître). «Sorting out morphosyntactic variation in Acadian French : the importance of the linguistic marketplace». *Selected Papers from NWAWE 23*. Stanford : Center for the Study of Language and Information.
- Laurier, M. 1989. «Le subjonctif dans le parler franco-ontarien : un mode en voie de disparition?» Dans R. Mougeon et É. Beniak (dirs.). *Le français canadien parlé hors Québec : aperçu sociolinguistique*. Québec : Presses de l'Université Laval, p. 105-126.
- Labov, W. 1972. *Sociolinguistic patterns*. Philadelphia : Pennsylvania University Press.
- Lefèbre, C. et R. Fournier. 1978. «Les relatives en français de Montréal». *Cahiers de linguistique* 8, p. 273-295.
- Lemieux, M. et H. Cedergren. 1985. *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*. Tomes 1 et 2. Montréal : Office de la langue française.
- Milroy, J. 1992. *Linguistic Variation and Change*. Oxford : Blackwell.
- Milroy, J. 1982. «Probing under the tip of the iceberg : phonological "normalization" and the shape of speech communities». Dans S. Romaine (dir.), p. 35-47.

- Milroy, L. et J. Milroy. 1982. «Social network and social class : toward an integrated sociolinguistic model». *Language in Society* 21, p. 1-6.
- Mougeon, R., et É. Beniak. 1986. «Is child language a possible source of linguistic variation?» Dans D. Sankoff (dir.). *Diversity and Diachrony*. Philadelphia : Benjamins, p. 347-60.
- Mougeon, R. et É. Beniak. 1995. «Le non-accord en nombre entre sujet et verbe en français ontarien : un cas de simplification?». *Présence Francophone* 46, p. 53-65.
- Mougeon, R. et É. Beniak. 1994. «Bilingualism, language shift, and institutional support for French : the case of the Franco-Ontarians». *International Journal of the Sociology of Language* 105/106, p. 99-126.
- Mougeon, R. et É. Beniak. 1991. *The Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction : the Case of French in Ontario, Canada*. Oxford : Oxford University Press.
- Mougeon, R., É. Beniak et D. Valois. 1985. «A sociolinguistic study of language contact, shift, and change». *Linguistics* 23, p. 455-87.
- Nadasdi, T. 1995a. *Variation morphosyntaxique et langues minoritaires: le cas du français ontarien*. Thèse de doctorat, University of Toronto.
- Nadasdi, T. 1995b. «Subject NP doubling, matching and minority French». *Language Variation and Change* 7 (1), p. 1-14.
- Naro, A. 1981. «The social and structural dimensions of a syntactic change». *Language* 57, p. 63-98.
- Poplack, S. 1980. «Deletion and disambiguation in Puerto Rican Spanish». *Language* 23, p. 371-85.
- Preston, D. 1989. *Sociolinguistics and Second Language Acquisition*. New York : Blackwell.
- Rand, D. et D. Sankoff. 1990. *Goldvarb : A variable rule application for the Macintosh*. Montréal : Centre de recherches mathématiques, Université de Montréal.
- Rickford, J. 1986. «The need for new approaches to social class analysis in sociolinguistics». *Language and Communication* 6 (3), p. 215-21.
- Romaine, S. (dir). 1982. *Sociolinguistic variation in speech communities*. London : Edward Arnold.
- Romaine, S. 1982. «What is a speech community?». Dans S. Romaine (dir.).
- Romaine, S. 1989. *Bilingualism*. New York : Blackwell.
- Sankoff, D. et W. Labov. 1979. «On the use of variable rules». *Language in Society* 8, p. 189-222.

- Silva-Corvalán, C. 1994. *Language Contact and Change : Spanish in Los Angeles*. Oxford : Oxford University Press.
- Tennant, J. (1995). *Variation morphologique dans le français parlé des adolescents de North Bay*. Thèse de doctorat, University of Toronto.
- Trudgill, P. 1983a. *On Dialect*. Oxford : Basil Blackwell.
- Trudgill, P. 1983b. *Sociolinguistics*. Harmondsworth : Penguin Books.
- Winford, D. 1993. «Variability in the use of perfect *have* in Trinidadian English : A problem of categorial and semantic mismatch». *Language Variation and Change* 5 (2), p. 141-188.
- Wolfram, W. 1969. *A Sociolinguistic Description of Detroit Negro Speech*. Washington, DC : Center for Applied Linguistics.

Analyse morphosyntaxique du parler d'un groupe d'immigrants français à Toronto¹

Gilles Forlot

Introduction

La francophonie torontoise est depuis longtemps pluriethnique. L'immigration a fait que la population ayant pour langue d'usage le français est d'horizons divers, contrairement à d'autres régions francophones de l'Ontario. Cela revient à dire que la langue française parlée à Toronto est difficilement définissable, ou plutôt qu'elle est constituée de nombreuses variétés, et notre étude se donne pour objectif de cerner l'évolution morphosyntaxique du parler d'un certain nombre de ressortissants français immigrés à Toronto depuis des périodes allant de trois à quarante quatre. Notre approche est d'abord idiolectale, c'est-à-dire qu'elle se penche sur la pratique individuelle d'un locuteur : nous avons découvert que l'évolution du parler de ces locuteurs diffère grandement en fonction de facteurs externes, notamment la migration et l'acculturation, facteurs que nous ne développerons pas ici mais qui nous obligent à rester prudents dans nos conclusions et à éviter une quelconque généralisation (Forlot 1995).

Ce qui reste sûr dans cette francophonie torontoise, d'où qu'elle vienne et quels qu'en soient les accents, c'est qu'elle doit s'accommoder d'une partenaire inévitable parce que majoritaire : la langue anglaise. C'est ce bilinguisme, accepté par la plupart de nos vingt-sept locuteurs et pratiqué de façon plus ou moins intense par tous, qui nous incite à évoquer une pratique langagière bilingue, ou un «parler bilingue». Nous allons montrer que dans la syntaxe orale du migrant d'origine française, il y a cette présence de l'anglais, et nous en soulignerons, par l'analyse de quarante-six énoncés, le nouveau fonctionnement et les restructurations.

1 Je tiens à remercier Claude Caitucoli, Bernard Gardin et Régine Delamotte-Légrand pour leurs remarques lors de la soutenance d'un travail de 3^e cycle universitaire dont cet article s'inspire.

I - Méthodologie

1 - Choix des locuteurs et prise de position méthodologique

Comme nous l'avons dit, les locuteurs sont tous originaires de France. Ils vivent au Canada depuis très longtemps pour certains et depuis seulement cinq ou six ans pour d'autres. Le lecteur trouvera quelques données sur ces personnes interviewées en annexe. Il s'agissait d'abord d'interroger des Français élevés et éduqués en France : le fait qu'ils y soient nés ou non, qu'ils soient d'origine étrangère ou française, qu'ils aient émigrés à l'âge de vingt ans ou à celui de cinquante ans, peu importait de prime abord. Même si ces facteurs avaient certainement un poids sociolinguistique non négligeable dans l'adaptation et l'acculturation de nos locuteurs, ce que nous voulions d'abord, c'était un échantillon de sujets éduqués dans la même langue et la pratiquant comme langue maternelle, même si certains pouvaient aussi en avoir une autre. Ce critère impératif venait du fait que nous avions pour objectif de repérer ce qui dans le discours de nos locuteurs, pouvait sembler non habituel, en somme *non standard* aux oreilles de l'enquêteur français que nous étions.

Cela nous amène à aborder la question de l'analyse linguistique. Notre prise de position est celle d'un examen des formes linguistiques par l'analyse conversationnelle. Nous considérons que notre corpus ne peut être abordé de façon convenable que par le biais de la contextualisation du discours, ce qui revient aussi à dire que nous ne faisons pas une analyse des formes non standard par rapport aux formes préconisées par les grammaires et dictionnaires ou recensées par les travaux antérieurs. Nous préférons partir du principe que tout énoncé est actualisé s'il est validé par son destinataire, autrement dit que tout ce que dit un locuteur est acceptable dans la mesure où le contrat énonciatif qui unit énonciateur et destinataire est respecté. Le résultat de cette prise de position est que nous n'entendons pas adjoindre à un énoncé l'astérisque marquant son inacceptabilité parce que la seule personne apte à valider ou non un énoncé, c'est son destinataire (nous-même dans les entrevues et les coénonciateurs dans l'observation discrète). Ainsi, c'est notre intuition de locuteur francophone de France, mais aussi de participant à l'interaction, qui nous a servi pour résoudre la problématique suivante : y a-t-il une évolution de la construction morphosyntaxique du discours de chacun de ces Français installés à Toronto?

2 - Les entretiens

Pour parvenir à répondre à la problématique posée, il fallait d'abord identifier ce que Lüdi (1987 : 2) nomme les *marques transcodiques*, ces éléments d'adaptation linguistique au système de la langue d'accueil. Il a donc fallu procéder à des relevés puis à un classement en vue de faire une typologie. Pour la cueillette des données linguistiques, l'analyse du français parlé par nos informateurs s'imposait et ceci fut fait au moyen de l'entretien enregistré. Douze entretiens ont donc été menés, auxquels nous avons fixé les limites suivantes : en premier lieu, chaque entretien devait durer entre 25 et 35 minutes, avec une durée préférée d'une trentaine de minutes. Cette limite était indispensable parce que la durée est susceptible de faire varier les données statistiques : plus l'informateur parlait longtemps, plus son discours pouvait comporter d'éléments d'interférences de toutes sortes, et nous ne voulions pas arriver à des conclusions faussées par une interprétation quantitative erronée du corpus. Avec un corpus somme toute relativement petit et une préférence méthodologique pour l'analyse interactionnelle des idiolectes, nous avons décidé qu'il n'était pas sage de tirer des conclusions statistiques sur la fréquence d'apparition des énoncés variants chez nos informateurs. Nous nous sommes contenté de les relever, de les classer et d'analyser individuellement l'idiolecte de chaque locuteur. Pour arriver à des contextes conversationnels et des sujets de discussions plutôt similaires entre chaque entretien, nous avons appliqué la deuxième limite à nos entrevues, celle qui a trait aux sujets de discussion abordés. C'est le principe de l'entretien semi-directif, où l'enquêteur pose les questions et donne une orientation à la réponse de son interlocuteur.

Nous avons, bien sûr, eu à faire face à ce que Labov a appelé *le paradoxe de l'observateur* (Labov 1976 : 290) : il y a, en effet, un paradoxe à vouloir observer un locuteur et à s'attendre à ce que sa production linguistique soit la plus naturelle possible. Cependant, il ne nous semble pas que l'on puisse arriver à un corpus «naturel», simplement parce qu'en termes d'interaction langagière, le naturel est tout à fait subjectif : dans un entretien, on pourra juger que tout est naturel, ou alors que rien ne l'est. On aurait donc pu abandonner l'objectif de la situation réelle, se passer de l'expérience qui consiste à «surmonter le paradoxe» et à «briser les contraintes de l'interview» (Labov 1976 : 290) et ceci parce que l'interaction entre l'enquêteur et l'enquêté est une situation comme une autre, et qu'il n'y a pas de raison de la considérer comme moins réelle ou moins naturelle qu'une autre. Les précautions du

chercheur n'éliminent pas le fait que la conversation, c'est avant tout une négociation énonciative et l'interview n'est qu'une forme de conversation.

Pendant, on peut difficilement éviter cette attention portée au discours par l'enquêté, que Labov appelle la «surveillance auditive de son propre discours par le locuteur» (1976 : 288), du fait de l'intimidation que peut provoquer la présence de ces intrus que sont le chercheur, son magnétophone et ses questions quelquefois indiscrettes. Attendu qu'en situation d'entretien, comme Labov le précise, l'enquêté ne parle pas son vernaculaire, justement du fait de cette attention qu'il porte à son discours (c'est ce que le linguiste américain appelle la *formalité* (Labov, 1976 : 289)), nous avons toutefois appliqué ces mises en garde le plus possible, en essayant d'abord de rassurer nos informateurs sur le côté informel de notre discussion, et en posant par exemple les questions concernant l'usage de la langue française, en particulier en ce qui a trait à sa norme et au jugement que nos locuteurs font de leur pratique, à la fin de l'entretien, durant les cinq dernières minutes : cela nous permettait de construire avec les locuteurs une conversation qui leur semblait ordinaire et éloignait les risques de vigilance métalinguistique, dont on allait certainement sentir la plus grande intensité au moment de parler avec eux des pratiques et normes linguistiques. Cela s'est trouvé confirmé lors de la transcription du corpus.

3 - L'observation participante, ou observation discrète

Cette méthode nous permettait aussi d'appliquer les mises en garde de Labov sur les problèmes de la surveillance du discours par l'enquêté. Nous avons ainsi pratiqué l'observation participante au sein de certains groupes de Français expatriés que nous fréquentons, ou dans des lieux où l'on est susceptible de rencontrer des Français en situation d'interaction. Il s'agissait donc bien d'une *observation dissimulée* (avec toutes les précautions d'ordre éthique). Les locuteurs «observés» n'étaient pas enregistrés : nous nous empressons de faire une retranscription écrite discrète des éléments pertinents, méthode qui ressemble à celle utilisée par Labov (1976 : 100-101) lors de son étude de la stratification sociale du /r/ dans trois magasins de New York.

Laperrière souligne d'autres problèmes, auxquels nous avons aussi dû faire face : l'observateur qui procède ainsi rencontre des difficultés structurelles (les limites spatiales et sociales du rôle que se donne l'enquêteur), des contraintes matérielles (la prise de notes sur place est difficile et l'enquêteur ne peut pas réécouter les énoncés) et des

problèmes affectifs qui proviennent de son implication dans le déroulement de sa propre étude (1993 : 258).

Il est vrai que cette observation discrète ne pouvait pas fonctionner dans tous les lieux que nous avons sélectionnés, surtout pour des raisons matérielles : la réception auditive dans certains lieux était trop faible ou trop floue, et nous n'étions pas en mesure de transcrire la plupart des énoncés faute de les avoir entendus de façon satisfaisante. Par conséquent, nous nous sommes contenté de quatre lieux d'observation discrète systématique : deux écoles de langues, une petite entreprise et une école secondaire, toutes quatre largement fréquentées par des locuteurs originaires de France. Toutefois, nous avons aussi profité des occasions qui se présentaient de côtoyer des Français lorsque la prise de notes était possible.

L'avantage de ce type d'observation est qu'il permettait d'obtenir des données que nous pouvions comparer avec celles obtenues lors des entretiens. En effet, y avait-il dans la production des locuteurs *observés* des variantes morphosyntaxiques absentes dans le parler de nos locuteurs *interviewés*? Avons-nous échappé à la vigilance métalinguistique? Le fait d'observer sans se poser d'emblée comme enquêteur laissait-il au locuteur le libre choix de son registre de langue, de sa variété stylistique¹?

Notre réponse négative à cette dernière question vient du fait que l'enquêteur en observation discrète n'est pas le seul à déterminer l'orientation stylistique de la conversation : dans notre cas, nous n'étions qu'un des participants à la conversation, et un locuteur pouvait varier ses registres stylistiques en fonction des autres participants. Dans les écoles où nous avons fait de l'observation, un professeur pouvait orienter son discours en fonction de nombreuses personnes : un adulte, le directeur, un enfant francophone, un enfant anglophone, un enfant sage, un enfant agité, l'enquêteur seul, l'enquêteur dans un groupe *etc.*, et dans chacune de ces situations, le locuteur opère une *modulation stylistique*, c'est-à-dire qu'il renégocie ses contrats énonciatifs. Ces séances d'observations discrètes, qui ne furent presque jamais planifiées parce que nous voulions les faire paraître aussi naturelles que possible, ont eu un rendement somme toute peu élevé sur le plan de la quantité des

1 Labov (1976 :288) parle d'un champ d'alternance stylistique, continuum plus ou moins étendu selon les locuteurs et sur lequel ceux-ci varient leur discours «à mesure que le contexte social et le thème se modifient».

items linguistiques relevés, certainement parce que nous avons laissé échapper bon nombre d'items dans cette situation d'enquête, et ceux que nous avons relevés n'ont été conservés que dans la mesure où leur transcription nous a paru certaine.

II - Parler bilingue et évolution morphosyntaxique

1 - Mise au point terminologique

1.1 - Le parler bilingue

La migration représente un des aspects fondamentaux du comportement social et langagier de nos locuteurs. Il s'agit de francophones ayant vécu une expérience de migration internationale (de la France vers Toronto, directement ou *via* d'autres villes ou d'autres pays). Si s'expatrier ne signifie pas toujours changer de langue, cela implique certainement changer ses habitudes et ses pratiques langagières, puisque les interactions se feront très vraisemblablement avec les membres d'un autre peuple, d'une autre culture. En d'autres termes, si la migration ne signifie pas toujours changer *de* langue, elle impose souvent de changer *sa* langue, qu'on en soit conscient ou non. Les personnes que nous avons interrogées et observées, toutes originaires de France (métropolitaine) se trouvent être dans cette situation, où l'on doit, où l'on peut¹ cumuler deux cultures (ou plus).

Lüdi et Py rappellent la théorie déterministe qui a longtemps fait autorité et qui prétendait «*que la relation entre la langue maternelle et la pensée était si profonde et si unilatérale que le bilinguisme apparaissait comme une sorte de maladie*» (1986 : 49). La recherche ayant évolué sur ce point, l'interdisciplinarité entre linguistes, psychologues, pédagogues et sociologues aidant, on s'est vite rendu compte que le bilinguisme était en fait un système d'interaction élargie et une représentation de la réalité qui combine de façon interdépendante ses éléments (Lüdi et Py 1986 : 49). À partir de ce moment-là, on a considéré l'acquisition et la possession de deux langues et de deux cultures, c'est-à-dire le bilinguisme et le biculturalisme, comme des compétences, que le locuteur peut ou ne peut pas transformer en atouts, en fonction de son acceptation de cet état de fait et du jugement porté par l'autre sur cette

1 Le choix entre le verbe «devoir» et le verbe «pouvoir» n'est pas question de style ici; chaque locuteur réagit différemment à son expérience migratoire, et cela a une influence sur les choix et les pratiques langagières.

double compétence. Il faut insister, comme le fait une certaine recherche linguistique moderne, sur l'importance des facteurs interactionnels dans la construction d'une identité bilingue : il n'y a de bilinguisme que parce qu'il y a une situation d'interaction qui y pousse. Ce que cette recherche montre aussi, indirectement, c'est que l'adulte va faire l'expérience d'une modification de ses compétences linguistiques lorsqu'il s'installera dans un nouvel environnement culturel.

Cette modification prendra la forme d'une double interférence due au contact entre la langue maternelle et la langue d'accueil, respectivement le français et l'anglais, en l'occurrence. Du fait de sa biculturalité, le locuteur pourra avoir des difficultés à séparer, à cloisonner ses compétences linguistiques, ou ne le fera pas parce qu'il n'en ressent pas le besoin. En d'autres termes, ses deux langues, le français et l'anglais, ne seront pas complètement imperméables l'une à l'autre. C'est ce que Lüdi (1987) et les chercheurs des Universités de Bâle et de Neuchâtel ont appelé le «parler bilingue». Lüdi a proposé d'orienter la recherche vers l'analyse des manifestations linguistiques de la compétence bilingue. Son équipe et lui avaient «proposé de parler à ce propos de marques transcodiques, c'est-à-dire de marques, dans le discours, qui renvoient d'une manière ou d'une autre à la rencontre de deux ou plusieurs systèmes linguistiques» (Lüdi 1987 : 2). Le parler bilingue pourrait donc se définir comme le pan linguistique de l'expérience et de la compétence bilingues. Pour Lüdi (1987 : 5-8), les marques transcodiques forment un ensemble qui réunit trois dimensions :

– une dimension *systemique* regroupant des observables tels les aspects phoniques, morphologiques, syntaxiques, lexicaux, sémantiques ainsi que l'alternance des codes;

– une dimension *énonciative*, qu'il ne faut en aucun cas laisser de côté car elle regroupe les «traces d'appropriation de la compétence langagière polylectale par les locuteurs/auditeurs individuels dans des situations de communication concrètes» (Lüdi : 8);

– une dimension *interactionnelle*, qui, par l'intermédiaire de la conversation, crée, détruit ou recrée les normes et définit le sort réel des marques transcodiques à l'intérieur de telle ou telle conversation (Lüdi, 1987 : 14). Ajoutons que cette conception du parler bilingue s'inscrit dans une tradition «bilinguiste» du plurilinguisme, qui comme le dit Boyer (1991 : 95-96), se différencie de la tradition «diglossique» : «Si les tenants d'une approche «bilinguiste» raisonnent en termes [...] de "parler bilingue", ceux de l'approche "diglossique" préféreront parler

d'hybridation linguistique en termes d'"interlecte", comme produit d'une situation conflictuelle d'assimilation» (Boyer 1991 : 96).

Toutefois, dans la migration, la situation d'assimilation peut ou peut ne pas être conflictuelle, et elle évolue constamment. Cela dépend en fait du type d'acculturation par lequel passe le migrant, acculturation qui est un *processus* dépendant de facteurs extérieurs que ce migrant n'est pas toujours en mesure de contrôler (les conditions matérielles, financières, professionnelles *etc.*, de sa situation ainsi que le type de migration dans lequel il se trouve : réfugié, immigré économique, migrant provisoire, *etc.*)

Pour notre part, nous appellerons ici «parler bilingue» toute variation que l'on aura pu identifier comme la marque d'une connaissance de deux codes. Les limites de cet article nous obligent à nous en tenir à la morphosyntaxe, mais de nombreuses marques transcodiques ont été repérées dans les corpus phonique et lexical et, bien sûr, dans les alternances de codes (Forlot, 1995).

1.2 - Monèmes, morphèmes et lexèmes

La «grammaire», dans son acception traditionnelle, englobe la construction en morphèmes, en syntagmes et enfin en «phrases». Difficiles à séparer, ces parties participent toutes de la construction formelle du système, et nombre de variantes morphologiques répertoriées ici font partie d'une structure syntaxique plus générale ou entraînent la reconstruction de cette structure. De même, une variante syntaxique aura été repérée souvent grâce au recours à un élément morphologique variant. Quand nous avons affaire à des morphèmes variants par rapport au français standardisé qui n'ont aucun impact sur la construction syntaxique de la phrase, nous les avons traités séparément (dans la partie III).

Nous utilisons le terme et la notion de *monème grammatical* qu'on réservera aux éléments grammaticaux comme les désinences de la conjugaison, de la déclinaison, et les affixes en général (Dubois *et al.* 1973 : 325) et qui s'oppose au *monème lexical* (que la grammaire traditionnelle appelle le *radical*, et qu'on a appelé plus tard le *lexème*). Pour qualifier ces deux parties de la construction du «mot», Martinet a mis au point ce concept plus abstrait de *monème* pour désigner ces unités de la deuxième articulation (1980 : 15-16). Nous appellerons les monèmes attachés, comme les affixes par exemple, des *monèmes liés* (que Martinet a, dans sa théorie syntaxique, appelés «toujours conjoints»).

L'étude des unités composant la syntaxe de notre corpus révèle qu'en ce qui concerne la construction du «mot» (terme assez vague que nous utilisons volontairement ici pour ne pas compliquer un débat terminologique dans lequel nous ne nous lancerons pas), les locuteurs ont des productions qui varient par rapport à celles que l'on pourrait appeler les *réalisations attendues*. Quant aux monèmes lexicaux de Martinet (1980: 118-119), ils font partie d'une catégorie de la «grammaire» illimitée et productive. Ce dernier point est d'autant plus vrai que les migrants ont non seulement tendance à emprunter et transférer les monèmes lexicaux, mais aussi à en créer de nouveaux.

Notre terminologie vise donc à simplifier des détails d'ordre typologique qui ne sont pas capitaux pour notre analyse. Nous noterons au passage que les termes de «morphème» et de «lexème» sont ceux utilisés dans de nombreux travaux sur l'interférence linguistique, qu'ils soient anciens (Weinreich 1968 [1953 pour la 1^{re} édition] par exemple) ou plus récents (comme Baetens Beardsmore 1982). Il arrivera donc que ces termes de *lexème* et de *morphème* soient employés ici, quelquefois par référence aux auteurs qui utilisent cette terminologie.

2 - Fonctionnement morphologique

Uriel Weinreich a affirmé que dans les langues européennes, le transfert de morphèmes semble un phénomène assez rare (1968 : 31). Notre corpus ne nous permet pas, toutefois, de confirmer ou d'infirmer ces dires. Weinreich ajoute qu'une des raisons du manque d'études sur les transferts morphologiques dans les oeuvres traitant de l'interférence est que ces études ont été faites sur des langues qu'il décrit comme «figées» (Weinreich, 1968 : 33). Pour Weinreich, une langue «figée» est à comprendre comme la forme écrite d'une langue, ou même la forme du discours d'un locuteur unilingue. On voit, dès lors, que l'étude du parler des bilingues présente d'importantes différences avec celle des parlars de locuteurs monolingues.

Notre corpus révèle neuf occurrences d'affixes qui subissent des modifications ou sont simplement ajoutés à un lexème. Nous présentons ici la liste des adaptations s'appliquant aux adjectifs :

(1) «canadien définitivement + ontarien + torontonien» {MSI\2.I1}¹

1 On trouvera les conventions de transcription à la fin de l'article. À noter que les énoncés transcrits ne comportent jamais de majuscules, sauf pour dénoter les syllabes sur lesquelles un locuteur insiste. D'autre part, le code entre

- (2) «je me suis marié avec une torontonienne + de langue anglaise» {MSI\3.I1}
- (3) «il y a beaucoup plus important que:: ++ que la vie e:: comment dirais-je e: + matérialistique» {MSI\4.I3}
- (4) «c'était vraiment trop : trop anglophone trop victorien : + e:: + **barbarique** + mais je suis resté quand même» {MSI\5.I3}
- (5) «il faut pas oublier hein e: + il faut être il faut être réalistique la côte d'azur c'est certainement un des plus beaux pays au monde» {MSI\6.I8}

Les adaptations morphologiques touchant aux substantifs ne sont qu'au nombre de deux :

- (6) «il faut pas oublier que du temps de la royauté et des tsars on parlait français dans toutes les cours du monde» {MSI\7.I8}
- (7) «++ c'est du plagiarisme + ce que j'ai fait» {MSI\9.A}

Enfin, nous n'avons isolé qu'une seule modification morphologique verbale, qui d'ailleurs a un fonctionnement adjectival dans cet énoncé :

- (8) «après avoir fait l'angleterre l'Allemagne la suisse ++ e je suis venu au Canada donc j'avais j'étais **disconnecté** déjà depuis longtemps de de la France» {MSI\1.I1}

Pour ce qui est du monème lié variant dans les énoncés (1) et (2), il est sujet à un débat d'interprétation : on peut l'envisager comme une substitution pure et simple du monème *-ois* que l'on trouve dans l'adjectif français «torontois(e)». On pourrait aussi y voir, comme nous l'a fait remarqué Pierre Léon¹, une résurgence de la forme complète copiée sur l'anglais («torontonian») que de nombreux francophones de Toronto utilisaient naguère, avant que le terme «torontois» ne devienne la forme standard. Il s'agirait donc d'un emprunt-calque. Cela rejoint une troisième interprétation, plus psychosociale et moins linguistique, qui

accolades qui suit chaque énoncé se lit ainsi : MSI = morphologie; MSII = syntaxe; le chiffre = le numéro d'apparition dans le corpus de Forlot (1995); I1, I2 etc. = l'interviewé 1, l'interviewé 2 etc.; A, B etc = le locuteur observé A, B etc.

1 Lors d'une conversation privée.

expliquerait le recours à ce suffixe par le fait que I1 n'a pas évolué dans sa relation aux deux communautés francophones et anglophones depuis son installation à Toronto, et qu'il continue à se considérer comme citoyen, francophone certes, mais vivant dans une société dominante anglophone et assimilé et acceptant cette assimilation (il le dit lui-même à la fin de l'entretien). Alors que la deuxième explication penche pour un élément inconscient du discours, la troisième serait un énoncé conscient. Quoi qu'il en soit, l'existence de ces trois approches possibles témoigne de ce que le linguiste ne peut se contenter de tirer des conclusions uniquement structurelles, parce que l'acte de parole est fortement régi par le contexte, qui dans ce cas précis, traite précisément de l'identité du locuteur. Ce qui est certain, c'est que cette forme vient de la structure anglaise de l'adjectif, qui est «torontonian» (angl. *toronto* + *-nian* > fr. *-nien(ne)*) dans les énoncés (1) et (2) de I1, ci-dessus).

Dans les items (3), (4) et (5), on remarque que le français standardisé et normé dispose d'un même lexème pour l'adjectif et pour le substantif : «matérialiste» et «un(e) matérialiste», «réaliste» et «un(e) réaliste», «barbare» et «un(e) barbare». La langue anglaise différencie pour sa part ces deux catégories («materialistic/a materialist», «realistic/a realist», «barbaric/a barbarian»). I3 et I8 classent donc respectivement les énoncés (3)/(4) et (5) dans une nouvelle catégorie d'adjectifs, et par reconstruction morphologique, ajoutent un suffixe *-ique*; l'actualisation de ces éléments se fait par leur opposition à leurs substantifs correspondants qui ne portent pas le suffixe *-ique*, par la connaissance qu'a l'interlocuteur de la langue anglaise et par la faculté de ce dernier à valider l'énoncé. Cela éclaire aussi le fonctionnement général du parler bilingue en situation de migration : un face à face entre un locuteur qui a recours à des façons – normées ou non – d'actualiser ses énoncés et un interlocuteur qui a la même expérience migratoire et pour qui la validation des énoncés se fait naturellement.

Dans ce domaine de l'affixation, Weinreich rappelle le cas du suffixe *-ette*, emprunté au français, dans les lexèmes comme «statue/statuette» et «cigar/cigarette», affixe qu'il considère comme un emprunt productif plutôt qu'un simple emprunt direct (1968 : 31). Ce problème, dans notre cas de parler bilingue, ne paraît pas aussi simple : si l'on considère tout énoncé comme ayant une justification dans l'interaction, on ne peut donc pas exclure ces variantes adjectivales en *-ique* au nom d'une faible productivité. Rien dans leur discours n'est à considérer comme non productif, et il y avait peut-être là une nécessité de recourir à l'adjectif de façon la plus claire possible, comme dans l'énoncé (4) de I3 par

exemple, où le recours à l'adjectif variant («barbarique») par rapport au français standardisé, ne «trahit» pas seulement une interférence de la seconde langue, mais illustre aussi une utilisation réellement bilingue des deux codes. D'ailleurs, cela transparait dans l'adjonction de ce morphème à cet adjectif précisément quand ce locuteur parle de son expérience dans ce nouveau pays. Cela démontre le rapport étroit entre compétence bilingue et expérience biculturelle.

La même analyse pourrait être faite au sujet de l'énoncé (8) {MSI1.11} où le préfixe *dé-* est remplacé par *dis-* dans le participe passé «disconnecté» à l'intérieur d'une phrase qui a précisément trait à l'intégration du locuteur I1 à son pays d'accueil. Cela prouve que le contexte sémantique conversationnel peut aussi influencer sur certaines réalisations variantes.

Nous analyserons de la même façon l'adjonction du suffixe *-risme* au lexème «plagia-», sur le modèle anglais «plagiarism», dans l'énoncé (7) {MSI9.A}. Quand on sait que cette notion de plagiat est une obsession bien nord-américaine dans le domaine des droits d'auteur, on a un indice d'une possible origine contextuelle de cette adjonction morphologique dans le parler de cette locutrice, professeur de métier, qui donne inconsciemment à ce lexème une «allure» plus canadienne que française.

Ces exemples bousculent donc l'idée que l'interférence est un appauvrissement; il semble au contraire que sur le plan de la structure, il y a ici une complexification formelle et signifiante, puisque le suffixe *-ique* porte une marque supplémentaire de l'adjectif qui n'était pas nécessaire dans le français que nos locuteurs parlaient avant d'émigrer. Quant à l'interaction, les recours des locuteurs migrants évoluent, mais ne s'appauvrissent pas : en contexte bilingue, un locuteur enrichit d'éléments de son autre langue les moyens qu'il a de transmettre son message; si l'interférence morphologique est vraisemblablement inconsciente dans les énoncés cités plus haut, il n'en reste pas moins qu'il construisent le sens de façon aussi efficace en situation de migration que ne le font les formes et réalisations normées. On peut dès maintenant affirmer que la communication entre deux migrants et celle entre un migrant et un compatriote resté dans son pays ne fonctionnent pas de la même façon : en effet, la pression normative et la conscience d'une certaine «érosion» de sa langue maternelle est, pour le migrant, beaucoup plus forte dans le second type de conversation (migrant/non-migrant) que dans le premier (deux migrants entre eux). Penser qu'on perd sa langue, c'est aussi se rendre compte que l'on perd son origine, ses racines, son

identité, et cela représente une période difficile de la migration. Les interactions que le migrant peut avoir avec un compatriote resté au pays sont donc souvent marquées par une certaine vigilance métalinguistique.

III - Fonctionnement syntagmatique et syntaxique

Il est des monèmes qui ne sont pas morphologiquement liés à un lexème, mais spécifient le rôle de ce dernier dans l'énoncé. Dans la terminologie de Martinet, il s'agit de *monèmes fonctionnels*, comme le monème «avec» dans l'énoncé «avec le sourire» (Martinet, 1980 : 119-120) : ces monèmes sont hautement reliés à la syntaxe de la phrase.

Notre corpus présente différents types de réalisations syntaxiques déviantes par rapport au français standard : nous pouvons considérer que tout ce qui ne correspond pas à une réalisation attendue (R_1) sera considéré comme une réalisation variante (R_{VAR}), sans que cela n'ait pour nous de connotation normative. En l'occurrence, R_{VAR} pourra être une marque idiolectale sans relation directe avec l'interférence de l'anglais (R_{VAR1}) ou, comme dans le cas de beaucoup d'éléments dans d'autres corpus que nous avons mis au point, une marque de l'interférence syntaxique de cette langue seconde (R_{VAR2}). Ici, le problème est de décider dans quelle catégorie doit se trouver telle ou telle réalisation, de façon à ne pas surestimer ou, au contraire, sous-estimer la part de la langue seconde dans le processus de changement systémique; c'est la mise en garde faite par Mougéon (entre autres 1995 : 26-30) dans le domaine de l'analyse lexicale et morphosyntaxique du français ontarien. De plus, il convient de ne pas considérer une réalisation variante comme la marque *définitive* d'un idiolecte. En effet, le parler migrant se caractérise avant tout par des réalisations variantes en flottement constant, et cela est vrai dans le domaine de la syntaxe où les combinaisons de construction sont nombreuses, qu'elles soient conformes à une réalisation attendue, qu'elles soient connues mais plutôt rares (cas des immigrants de longue date dont le parler n'a pas été «mis à jour» (cela s'applique aussi à l'analyse lexicale de notre corpus) ou qu'elles représentent des calques syntaxiques d'origine étrangère, à savoir l'anglais ici, mais aussi certaines structures du français canadien).

Il nous reste à faire quelques remarques sur l'interprétation que doit faire le linguiste des énoncés qui suivent. Face au grand nombre de termes disponibles pour caractériser l'influence de la syntaxe d'une langue sur celle d'une autre et face aux concepts sur lesquels ces terminologies reposent, il convient de faire une mise au point rapide.

Quelle que soit la partie de la structure linguistique examinée, l'adaptation est de règle : le locuteur adapte toujours son parler en fonction de différentes variables extrasystémiques, comme le contexte, le destinataire, la hiérarchie sociale, etc. De même, en situation de migration, le locuteur est susceptible d'adapter (volontairement) son parler à ces variables, mais aussi à certaines structures linguistiques internes de la langue d'accueil. Les facteurs peuvent donc être extrasystémiques ou intersystémiques. De plus, les reconstructions internes, chères à la linguistique diachronique (qui en a souvent exagéré l'importance, comme le rappellent Thomason et Kaufman, 1988 : 4, ainsi que Mougeon et Beniak, 1991 : 183-184), ne doivent pas être exclues : ce sont là les facteurs intrasystémiques.

Dans cette perspective d'équilibre de facteurs influant sur la variation linguistique, deux phénomènes méritent un éclaircissement. Il s'agit de la paire interférence/convergence, discutée par Mougeon et Beniak (1991) et Chaudenson, Mougeon et Beniak (1993). Si l'on suit ces auteurs, la notion d'interférence syntaxique se définit comme *le transfert des règles d'une langue à une autre*; l'interférence est donc un phénomène qui, s'il a probablement aussi des causes intrasystémiques, se caractérise particulièrement par une origine intersystémique (1993: 66). Dans ce cas, il peut y avoir *simplification* ou *complexification* de la structure en question, mais de toute manière, cette structure se trouve réalisée de façon variante par le locuteur. Dans le cas d'une complexification, on peut y reconnaître la trace d'une interférence de l'anglais, car l'adjonction d'éléments à la structure d'un système ne semble pas réalisable sans l'intervention de la structure de l'autre langue.

La convergence, d'autre part, est un cas subtil d'interférence. Les formes ne changent pas, ce qui la rend difficile à repérer. Elle se caractérise principalement par la «*surutilisation d'unités d'une langue en contact qui ont des homologues interlinguistiques*» (Chaudenson, Mougeon et Beniak, 1993 : 68). Les auteurs cités ci-dessus prennent et analysent le cas franco-ontarien de la paire «chez moi/à la maison», deux syntagmes acceptés par la norme, mais dont le deuxième, qui possède un «homologue» en anglais, est plus transparent. Ils en concluent, par une démonstration que nous ne reprenons pas ici, qu'on assiste en français ontarien à une convergence de la forme «à la maison» avec l'anglais (Chaudenson, Mougeon et Beniak, 1993 : 69); cela est sans doute dû au fait que cette forme, moins opaque que celle construite avec «chez», est proche de son «homologue» en anglais, *at home* ou *at one's home/ house*.

1 - Le prédicat : temps, aspect et concordance

1.1 - L'expression de la durée

Dans ce domaine, nous avons trouvé des cas de complexification aspectuelle, sans que la structure verbale interne du verbe français (sa morphologie donc) ne soit touchée, cependant. Le locuteur intègre à son énoncé une modalité verbale variante par rapport à la réalisation attendue :

- (9) «la raison primordiale pour laquelle je me sens canadien de temps en temps c'est que mes enfants sont nés ici + /E hmhm/ + *j'ai habité depuis ici depuis tellement longtemps* ben : la majorité de ma vie adulte» {MSII/14.I3.13'51}

Ici, par l'utilisation de la modalité verbale «passé composé», le locuteur I3 crée une distinction aspectuelle qui est rare en français standard de France. Nous partons de l'hypothèse que les Français de sa génération utiliseraient le présent dans ce cas-là, même si Berthonneau avance, avec seulement quelques exemples attestés, qu'on rencontre parfois un passé composé référentiellement équivalent au présent (Berthonneau, 1993 : 38). Toutefois, on pourrait s'attendre à l'utilisation du présent dans cet énoncé, et il est possible que nous ayons affaire à une interférence avec l'anglais — par convergence, peut-être (voir ci-dessous la partie 2.3) —, car l'énoncé répond à une règle aspectuelle de la langue anglaise absente en français : le locuteur repère l'action comme ayant débuté dans le passé (habiter, c'est-à-dire commencer à habiter) et ayant toujours cours dans le présent. Cet énoncé reçoit, par transfert, la règle aspectuelle de l'anglais, et par là même, il y a l'ajout d'une règle au parler du locuteur. Comparons les énoncés fictifs suivants :

- (i) I *have lived* here for a long time
et (ii) I *lived* here for a long time

Là où l'anglais a seulement recours à la modalité verbale «have... -ed» (appelée communément «present perfect») pour faire la distinction entre procès en cours (énoncé i) et procès révolu (énoncé ii), le français a recours à une double règle modalité verbale + monème fonctionnel :

- (iii) J'*habite* ici *depuis* longtemps
et (iv) J'*ai habité* ici *pendant* longtemps

L'énoncé iii, dénotant un procès toujours en cours, combine le présent et le monème «depuis». De son côté, l'énoncé iv (dans lequel le procès

est révolu) combine le passé composé et le monème «pendant». Il est donc intéressant de constater que I3 réduit les contraintes verbales du français dans son énoncé, puisqu'il garde la distinction entre les deux monèmes fonctionnels mais se débarrasse de celle entre modalités verbales. En quelque sorte, ce locuteur modifie les règles du français en supprimant une différence non pertinente sémantiquement car redondante, car la différence entre «depuis» et «pendant» lui suffit à actualiser son énoncé. En effet, on peut facilement deviner que pour exprimer un procès révolu («I lived here for a long time»), ce locuteur aurait, comme en français standard, certainement utilisé le passé composé («j'ai habité ici (pendant) longtemps») et non le passé simple («j'habitais ici (pendant) longtemps»). On en conclut donc que dans cet énoncé de I3, il y a eu ici une simplification de la règle de la modalité verbale (par nivellement présent => passé composé) pour ce qui est de l'expression de la durée. Il s'agirait donc d'un cas d'interférence, la règle anglaise étant transférée dans le discours de I3.

On constate, en observant la manière dont I3 construit ses modalités verbales, que ce transfert n'est pas répété : on ne conclura donc pas trop hâtivement que I3 transfère systématiquement la valeur aspectuelle de l'anglais «have... -ed» dans son parler. Il ne faut pas confondre réalisation éphémère et établissement de règles nouvelles et définitives : le parler de I3 ne fait qu'osciller entre réalisation attendue, convergence et interférence. C'est ce que nous pourrions appelé le *flottement*.

Nous retrouvons aussi ce flottement, cette oscillation de façon très claire dans l'énoncé suivant :

- (10) «*Il y a combien de temps que vous étiez au Canada ++ que vous avez été + non + je sais pas + j'ai du mal avec ça*»
{MSII/32.B}

Ici, la locutrice B va jusqu'à faire un commentaire métalinguistique sur son usage de la structure aspecto-temporelle de sa langue maternelle : elle hésite entre les temps du passé, et est tout à fait consciente de la norme et des réalisations qu'on attend d'elle du fait de son statut de professeur de français. C'est sans doute cette vigilance métalinguistique, ajoutée à une pratique régulière de l'anglais qui est à l'origine de ce flottement. La vigilance et la pression normative peuvent pousser certains locuteurs à produire des énoncés marqués par l'hypercorrection, et en tout cas à des commentaires sur leur propre discours (comme dans l'exemple précédent avec «je sais pas j'ai du mal avec ça»). En ce qui concerne l'interprétation formelle de cet énoncé, on constate que

l'informatrice a, elle aussi, éliminé la distinction entre le présent et le passé composé dans le cas de l'expression de la durée. En revanche, cette distinction a été déplacée à une autre modalité verbale : l'imparfait. Par conséquent, il n'y a pas ici de simplification des contraintes structurelles (contrairement à l'énoncé (9) où l'opposition – non distinctive – présent/passé composé est réduite au choix unique du passé composé), mais plutôt un déplacement de ces contraintes vers une opposition (non distinctive) imparfait/passé composé : la locutrice B sait que l'expression de la durée impose une contrainte de type verbal, et met sur le compte d'un oubli son hésitation entre ces deux modalités verbales.

1.2 - Concordance : présent vs futur

Contrairement aux deux cas précédents où une règle obligatoire¹ du français standardisé (l'utilisation du présent dans les deux énoncés ci-dessus) est remaniée sous l'influence de l'anglais, nous avons quatre exemples d'énoncés où les locuteurs opèrent des variations stylistiques dans l'utilisation de leurs modalités verbales. Cela est particulièrement remarquable dans le recours constant au présent après un monème embrayeur (une conjonction), comme «quand» et «le jour où» :

- (11) «*le jour où je me débarrasse de*: e de toutes mes affaires e: de tout tout tout + **j(e) vais** peut-être **m'acheter** une + petite maison» {MSII/12.I3}
- (12) «*le jour où on vend* et puis que e + on **prendra** peut-être un an ou deux» {MSII/23.I9}
- (13) «on **fera** tout ça *quand* vous **venez**» {MSII/40.I}
- (14) «*quand* on **reçoit** vos livres + vous **pourrez** venir» {MSII/41.J}

Dans ces énoncés, les quatre locuteurs appliquent une règle obligatoire de l'anglais : le recours à la modalité verbale «présent» dans une subordonnée introduite par l'un des monèmes temporels cités ci-dessus, même quand la signification générale de la phrase est celle du futur. En français, on utilise généralement le futur dans tous les cas de figure, c'est-à-dire dans la subordonnée comme dans la principale. Cela

1 L'idée de règle obligatoire est problématique; en effet, dans le parler bilingue, rien n'est obligatoire, et plutôt que de règle, nous devons parler de flottement. Il s'agit donc bien ici de «règle obligatoire en français normé».

dit, ce recours du français normé est une habitude, mais les modulations stylistiques existent aussi en France chez des locuteurs monolingues : utilisation du présent dans les deux verbes ou mélanges des temps. Ici, les locuteurs choisissent clairement la réalisation la plus proche de l'anglais, et il s'agit sans doute d'une convergence vers la réalisation habituelle en anglais. Cela semble confirmé par l'utilisation quasi-systématique de la règle de l'anglais («when» + *présent*, ... «will/be going to» + *verbe*) dans le parler des apprenants anglophones de français langue seconde/étrangère¹. Ceci est presque une réalisation figée dont ces apprenants se défont rarement.

Les deux derniers cas relevés sont plus délicats. Ils participent de plusieurs types d'adaptations systémiques :

- (15) «je n(e) sais pas e:: ++ *s:i maintenant vous me diriez* vous savez retourner en france vous p≈ + vous pouvez aller n'importe où» {MSII/21.I8}

Le problème de l'alternance entre imparfait et conditionnel n'est pas un simple problème de flottement ou d'oubli de la part du locuteur. Certes, la norme du français prescrit l'utilisation de l'imparfait après le monème d'hypothèse «si». Cependant, il n'est pas rare d'entendre çà et là ce monème suivi du conditionnel présent, comme en guise de renforcement du phénomène d'hypothèse. En France, cette utilisation stigmatisée se retrouve dans le parler des enfants et dans celui des locuteurs ayant un niveau d'éducation scolaire assez bas. Cela ne semble pas être le cas de I8, qui a fait des études hôtelières dans un lycée. Faute de pouvoir comparer avec le reste du corpus de I8, qui ne comporte aucune autre structure de ce genre, on se tourne vers la façon dont le locuteur a construit cet énoncé dans son ensemble : peut-être n'y a-t-il pas vraiment de lien entre le monème fonctionnel «si» et le monème verbale «diriez». Dans ce cas, il faudrait gloser «si + [rupture syntaxique] + vous me diriez» et non «si vous me diriez» et conclure que I8 a amorcé son énoncé avec «si», mais en détache le reste de son énoncé. Cela pourrait avoir pour origine l'hésitation sur le «s:i» et l'insertion des monèmes «maintenant demain» entre «si» et le verbe.

1 Constatation personnelle, faite après quelques années d'enseignement du français langue seconde à des Canadiens anglophones, même lorsque ceux-ci ont un niveau de compétence élevé.

On pourrait aussi penser que l'insertion de ces deux adverbes fait disparaître le «si» initial au profit de la deuxième structure («vous me diriez»). Cependant, cette explication n'est pas très satisfaisante, parce qu'elle nous laisse à penser que I8 parle «de façon décontractée», sans barrières normatives. Or, la réalisation de la négation avec «ne» («je n(e) sais pas e::») nous suggère le contraire : I8 est en train de réfléchir à ce qu'il va dire, prépare son énoncé. L'hypothèse de l'inattention n'est pas tenable ici.

Il nous reste, comme toujours, la théorie de l'interférence. Le problème, dans ce cas-ci, réside dans la différence entre anglais normé et anglais parlé : le premier suit la même règle que le français normé, c'est-à-dire *if + verbe au prétérit* («if you told me»). L'anglais parlé nord-américain a cependant souvent recours à la réalisation *if + would + verbe* («if you would tell me») pour exprimer la même chose, et cette réalisation est – à présent semble-t-il – beaucoup moins stigmatisée que son «homologue» français¹. Sachant que I8 a fait un apprentissage plutôt oral de la langue anglaise, on peut penser que la règle *if + would + verbe infinitif* est pour lui tout à fait acceptable, et le transfert de cette règle vers la construction verbale de son énoncé se fait donc naturellement.

Même si l'intuition nous fait préférer la théorie de la rupture syntaxique entre «si» et la construction verbale, les trois interprétations que nous avons données montrent bien que le linguiste ne peut pas toujours tirer des conclusions trop rapides, du fait des nombreuses données linguistiques et interactionnelles qui entourent la production des énoncés. Nous ne pouvons ici que confirmer ce que dit Mougeon :

il convient de signaler qu'au cours de nos recherches sur le changement linguistique en franco-ontarien, nous avons pu constater que les innovations incontestablement dues à l'influence de l'anglais ne sont pas fréquentes; en revanche, celles qui devraient laisser le linguiste dans le doute sont monnaie courante» (1994 : 29)

Une autre réalisation remarquable mais problématique est celle de l'énoncé suivant :

1 En anglais, on retrouve cet usage du conditionnel après «if» même dans le parler des enseignants, et quelquefois dans les médias parlés.

- (16) «vous savez + après *avoir resté* ici si longtemps + je connais presque plus personne là-bas» {MSII/26.A}

Il ne s'agit ici ni de temps grammatical ni de concordance mais de morphosyntaxe, à savoir le choix de l'auxiliaire dans la modalité verbale «a...é»¹. Chaudenson, Mougeon et Beniak (1993) se sont intéressés à ce point de syntaxe chez les Franco-Ontariens. Ils rappellent à juste titre que la tendance à généraliser l'utilisation de l'auxiliaire *avoir* avec les verbes où l'usage normé prescrit *être* est un phénomène qui ne touche pas seulement la communauté francophone de l'Ontario, mais aussi certains variétés de français populaire en France et au Canada (1993: 59). Ils soulignent aussi que l'alternance survit en français ontarien, avec plus ou moins de vigueur en fonction du niveau de maintien du français. L'explication, selon ces auteurs, proviendrait d'un apprentissage scolaire incertain, donc peu solide, d'une norme conservatrice à laquelle ces locuteurs semblent étrangers sur bien des points. Cette explication a ceci d'intéressant qu'elle met en rapport la pratique informelle de la langue en Ontario et son pendant scolaire qui offre, pour sa part, une perspective uniquement normative de l'apprentissage de la langue. Un suremploi de l'auxiliaire *avoir* se produit donc, qui atteint même les couches de la population francophone qui ont un niveau assez élevé de maintien du français. En simplifiant l'analyse, on constate que l'apprentissage imparfait du vernaculaire est la clé de ce mystère, d'après Chaudenson, Mougeon et Beniak (1993 : 60).

Face à cette pratique très courante en français ontarien, notre corpus n'a révélé qu'un seul énoncé de ce type, qui est celui cité plus haut. Nous ne pouvons pas, raisonnablement, suivre l'explication de l'apprentissage imparfait du vernaculaire, valide dans la réalité langagière franco-ontarienne, mais peu probable chez un locuteur élevé et éduqué à Paris jusqu'à l'âge de 25 ans (le locuteur A). Resterait donc l'hypothèse de l'interférence. Force est de constater que l'anglais joue un grand rôle dans le discours de notre locuteur : A, observé puis interviewé au téléphone, réside en Amérique du Nord anglophone depuis 1957, et a très peu de contact avec la langue française, qu'il dit ne parler

1 La modalité verbale «a...é» (terminologie de la syntaxe fonctionnelle) renvoie ici à ce que la grammaire traditionnelle appelle le «passé composé». Par commodité, nous y incluons le «plus-que-parfait», le «passé antérieur», le «futur antérieur», etc.; en bref, tous les temps composés à partir des auxiliaires *avoir* et *être*.

qu'une ou deux fois par an. Il semble évident à ce point que la pratique langagière de ce locuteur, mesurée en termes de volume *et* de contenu, a lieu en anglais. Aurait-il «désappris» pour ainsi dire, la contrainte morphosyntaxique de l'alternance *avoir/être*? Notre point de vue est qu'il y a eu un renversement progressif de ses habitudes linguistiques, d'une maîtrise du français langue maternelle et langue d'éducation vers une anglo-dominance quasi totale. Cette opinion semble appuyée par la comparaison entre le parler bilingue de ce locuteur A et la langue d'autres locuteurs comme I6 ou I10, dont les structures systémiques restent sur le plan de la morphosyntaxe du verbe très similaires à celles du français standardisé de France. Ces deux locuteurs (I6 et I10) n'ont pas vécu ce renversement de pratiques langagières, et restent largement franco-dominants. Pour soutenir ce point de vue, il nous faut combiner des facteurs extralinguistiques (notamment la socialisation et le type d'usage de la langue maternelle) à des facteurs interlinguistiques : une des raisons de l'évolution de son parler vers un parler bilingue (les aspects phonétiques, lexicaux et interactionnels de son parler «subissent» aussi des adaptations) est le contact avec l'anglais, qu'il y ait interférence, convergence, adaptations ou alternances de codes.

2 - L'expansion du prédicat

La grammaire a l'habitude de classer les verbes en plusieurs catégories quant à leurs relations avec les autres éléments de l'énoncé; les transitifs et les intransitifs représentent l'une de ces catégories.

2.1 - Réalisation variante de la transitivité

Dans le domaine de la construction verbale et de ses expansions, nous avons constaté un grand nombre de variations dans le traitement des prépositions et autres indicateurs de fonction.

2.11 - Un verbe intransitif reste intransitif mais la préposition peut être alternée :

- (17) «je suis impliqué e dans divers dans de dans différents organismes de + comme l'institut pour les pour les aveugles + /E hmhm/ donc il y a du temps aussi qui est *consacré avec* d'autres instituts» {MSII/4.I1}
- (18) «tu as vu cet étudiant + qu'est-ce que ça m'a fait rigoler /rires/ il *ressemble comme* kevin costner + vraiment c'est étonnant» {MSII/33.B}

Au vu de la ressemblance entre les constructions anglaise et française («il ressemble *comme*» et «he looks *like*»), il est très probable que dans l'énoncé (18), l'interférence de l'anglais soit la cause de cette restructuration.

2.12 - Un verbe transitif peut devenir intransitif, dans l'usage particulier qu'en fait le locuteur :

- (19) «d'ailleurs j'aime beaucoup l'anglais **j'aime** beaucoup le le **de parler** anglais e premièrement surtout dans les affaires»
{MSII/10.I2}

Nous constatons ici le même phénomène que dans l'énoncé (15), à savoir une rupture syntaxique («...j'aime [*beaucoup le le*] de...), qui a pour résultat possible de faire perdre au locuteur le «fil» de son énoncé; cette explication nous éviterait le recours à celle de l'interférence de l'anglais («I really like *to* speak English»), mais aucun argument ne nous permet de trancher ici, d'autant plus que cette construction variante ne réapparaît pas dans le discours de cette locutrice. Ajoutons que l'interférence de l'anglais n'est pas à exclure, car très souvent, les apprenants anglophones de français langue seconde ont recours à cette structure variante «aimer/préférer/détester *de* + verbe», et ce sous l'influence de leur première langue.

- (20) «ah quand il voit ça + ça **lui** faire rêver à la France hein?»
{MSII/25.A}.

Dans cet énoncé, l'agent de «rêver» est un complément indirect, et la construction syntaxique devient la suivante : «faire rêver à quelqu'un». La différence entre les pronoms indirect et direct équivalents en anglais étant invisible morphologiquement («him» dans les deux cas), on a sans doute ici un exemple de flottement entre la construction directe et indirecte (le/la/les vs lui/leur), peut-être due à un désapprentissage d'autant plus compréhensible que la confusion existe aussi chez les locuteurs français unilingues habitant en France dans la construction «faire + verbe à l'infinitif»¹.

1 On a relevé par exemple l'énoncé suivant, d'un conducteur de bus de la ville de Reims : «il fallait un fait qui:: + grave quand même qui qui *les* fasse dire que bon ben + qu'il y a un moment on peut plus faut réagir» (Journal télévisé de la chaîne France 2, 20 heures, 17/03/1996)

- (21) «les français + ils aiment pas jouer collectifs + ils **jouent comme individuels**» {MSII/27.A}

Le monème «comme» n'a pas ici une valeur de comparaison, mais dénote plutôt un comportement comme «as a(n)» (= «en tant que») l'exprime en anglais. Ce locuteur a préféré cette construction à un adverbe.

2.13 - Un verbe intransitif perd sa préposition et devient transitif :

- (22) «*j'ai téléphoné tous les gens* que je savais + mais il y avait rien à faire» {MSII/35a.D}
- (23) «*j'ai téléphoné macintosh* et ils m'ont référée à un un numéro de téléphone» {MSII/35b.D}
- (24) «oh oui j'ai beaucoup de travail ++ *téléphoner tous ces gens*» {MSII/36.D}
- (25) «moi j'ai dit que je ne voulais pas *enseigner les enfants*» {MSII/37.D}

Ces quatre énoncés viennent de la même locutrice (D). Comme nous l'avons dit plus haut à propos de l'alternance entre avoir/être dans le parler bilingue (énoncé 16), cette locutrice semble avoir simplifié structurellement dans son parler l'alternance transitif/intransitif, au moins dans les cas où l'intransitivité n'est pas l'usage en anglais. Dans ces énoncés, elle a donc par rapprochement intersystémique sans doute, transféré les règles de l'anglais dans son parler.

2.2 - Réalisations variantes dans les syntagmes et synthèmes composés

Les synthèmes composés représentent des expressions figées ou presque. Dans les deux énoncés suivants, il y a un flottement dans le choix du sujet grammatical :

- (26) «*il serait possible* ça serait possible donc ça demanderait une petite attention une attention un peu + plus soutenue» {MSII/1-1.I2}
- (27) «c'est des yuppies qui ils n'ont rien d'autre à faire que de penser à des: + à changer la langue: c'est ridicule + ridicule *il devrait être comme en france* e: le masculin est supérieur au féminin puis c'est rapé» {MSII/16.I3}

Ces deux énoncés sont figés, parce qu'ils ne sont pas suivis de «que»; on les analysera donc comme des synthèmes. L'énoncé (27) pose problème au transcritteur parce qu'il pourrait aussi se lire «ils devraient être». Si l'on exclut cette incertitude de transcription, on peut interpréter le recours à ce déterminant impersonnel «il» comme un emprunt, du fait de sa substitution à la forme «ça». Dans ce cas, il s'agirait d'un transfert lexico-syntaxique ayant pour origine le synthème anglais «it would be possible» pour l'énoncé (26), et le synthème «it should be» pour l'énoncé (27). On note avec intérêt que si le statut de l'énoncé (27) n'est pas clair, l'énoncé (26) ne pose pas de problème d'interprétation : I2 «corrige» en effet immédiatement la marque d'interférence dans son syntagme en remplaçant «il» par la forme attendue «ça».

Dans la relation entre les constituants du syntagme, nous avons trouvé quelques réalisations variantes, qu'il y ait une modalité verbale ou non :

- (28) «vous voyez peut-être + malheureusement un français un individuel français + qui s'est tout doucement dans une culture canadienne + et tout doucement qui perd *son identité comme français* je ne pense pas que je la perdrai» {MSII/7.I1}
- (29) «ben dis donc + il a pas dû être *en bonne humeur*» {MSII/28.B}
- (30) «tu passes dans le groupe des adultes + ton père va être *content avec toi*» {MSII/34.C}
- (31) «vous pourrez interroger ces deux personnes + *de manière de voir* s'ils sont différents» {MSII/39.H}
- (32) «après les salaires on va + on *augmente par douze pour cent* + on va *augmenter par un certain pourcentage*» {MSII/42.K}

L'énoncé (28) a un équivalent verbal dans l'énoncé (21) («jouer comme individuel»), analysé plus haut : le locuteur n'exprime pas ici une idée de comparaison, mais plutôt un statut. Là où le français normé utiliserait le monème «de», on peut voir dans les paroles de I1 une traduction, en quelque sorte, du monème anglais «as» et une intégration à la structure de son syntagme. Cette analyse est aussi valable pour les énoncés (29), (30), (31) et (32). Les locuteurs respectent la structure des syntagmes du français mais y intègrent des monèmes fonctionnels variants : «en», «avec», «de» et «par» remplacent respectivement *de*, *de*, *à* et *de* en français standardisé. Il y a dans cette substitution de monèmes un rapprochement de la structure de l'anglais. La pratique intensive du

bilinguisme pouvant expliquer ces flottements et restructurations internes, on ne peut raisonnablement exclure l'interférence de la seconde langue sur la langue du migrant : il est significatif que les prépositions alternées «en» (29), «avec» (30), «de» (31) et «par» (32) correspondent exactement à leur homologue anglais *in* («to be *in* a good/bad mood»), *with* («he'll be happy *with* you»), *to* («in order *to* see») et *by* («increase *by* twelve percent»). La restructuration morphosyntaxique interne du parler bilingue, si elle a des origines intrasystémiques et évidemment extrasystémiques, va aussi très souvent de pair avec le modèle syntaxique de la seconde langue. L'explication intersystémique est nécessaire et doit être intégrée au schéma explicatif général.

Ce dernier point ne doit pas nous faire oublier que cette restructuration est souvent éphémère et fluctuante. Cela est bien illustré par le corpus phonique, ainsi que par les énoncés suivants :

- (33) «moi je trouve que ce travail-là c'est très bien parce que justement ça me permet + de *garder* + *contact avec* mon français» {MSII/18.I4}
- (34) «c'est le + bon parler c'est bien mais c'est jamais des formules de phrases très structurées c'est du du du langage parlé quoi + donc je lis beaucoup en français + ça me pour *garder en contact avec* le + la langue» {MSII/19.I4}
- (35) «le projecteur e + non c'est pas moi + non *il est pas avec moi*» {MSII/29.B}
- (36) «*je me suis brûlé mon estomac* ++ le docteur m'a demandé comment j'avais fait pour *me brûler mon estomac* (trois minutes plus tard) oui ça va + *j'ai brûlé mon estomac*» {MSII/43.L}

Les syntagmes «garder contact avec» et «garder en contact avec» marquent bien le flottement entre la syntaxe et le lexique : la substitution du lexème verbal *rester* par «garder» entraîne aussi une restructuration syntaxique de l'énoncé. Si l'on part du principe que le verbe «garder» s'inspire ici de l'anglais *keep* sous l'effet d'une convergence lexicale, la transitivité est maintenant possible, et c'est ce qui explique «garder contact». Cependant, l'interférence n'est pas seulement lexicale; elle est aussi syntaxique, comme en témoigne l'énoncé (34) : le lexème verbal est en quelque sorte calqué sur celui de l'anglais («garder») mais son expansion reste française («en contact»), ce qui donne un énoncé qui combine adaptation lexicale et flottement syntaxique. En suivant le

modèle syntagmatique anglais *keep in touch* et son équivalent français *rester en contact*, I4 réalise «garder contact» puis, quelques secondes plus tard, «garder en contact»¹. Cette alternance constitue une belle illustration de son parler bilingue, et montre aussi la nature même du parler bilingue en situation de migration : un discours en constante reconstruction structurelle.

L'énoncé (35) démontre, pour sa part, une adaptation syntaxique complète, et un glissement sémantique de l'anglais vers le français : la locutrice généralise à son parler la possibilité qu'offre l'anglais d'utiliser le syntagme «être avec» avec un objet, et non seulement une personne comme en français normé. Sans simplifier ni complexifier la structure ou les formes, la locutrice transfère la construction syntaxique complète : *je n'ai pas le projecteur* devient «il [le projecteur] *est pas avec moi*». Cette restructuration participe d'une adaptation intrasystémique sur le modèle français, comme par analogie syntaxique (elle pourrait dire *le directeur n'est pas avec moi*) et intersystémique, basée sur le modèle anglais (comme elle dirait probablement *the projector is not with me*, par exemple). Ainsi, l'analyse des structures morphosyntaxiques ne peut souvent pas se faire sans le recours à la double perspective intrasystémique et intersystémique; c'est d'ailleurs le sens de la démarche de Mougeon et Beniak (1991 et 1993 entre autres).

Le flottement syntaxique est bien illustré dans l'énoncé (36), où l'on retrouve un maniement variant de la pronominalisation du verbe «brûler» et la redondance de l'adjectif possessif «mon» dans le cas où le verbe utilisé est le pronominal. On pourrait proposer, pour ces énoncés, la théorie d'une neutralisation de l'opposition sémantique entre «brûler» et «se brûler», avec l'utilisation dans les deux cas de l'adjectif possessif. Cette neutralisation pourrait avoir été favorisée par le recours à une structure identique en anglais.

Les énoncés ci-dessus illustrent la difficulté à isoler syntaxe et lexique dans l'analyse. La raison en est qu'il y a une combinaison lexique / morphosyntaxe / sémantique dans les restructurations du système des langues migrantes, et que cette combinaison doit être prise en considération dans l'analyse de la variation des parlers bilingues. Baetens Beardmore rappelle qu'il y a peu d'uniformité dans le tracé de frontières entre morphologie, syntaxe et lexique (1982 : 69). Weinreich

1 L'énoncé (35) est réalisé cinquante secondes après l'énoncé (34).

avait aussi parlé d'*équivalence interlinguistique*¹ (1968 : 39), c'est-à-dire d'un croisement des domaines que la linguistique descriptive a tendance à séparer, croisement qui permet de mieux rendre compte de l'interférence. Dans le parler de nos informateurs, nous avons repéré des interférences lexicales qui ont un impact sur la structure des syntagmes et leurs relations dans la syntaxe :

- (37) «il y a un manque de confiance à l'heure actuelle qui est en **grande part pourquoi** les gens ne dépensent pas énormément d'argent» {MSII/3.I1}
- (38) «il veut devenir flic ++ porte l'uniforme + sinon + rentre pas dans ce métier + /E hmhm/ + quelle que soit la nationalité de la personne ++ ou la couleur s'ils veulent *devenir part d'un* uniforme bien ils doivent accepter l'uniforme tel qu'il est» {MSII/15.I3}

Dans ces deux énoncés, le lexème «part» est vraisemblablement emprunté, et cet emprunt va de pair avec la restructuration des énoncés : cela est très clair dans l'énoncé (38), qui est formé sur le modèle anglais (*become part of*); reste à savoir si c'est l'emprunt lexical qui déclenche la restructuration syntaxique ou si celle-ci a une autre origine. Clyne (1982 : 106-107) a utilisé sa théorie du *mot déclencheur* («trigger-word») dans laquelle il explique l'alternance de codes par l'utilisation d'un mot emprunté qui déclenche une alternance de codes. Cette théorie intéressante s'applique au phénomène de l'alternance codique mais n'explique pas vraiment ce qui motive la restructuration de l'énoncé 38. On peut imaginer que cette restructuration est bilatérale et simultanée : «devenir» entraîne «part» sur le modèle de l'anglais *become part of*. Inversement, l'emprunt «part» entraîne «devenir» sur le même modèle anglais, parce que l'utilisation du monème lexical *partie* aurait probablement réduit les chances d'apparition du verbe «devenir» au profit de *faire*, conformément à une réalisation normée. L'énoncé (37), quant à lui, vise à relier le monème «pourquoi» à un prédicat *c'est* qui est en réalité absent : le locuteur s'appuie sur le syntagme potentiel *c'est pourquoi* pour construire son énoncé. Si cela est un cas de réduction syntaxique, il ne faut pas en conclure que le parler bilingue est un parler réduit, simplifié, comme nous allons le voir dans la partie qui suit.

1 Notre traduction d'«interlingual equivalence» (1968 :39).

2.3 - Simplification, complexification et convergence structurelles

La construction syntaxique de l'énoncé (37) nous rappelle celle de l'énoncé suivant :

- (39) «géographiquement il était beaucoup plus intéressant pour moi d'être ++ au canada qui était beaucoup plus près que l'europe + que + surtout qu'il y avait besoin d'aller + à un moment ou à un autre d'aller e d'aller faire des interviews et autres + et donc *c'est la seule raison pourquoi* + et en fait je ne suis jamais parti de toronto» {MSII/1.I1.0'36}

Il semble ici qu'il y ait une réduction du relatif *pour laquelle* et une adaptation de la construction relative par convergence vers l'anglais *that's the reason why*, où le monème *why* prend la valeur de relatif dans cet énoncé mais peut aussi prendre, dans un autre contexte, celle d'un interrogatif. Le problème de cet énoncé réside dans la coupure syntaxique opérée par la conjonction «et» qui suit, après une pause, le monème «pourquoi». Si cette coupure existe bel et bien, on ne pouvait attendre le relatif «pour laquelle» à la place de «pourquoi», mais tout simplement rien du tout, ou une pause. Si l'on reste prudent et que l'on refuse les conclusions trop rapides, on pourra envisager la possibilité que cet énoncé continue, et y voir une surutilisation de «pourquoi» et une extension de ses fonctions à des contextes où le français normé attend un autre monème. Ce phénomène d'extension des fonctions d'un monème n'est donc qu'une simplification en surface, car il ne témoigne que d'un accommodement selon le principe de l'économie linguistique (la loi du moindre effort et le rattachement au connu). D'autres énoncés illustrent aussi la réduction syntaxique ou stylistique :

- (40) «je lis aussi bien en français qu'en anglais donc *dépendant simplement s:: si* le sujet me du livre me + me plaît» {MSII/5. I1}

L'énoncé 40 participe aussi d'une convergence vers l'anglais dans la mesure où il y a surutilisation de la construction *verbe + monème lié «-ant»* (ce que la grammaire appelle le participe présent). Dans ce contexte, un locuteur français non bilingue aurait souvent recours à un autre syntagme («en fonction de...», «selon...») ou bien construirait ce syntagme avec la même base lexicale mais un agencement syntaxique différent («ça dépend (de) si...»). En tout état de cause, il semble que le

locuteur ait simplement reformulé son syntagme d'une façon qui s'approche de la syntaxe anglaise.

Le phénomène de la convergence est difficilement repérable (Chaudenson, Mougeon et Beniak, 1993 : 68), au point que Mougeon et Beniak lui ont donné en anglais le nom de *covert interference* (1991: 10-12). Elle se caractérise par de subtils détails d'analyse si l'on suit à la lettre la définition donnée par ces auteurs. Nous retiendrons de cette définition l'idée de surutilisation d'éléments pourvus d'homologues dans l'autre langue (Chaudenson, Mougeon et Beniak, 1993 : 68), ce qui nous permet d'analyser l'énoncé (41) en termes de convergence stylistique :

- (41) «ben nous avons arrêté cette affaire en 1992 ++ *dû beaucoup à l'économie* parce que nous étions dans le grand luxe pour les enfants» {MSII/9.I2}.

Dans le parler d'un locuteur français unilingue, on attend un monème du type *c'est, ceci* ou *cela* devant le syntagme «dû à». Or, cette locutrice, en faisant l'ellipse du sujet grammatical, l'emploie comme elle le ferait en anglais (*due to*) et ainsi, lui attribue une valeur stylistique élargie, comme celle qui caractérise son homologue *due to*. Par conséquent, si ce syntagme est réduit dans sa forme par rapport à l'usage qu'on en fait en France par la perte de son sujet, il voit ses fonctions stylistiques élargies par surutilisation.

L'énoncé (42) est plus complexe morphosyntaxiquement :

- (42) «ça m'a apporté énormément ++ e: ça m'a ouvert ++ e ++ des connaissances des choses dans la vie e + de connaître JUSTement d'autres gens + que *ceux avec qui on a été élevé + e qu'on a grandi avec* + on a connu d'autres difficultés» {MSII/22.I8}

En effet, on constate dans cet énoncé une utilisation presque simultanée de la variante normée puis de la variante *peut-être* bilingue. Cette dernière est construite par le recours à une forme variante de relativisation, qui utilise *que* + *préposition* rejetée en fin de phrase. Il arrive d'entendre en France des énoncés où il y a un flottement dans l'utilisation des relatifs du français standardisé (notamment l'alternance de plus en plus fréquente entre *que* et *dont*), comme l'a montré Gadet (1992 : 93-98). Cependant, si le flottement est ici indéniable, car I8 fait usage des deux variantes dans la même phrase, on ne peut conclure trop rapidement à un cas de simplification syntaxique. En effet, l'énoncé est

restructuré de façon logique et signifiante, et il n'y a aucune perte d'ordre sémantique. Il semble simplement que I8 ait intégré les deux possibilités à son parler, comme s'il s'agissait ni plus ni moins de deux variantes du même syntagme. Il n'a donc pas perdu la faculté de construire des relatives de façon standardisée, mais a simplement passer outre inconsciemment la dénonciation puriste de la variante *que + avec* en fin d'énoncé. Cela a sans doute eu lieu du fait d'un certain relâchement de la pression normative dans la situation de migration qui est la sienne, que l'origine en soit une interférence de l'anglais ou non.

Comme nous venons donc de le voir, la simplification syntaxique est rare dans le discours de nos locuteurs. Cela provient sans doute de la difficulté à identifier ce qui est réellement simplifié dans le discours, et donc de l'inévitable subjectivité du concept. À partir du moment où le locuteur fait passer son message et que celui-ci est actualisé, la syntaxe qui a servi de véhicule à ce message est par définition «appropriée». Au contraire, ajouter un élément à sa syntaxe ou utiliser des réalisations variantes en concurrence avec les réalisations normées relève plutôt d'une certaine complexification. C'est ainsi que nous avons interprété les énoncés ci-dessus, et c'est aussi l'explication que nous donnons à l'énoncé variant qui suit :

- (43) «j'ai pas mal changé de travail e j'ai travaillé e j'ai été nanny après j'ai été e serveuse après *j'ai été un marchand de tee-shirt sur yonge street* maintenant je suis ici»¹ {MSII/17.I4}.

La locutrice ajoute l'indéfini «un» au lexème «marchand», ce qui constitue une interférence par emprunt à l'anglais, qui dans ces circonstances utilise le même déterminant (*a(n)*). Le transfert morpho-lexical assez remarquable de l'indéfini «un(e)» dans ce contexte en parler bilingue français va d'ailleurs de pair avec le même transfert chez les apprenants anglophones du français. La locutrice a ensuite recours à l'emprunt direct du lexème «street», ce qui explique l'apparition du monème «sur» dans le syntagme «sur yonge street»² : en anglais, l'ordre *nom propre - type de voie* («Yonge street») oblige à l'utilisation de la

- 1 Ici, le nom «yonge» conserve sa minuscule initiale lorsqu'il se trouve dans une citation extraite de notre transcription. L'orthographe traditionnelle lui attribue cependant une majuscule initiale.
- 2 Cet énoncé ne constitue qu'un exemple d'une tournure employée presque unanimement par les francophones ontariens que nous connaissons.

préposition de lieu *on*, alors qu'en français standardisé de France, le déterminant n'est pas employé et le nom composé de la voie (avenue, rue, impasse, allée, *etc.*) prend une fonction de nom propre («habiter avenue du 14 juillet», «habiter rue des fleurs», *etc.*); les Français n'emploient donc pas, en général, la construction «sur la rue X» (le mot «boulevard» constitue parfois une exception).

Ce qui est à retenir ici, c'est que la restructuration de ce syntagme a pour origine l'emprunt du lexème «street» : ce dernier déclenche la modification des règles syntagmatiques. Clyne a remarqué le même phénomène dans les langues migrantes de l'Australie, dans lesquelles une «transférance» lexicale (c'est sa terminologie) permet la «transférance» d'une construction anglaise. Quelquefois même, cette transférance de construction est obligatoire pour éviter de produire un énoncé agrammatical (1982 : 102). Nous mettons toutefois en doute l'idée de grammaticalité dans le parler bilingue parce qu'elle ne rend compte ni des rapports entre le locuteur et son parler ni de l'instabilité de la relation parler bilingue / normes prémigratoires / nouvelles normes.

Nous terminerons en soulignant que la restructuration peut prendre la forme d'un nouvel agencement dans l'ordre des constituants :

- (44) «il y a hein surtout lorsque vous êtes dans le secteur privé + il y a + *il ne faut jamais prendre rien pour garantie* + /E hmhm/ donc il faut être toujours assez ouvert à faire autre chose» {MSII/2.II}
- (45) «j'ai apporté un arbre de Noël ++ je vais **faire les enfants le décorer**» {MSII/31.B}
- (46) «quelquefois on trouve des poissons énormes + **comme ça grands** + c'est horrible» {MSII/38.E}

L'énoncé (46) est une simple inversion de l'adjectif («grand») et du couple déictique («comme ça»), ce qui donne une combinaison syntagmatique qui fonctionne sur le modèle de l'agencement de la syntaxe anglaise (*that big*). L'énoncé (44) relève plutôt d'un flottement entre morphosyntaxe et lexicale (*never take anything for granted*), avec un transfert de ces deux aspects de l'anglais vers le français : le transfert lexical est sans doute facilité par l'homophonie partielle entre «garantie» et «granted». Enfin, l'énoncé (45) est plus complexe parce qu'il n'a pas recours à l'agent *par les enfants*, mais plutôt à une extension de la syntaxe du verbe causatif «faire» telle qu'on la trouve en anglais : «I will make the children decorate it» serait la phrase équivalente. En ce sens, ce que le

grammairien qualifiera d'agrammatical est, en réalité, une modification qui s'explique parfaitement dans la syntaxe de ce parler bilingue. En effet, le transfert de la règle syntaxique anglaise qui régit l'utilisation de *make + objet + verbe sans «to»* vers la syntaxe de son français a permis à la locutrice B de produire l'énoncé 45, qui, par là même, devient «grammatical» dans son idiolecte.

Conclusion

Comme nous avons tenté une analyse morphosyntaxique dans le contexte interactionnel, il est bon, dans cette conclusion, d'insister sur le fait que le concept de «grammaticalité» n'est pas satisfaisant dans cette étude. Ne le sont pas non plus le concept de locuteur idéal et sa performance (grammaticale ou agrammaticale) de la grammaire générative, ni celui de l'énoncé «possible» de la grammaire polylectale (Berrendonner *et al.* 1983). Ces notions ne prennent pas en compte le fait qu'en discours bilingue, il faut s'attendre à tous types d'énoncés, de l'énoncé le moins marqué par l'adaptation à la performance totalement bilingue. Par conséquent, ce qui importe ici est l'analyse de tout ce qui est attesté, comme l'étaient ces quarante-six énoncés, dont un certain nombre sont des hapax témoignant que ce parler bilingue est dynamique, créatif et hautement situationnel.

En ce qui concerne la morphologie du parler bilingue de ce corpus, nous avons isolé la tendance, assez rare toutefois, à ajouter un affixe là où le français standardisé n'en utilise pas (les suffixes *-ique* et *-isme*) ou à faire alterner les affixes : *dé-* peut devenir *dis-* et *-ois* peut devenir *-nien*. Pour expliquer ces phénomènes d'un point de vue formel, on ne peut écarter la théorie de l'interférence intersystémique, les éléments ajoutés et alternés ayant des formes très similaires en anglais. L'homologie et l'homophonie partielles (Haugen, 1972 : 92) ainsi que la similarité des fonctions des morphèmes jouent un rôle très important dans les nouvelles constructions morphologiques, comme le souligne Baetens Beardsmore (1982 : 70).

La syntaxe suit une tendance identique à l'adaptation sous l'influence de l'anglais, qu'il y ait emprunt de formes ou non. La tendance générale est celle de l'utilisation de formes concurrentes face aux formes normées. Cette restructuration a donc pour conséquence une augmentation du potentiel langagier du migrant bilingue, et non une réduction de celle-ci. Les théories du semi-linguisme des migrants sont peu satisfaisantes car elles posent pour principe que le bilingue perd sa langue d'origine sans toutefois acquérir de façon suffisante la langue du pays

d'accueil. La réalité est que plus la pression normative s'affaiblit, plus la syntaxe de nos informateurs s'assouplit, s'adapte à de nouvelles règles et produit des énoncés parfaitement justifiés sur les plans linguistique et conversationnels. Nous croyons avoir montré que dans le discours de nos locuteurs, il ne s'agit pas de parler d'«erreurs» ou de «fautes», mais d'utilisation d'une palette de règles syntagmatiques plus grandes qui leur permet de produire des énoncés comme «j'ai habité ici depuis longtemps» (énoncé (9)) ou, plus remarquable encore, «je vais faire les enfants le décorer» (énoncé (45)). Tout cela donne à ces locuteurs les moyens d'exprimer de manière variée leur nouvelle expérience à transmettre, et cela n'est pas limité au registre lexical comme on le croit trop souvent.

Bibliographie

- Baetens Beardsmore, Hugo (1982) : *Bilingualism : Basic Principles*. Clevedon : Multilingual Matters, 205 p.
- Berthonneau, Anne-Marie (1993) : «*Depuis vs il y a que*, référence temporelle vs cohésion discursive ou à quoi sert *que* dans *il y a que?*», in Vetters Carl (éd.) : *Le temps, de la phrase au texte*. Lille: Presses Universitaires de Lille, p. 9-83.
- Dubois, Jean *et al.* (1973) : *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse. 516 p.
- Berrendonner, Alain *et al.* (1983) : *Principes de grammaire polylectale*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon. 272 p.
- Blanche-Benveniste, Claire et Colette Jeanjean (1987) : *Le français parlé*, Paris : Didier Érudition. 264 p.
- Boyer, Henri (1991) : *Éléments de sociolinguistique*. Paris : Dunot. 147 p.
- Chaudenson, Robert, Raymond Mougeon et Édouard Beniak (1993) : *Vers une approche panlectale de la variation du français*. Aix-en Provence : Didier Érudition. 139 p.
- Clyne, Michael (1972) : *Perspectives on Language Contact (based on a study of German in Australia)*. Melbourne : The Hawthorn Press. 138 p.
- Clyne, Michael (1982) : *Multilingual Australia*. Melbourne : River Seine Publication. 178 p.
- Dabène, Louise (1981) : «L'espace migratoire : un champ d'analyse», in Dabène Louise : *Langues et Migration*. Grenoble : Publications de l'Université des Lettres et Langues de Grenoble. p. 7-19.

- Forlot, Gilles (1995) : *Pratiques langagières d'expatriés : Typologie et analyse de l'adaptation linguistique d'un groupe de Français installés à Toronto (Canada)*. Mémoire de D.E.A. Mont-Saint-Aignan : Université de Rouen. 247 p.
- Gadet, Françoise (1992) : *Le français populaire*. Paris : Presses Universitaires de France. 128 p.
- Haugen, Einar (1972) : *The Ecology of Language*. Stanford : Stanford University Press. 366 p.
- Haugen, Einar (1978) : «Bilingualism, language contact and immigrant languages in the United States», in Fishman Joshua : *Advances in the Study of Societal Multilingualism*. New York-The Hague : Mouton. p. 1-111.
- Labov, William (1976) : *Sociolinguistique* (trad. de l'anglais). Paris : Éditions de Minuit. 458 p.
- Laperrière, Anne (1993) : «L'observation directe», in Gauthier Benoît : *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. p. 251-272.
- Lüdi, Georges et Bernard Py (1986) : *Être bilingue*. Berne/Francforts. Main/New York : Peter Lang. 185 p.
- Lüdi, Georges 1987 : «Les marques transcodiques : regards nouveaux sur le bilinguisme» dans Lüdi Georges, *Devenir Bilingue-parler bilingue*. Tübingen : Niemeyer. p. 1-19.
- Martinet, André (1980, 2^e éd.) : *Éléments de linguistique générale*. Paris: Armand Colin. 221 p.
- Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (1991) : *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction : The case of French in Ontario, Canada*. Oxford : Clarendon Press. 247 p.
- Mougeon, Raymond (1994) : «La question de l'interférence de l'anglais à la lumière de la sociolinguistique», in Poirier Claude : *Langue, espace et société; les variétés du français en Amérique du Nord*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval. p. 25-40
- Thomason, Sarah et Terrence Kaufman (1988) : *Language Contact, Creolization and Genetic Linguistics*. Berkeley : University of California Press. 411 p.
- Weinreich, Uriel (1968, 6^e éd.) : *Languages in Contact*. The Hague : Mouton. 152 p.

Annexe : tableaux de présentation des locuteurs

Locuteurs interviewés

Locuteur	Profession	né(e) en	Torontois(e)	Région d'origine (enfance et adolescence)
I1 (H)	restaurateur	1949	1972 (23 ans)	Cher
I2 (F)	commerçante prêt-à-porter	1936	1968 (27 ans)	Landes
I3 (H)	restaurateur	1939	1956 (39 ans)	Paris
I4 (F)	employée de librairie	1963	1986 (9 ans)	Banlieue parisienne
I5 (H)	cafetier	1962	1989 (6 ans)	Maroc puis banlieue parisienne
I6 (H)	commerçant	1929	1957 (38 ans)	Paris puis Meurthe et Moselle
I7 (H)	restaurateur	1947	1969 (26 ans)	Deux-Sèvres
I8 (H)	restaurateur	1940	1962 (33 ans) (Toronto 84)	Alpes Maritimes
I9 (H)	pâtissier	1954	1978 (17 ans)	Paris
I10 (F)	comptable	1934	1957 (38 ans)	Paris
I11 (F)	traductrice	1925	1951 (44 ans)	Banlieue parisienne
I12 (H)	administrateur retraité	1927	1989 (6 ans)	Auvergne

Locuteurs observés

Locuteurs	Profession	Âge	Torontois(e) depuis	Région d'origine	Interactions avec l'enquêteur
A (H)	commerçant	55	1957 (Am. Nord)	Paris	Une heure en personne + conversations téléphoniques
B (F)	professeur de FLE	35	1990	Paris	Interactions quotidiennes pendant deux ans
C (F)	Directrice d'école	45	1975*	Gironde	Interactions quotidiennes pendant deux ans
D (F)	Secrétaire / bibliothécaire	50	1965*	Inconnue	Interactions quotidiennes pendant trois mois
E (H)	Douanier	35	1988	Gironde	Interactions régulières pendant trois mois (une fois/semaine)
F (F)	Professeur de FLE	40	1993	Région parisienne	Interactions régulières pendant un an (deux fois/semaine)
G (H)	Professeur de FLE	35	1985*	Seine-Maritime	Interactions quotidiennes pendant deux mois
H (F)	employée magasin	45	1970*	Inconnue	Locutrice observée pendant une heure
I (F)	employée de bureau	45	1991	Inconnue	Locutrice observée pendant environ une heure
J (F)	employée de librairie	25	1990*	Inconnue	Locutrice observée pendant environ une heure
K (H)	conseiller financier	35	1990*	Paris	Interactions régulières pendant sept mois (une fois/semaine)
L (F)	professeur de FLE	50	1975*	Inconnue	Interactions régulières pendant six mois (deux fois/semaine)
M (F)	professeur de FLE	45	1975*	Inconnue	Interactions régulières pendant six mois (deux fois/semaine)
N (F)	professeur de FLE	40	1975*	Corse	Interactions régulières pendant six mois (deux fois/semaine)
O (F)	administrateur d'école	45	1985* (Am. Nord)	Paris	Interactions quotidiennes pendant six mois

- Notes : - Les âges indiqués dans le tableau ci-dessus sont approximatifs.
 - Les dates suivies d'un astérisque sont approximatives.
 - Le terme «région d'origine» renvoie soit à la région administrative, soit à la région historique, soit au département.

Variation morphophonologique dans une langue en situation minoritaire : le français à North Bay¹

Jeff Tennant

1 Introduction

Les études linguistiques effectuées au cours des deux dernières décennies sur le français ontarien ont permis de préciser un certain nombre de facteurs responsables des différences lexicales, morpho-syntaxiques et phonétiques entre cette variété et la variété québécoise dont elle est issue. Dans un article paru récemment sur la prononciation du français dans le Moyen-Nord de la province, Alain Thomas (1994 : 5-6) relève trois tendances générales qui peuvent être dégagées de ces travaux : 1) les effets du degré de concentration démographique des francophones dans une localité sur le maintien de la langue et sur la dominance linguistique des individus; 2) les effets de la dominance linguistique et de la fréquence d'emploi du français sur les formes linguistiques employées par les locuteurs; et 3) les influences de l'anglais sur le français ontarien. La première de ces tendances relève de la sociolinguistique externe et de la sociologie du langage, et elle fournit d'importants éléments d'explication du processus de transfert linguistique. Quant à la troisième tendance, bien que l'existence d'influences interlinguistiques dans le français ontarien soit indéniable, son importance a parfois été exagérée (voir à ce sujet les critiques que Cassano (1978) formule à l'égard de Hull (1956)), au point de constituer un stéréotype dans l'imaginaire linguistique des francophones et des non-francophones. Ce stéréotype d'une langue «hybride», comme l'ont fait

1 Cette recherche a été subventionnée par le CRSRH, bourse doctorale 752-91-2168, et par l'Université de Western Ontario (Vice-President Research Special Grant). Je voudrais remercier les personnes suivantes, dont les commentaires sur des versions antérieures de ce travail m'ont permis d'apporter des améliorations : Parth Bhatt, Henrietta Cedergren, David Heap, Pierre Léon, Raymond Mougeon, Terry Nadasdi, Keren Rice, Henry Schogt, Daniel Vaillancourt.

remarquer Beniak et Mougeon (1983), sert à augmenter l'insécurité linguistique des Franco-Ontariens. Ce stéréotype résulte non seulement d'une exagération de l'importance des anglicismes, mais aussi du fait que l'on ne tient pas toujours compte de leur nature hétérogène. Comme le fait remarquer Mougeon (1995 : 242), les influences de l'anglais méritent des études plus poussées.

Dans cet article, on se penche sur la deuxième des tendances relevées par Thomas. Elle est particulièrement intéressante au plan sociolinguistique dans la mesure où elle reflète les conséquences linguistiques de l'abandon du français qui se poursuit dans la plupart des communautés francophones minoritaires de l'Ontario. C'est avant tout dans les travaux de Mougeon et de Beniak (Mougeon et Beniak 1991), portant sur des variables lexicales et morpho-syntaxiques, qu'on a démontré que le facteur qui contribue souvent de la façon la plus décisive à l'usage d'une forme linguistique donnée n'est pas l'influence directe de la langue majoritaire avec laquelle le français est en contact, mais plutôt une restriction dans l'usage de la langue maternelle, c'est-à-dire que la fréquence d'emploi de celle-ci est réduite par rapport à ce qui se passe en milieu non minoritaire. Les résultats des recherches de Nadasdi (1995) sur les pronoms clitiques vont dans le même sens.

On se propose ici de présenter quelques résultats tirés d'une étude qui étend l'analyse à la dimension morphophonologique du français ontarien (Tennant 1995), c'est-à-dire à la variation qui affecte la prononciation des morphèmes quand ils se combinent dans l'énoncé. La variable examinée ici est une caractéristique bien connue du vernaculaire canadien-français : l'effacement du /l/ des articles définis : «à la maison» -> [a:mɛzɔ̃]; «dans les champs» -> [dæ̃fã]. On démontrera, à partir d'une analyse détaillée de cette variable basée sur un corpus de 36 adolescents francophones de North Bay, que les tendances sociolinguistiques révélées par les études mentionnées ci-dessus sont également observables au niveau morphophonologique. Plus spécifiquement, on montrera que, si la variable est conditionnée par les mêmes facteurs linguistiques que dans d'autres variétés de français, son conditionnement sociolinguistique est affecté par la restriction de l'emploi du français, qui est une conséquence du statut minoritaire de cette langue. Le principal argument présenté ici sera que cette variable est sujette à une *réduction stylistique* ou *réduction sociolectale* chez les locuteurs les plus «assimilés», en raison d'une interruption de leur contact avec le vernaculaire local.

2 Le français à North Bay : historique et situation sociolinguistique

Avant d'aborder l'analyse de la variable linguistique, il serait utile, afin d'éclairer la situation du français à North Bay, de faire un bref survol sociohistorique de la communauté franco-ontarienne de cette localité.

La présence française dans la région du Nipissing remonte au début du XVIIe siècle, mais les premiers explorateurs (Étienne Brûlé et Samuel de Champlain) ainsi que les représentants des ordres religieux (Joseph le Caron) et de la traite des fourrures (Nicollet) ont seulement été de passage dans cette région-carrefour pendant la période en question (Gervais 1980 : 19). Deux siècles et demi plus tard, son emplacement stratégique sur des voies de transport permettra à la ville de North Bay, la Porte du Nord, de naître. Vers la fin du XIXe siècle et le début du XXe, un nombre important de Québécois et de Franco-Ontariens de l'Est, attirés par les voies ferrées, l'industrie forestière, et dans une moindre mesure, l'agriculture, s'installent dans la région qui se situe entre Sturgeon Falls et Mattawa. Ils font partie de ce que Mougeon et Beniak (1991 : 19) appellent la «troisième vague» de peuplement francophone de l'Ontario, et la majorité des francophones vivant présentement dans la région sont leurs descendants.

Selon le recensement de 1991, 28.3% de la population actuelle du comté du Nipissing est de langue maternelle française. Cependant, les francophones ont toujours été plus représentés dans les petites villes et les régions rurales que dans la ville de North Bay elle-même, où ils représentent 17.66% des 55 405 habitants. En effet, seulement 8.48%¹ des Northbayois emploient le français comme seule langue de communication au foyer. Il s'agit là d'un indice de l'assimilation (du *transfert* linguistique) que subit la communauté. Les données révèlent que 45.2% des habitants de langue maternelle française abandonnent cette langue à la maison. Cet abandon du français suit une tendance attestée partout chez les francophones hors Québec, et ses effets risquent d'être dévastateurs dans une communauté comme North Bay qui, selon Gervais (1993 : 90), «a longtemps conservé dans le Nord la réputation d'un milieu hostile aux Franco-Ontariens».

1 Chiffre basé sur les réponses uniques. Il y a également 935 personnes qui ont dit parler plus d'une langue au foyer, mais le rapport du recensement ne dit pas de quelles langues il s'agit.

Même si la place du français s'est affermie au cours des dernières années, notamment dans les services publics, selon Floriane Le Blanc du Centre Les Compagnons (communication personnelle), la situation n'est pas de tout repos, et les francophones de la ville «vivent encore comme des minoritaires». Bref, il est évident qu'à North Bay, on a affaire à une situation de contact de langues intensif et on peut s'attendre à ce qu'une telle situation ait des conséquences sur le plan linguistique.

3 Travaux antérieurs

3.1 Variation sociolinguistique dans le français ontarien

Afin de situer la problématique variationnelle à l'étude, il convient de résumer brièvement les résultats des recherches sociolinguistiques sur le français ontarien qui constituent la base des hypothèses formulées ici sur la variation morphophonologique.

Les tendances démographiques que l'on vient de présenter, comme celles que l'on observe dans toutes les autres localités où les Franco-Ontariens sont minoritaires, confirment qu'on a affaire à une situation d'usure linguistique, de *language attrition*, selon le terme de Roger Andersen (1982). D'après Andersen, l'usure implique à la fois la restriction de l'usage d'une langue et l'interruption d'une tradition linguistique, tant au niveau de l'individu qu'au niveau de la communauté. Andersen formule des hypothèses concernant les conséquences de l'usure linguistique, et ces hypothèses, notamment celles concernant la simplification et la réduction stylistique, ont servi de point de départ à des recherches particulièrement fructueuses effectuées au cours des dernières années sur le français ontarien, notamment celle de Mougeon et de Beniak (1991). Ces auteurs soulignent que les effets intrasystémiques de la restriction dans l'emploi du français sont à distinguer des effets intersystémiques dus aux contacts de langues dans une situation de bilinguisme, même si dans beaucoup de cas de changement linguistique, les deux types de facteurs, externes et internes, sont en jeu.

Si on limite la discussion aux restructurations internes résultant de la restriction dans l'emploi d'une langue, on peut identifier deux catégories : la *simplification structurale* et la *réduction stylistique* ou *sociolectale* (Mougeon et Beniak 1991). Dans la première catégorie, on trouve des phénomènes morpho-syntaxiques comme la simplification des conjugaisons irrégulières et l'emploi de l'auxiliaire *avoir* là où la norme standard exige *être*. La deuxième catégorie, la réduction sociolectale, est celle qui nous intéressera ici.

Des recherches effectuées sur d'autres langues en situation minoritaire, comme l'allemand en Italie (Giacalone-Ramat 1979) et le hongrois en Autriche (Gal 1984), démontrent que les locuteurs dont l'usage de la langue maternelle est réduite tendent à avoir une gamme stylistique moins étendue que les locuteurs qui maintiennent mieux la langue. Cela résulte du fait que les situations où ils emploient cette langue se limitent à celles où seul le vernaculaire est employé. Par conséquent, ils ont tendance à méconnaître les variantes de la langue standard.

Mougeon et Beniak (1991) constatent un phénomène analogue mais inverse chez les jeunes Franco-Ontariens. Grâce aux écoles de langue française, ces derniers ont accès à la langue standard; mais puisque une proportion importante de ces locuteurs substitue l'anglais au français dans les situations de communication informelle (au foyer et avec les amis), leur expérience avec le vernaculaire est réduite. Par conséquent, on trouve que les locuteurs dont l'emploi du français est restreint emploient peu ou pas du tout certaines variantes vernaculaires comme le *à* possessif (*la maison à Marie/la maison de Marie*).

L'hypothèse qu'on cherche à vérifier ici est celle de savoir si de telles réductions sociolectales sont observables dans un cas de variation morphophonologique en français ontarien. Dans la partie suivante, on explique pourquoi la variable choisie pour l'analyse est susceptible de fournir des données pour appuyer cette hypothèse.

3.2 Effacement du /l/ des articles

La faiblesse du /l/ français est bien connue. On sait qu'en français canadien, commé en français continental, cette consonne tombe dans plusieurs contextes phonologiques, notamment en position finale post-consonantique : *table* -> [tab] et dans le pronom sujet *il*. Dans ce dernier cas cependant, les données diachroniques suggèrent qu'on a plutôt affaire à un cas de non-restitution d'une consonne déjà disparue du morphème au moment de l'intervention des grammairiens du XVIIIe (Brunot 1966, t.III : 289; Cohen 1973 : 189; Rosset 1911 : 55; Pope 1934 : 324). Quant à l'effacement du /l/ dans le cas spécifique des articles définis, on trouve assez peu de documentation dans les sources historiques. On peut présumer qu'il fait partie des processus de cliticisation et d'amalgamation des suites *préposition + article défini* (*à + le* -> *au*; *de + le* -> *du*; *à + les* -> *aux*; *de + les* -> *des*) qui opéraient déjà en ancien français (Raynaud de Lage 1975 : 29). Cependant, Poplack et Walker (1986 : 175) signalent une différence importante entre ces processus et ce qui se passe en français canadien aujourd'hui : dans ce dernier cas, la voyelle de l'article est maintenue.

Si la chute du /l/ des articles est assez fréquente en français québécois, Ashby (1984 : 14) note qu'il est «no more than sporadic» dans le français continental. On peut se demander si, comme l'affirme Juneau (1972 : 73), cela fait partie d'une tendance à l'affaiblissement du /l/ qui serait «un prolongement de celui qui existait en français à l'époque de l'émigration vers le Nouveau Monde.» Ou a-t-on plutôt affaire à une innovation québécoise? La chute du /l/ ferait-elle partie d'une tendance générale à l'affaiblissement des consonnes que Gendron (1966 : 16) observe dans le français québécois? Des recherches menées dans une perspective de sociolinguistique diachronique (Mougeon et Beniak 1994) pourront peut-être jeter un éclairage sur ces questions concernant les origines du français québécois, mais leur succès risque d'être limité puisque les sources écrites reflètent assez mal ces prononciations non standard.

Si la question des origines précises de cet effacement demeure ouverte, celle de sa fréquence dans le français canadien contemporain trouve des réponses claires dans les résultats des enquêtes empiriques menées au cours des trente dernières années. Dans les données recueillies par Dulong et Bergeron (1980) pour *L'Atlas linguistique de l'Est du Canada (ALEC)*, on relève un nombre considérable de chutes du /l/ des articles définis après des prépositions : *sur la côte, sur les côtes* (687), *à la portée de, à la veille de, dans la glace, dans les entourages* (2310). En effet, pour les séquences de ce type, la prononciation du /l/ de l'article semble être assez rare. Par contre, le /l/ des articles en début de groupe rythmique se maintient presque toujours. Aucune distribution géographique particulière ne se dégage de ces données.

Dans les études sociolinguistiques de Sankoff et Cedergren (1971) sur Montréal et Poplack et Walker (1986) sur Ottawa-Hull, on trouve les chiffres suivants pour le taux d'effacement du /l/ des articles : Montréal : *la* : 29% ; *les* : 19% ; et Ottawa-Hull : *la* : 38% ; *les* : 17% ; *l'* : 18% ; *le* : 7%. (1986 : 180)¹ Ces résultats révèlent que la chute est plus fréquente pour *la* et pour *les* que pour *le* et pour *l'*.

1 À propos de la différence entre leurs chiffres et ceux de Sankoff et Cedergren, les auteurs signalent : «Although the greater frequency of (l)-deletion in many categories in Ottawa-Hull French as compared to Montreal French could conceivably reflect a stable dialect difference, it is more likely attributable to stylistic differences than to regional differences or ongoing linguistic change.» (1986 : 181) Il s'agirait, en fait, selon Poplack et Walker, d'un corpus de discours plus informel que celui de Sankoff et Cedergren, dans leur enquête. (voir aussi Poplack 1989)

Les études démontrent que la réalisation de la variable est conditionnée par d'autres facteurs linguistiques aussi, notamment le contexte syntactique et phonologique. Ainsi, on remarque que la chute du /l/ est particulièrement fréquente après les prépositions *sur*, *à*, et *dans* (Poplack et Walker 1986 : 185). Quant aux effets du contexte phonologique, le /l/ tombe plus souvent lorsqu'il est précédé d'une voyelle (en position intervocalique) que lorsqu'il est précédé d'une consonne. Finalement, Santerre, Noiseux et Ostiguy (1977) font la spéculation que le débit de la parole peut avoir un effet sur l'effacement, et les résultats des études de Tennant (1993 1995) confirment cette hypothèse.

En ce qui concerne les facteurs sociaux, Sankoff et Cedergren (1971) montrent que les ouvriers effacent le /l/ nettement plus souvent que les professionnels. Poplack et Walker (1986) trouvent le même type de corrélation à Ottawa-Hull. Par ailleurs, leur enquête démontre qu'il existe un rapport entre la chute du /l/ et le niveau de scolarisation, les locuteurs plus instruits l'effaçant moins. En général, les chercheurs sont d'accord pour conclure qu'il s'agit, dans le français parlé au Canada, d'un cas classique de variable sociolinguistique stable.

Quant au conditionnement stylistique de l'effacement du /l/ en français, la documentation est plutôt mince. La plupart des chercheurs se sont limités à l'étude du phénomène dans la parole spontanée ou l'entrevue, sans comparaison avec un type de discours plus formel, tel que la lecture à haute voix. Nous avançons l'hypothèse que les locuteurs tendront à réduire considérablement la proportion des /l/ effacés en lisant une liste de phrases. Il s'agirait alors d'un marqueur sociolinguistique.

Ce survol des études variationnistes effectuées sur l'effacement du /l/ des articles dans d'autres localités fournit des points de repère très utiles pour l'analyse de la même variable en milieu minoritaire. Comme elle est d'une fréquence élevée dans le discours, il sera possible de faire sortir de manière assez nette les tendances statistiques concernant le conditionnement linguistique et social de cette variable. Les enquêtes mentionnées ci-dessus montrent clairement que les formes écourtées des articles définis sont un trait du vernaculaire canadien-français, et pour cette raison, celles-ci représentent de bonnes «candidates» pour la réduction sociolectale.

4 Corpus et méthode

Le corpus utilisé fait partie du corpus franco-ontarien recueilli par Raymond Mougeon et ses collaborateurs du CRÉFO à la fin des années 1970. Il s'agit d'entrevues de 36 locuteurs adolescents qui résident tous à North Bay. Dix-neuf des locuteurs sont en douzième année et 17 sont en neuvième année. Les proportions de locuteurs masculins (19) et féminins (17) sont à peu près égales pour chacun de ces groupes. On a également demandé aux sujets de lire à haute voix une liste de phrases.

Étant donné que tous les locuteurs sont des adolescents, le corpus ne permet pas de vérifier l'existence de différences intergénérationnelles dans la réalisation de la variable, mais cette insuffisance du corpus en ce qui concerne la représentation des différences selon l'âge, est largement compensée par les données qu'il fournit concernant la situation de bilinguisme de chaque locuteur.

On a demandé aux locuteurs de répondre à la question «Quelle langue est-ce que tu parles le mieux, l'anglais ou le français ou bien est-ce que les deux sont pas mal égales?» Les autoévaluations données en réponse à cette question ont permis de classer les locuteurs dans trois catégories selon la dominance linguistique : franco-dominant, bilingue équilibré, ou anglo-dominant.

Les sujets ont également été classés en fonction de leur fréquence d'emploi du français. Cette information a été établie à partir des réponses données aux questions concernant leur choix de langue dans certaines situations. Les réponses ont permis d'établir un indice numérique (sous forme d'un chiffre entre 0 et 1), à partir duquel on peut situer les locuteurs sur un continuum de fréquence d'emploi du français, 1 représentant l'usage exclusif de cette langue. On nommait d'abord cet étalon l'indice de *maintien* du français, mais on a tendance, dans les travaux récents sur le français ontarien comme ceux de Mougeon et de Beniak (1991) et de Nadasdi (1995) à employer le terme plus pessimiste d'indice de *restriction*. C'est le terme que je vais adopter ici, et je vais employer les termes de «non-restreint», «semi-restreint» et «restreint» pour désigner les trois groupes de locuteurs établis à partir de cet indice.

On a codé dans une transcription informatisée, à partir de l'écoute, les réalisations de la variable dans des échantillons d'une vingtaine de minutes de parole pour chaque locuteur. On s'est servi de ces transcriptions codées pour préparer une base de données pour l'analyse statistique au moyen du programme *GoldVarb*, une version du programme VARBRUL pour Macintosh.

5 Résultats et discussion

5.1 Taux d'effacement et comparaison à d'autres localités

Une analyse des taux d'effacement de chacun des locuteurs a montré que seule une locutrice efface le /l/ des articles de manière absolue (10 occurrences sur 10) dans l'échantillon de l'entrevue analysé. Cependant, elle maintient le /l/ dans la plupart des occurrences de la variable lorsqu'elle lit à haute voix. On a noté par ailleurs qu'aucun des locuteurs ne maintient le /l/ de manière absolue, le taux d'effacement le plus bas étant $1/57 = 1.8\%$. On peut dire alors que le /l/ des articles définis se réalise de manière variable chez tous les locuteurs du corpus.

Dans le Tableau 1, on compare les réalisations de la variable dans notre corpus à celles observées dans les recherches menées par d'autres chercheurs à Ottawa-Hull et à Montréal. On constate d'abord qu'à North Bay, comme dans ces autres villes, les pronoms *la* et *les* apparaissent sans /l/ plus souvent que *le* et *l'*.¹ Par ailleurs, l'article féminin perd son /l/ plus souvent que l'article pluriel.

Tableau 1. Effacement du /l/ des articles définis dans le français de North Bay (NB) (entrevue seulement) comparé au français d'Ottawa-Hull (O-H) (selon Poplack et Walker 1986) et au français de Montréal (selon Sankoff et Cedergren 1971). L_0 = nombre de /l/ effacés. N = nombre total d'occurrences de la variable. % = pourcentage de /l/ effacés.

Article	L_0	N	North Bay %	O-H	Montréal
<i>la</i>	142	557	25,5%	38,0%	29%
<i>les</i>	77	500	15,4%	17,0%	19%
<i>le</i>	58	542	10,7%	7,0%	—
<i>l'</i>	26	361	7,2%	18,0%	—
Total	303	1960	15,5%	19,0%	—

Si on considère l'effacement dans les articles *le* et *l'*, on constate que ces deux déterminants s'ordonnent différemment à North Bay et à Ottawa-Hull, la chute du /l/ étant plus fréquente dans *le* que dans *l'* pour notre corpus, tandis que c'est l'inverse pour le corpus de Poplack, où on trouve un taux d'effacement particulièrement élevé pour *l'*. Il s'agit là

1 Sankoff et Cedergren (1971) n'ont relevé aucune occurrence de l'effacement du /l/ des articles *le* et *l'* dans le corpus de Montréal.

d'une différence pour laquelle nous ne pouvons pas trouver d'explication.

On observe également, dans ces résultats globaux, que l'effacement du /l/ est généralement moins fréquent à North Bay que dans ces autres localités francophones. Cela rejoint une tendance qu'on a observée à propos des clitiques sujets et objets (Tennant 1995). L'explication qu'on avance est fondée sur les différences démographiques entre les communautés, la proportion de francophones étant beaucoup plus faible à North Bay qu'à Ottawa-Hull ou à Montréal. Mais le facteur dont l'influence est sans doute la plus directe, et qui est dans une large mesure un corollaire du facteur démographique, est le degré de bilinguisme des locuteurs et leur fréquence d'emploi du français. En effet, seulement 18.3% (22/120) des sujets du corpus d'Ottawa-Hull peuvent être rangés dans la catégorie des «bilingues équilibrés». ¹ Parmi ces 22 locuteurs, deux seulement (1.7%) seraient à considérer comme étant à dominance anglaise. Or, si l'on s'en tient aux autoévaluations données par les locuteurs pour ce facteur, on a 21/36 ou 58.3% de sujets anglo-dominants dans le corpus de North Bay. On peut dès lors présumer qu'une telle différence dans le degré de bilinguisme doit correspondre à une différence, allant dans le même sens, dans la fréquence d'emploi du français, même si le rapport entre ces deux mesures n'est pas toujours parfait (Mougeon et Beniak 1991 : 83). Dans l'effacement du /l/ des articles, il semblerait alors qu'on ait affaire à un trait du vernaculaire qui apparaît avec une moindre fréquence dans une localité où les francophones sont minoritaires.

5.2 Facteurs stylistiques, linguistiques et sociaux

5.2.1 Résultats de l'analyse *GoldVarb*

Le programme *GoldVarb* a permis d'identifier les facteurs ayant un effet significatif sur l'effacement du /l/ des articles définis. Ces résultats sont présentés dans le Tableau 2. Seules sont représentées les données pour les groupes de facteurs que le logiciel a sélectionnés comme significatifs. Les groupes de facteurs sont présentés dans le tableau par ordre décroissant de l'importance de leur effet sur la variable indépendante. Les taux d'effacement généraux sont moins élevés que ceux présentés dans le Tableau 1 car on a inclus dans l'analyse *GoldVarb* les résultats pour la lecture à haute voix.

1 Shana Poplack (communication personnelle).

5.2.2 Facteurs sociaux non sélectionnés

Avant de discuter de ces résultats, considérons les facteurs sociaux dont la contribution n'a pas été retenue comme étant significative.

Il est intéressant de constater que le sexe du locuteur n'a pas d'effet significatif sur la réalisation de la variable (femmes : 12.4% ; hommes : 11.7%, et pour l'entrevue seulement, femmes : 16.5% ; hommes : 14.6%). Or, dans les autres enquêtes sur l'effacement du /l/ (Sankoff et Cedergren 1971; Ashby 1981; Poplack et Walker 1986), on a trouvé que les femmes emploient la variante non standard moins souvent que les hommes. Le résultat obtenu ici, qui correspond à celui trouvé par Nadasdi (1995) pour la variation morphosyntaxique, est un peu surprenant si l'on considère les tendances générales observées dans les enquêtes sociolinguistiques menées dans des communautés d'Amérique du Nord. En effet, les études variationnistes (Labov 1972) révèlent qu'en règle générale les variables faisant l'objet d'une stratification des locuteurs selon le statut dans la société, sont accompagnées d'une différenciation en fonction du sexe. Ainsi, dans le cas d'une stratification sociale stable, les femmes tendent à utiliser moins souvent que les hommes les formes non standard. Mais lorsqu'une évolution est amorcée dans la direction d'une nouvelle norme de prestige, les femmes tendent à se différencier des hommes en se situant à l'avant-garde du changement en cours. Or, force est de constater que ni l'un ni l'autre de ces scénarios ne se reproduit ici dans le cas de l'effacement du /l/ à North Bay. Il se peut que cela soit dû au fait qu'il s'agit d'adolescents dont les rôles féminins et masculins ne sont pas encore socialement établis. Mais on peut également avancer l'hypothèse que ce manque de différenciation selon le sexe est dû au fait que dans une communauté linguistique minoritaire, les patrons sociolinguistiques «normaux» se trouvent perturbés en raison de la restriction dans l'emploi de la langue maternelle. Autrement dit, malgré la corrélation entre l'effacement du /l/ et la classe sociale (dont on discutera ci-dessous), la valeur symbolique d'un taux élevé de maintien du /l/ ne serait pas mise à profit par ces locutrices car le français n'est pas la langue dans laquelle s'effectue l'avancement socioéconomique à North Bay.

Par ailleurs, l'analyse *GoldVarb* révèle que le facteur du nombre d'années de scolarité n'a pas de corrélation significative avec l'effacement du /l/ (9e : 11.8%, 12e : 12.2%, pour l'entrevue seulement : 9e : 15.6%, 12e : 15.3%). Si l'écart d'âge entre les deux groupes est trop peu important pour conclure à une absence de changement en cours, ces données nous permettent tout de même de confirmer que trois années de

formation secondaire ne semblent pas avoir un effet significatif sur la réalisation de cette variable.

Tableau 2 : Effacement du /l/ des articles définis : résultats de l'analyse *GoldVarb*.
 L_0 = nombre de /l/ effacés. N = nombre total d'occurrences de la variable. % = pourcentage de /l/ effacés. «Écart» : la différence entre le poids le plus élevé et le poids le moins élevé. Entrevue et lecture d'une liste de phrases.

Input 0,120 Style	L_0	N	%	Poids du facteur
entrevue :	303	1960	15,5%	0,660
lecture :	12	666	1,8%	0,124
Étendue : 54				
Catégorie morphologique				
la :	150	837	17,9%	0,668
les :	80	571	14,0%	0,589
le :	58	787	7,4%	0,398
l' :	27	431	6,3%	0,253
Étendue : 42				
Contexte syntaxique précédent				
quantificateur :	40	128	31,3%	0,734
prép. :	171	805	21,2%	0,682
pause :	17	494	3,4%	0,473
autre :	50	718	7,0%	0,387
verbe :	37	481	7,7%	0,320
Étendue : 41				
Contexte phonotactique précédent				
voyelle :	198	1144	17,3%	0,647
consonne :	86	707	12,2%	0,442
pause :	31	775	4,0%	0,336
Étendue : 31				
Restriction dans l'emploi du français				
non restreint :	95	533	17,8%	0,654
semi-restreint :	188	1560	12,1%	0,487
restreint :	32	533	6,0%	0,381
Étendue : 27				
Classe sociale				
classe ouvrière :	166	1093	15,2%	0,585
petite bourgeoisie :	121	1141	10,6%	0,465
moyenne bourgeoisie	28	392	7,1%	0,367
Étendue : 22				
Total	315	2626	12,0%	

Facteurs sociaux non sélectionnés : sexe, année de scolarité, dominance linguistique.

On constate également que le rapport entre la dominance linguistique (autoévaluation du degré de bilinguisme) et l'effacement du /l/ des articles ne s'avère pas être statistiquement significatif, une fois que tous les facteurs en présence sont pris en considération (franco-dominants : 17.0%; «bilingues équilibrés» : 11.4%; anglo-dominants : 10.0%, et pour l'entrevue seulement : franco-dominants : 22.8%; bilingues équilibrés : 15.0%; anglo-dominants : 12.6%). On constate tout de même une légère tendance allant dans le sens d'un emploi plus fréquent de la forme vernaculaire chez les locuteurs qui disent parler mieux le français que l'anglais, et une tendance à l'éviter chez les locuteurs anglo-dominants. Mais il serait difficile, voire impossible, de formuler une hypothèse plausible à propos de la variable linguistique en question, en faisant appel à un éventuel effet d'interférence par l'anglais ou de convergence avec une forme analogue dans cette langue. Le paramètre important n'est pas le contact avec une autre langue mais plutôt, comme on le verra de manière convaincante dans ce qui suit, la restriction dans l'emploi du français.

5.2.3 Style

Passons maintenant à la discussion des variables indépendantes que *GoldVarb* a retenues comme ayant un effet significatif. Le facteur dont la contribution à l'effacement du /l/ est la plus importante est le style. Sur 665 occurrences de la variable dans les phrases à lire, seules 12 (ou 1.8%) sont lues par les informateurs avec le /l/ effacé, par rapport à 300/1960 (ou 15.5%) pour l'entrevue. Un tel écart entre le style de l'entrevue, le style B (Labov 1972), et la lecture, style C, soulève des questions concernant le statut de la variable et le type de variation auquel on a affaire ici. Dans les formes sans /l/ de l'article défini, s'agit-il réellement d'une variante stigmatisée que les membres de la communauté linguistique évitent de manière presque absolue dans les situations où ils sont appelés à surveiller leur prononciation? Ou bien est-ce tout simplement l'effet de l'orthographe, qui fait réapparaître dans la lecture à haute voix un segment qui est toujours représenté dans le code écrit? L'étude d'un corpus présentant un plus grand éventail de styles permettrait de mieux répondre à ces questions.

5.2.4 Facteurs linguistiques

Trois facteurs linguistiques ont été sélectionnés par *GoldVarb* : la catégorie morphologique, le contexte syntactique précédent, et le contexte phonotactique précédent.

Quand à la catégorie morphologique, on voit dans le Tableau 2 que l'effacement est favorisé dans les articles *la* et *les*, et défavorisé dans les articles *le* et *l'*. Ce résultat peut s'expliquer par des facteurs morphologiques et phonologiques. Les deux derniers déterminants ne contenant pas de voyelle distincte (*le* contient une voyelle très susceptible d'être effacée : le cheval), la conséquence de l'effacement serait la perte plus ou moins totale de la représentation phonétique de l'article, tandis qu'avec *la* et *les*, la voyelle demeure, même si elle est fusionnée avec une voyelle adjacente. Quant à la différence entre les taux d'effacement dans *la* et *les*, on peut avancer l'explication proposée par Sankoff et Cedergren (1971 : 1106) selon laquelle *les* serait réduit moins souvent parce qu'il contient plus d'informations grammaticales (il est souvent la seule marque du pluriel) que *la*.

Le facteur du contexte syntactique qui précède l'article s'est avéré d'une très grande importance dans les travaux antérieurs sur cette variable dans le français canadien. Il est donc peu étonnant de trouver le même type de corrélation ici. En observant les chiffres pour le contexte syntactique du Tableau 2, on constate d'emblée que deux catégories de mots tendent à favoriser l'effacement : le quantifieur *tout* et les prépositions, par exemple : *Ben... je la mettrais à (l)a banque; dans (l)a tête; tout (l)e temps*. Si l'effacement du /l/ est favorisé lorsque l'article est précédé d'une préposition ou d'un quantifieur, c'est sans doute pour des raisons syntaxiques : l'article et l'élément qui précède se trouvent dans le même syntagme prépositionnel ou nominal. Dans les autres contextes, par contre, où l'effacement est défavorisé, l'article et l'élément qui le précède n'ont pas le même type de relation syntaxique.

Le contexte après préposition étant celui qui fournit le plus grand nombre d'effacements du /l/ dans notre corpus (171 sur 805; 164 sur 595 dans l'entrevue seulement), il serait intéressant d'examiner à part ces occurrences de la variable. Le Tableau 3 donne le taux d'effacement de chaque article là où il est précédé d'une préposition, et le Tableau 4 donne le détail de la catégorie «autre», qui regroupe les prépositions moins fréquentes.

Ces données font ressortir de manière frappante l'effet de certaines prépositions et elles rejoignent en cela les résultats obtenus par d'autres chercheurs. En effet, dans leur étude sur la variable dans le français d'Ottawa-Hull, Poplack et Walker (1986 : 186) ont trouvé également que les prépositions *à*, *sur* et *de* favorisent l'effacement du /l/ de l'article qui les suit. Il ressort de la comparaison des tableaux 3 et 4 que le facteur qui est sans doute responsable des différences dans les taux d'effacement

après les prépositions, c'est la fréquence discursive des prépositions. Celles qui sont utilisées le plus souvent montrent une tendance plus nette à fusionner avec le déterminant qui suit, sans doute pour la même raison que, au plan diachronique, l'enclise s'est produite avec les prépositions *à* et *de*, pour donner des formes comme *au* et *des*, mais elle n'a pas eu lieu avec des prépositions comme *vers* ou *avant*.

Tableau 3 : Chute du /l/ des articles définis précédés d'une préposition dans le français de North Bay. L_0 = nombre de /l/ effacés. N = nombre total d'occurrences de la variable. % = pourcentage de /l/ effacés. Entrevue seulement.

Préposition	L_0	N	%
dans	56	143	39,2%
sur	24	62	38,7%
à	35	118	29,7%
de	29	129	22,5%
autre	20	143	14,0%
Total	164	595	27,6%

Tableau 4 : Chute du /l/ des articles définis précédés d'une préposition dans le français de North Bay, catégorie «autre» du Tableau 3. L_0 = nombre de /l/ effacés. N = nombre total d'occurrences de la variable. % = pourcentage de /l/ effacés. Entrevue seulement.

Préposition	L_0	N	%
pour	7	55	12,7%
depuis	0	1	0,0%
avec	3	27	8,1%
durant	5	10	50,0%
par	0	6	0,0%
sans	0	4	0,0%
après	2	7	28,6%
entre	0	5	0,0%
pendant	1	7	14,3%
contre	0	1	0,0%
vers	0	3	0,0%
en	1	3	33,3%
envers	0	1	0,0%
dessous	1	1	100,0%
avant	0	1	0,0%

Le fait que l'effacement du /l/ de l'article soit plus fréquent après un autre mot grammatical, provoquant ainsi une sorte de fusion entre ce dernier et l'article, suit une tendance morphophonologique assez connue. Ainsi, dans plusieurs langues romanes, y compris le français, on trouve des exemples de formes amalgamées de préposition + article : portugais, *em + o = no*; catalan, *per + els = pels*; italien, *in + i = nei*; français, *à + le = au*. On a vraisemblablement affaire ici à un autre cas de compression du système des clitiques : *dans + les = [dãe]*; *à + la = [a:]*.

Les résultats concernant les effets du contexte phonotactique suivent la tendance observée dans les autres études sur la variable, à savoir que le /l/ de l'article est effacé plus souvent après voyelle qu'après consonne, et qu'en début du groupe, le /l/ est le plus souvent maintenu. Il s'agit là sans doute de la continuation d'une tendance à l'affaiblissement des consonnes à l'intervocalique qui remonte assez loin dans l'histoire de la langue. Le tableau ne fournit pas de renseignements plus détaillés concernant les types de voyelles qui favorisent l'effacement parce que l'analyse n'a pas révélé de corrélation significative entre les traits phonologiques et la variable dépendante.

On peut cependant objecter que la fréquence élevée d'effacements que l'on vient d'observer après certaines prépositions telles que *dans*, *à*, et *sur*, risque d'introduire un élément d'interaction entre les facteurs syntactiques et phonotactiques. Les données du Tableau 2 ne seraient pas alors une représentation juste du conditionnement phonologique de la variable. Comme ces prépositions se terminent par une voyelle (le /r/ de *sur* étant effacé), il se peut que ce soit le facteur syntactique, et non le facteur phonotactique, qui favorise l'effacement.

Afin de vérifier ce problème, on a éliminé, dans le Tableau 5, les occurrences de l'article précédé d'une de ces trois prépositions. Le même patron apparaît dans ces données, quoique l'écart entre le taux d'effacement après consonne et le taux d'effacement après voyelle soit un peu moins élevé que dans le Tableau 2 où les prépositions sont incluses. On peut conclure alors que l'effacement est favorisé par un contexte intervocalique.

Tableau 5 : Chute du /l/ des articles définis dans le français de North Bay, en fonction du contexte phonologique qui précède. L_0 = nombre de /l/ effacés. N = nombre total d'occurrences de la variable. % = pourcentage de /l/ effacés. Occurrences de la variable précédée des prépositions *dans*, *sur* ou *à* écartées. Entrevue seulement.

Contexte de gauche	L_0	N	%
/V_	102	604	16,9%
/C_	59	542	10,9%
/pause_	27	491	5,5%
Total	188	1637	11,5%

5.2.5 Facteurs sociaux

Quant aux facteurs sociaux, ces données indiquent une corrélation entre l'appartenance socioéconomique et l'effacement du /l/ des articles. On retrouve en effet un patron classique de stratification sociale d'une variable linguistique, la classe ouvrière ayant le taux le plus élevé de réalisations de la variante non standard (15.2%, entrevue seulement : 19.8%), suivi de la petite bourgeoisie (10.6%, entrevue seulement : 13.9%). La moyenne bourgeoisie, enfin, a le taux d'effacement le moins élevé (7.1%, entrevue seulement : 8.1%). On remarque, cependant, que les écarts entre les classes ne sont pas très grands, ce qui suggère qu'il s'agit ici d'un cas de stratification sociale fine.

Ce qui devrait nous intéresser le plus dans ces résultats, c'est l'effet de la restriction dans l'emploi du français, qui s'avère être le groupe de facteurs sociaux le plus important. À notre connaissance, la variable linguistique en question n'a jamais été étudiée en fonction de cette variable auparavant. Les données révèlent que ce sont les locuteurs qui se servent du français dans la plupart de leurs activités quotidiennes (indice de fréquence d'emploi du français de 0.80 à 1.00) qui ont le taux le plus élevé d'emploi de la variante non standard, le /l/ étant effacé dans 17.8% des occurrences (22.8% pour l'entrevue seulement). Les locuteurs dont l'emploi du français est «semi-restreint» (indice de 0.45 à 0.79) les suivent avec un taux d'effacement de 12.1% (15.9% pour l'entrevue seulement), un chiffre se situant très près du score global pour l'ensemble des 36 informateurs. Finalement, les locuteurs «restreints» ne se servent des formes sans /l/ des articles définis que dans 6.0% des occurrences (6.8% pour l'entrevue seulement).

Remarquons par ailleurs que l'espace de la variation constitué par l'écart entre les poids des facteurs est plus important ici (27) que pour la classe sociale (22). La manière dont les facteurs sociaux s'ordonnent selon leur effet sur la variable confirme les résultats de Mougeon et Beniak (1995) selon qui la restriction dans l'emploi du français permettrait souvent de mieux prédire la variation sociolinguistique dans une communauté linguistique minoritaire que le facteur de classe sociale.

Une analyse de la position sur le continuum de la fréquence d'emploi du français qu'occupent les locuteurs qui effacent souvent ou rarement le /l/ des articles, confirme les résultats que l'on vient de présenter. On a trouvé (pour l'entrevue seulement) que parmi les cinq locuteurs dont le taux d'effacement est le plus élevé, on trouve trois locuteurs du groupe non restreint (33, 15, 3) et deux du groupe semi-restreint (30, 11). Il faut ajouter que ces deux derniers ont un indice assez élevé, même s'ils tombent sous la barre de .80 (.77 et .75 respectivement). Si on considère les cinq locuteurs ayant les taux d'effacement les moins élevés, on trouve trois locuteurs du groupe restreint (13, 10, 2) et deux membres du groupe semi-restreint (5, 12). Finalement, le locuteur dont le taux d'effacement est le plus bas (loc.2 : $1/57 = 1.8\%$) a l'indice de fréquence d'emploi du français le plus bas : .06.

Il serait également utile de comparer les indices des deux groupes de locuteurs obtenus en effectuant une division entre ceux ayant un taux d'effacement supérieur au score du groupe entier (15.5% pour l'entrevue), et ceux ayant un taux d'effacement inférieur à ce score (locuteurs 18 à 2 dans le même tableau). Pour le premier groupe, on obtient une moyenne de 0.75, et pour le deuxième, une moyenne de 0.53.

Ces données confirment alors l'hypothèse selon laquelle la variable serait sujette à un processus de réduction sociolectale à North Bay. Le fait qu'il existe une stratification de la chute du /l/ en fonction du statut social dans cette communauté nous permet de considérer la variante sans /l/ de l'article comme un trait du vernaculaire franco-ontarien. On peut dès lors avancer comme explication de ce phénomène le fait que les adolescents franco-ontariens dont l'emploi du français se limite au domaine sociétal formel de l'école ont une maîtrise limitée des variantes non standard (Beniak et Mougeon 1991). Ces résultats permettent de démontrer encore une fois l'utilité de l'indice de fréquence d'emploi du français, qui s'avère être plus pertinent pour l'étude de ce cas de variation que le critère de l'autoévaluation du degré de bilinguisme.

Force est de constater, toutefois, que ces données ne révèlent pas une absence totale de la variante vernaculaire chez les locuteurs dont

l'emploi du français est le plus restreint. Or, Mougeon et Beniak (1991) ont observé que le *à* possessif ne se manifestait jamais dans le discours des membres de ce groupe. Une telle conséquence de la restriction, l'élimination totale de la variante vernaculaire chez les locuteurs restreints, tend à se produire avec les variables présentant une stratification sociale aiguë (par opposition à une stratification fine)¹. Dans une variable qui présente une stratification fine, comme l'alternance entre les formes *je vas* et *je vais*, non seulement la forme vernaculaire ne disparaît pas entièrement, mais on trouve toujours une stratification selon la classe sociale, malgré la restriction dans l'emploi du français. Quant à l'effacement du /l/ des articles définis, on a vu qu'il s'agit d'un cas de stratification fine. Cependant, comme le démontrent les données du Tableau 6, à mesure qu'on va du groupe non restreint, en passant par le groupe semi-restreint pour arriver finalement au groupe restreint, on constate que la stratification devient de plus en plus fine, au point où elle disparaît entièrement dans le dernier groupe. Pour ces locuteurs «restreints», le seul facteur ayant un effet significatif sur l'effacement, c'est le contexte phonologique.

Il semblerait alors qu'on ait affaire ici à un type de réduction sociolectale, puisque la variable n'est pas conditionnée de manière significative par des facteurs stylistiques ou sociaux chez les locuteurs dont l'emploi du français est restreint. Néanmoins, la variante vernaculaire apparaît, bien que ce soit de manière peu fréquente, dans le discours de ce groupe. Ainsi, il ne s'agit ni d'un cas de réduction sociolectale complète telle qu'on a observé pour *à* possessif, ni d'un exemple de réduction sociolectale «avortée» comme c'est le cas pour *je vas*. Or, l'une des contraintes sur la réduction sociolectale que Mougeon et Beniak (1991) postulent pour expliquer les différences entre ces deux cas de variation est la fréquence de la variable linguistique. Selon ces auteurs, une variable ayant une fréquence assez élevée dans le discours

1 Il s'agit de deux types de courbe représentant la stratification sociale d'une variable linguistique. Une stratification aiguë (*sharp stratification*), représentée par une pente abrupte, correspond à une différenciation linguistique importante entre les classes sociales pour la variable en question. Une stratification fine (*fine stratification*), représentée par une pente graduelle, correspond à une différenciation sociale moins importante. Nous employons la terminologie française utilisée par Jean-Baptiste Marcellesi et Bernard Gardin (1974 : 122-126) dans leur exposition des résultats des travaux de Labov (Labov 1972).

sera suffisamment «visible» pour ne pas échapper à l'attention des locuteurs dont l'emploi de la langue minoritaire est restreint. Il serait alors possible d'expliquer la présence dans la parole de ces locuteurs de quelques formes écourtées de l'article en faisant appel à ce critère de fréquence, puisque ces formes figurent dans des morphèmes et des tournures qui ont une fréquence assez élevée dans le discours (p.ex. : *dans la classe, à la maison*). À partir des ces observations, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle il y aurait une différence entre la manière dont la réduction sociolectale affecte d'une part, les variables grammaticales et lexicales et d'autre part, les variables phonétiques et morphophonologiques. Ces dernières étant d'habitude plus fréquentes dans le discours, leurs variantes vernaculaires non standard apparaîtraient avec une moindre fréquence et sans stratification sociale ou stylistique chez les locuteurs dont l'emploi de la langue est restreint, mais sans pour autant disparaître entièrement de leur discours.

Tableau 6 : Effacement du /l/ des articles définis, en fonction de la classe sociale et de la restriction dans l'emploi du français. L_0 = nombre de /l/ effacés. N = nombre total d'occurrences de la variable. % = pourcentage de /l/ effacés. Entrevue et lecture d'une liste de phrases.

Input : 0,120	L_0	N	%	Poids du facteur
Non restreint				
Classe ouvrière	52	213	24,4%	0,657
Petite bourgeoisie	34	231	14,7%	0,427
Moyenne bourgeoisie	9	89	10,1%	0,312
Total	95	533	17,8%	
Étendue : 35				
Semi-restreint				
Classe ouvrière	107	776	13,8%	0,556
Petite bourgeoisie	70	622	11,3%	0,470
Moyenne bourgeoisie	11	162	6,8%	0,351
Total	188	1560	12,1%	
Étendue : 21				
Restreint				
Classe ouvrière	7	104	6,7%	non sign.
Petite bourgeoisie	17	288	5,9%	
Moyenne bourgeoisie	8	141	5,7%	
Total	32	533	6,0%	

6 Conclusion

Nos résultats démontrent que, de manière générale, le français des adolescents de North Bay est sujet aux mêmes contraintes linguistiques que celui d'Ottawa-Hull et de Montréal en ce qui concerne la chute variable du /l/ des articles définis. L'effacement est plus fréquent dans *la* et dans *les*, que dans *le* et *l'*. La variation semble être sujette au même conditionnement phonotactique et syntactique, la chute du /l/ étant favorisée après voyelle et aussi après certaines prépositions fréquentes. On constate cependant que les taux d'effacement des adolescents de North Bay sont en général inférieurs à ceux observés chez les francophones d'autres localités.

L'existence, d'une part, d'un grand écart entre la parole spontanée et la lecture à haute voix, et d'autre part, une corrélation significative avec la classe sociale, étaye l'hypothèse qu'il s'agit d'un marqueur social. La différenciation observée chez les locuteurs en fonction de leur degré de restriction linguistique suggère qu'on a affaire ici à un cas de réduction sociolectale. Cette conclusion est renforcée par les données du tableau croisé (Tableau 6), qui révèlent que la variable n'a pas de stratification significative en fonction de la classe sociale chez les locuteurs dont l'emploi du français est restreint.

L'analyse de la variation morphophonologique que l'on vient de présenter ici illustre comment la sociolinguistique quantitative peut contribuer à l'étude des effets d'une situation minoritaire sur la prononciation, des effets qui ne sont pas toujours attribuables à l'influence interlinguistique. En effet, dans la variable en question, on a vu que c'est la sous-utilisation de la langue maternelle qui est responsable des divergences par rapport à la langue vernaculaire telle qu'elle est parlée en milieu majoritairement francophone. De ce point de vue, nos résultats s'inscrivent dans la même tendance que celle mise en lumière par les recherches de Mougeon et Beniak (1991) et Nadasdi (1995) sur les variables morpho-syntaxiques.

Si la prononciation du français ontarien a fait l'objet de plusieurs études au cours des deux dernières décennies (Léon et Cichocki 1989; voir aussi Kapanga et Thomas dans ce volume), la question des effets de la restriction de l'emploi du français a été peu explorée. À notre avis, il s'agit d'un domaine où les recherches devraient se poursuivre.

Références

- Andersen, Roger W. (1982). Determining the Linguistic Attributes of Language Attrition, in R. D. Lambert et B. F. Freed, dirs., *The Loss of Language Skills*. Rowley Mass., Newbury House, 83-118.
- Ashby, William (1988). Français du Canada/français de France : divergence et convergence. *The French Review*, 61,5, avril, 693-702.
- Beniak, Édouard et Raymond Mougeon (1983). Le linguiste à la défense du français en Ontario. *Actes du 2e congrès annuel de l'Alliance ontarienne des professeurs de français*, Ottawa, Conseil scolaire d'Ottawa.
- Brunot, Ferdinand (1966). *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Paris, Armand Colin.
- Cassano, Paul (1978). The French of Windsor, Ontario and English Admixture. *Orbis*, 27,1, 136-159.
- Cohen, Marcel (1973). *Histoire d'une langue : le français*. Paris, Armand Colin.
- Dulong, Gaston et Gaston Bergeron (1980). *Le Parler populaire du Québec et de ses régions voisines (Atlas linguistique de l'Est du Canada)*. Québec, Éditeur officiel.
- Gal, Susan (1984). Phonological Style in Bilingualism : The Interaction of Structure and Use, in D. Schiffrin, dir., *Meaning, Form, and Use in Context : Linguistic Applications*. Washington D.C., Georgetown University Press, 290-302.
- Gendron, Jean-Denis (1966). *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*. Paris-Québec, Klincksieck-Presses de l'Université Laval.
- Gervais, Gaétan (1980). *La Colonisation française et canadienne du Nipissing (1610-1920)*. North Bay, La Société historique du Nipissing.
- Gervais, Gaétan (1993). L'Ontario français : 1821-1910, in C. J. Jaenen, dir., *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 49-125.
- Giacalone-Ramat, Anna (1979). Language function and language change in minority languages. *Journal of Italian Linguistics*, 2, 141-162.
- Hull, Alexander (1956). The French-Canadian dialect of Windsor, Ont. : A preliminary study. *Orbis*, 5, 35-60.
- Juneau, Marcel (1972). *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec : étude des graphies des documents d'archives*. Québec, Presses de l'Université Laval.

- Labov, William (1972). *Sociolinguistic Patterns*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- Léon, Pierre R. et Wladyslaw Cichocki (1989). Bilan et problématique des études sociophonétiques franco-ontariennes, in R. Mougeon et É. Beniak, dirs., *Le français canadien parlé hors Québec*. Québec, Presses de l'Université Laval, 37-51.
- Marcellesi, Jean-Baptiste et Bernard Gardin (1974). *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*. Paris, Larousse.
- Mougeon, Raymond (1995). Perspective sociolinguistique sur le comportement langagier de la communauté franco-ontarienne, in J. Cotnam, Y. Frenette et Whitfield, dirs., *La francophonie ontarienne: bilan et perspectives de recherches*. Ottawa, Le Nordir, 219-257.
- Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (1991). *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction*. Oxford, Oxford University Press.
- Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (1994). Presentation, in R. Mougeon et É. Beniak, dirs., *Les origines du français québécois*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1-55.
- Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (1995). Social class and language variation in bilingual speech communities, in G. Guy et al., dirs., *Towards a Social Science of Language : Papers in Honor of William Labov*. Amsterdam-Philadelphia : John Benjamins.
- Nadasdi, Terry (1995). *Variation morphosyntaxique et langue minoritaire : le cas du français ontarien*. Thèse de Ph.D., Université de Toronto.
- Pope, Mildred K. (1934). *From Latin to Modern French*. Manchester, Manchester University Press.
- Poplack, Shana et Douglas Walker (1986). Going through (L) in Canadian French, in D. Sankoff, dir., *Diversity and Diachrony*. Amsterdam, John Benjamins, 173-198.
- Raynaud de Lage, Guy (1975). *Introduction à l'ancien français*. Paris, SERES.
- Rosset, Théodore (1911). *Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVIIe siècle*. Paris, Armand Colin.
- Sankoff, Gillian et Henrietta Cedergren (1971). Les contraintes linguistiques et sociales de l'élision du L chez les Montréalais. *Proceedings of the XIII International Congress of Romance Linguistics and Philology*, Presses de l'Université Laval, 1101-1116.
- Santerre, Laurent, Danielle Noiseux et Luc Ostiguy (1977). La chute du /l/ dans les articles et les pronoms clitiques en français québécois, *The Fourth LACUS Forum*, 1977, 530-538.

- Tennant, Jeff (1993). Le débit de la parole peut-il avoir un effet sur la variation morphologique? in B. Ferguson, H. Gezundhajt et Ph. Martin, dirs., *Accent, Intonation et modèles phonologiques*. Toronto, Éditions Mélodie, 35-54.
- Tennant, Jeff (1995). *Variation morphologique dans le français parlé des adolescents de North Bay (Ontario)*, Thèse de Ph.D., University of Toronto.
- Thomas, Alain (1994). La prononciation du français dans le moyen-nord ontarien, *Francophonies d'Amérique*, 4, 5-11.

Adaptation ou assimilation?

Les comportements linguistiques d'une famille franco-ontarienne de Sudbury¹

Natalie Melanson

1. Introduction

1.1. Langues en contact

C'est Weinreich (1953) qui, au début des années cinquante, a établi un véritable état de la question du problème des langues en contact, formulant l'hypothèse selon laquelle plus il y aurait de différences entre deux systèmes linguistiques en contact, plus il y aurait de possibilités d'*interférence*, c'est-à-dire d'influence (emprunt, extension sémantique, calque, etc.) d'un système à l'autre. Mais cette *interférence* dépendrait non seulement des contrastes entre les deux systèmes, mais aussi de facteurs proprement extralinguistiques, dont le degré de bilinguisme des locuteurs.

Selon Fishman (1965), dans une situation de langues en contact, le choix de l'une ou l'autre langue serait lié à des domaines d'activités différents dont les principaux seraient la famille, l'éducation, le travail, les amis et la religion. Dans ces domaines, d'autres facteurs interviendraient dans le choix des langues, dont les participants, les relations qui les caractérisent, les sujets de conversation et le lieu de l'interaction. Afin de pouvoir prédire les comportements des bilingues dans un contexte donné, cet auteur a proposé un schéma théorique de niveaux hiérarchiques, dont la communauté linguistique, les domaines d'interaction, les réseaux de relations et les types d'interaction (Fishman 1968).

1 Cet article résume les résultats de notre mémoire de maîtrise (Melanson 1994, 1996). Nous aimerions remercier Mme Denise Deshaies, du département de Langues et linguistique à l'Université Laval, qui en a assuré la direction avec dévouement et efficacité, et qui a gracieusement accepté de commenter cet article. Nous sommes également reconnaissante envers l'Université Laval, qui a contribué financièrement à cette recherche par l'octroi de la *Bourse d'études supérieures pour la francophonie nord-américaine hors Québec*.

C'est sous l'influence de ces chercheurs que Beniak, Mougeon et Valois (1985), et Mougeon et Beniak (1989, 1991) parlent de *restriction de l'usage de la langue minoritaire*, laquelle ne serait alors limitée qu'à certains domaines d'interaction. Ainsi, plus l'utilisation de la langue serait restreinte, au foyer ou à l'école par exemple, plus le locuteur serait dominant dans la langue majoritaire; par conséquent, sa langue maternelle subirait davantage l'influence, ou l'*interférence*, de la langue dominante.

1.2. Choix de langues

Dans ce travail, nous définirons le *choix de langue* comme étant l'usage systématique d'une seule langue par un locuteur en fonction soit des facteurs sociaux qui le concernent, soit de la situation de communication, soit de l'interlocuteur à qui ce dernier s'adresse.

Parmi les chercheurs qui ont étudié ce phénomène, les travaux de Monica Heller nous intéressent particulièrement. Cette dernière discute des choix linguistiques en tant que stratégie politique dans les communautés multilingues et, plus particulièrement, de leur rôle en ce qui a trait à la mobilisation ethnique, ces choix ne se limitant pas à l'alternance de langues (1992) (voir section 1.3 pour une définition). À l'instar de Bourdieu (1977), elle voit ce va-et-vient entre les langues comme étant un véhicule des valeurs qui sont liées aux connaissances linguistiques et culturelles d'un groupe linguistique donné et donc un contrôle du «marché linguistique» et des ressources qui s'y trouvent. En effet, elle se sert de l'exemple des francophones du Québec et de l'Ontario pour illustrer ses propos, faisant référence à l'idéologie nationaliste comme motivation chez les Québécois et certains Franco-Ontariens pour n'avoir recours qu'au français dans certaines situations comme symbole de résistance politique. Dans un autre article, Heller (1988) postule premièrement que l'alternance de langues crée l'ambiguïté, permettant ainsi des occasions d'interpréter l'action sociale qui autrement ne serait pas possible; les conflits qu'engendrerait le choix catégorique d'une langue seraient donc évités tout en accomplissant les tâches nécessaires dans les interactions. Deuxièmement, en ce qui concerne les conséquences sociales de l'alternance de codes, elle postule que cette pratique est une stratégie attirante lorsque le choix catégorique d'une langue signifierait une appartenance à un groupe donné, appartenance que le locuteur pourrait ne pas désirer. Ainsi, l'alternance de langues peut à la fois être utilisée pour créer des conflits aussi bien que pour les neutraliser.

Enfin, les études sur les choix motivant la pratique de l'alternance de langues (que ce soit à l'intérieur d'un même tour de parole ou non) se font de plus en plus nombreuses¹. Ce qui en découle, c'est que ces choix se font généralement selon les mêmes motifs d'une communauté linguistique à l'autre; nous verrons bien en fonction de quoi la communauté franco-ontarienne étudiée choisit d'utiliser une langue ou l'autre, ou les deux ensemble.

1.3. Alternances de langues

Dans ce travail, nous utiliserons la définition de Poplack (1980), selon laquelle l'*alternance de langues*, ou le *codeswitching*, est le recours à deux langues entre deux phrases successives (extraphrastique) ou au sein d'une seule phrase (intraphrastique) à l'intérieur d'un seul tour de parole (p. 583). En voici des exemples tirés de notre corpus :

EXEMPLE 1 :

alternance extraphrastique :

Can I scratch those too? Ah oui mais : euh : besoin des ciseaux pour rouvrir ça là.

alternance intraphrastique :

Si tu fais pas une actrice toi *I don't know*.

Ce phénomène est étudié selon deux approches, soit *l'approche fonctionnelle* et *l'approche linguistique*. La première, qui se situe dans le cadre de l'ethnographie, est caractéristique des sociolinguistes interactionnistes qui cherchent à connaître les contraintes sociales de l'alternance. Leur apport principal a été de mettre au jour les principaux facteurs situationnels reliés à l'alternance, comme par exemple le changement d'interlocuteur, le réseau social et le domaine d'activités (Labrie 1991 : 13). Parmi les premières recherches effectuées dans ce courant, on trouve celle de Blom et Gumperz (1972), menée en Norvège, qui démontre que l'appartenance à un réseau social est liée à l'alternance entre les variétés de langue. De façon plus importante, cette étude révèle que le *réseau social fermé* (sans interactions avec des gens de l'extérieur) est lié aux valeurs locales et à la valorisation du dialecte local, et que le *réseau social ouvert* (avec interactions avec des gens de

1 Voir par exemple Pascasio et Hidalgo 1979; Sankoff 1980; Gal 1988; Labrie 1991; Halmari et Smith 1994; Myers-Scotton 1993; Scotton 1976; Wei, Milroy et Ching 1992; McGregor et Wei 1991; Stein et Eastman 1993.

l'extérieur) est lié aux valeurs nationales et régionales, et à la valorisation du langage standard.

L'approche linguistique, adoptée par les sociolinguistes variationnistes, cherche à découvrir les contraintes linguistiques qui gouvernent l'alternance de langues et elle s'intéresse surtout aux alternances intra- et extraphrastiques, ainsi qu'aux alternances d'expressions idiomatiques. Ses apports ont été de découvrir les contraintes lorsqu'il y a rencontre entre deux grammaires différentes, c'est-à-dire les contraintes d'équivalence syntaxique et de morphème libre, et d'établir une relation entre ces dernières et la compétence linguistique des locuteurs (Labrie 1991: 31). Dans son étude des Portoricains de New York, Poplack (1980) a montré que l'alternance est gouvernée par le degré de bilinguisme du locuteur, le *bilingue équilibré* (de compétence égale dans les deux langues) produisant davantage d'alternances intraphrastiques et le *bilingue dominant* (plus compétent dans une langue que dans l'autre) produisant surtout des alternances extraphrastiques. Les résultats de son étude démontrent aussi que : 1) la probabilité d'alternance dépend du niveau syntaxique élevé du constituant; 2) la fréquence des alternances dépend de la formalité des styles de discours et de l'appartenance ou non des interlocuteurs au groupe; 3) l'alternance n'est pas plus fréquente avec des gens de l'extérieur du groupe qui utilisent le style informel qu'avec des gens de l'intérieur du groupe qui utilisent le style formel; 4) la production ou non de l'alternance et son emplacement sont prévisibles; et 5) l'alternance demande une haute compétence dans les deux langues.

1.4. Les emprunts et les alternances lexicales

Traditionnellement, on considère qu'un emprunt à une autre langue est d'usage fréquent et bien établi dans la langue hôte, y étant intégré aux plans phonologique, morphologique et syntaxique (Poplack *et al.* 1988 : 52), alors que l'alternance lexicale ne présente pas ces marques d'adaptation. Toutefois, il n'est pas toujours facile de différencier les alternances lexicales des emprunts en ce qui concerne le franco-ontarien. En effet, chez les francophones de la région d'Ottawa-Hull, Poplack *et al.* (1988) ont trouvé que les emprunts ne correspondaient pas toujours à la définition traditionnelle mentionnée ci-dessus, puisqu'on y retrouve des morphèmes anglais non adaptés avec des affixes français, des items lexicaux qui sont prononcés tantôt en anglais, tantôt en français et ce, par le même locuteur, ou même des affixes français qui seraient

anglicisés de façon à ce que le mot ait une morphologie française mais une phonologie anglaise (p. 52). Comment distinguer alors entre ce genre d'emprunt et une alternance lexicale qui en principe n'est aucunement adaptée à la langue hôte? La fréquence devient alors un critère important; cependant, on s'aperçoit également qu'un emprunt, intégré selon les critères traditionnels, peut n'apparaître qu'une seule fois dans un corpus.

S'inspirant du modèle de Poplack *et al.* (1988) dans leur étude des emprunts et des alternances de langues dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse, Flikeid (1989) a trouvé que certaines tendances de ces dernières se rapprochent de celles du corpus d'Ottawa-Hull. Plus particulièrement, tout comme les locuteurs de notre corpus, ces Acadiens ont une forte tendance à alterner avec des locutions toutes faites, dont la cohésion sémantique est si grande que le mécanisme s'apparente beaucoup à celui de l'emprunt plutôt qu'à celui de l'alternance. En fait, Flikeid signale que les critères appliqués aux mots uniques intégrés et aux séquences conservant syntaxe et morphologie anglaises laissent de côté certains phénomènes et qu'on aurait peut-être intérêt à appliquer un critère de fréquence, aussi bien qu'un critère de cohésion sémantique aux séquences de mots qui seraient répétées ou potentiellement répétables. Elle souligne aussi la prédominance de ce type d'alternance comme critère pour les traiter plutôt comme emprunts de séquences, spontanés ou répandus. Contrairement au corpus d'Ottawa-Hull, ces alternances ne sont pas balisées, c'est-à-dire associées à des commentaires métalinguistiques, et il existe une forte corrélation entre ces dernières et les emprunts.

1.5. Études sur le français ontarien

Le principal centre de recherche en linguistique franco-ontarienne est le CREFO (Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, à Toronto), dont le but principal est d'étudier la morphosyntaxe de cette communauté afin de mieux répondre à ses besoins éducatifs (Thomas 1989), et pour qui ont oeuvré Raymond Mugeon et ses collègues. D'autres centres de recherche incluent l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne à Sudbury, et le LPE (Laboratoire de phonétique expérimentale, Université de Toronto), qui étudie la phonétique franco-ontarienne, mais dans le cadre plus vaste du franco-canadien.

Les principaux aspects étudiés en français ontarien ont été le lexique et la morphosyntaxe et ce sont Mougeon et ses collègues qui ont mené la majorité des recherches. Une grande partie de leurs études se base sur le français des jeunes francophones de Welland et les trois faits suivants se dégagent : 1) dans une communauté minoritaire, le bilinguisme des locuteurs les amène à rapprocher le lexique et la structure de la langue minoritaire à ceux de la langue majoritaire, ce qui, au sens de Weinreich, s'appelle *interférence*; 2) une simplification de la structure de la langue minoritaire résulte de l'usage restreint de cette dernière, suite au transfert vers la langue majoritaire; et 3) la variation stylistique est éliminée lorsque l'usage de la langue minoritaire est restreint à des contextes où une seule variété de langue est appropriée, c'est-à-dire le vernaculaire ou le standard (Beniak, Mougeon et Valois 1985; voir aussi Mougeon et Beniak 1991).

Dans une étude comparant les attitudes et les comportements linguistiques (alternance de codes et emprunts) des francophones d'Ottawa (minoritaires) et de Hull (majoritaires), Poplack (1989a, b) a voulu montrer que les facteurs individuels, tels que le niveau de bilinguisme et les attitudes linguistiques, ainsi que les facteurs sociologiques tels que l'appartenance sociale et le lieu de résidence, étaient en corrélation avec la fréquence et les types d'usage d'anglais dans le discours français (p. 130). Elle en a conclu que les deux communautés manifestent, à divers degrés, certains signes d'insécurité linguistique, qui à leur tour se manifestent dans leurs comportements. Ainsi, en recourant à l'alternance de codes et aux emprunts de façon spontanée, les locuteurs minoritaires utilisent l'anglais de façon innovatrice. Quant aux locuteurs majoritaires, leur recours à l'anglais se trouve surtout dans leurs commentaires métalinguistiques (alternance de codes) et dans leurs recours à des anglicismes déjà bien établis en français (emprunts).

2. Méthodologie

2.1. Corpus

Il existe une population francophone importante à Sudbury depuis environ un siècle, population qui était majoritaire avant la Seconde Guerre mondiale et qui l'est toujours dans certains cantons périphériques. Progressivement, et surtout depuis les années 1960 lorsque ces cantons ont commencé à s'urbaniser, la langue de cette communauté a subi plus fortement l'influence de la langue dominante, l'anglais.

Aujourd'hui, les francophones représentent 31% de la population régionale, c'est-à-dire 25% dans la ville et 63% dans la municipalité de Rayside-Balfour, dont sont originaires les membres de notre corpus (Statistique Canada 1991)¹. Typiquement, nous observons chez ces derniers un va-et-vient entre les deux langues. Certains ont choisi seulement le français ou l'anglais comme langue principale de communication, mais c'est un recours aux deux langues dans une même situation que l'on observe le plus fréquemment, avec l'une ou l'autre qui domine. Il s'agit alors de choix linguistiques, d'emprunts à l'anglais et d'alternances de langues.

Le corpus sur lequel est fondée notre étude consiste en environ 4 heures d'enregistrements sur vidéocassettes effectués auprès d'une famille de francophones de la région de Sudbury. Il comprend 6 contextes de communication dans lesquels sont étudiés 36 membres d'une famille étendue, âgés de 5 à 64 ans, tous nés dans le canton périphérique de Rayside-Balfour. Les enregistrements ont été faits entre 1989 et 1992 lors de réunions ou de fêtes de familles, ou lors de visites. Il est important de noter que ces vidéocassettes n'ont pas été fabriquées en vue d'une recherche linguistique, mais plutôt en guise de souvenirs et de divertissements. Comme cette famille est habituée à être filmée dans ces contextes depuis plusieurs années déjà, ces enregistrements peuvent donc représenter un parler plus naturel que celui que pourrait susciter une entrevue, par exemple.

2.2. Choix de langues

À l'intérieur des six contextes de communication, nous avons relevé neuf situations présentant des interactions susceptibles d'être analysées et comparées, que nous décrivons dans l'analyse. Ensuite, les tours de parole de chaque locuteur ont été identifiés selon qu'ils étaient produits entièrement dans une seule langue (anglais ou français), ou dans les deux langues (alternance); les tours français contenant des emprunts ou des items lexicaux ambigus (alternances ou emprunts) ont été comptés parmi les tours français. Cela nous a permis d'analyser les choix de langues de ces locuteurs pour tout le corpus, dans un premier temps, puis, ensuite,

1 Ces pourcentages comprennent également les individus qui déclarent avoir à la fois le français et l'anglais comme langues maternelles.

pour chaque situation en fonction des choix individuels des locuteurs et, troisièmement, selon les différents groupes d'âges.

2.3. Les alternances de langues

Pour la deuxième partie, nous avons fait le classement et l'analyse des différents types d'*alternance de langues*, c'est-à-dire des cas d'alternances *extraphrastiques* et *intraphrastiques*. Le premier type inclut tous les cas d'alternance entre deux phrases ou séquences indépendantes l'une de l'autre. Cela peut donc inclure, outre les phrases au sens traditionnel du terme (sujet + verbe), les interjections, les locutions, les particules et les énoncés incomplets. Le deuxième type comprend l'alternance à l'intérieur d'une proposition ou entre deux propositions. Ensuite, après avoir identifié les langues initiales de chaque tour comportant une alternance, les deux types ont été sous-classés selon leurs différentes fonctions, qui sont décrites dans l'analyse.

2.4. Les unités lexicales

Nous avons relevé toutes les unités lexicales de forme anglaise qui se trouvaient isolées dans des phrases françaises, et nous les avons classées selon les six catégories. Les cas qui, de façon incontestable, conservaient la morphologie ou la syntaxe anglaises, ont été identifiés comme des *alternances lexicales*. Les *emprunts simples* comprennent tous les mots seuls ou composés lorsqu'ils sont repérables comme tels dans un dictionnaire français ou anglais. En classant à part les *emprunts composés*, nous avons cru pertinent de distinguer les syntagmes nominaux des *interjections et locutions*, étant donné que celles-ci présentent un problème particulier et que les exemples dans les deux cas sont relativement nombreux. La catégorie des *appellatifs* comprend : 1) les désignations réelles, c'est-à-dire des références à des concepts existants, dans la réalité ou la fiction, tels que des noms de chanteurs, de commerces, de villes, ou de personnages fictifs; 2) les désignations inventées, c'est-à-dire des noms inventés par les locuteurs pour fins de plaisanterie; et 3) les désignations connotatives comme les termes affectueux (*babe*) ou génériques de personnes (*guys*). Enfin, les *cas problématiques* incluent ceux que, faute d'attestations, nous n'avons pu identifier comme «emprunts» proprement dits mais qui nous semblent néanmoins répandus ou du moins «utilisables» dans la communauté franco-ontarienne.

Les trois catégories principales, c'est-à-dire les emprunts simples, les emprunts composés et les interjections et locutions, ont été sous-

divisées selon qu'elles étaient attestées en français standard¹, en français québécois² et en français ontarien³. Ensuite, trois types d'analyse ont été effectués pour ces derniers : phonologique, grammaticale et thématique. Pour les analyses grammaticale et thématique, les cas problématiques ont été analysés à part et les noms propres ont été écartés de l'analyse grammaticale.

Pour la distribution phonologique, nous avons relevé toutes les unités qui contenaient les phonèmes /r/, /l/ , /θ/ et /δ/, puisque : 1) ceux-ci sont réalisés de façon très différente dans les deux langues; 2) les Franco-Ontariens ne les réalisent pas de la même façon selon les mots qu'ils empruntent; et 3) ils nous permettraient de déterminer le niveau d'intégration des emprunts. Cette analyse a donc été faite selon que les emprunts étaient attestés en français européen, québécois, et ontarien, et qu'ils étaient réalisés soit en français ([r]⁴, [l], et [t] ou [d]), soit en anglais ([ɹ], [ɹ̥], [θ] ou [ð]).

Pour l'analyse grammaticale, les emprunts ont été distribués selon les catégories suivantes : noms, verbes, adjectifs, adverbes, conjonctions, prépositions, pronoms et interjections/locutions. Les noms au pluriel ont été relevés afin de déterminer les proportions d'emprunts présentant une affixation orale française (ϕ) ou anglaise (-s).

Finalement, nous avons tenté de distribuer les emprunts selon un regroupement thématique, qui sera décrit dans l'analyse, afin de

-
- 1 C'est-à-dire repérables dans un dictionnaire français, dont *Le Petit Robert* 1985.
 - 2 Attestées dans les dictionnaires québécois, dont Dunn (1880), Clapin (1894), Dionne (1909), SPFC (1930), Bélisle (1977), Colpron (1982), Poirier (1985, 1988), Boulanger (1992), ainsi que dans les fichiers du Trésor de la langue française au Québec (TLFQ).
 - 3 Attestées dans Poplack *et al.* (1988), dans notre corpus seulement, ainsi que dans des oeuvres littéraires franco-ontariennes, dont Chartrand (1991), les Draveurs (1990), le Théâtre de la vieille 17 (1983; 1993), Marinier et Lalonde (1992), Morin (1994), Caron, Haentjens et Trudel (1983), Bellefeuille, Dalpé et Marinier (1985), Haentjens et Dalpé (1982), Dalpé (1987), la Corvée (1980).
 - 4 Cette variante apicale de /r/, c'est-à-dire le [r] roulé, est la seule qui est attestée dans notre corpus.

déterminer les domaines principaux dans lesquels les Franco-Ontariens ont tendance à emprunter.

3. Analyse et interprétation des résultats

3.1. Les choix linguistiques

Tableau 3.1
Proportions de tours de parole
dans chaque langue pour tout le corpus

<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	<i>Avec alternance</i>	<i>TOTAL</i>
48,3% N=1655	48,9% N=1673	2,8% N=96	100% N=3424

Si l'on considère les chiffres globaux pour tous les contextes de communication qui forment le corpus, on remarque un usage également partagé entre le français et l'anglais (voir Tableau 3.1). Toutefois, ces chiffres généraux donnent une fausse impression de l'usage réel des deux langues, comme en témoigne la prise en compte des 9 situations de communication suivantes :

1. Anniversaire de mariage (voir section 3.1.1)
2. Noël intime en famille (voir section 3.1.2)
3. Fête des 5 soeurs (célébration de l'anniversaire de naissance d'une membre de la famille centrale avec ses 4 soeurs)
4. Les jeunes cousins avec leurs pairs (conversations entre 2 cousins âgés de 17-18 ans, seuls ou avec une amie (17 ans) ou un frère (20 ans))
5. Les jeunes cousins avec la famille (voir section 3.1.3)
6. Entrevue 1 («entrevue» fictive menée par un des membres de la famille centrale auprès d'une soeur et d'un frère)
7. Entrevue 2 (voir section 3.1.4)
8. Photo de famille (prise de photos des 9 membres de la famille centrale)
9. Grands et petits (quelques membres de la famille centrale jouent avec des enfants âgés de moins de 5 ans)

Le Tableau 3.2 illustre combien cet usage peut varier d'une situation à une autre : l'anglais domine dans les situations 1, 4 et 6, tandis que le français domine dans les situations 2, 5, 7, 8 et 9, et les deux langues sont utilisées de façon presque égale dans la situation 3. Quant aux alternances, elles sont peu fréquentes et ne semblent pas suivre de

tendance précise; cela pourrait être dû au fait que la grande majorité des tours de parole est très courte dans ce type d'interaction informelle et qu'on assiste dès lors à une dynamique de changements de langue (entre tours différents) plutôt qu'à une stratégie d'alternance proprement dite.

Tableau 3.2

Comparaison des choix de langues dans toutes les situations (%)

	<i>français</i>	<i>anglais</i>	<i>alternance</i>
<i>Situation 1</i>	38,7	59,1	2,2
<i>Situation 2</i>	87,8	10	2,2
<i>Situation 3</i>	47,9	40,6	11,5
<i>Situation 4</i>	5	93,9	1,1
<i>Situation 5</i>	60,7	33,3	6
<i>Situation 6</i>	0	98,1	1,9
<i>Situation 7</i>	95,5	2,7	1,8
<i>Situation 8</i>	70,4	25	4,6
<i>Situation 9</i>	84,4	14,1	1,6

Afin de découvrir quels sont les facteurs déterminant l'usage d'une langue plutôt que de l'autre, nous examinerons individuellement quatre de ces neuf différents contextes de communication¹. Ainsi nous tenterons de déceler le rôle que jouent certains facteurs situationnels dans les comportements linguistiques de ces informateurs, à savoir le contenu thématique des interactions (ex. anecdotes, «entrevue»...), la présence de certains locuteurs (anglo-dominants, franco-dominants, anglophones) et les caractéristiques sociales d'un interlocuteur (âge, dominance linguistique, lieu de résidence...). Ensuite, nous étudierons l'effet de l'âge des locuteurs comme facteur social déterminant en ce qui concerne les tendances individuelles.

3.1.1. Situation 1 : Anniversaire de mariage

Dans le Tableau 3.3, qui représente la célébration d'un anniversaire de mariage, on observe une tendance majoritaire à utiliser l'anglais chez chacun des huit locuteurs étudiés et ce, avec des écarts semblables. Cependant, on note que deux locuteurs ont un comportement plus marqué que les autres par rapport à cette tendance générale : il s'agit de

1 Se référer à Melanson 1994, 1996 pour l'analyse complète de ces neuf situations.

F31, qui fait beaucoup plus usage de l'anglais que les autres membres, et F83, qui utilise les deux langues dans des proportions pratiquement égales et qui est généralement la plus grande utilisatrice du français. Ces tendances individuelles peuvent être attribuables à certains facteurs sociaux : F31 habite Toronto depuis 30 ans, est mariée à un anglophone et est anglo-dominante, tandis que F83 n'a que 7 ans, a toujours habité à Rayside-Balfour, et a donc été en contact surtout avec le français jusqu'à présent.

Tableau 3.3

Situation 1 : Anniversaire de mariage - Choix de langues (%)

	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	<i>Alternance</i>
<i>F11</i>	38,7	58,1	3,2
<i>F31</i>	15,7	82,4	2
<i>F51</i>	40,5	55,4	4,1
<i>F72</i>	44,4	55,6	0
<i>M74</i>	38,1	59,5	2,4
<i>M81</i>	36,4	63,6	0
<i>F82</i>	36,7	63,3	0
<i>F83</i>	48	52	0
<i>Total</i>	38,7	59,1	2,2

Mais comment expliquer la dominance de l'anglais dans cette situation? Parmi les conjoints et les enfants des neuf frères et soeurs de la famille centrale, cinq sont des anglophones. Le tout se passe dans un chalet, dans un espace physique très restreint et tout le monde est engagé dans les conversations; conséquemment, l'élément qui fait augmenter le taux d'anglais dans cette situation serait la présence de ces anglophones. En effet, les échanges révèlent que les tours en français qui sont adressés à des individus en particulier portent souvent sur des sujets qui ne concernent que ces derniers, alors que les tours en anglais adressés à des individus ont tendance à inclure le groupe en général, comme on peut le constater dans l'exemple suivant. On remarque que les tours en français sont à l'intention d'une personne, F51, qui répond également à ses interlocuteurs en français, tandis que les tours anglais sont soit des exclamations (*ah gorgeous!*, *oh yeah!*), soit des énoncés à l'intention du groupe en général (à partir de «*why do...*») :

EXEMPLE 2 :

- M81 (à F51) Montre-nous le donc, là. Fais juste lever la boîte, là.
 F11 (à F51) Fais juste nous montrer le devant de la boîte, là.

- M81 (à F51) Juste la boîte.
 F31 (à F51) En devant, Cécile.
 F51 (aux interlocuteurs) Bien OK, attends ' minute là. Tu peux-tu le voir?
 F31 (exclamation) *Ah gorgeous!*
 F51 (aux interlocuteurs) Ça va par-dessus ça?
 F11 (exclamation) *Oh yeah!*
 F82 (au groupe) *Why do they call those «anniversary clocks»?*
 F11 (à F82) *Oh! I don't know!*
 F82 (au groupe) *Does anybody know?*
 M63 (à F82 et au groupe) *They only give them at anniversaries.*
 F11 (à F82 et au groupe) *Maybe it's the chime.*
 F82 (au groupe) *I don't know, I just thought there was a story behind it.*
 M81 (à F82 et au groupe) *The guy that : the guy that invented that was smart.*
 F72 (à F82 et au groupe) *There's something that happens after a year I think.*

Le contexte joue donc un rôle secondaire. C'est la composition du groupe lui-même qui semble déterminer les choix de langues dans cette situation : le groupe est hétérogène en ce qui a trait à la langue et à l'âge et on veut accommoder tout le monde.

3.1.2. Situation 2 : Noël intime en famille

Le français domine nettement dans cette situation, avec un usage très restreint de l'anglais (voir Tableau 3.4). Il s'agit de la célébration d'une veille de Noël par la famille intime du locuteur M81 : sa conjointe, F82, ses petites filles, F83 et F84 (5 et 8 ans), et ses beaux-parents, M86 et F87; tous ont passé leur vie entière à Rayside-Balfour. Ces facteurs situationnels et sociaux, c'est-à-dire la nature intime de la situation, l'âge des locuteurs, la petite taille du groupe ainsi que son homogénéité linguistique pourraient expliquer l'omniprésence du français dans cette situation. Comme nous l'avons remarqué au cours de notre étude des différentes situations, la présence de jeunes enfants semble avoir un effet positif sur l'usage du français.

Tableau 3.4

Situation 2 : Noël intime en famille - Choix de langues (%)

	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	<i>Alternance</i>
<i>M81</i>	92,9	7,1	0
<i>F82</i>	86,4	11,4	2,2
<i>F83</i>	91,3	7,7	1
<i>F84</i>	100	0	0
<i>M86</i>	73,9	20,2	5,9
<i>F87</i>	96,7	1,6	1,6
<i>Total</i>	87,8	10	2,2

Tous les locuteurs se ressemblent de façon générale dans leurs comportements linguistiques; deux de ces derniers ont un comportement légèrement marqué par rapport à cette tendance. F84 est la plus grande utilisatrice du français, ne produisant aucun tour de parole ni en anglais, ni avec une alternance; nous avons relevé chez elle l'utilisation d'un seul mot anglais, *mermaid*, du film «La petite sirène». Nous faisons encore appel à l'âge comme étant un facteur explicatif : cette enfant n'a que 5 ans et, comme elle a toujours habité un quartier où pratiquement tous les voisins sont francophones, elle a donc eu peu d'occasions d'utiliser l'anglais jusqu'à présent. En effet, son utilisation du mot *mermaid* pourrait témoigner du fait que l'anglais lui parvient surtout par le monde de la télévision. Quant à M86, qui est le plus grand utilisateur de l'anglais et de l'alternance, son comportement va à l'encontre des études selon lesquelles les locuteurs les plus âgés d'une communauté linguistique sont aussi les plus conservateurs de leur langue maternelle, fait qui se manifeste chez son épouse, F87, qui est la deuxième plus grande utilisatrice du français.

3.1.3. Situation 5 : Les jeunes cousins avec la famille

Cette situation met en vedette deux cousins adolescents, M64 et M55, en interaction avec la famille de M64, c'est-à-dire ses parents, son oncle et deux de ses tantes (voir Tableau 3.5). Dans une autre situation que nous ne présenterons pas ici, on observe que ces deux locuteurs ensemble, seuls ou avec leurs pairs, font un usage presque exclusif de l'anglais. Dans la situation présentée ici, en présence des parents qui communiquent seulement en français, nos jeunes locuteurs font plus usage du français. Leur taux encore relativement élevé d'anglais est attribuable au fait que les deux continuent à se parler surtout en anglais. C'est M64 qui discute le plus avec ses parents, à qui il s'adresse toujours en français, ce qui explique son plus grand usage du français, comparativement à son cousin. L'exemple 2 ci-dessous illustre ces interactions :

EXEMPLE 3 :

- | | |
|-----|--|
| F62 | (à M64) J'aime pas faire prendre mon portrait. Joël, va-t'en! |
| M55 | (à M64) <i>Put the lights on.</i> |
| M64 | (à M55) <i>There's no light on this.</i> |
| M55 | (à M64) <i>Yes there is.</i> |
| F62 | (à M61) <i>Hon, dis-y qu'il me lâche tranquille.</i> |
| M55 | (à M64) <i>Ah there's lights in there, man.</i> |
| F62 | (à M61) Dis-y qu'il me lâche tranquille! Dis-y qu'il me lâche! |
| M55 | (au groupe) Les amoureux veut pas se faire achaler. |
| M64 | (au groupe) OK, on va aller en bas. Maman? |

- F62 (à M64, M55) Allez ramasser votre *mess* dans ' cave.
 M64 (à F62) Juste un petit commentaire?
 F62 (à M64) Oui?
 M64 (à F62) Peux-tu n : nous en donner un?
 F62 (à M64) Un quoi?
 M64 (à F62) Un commentaire.
 F62 (à M64) Oui, va ramasser ta chambre.
 M64 (à F62) Bien, j'ai ramassé tout' mon linge sale.
 M55 (au groupe) C'est un petit peu pesant ramasser une chambre.

Tableau 3.5

Situation 5 : Les jeunes cousins avec la famille - Choix de langues (%)

	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>	<i>Alternance</i>
<i>M61</i>	93,3	0	6,7
<i>F62</i>	100	0	0
<i>M64</i>	55	45	0
<i>M55</i>	22,7	72,7	4,5
<i>Total</i>	60,7	33,3	6

La situation est donc déterminante dans les choix de langues de nos deux interlocuteurs, c'est-à-dire qu'ils choisissent tantôt le français, tantôt l'anglais, en fonction de leur destinataire. Le fait qu'ils ne soient pas constants d'une situation à l'autre démontre que le facteur âge en soi est secondaire mais qu'il est déterminant si on considère les rapports entre locuteurs d'âges différents.

3.1.4. Situations 6 et 7 : Entrevues fictives

Dans le contexte d'une réunion de famille sur un terrain de camping, un de nos locuteurs, M71, se livre à un jeu de rôle où il s'amuse à interviewer les autres membres de la famille au sujet de sa soeur qui a gagné une somme d'argent. Il est d'abord intéressant de noter les noms fictifs qu'il utilise : lui-même s'est surnommé *Joe Sharky*, il travaille pour la station de télévision *CICI*, et il a surnommé la soeur en question *Mme Trump*, en référence, bien sûr, au milliardaire américain *Donald Trump*. Ce qui est encore plus intéressant est le fait que ces entrevues se déroulent en anglais. Nous rappelons que les Franco-Ontariens recourent plus aux médias en anglais et, comme pour le jeu de rôles lors de l'anniversaire d'une des soeurs, la langue semble aller de pair avec le contexte. Effectivement, pour ces entrevues, tout le monde semble trouver naturel de les faire en anglais (dans la situation 6), sauf un des

frères, M21, que l'on retrouve dans la séquence suivante (situation 7). Anticipant la réaction de son frère, M71 l'avertit :

EXEMPLE 4 :

- M71 ' faut que ça soit un peu : en anglais, un peu.
 M21 Non, moi... Je comprends pas l'anglais, moi.
 M71 Oh, on va l'avoir du : du gros *problem* ici' là!
 M21 Oui! (rire) [...]
 M71 Comment ' ce que ça a été au commencement de : de la semaine, là?
 M21 Ah, trempe, trempe, trempe, trempe!
 M71 (pour la caméra) *He says that it was very wet. He doesn't talk english like that.* (à M21) À part de-t-ça on va-tU revenir ici' l'année prochaine?
 M21 *I don't believe so.* (rire)
 M71 Ah, il parle anglais! [...]

La divergence dans le comportement linguistique de M21 par rapport à celui des autres membres de la famille concerne certains facteurs sociaux qui semblent primer sur les facteurs situationnels. En premier lieu, ce locuteur fait partie du dernier groupe d'âge (52 ans). Mais de façon plus importante, il est enseignant, et l'enseignement est souvent associé au militantisme pour le français, en Ontario comme ailleurs, ce qui implique que ce dernier pourrait être partisan de la sauvegarde du français dans cette région. Dans cette «entrevue», M71 est donc conscient de son usage de l'anglais et de ce que cela peut représenter dans une situation comme celle-ci, c'est-à-dire où tout le monde pourrait ne pas être d'accord quant aux langues utilisées. Lorsqu'on connaît l'histoire des affrontements politiques au sujet du bilinguisme au Canada, sur le plan personnel aussi bien que sur le plan professionnel, on se rend compte de la signification potentiellement conflictuelle de cet échange. Mais M21 arrive à atténuer la situation en passant à l'anglais, ce qui rappelle les propos de Heller (1988) selon lesquels l'alternance de langues est parfois utilisée afin d'éviter les conflits potentiels. L'échange se poursuit en français, mais les tensions linguistiques sont disparues.

Donc, contrairement à l'autre entrevue, qui se déroule en anglais et où les choix de langues se font en fonction de facteurs purement situationnels, dont la réalité médiatique anglophone, la langue de celle-ci n'est pas déterminée par des facteurs situationnels, mais bien par des facteurs sociaux, pour ne pas dire politiques.

3.1.5. Les choix linguistiques des différents groupes d'âge

Le Tableau 3.6 illustre les tendances linguistiques des différents groupes d'âge que nous avons identifiés de la façon suivante : petits (1-

10 ans), jeunes (14-23 ans), adultes cadets (32-41 ans), adultes aînés (46-64 ans). Les «trous» entre les groupes d'âge indiquent l'absence d'informateurs entre 10-14 ans, 23-32 ans et 41-46 ans. Comme nous avons déjà pu le déduire à partir de l'étude de nos différentes situations de communication, ce sont les petits qui font le plus grand usage du français, tandis que la langue dominante des jeunes semble être l'anglais. Les usages des adultes cadets et des adultes aînés sont très semblables. Cependant, ces données présentent une lacune qui n'infirmé néanmoins pas les tendances principales de ces groupes. Cette lacune concerne les jeunes : la plupart de leurs interactions ont lieu à l'intérieur de leur propre groupe d'âge, ce qui exagère leur usage réel de l'anglais. En effet, comme nous l'avons vu dans la situation 5, c'est-à-dire «Les jeunes cousins avec la famille», ils s'adressent surtout en français à leurs aînés. Mais cette «lacune» a au moins l'avantage de mettre en évidence le fait que l'anglais domine nettement à l'intérieur de ce groupe d'âge.

Nous avons davantage été intéressée par le fait que jeunes et adultes semblent avoir tendance à utiliser le français beaucoup plus avec les enfants qu'avec n'importe quel autre groupe d'âge. En effet, le Tableau 3.7 en offre l'évidence : on utilise le français de façon presque exclusive en s'adressant aux petits, comparativement aux tours adressés à tous, sauf aux petits, et aux tours englobant tout le monde, où c'est l'anglais qui domine de façon globale.

Tableau 3.6
Choix de langues des quatre groupes d'âge (%)

	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
<i>Petits</i>	78,4	21,6
<i>Jeunes</i>	12,1	87,9
<i>Adultes cadets</i>	62,9	37,1
<i>Adultes aînés</i>	56,8	43,2
<i>TOTAL</i>	49,9	50,1

Tableau 3.7
Choix de langues des jeunes et des adultes, avec et sans les petits (%)

	<i>Français</i>	<i>Anglais</i>
<i>avec les petits</i>	86,9	13,1
<i>sans les petits</i>	39,1	60,9
<i>avec tous</i>	46,4	53,6

3.1.6. Discussion des résultats

Ces résultats sont donc conformes à ceux d'autres recherches portant sur les choix de langues, selon lesquelles les facteurs situationnels, les relations entre locuteurs et destinataires, ainsi que les facteurs sociaux comme l'âge et la dominance linguistique du locuteur, ont un effet déterminant sur les choix linguistiques¹. Les conclusions de Heller (1988, 1992) se sont aussi avérées très pertinentes en ce qui a trait aux choix linguistiques de nos locuteurs comme stratégies politiques véhiculant leurs valeurs et leur identification ethnique, c'est-à-dire leur appartenance simultanée aux cultures francophone et anglophone, cultures qui comprennent des domaines d'interaction différents, suscitant l'usage tantôt du français, tantôt de l'anglais.

Certaines raisons ont été avancées pour expliquer les choix linguistiques dans les différentes situations. L'anglais domine dans la *situation 1* en raison de la présence d'anglophones et donc du souhait d'inclure tout le monde dans les interactions; il domine également dans la *situation 4* où les échanges se font uniquement à l'intérieur du groupe des jeunes anglo-dominants; et l'entrevue de la *situation 6* se déroule exclusivement en anglais à cause du domaine médiatique, et donc typiquement anglais, qu'elle représente. En revanche, le français domine de façon très importante : dans la *situation 2* qui se déroule au cours d'une célébration intime et familiale au sein d'un petit groupe homogène linguistiquement où sont présents des enfants; dans la *situation 5* qui a également lieu au sein d'une famille intime; dans la *situation 7* qui, conformément aux facteurs situationnels, devrait se dérouler en anglais, mais se passe plutôt en français à cause d'une affirmation politique de la part d'un locuteur; dans la *situation 8* qui présente une interaction entre les seuls membres de la famille centrale; et dans la *situation 9* où on s'amuse avec des enfants. La *situation 3* est partagée entre les deux langues en raison de deux facteurs principaux, dont les différents thèmes des échanges, ainsi que, selon notre hypothèse, l'influence de la présence d'une locutrice anglo-dominante.

Nous avons trouvé des différences dans les choix linguistiques des différents groupes d'âge, à savoir que les petits font surtout usage du français, que les jeunes parlent surtout anglais, et que les adultes cadets

1 Voir Fishman 1968; Pascasio et Hidalgo 1979; Scotton 1976; Sankoff 1980; Labrie 1991.

et aînés sont partagés entre les deux langues, tout en étant dominants en français. Quant aux tendances des locuteurs, c'est-à-dire à l'influence de facteurs comme l'âge et la dominance linguistique, nous avons trouvé qu'elles étaient pertinentes principalement en l'absence de facteurs situationnels dictant l'usage de l'anglais. Nous avons aussi trouvé que le taux de français augmente dans les situations où des enfants sont présents dans les interactions. Ainsi, les anglo-dominants utilisent l'anglais et les franco-dominants utilisent le français lorsqu'ils se trouvent dans des groupes homogènes où la situation n'exige pas particulièrement l'usage de l'anglais. Seulement deux locuteurs font exception à cette règle : F31, qui à toutes fins pratiques n'est plus membre de la communauté franco-sudburoise et qui ne participe donc plus aux pratiques linguistiques de sa communauté d'origine; et M21, chez qui l'affirmation politique de sa francité prime sur les facteurs situationnels. Il semblerait donc que, de façon générale, la tendance individuelle la plus saillante soit celle de s'adapter linguistiquement selon la demande de la situation et que les facteurs sociaux soient secondaires.

3.2. Les alternances de langues

Seulement 96 tours de parole contenant de l'alternance ont été relevés dans notre corpus, ce qui ne représente que 2,8% des tours de parole. Puisque plusieurs de ces tours contiennent plus d'une alternance, nous comptons un total de 113 cas d'alternances. Parmi ces derniers, la majorité est extraphrastique, les cas intraphrastiques comptant pour 31% (voir Tableau 3.8). Cette différence peut être attribuable au fait qu'une proportion importante des alternances extraphrastiques contient des interjections et des locutions (N=27; 34,6% de ceux-ci) et un nombre non négligeable de particules telles que *oui*, *non*, *quoi*, *bon bien* (N=14; 17,9%). On note que la majorité des interjections et locutions sont en anglais (N=22; 81,5%), par exemple :

EXEMPLE 5 :

Holy boy! Qu'est-ce qui a arrivé là?

Oh god! Fallait qu'on prenne des *breaks!*

Take care! On va vous voir demain, *so...*

Tableau 3.8
Proportions des types d'alternance de langues

<i>Extraphrastique</i>	<i>Intraphrastique</i>	<i>Total</i>
69% N=78	31% N=35	100% N=113

La majorité des tours comportant une alternance de langues débute avec une séquence en français (N=58; 60,4%). Cependant, alors que la langue initiale est presque également l'anglais (44,9%) et le français (55,1%) dans le cas des alternances extraphrastiques, le français est beaucoup plus fréquent dans le cas des alternances intraphrastiques (74,1%). Cela peut encore être attribué à l'insertion de locutions, dont la plupart sont en anglais, mais semble aussi démontrer que la langue «matrice» serait le plus souvent le français.

3.2.1. Les alternances extraphrastiques

La fonction de chaque séquence de discours dans chaque langue a été identifiée au sein des 78 cas d'alternances extraphrastiques. Comme l'illustre le Tableau 3.9, la très grande majorité de ces séquences n'a aucune fonction spécifique dans ces tours de parole (alternance fluide), c'est-à-dire qu'elles sont non balisées et qu'elles s'intègrent sans marque particulière dans le discours du locuteur (Poplack 1988). Parmi celles qui présentent une fonction quelconque, les plus nombreuses contiennent du discours rapporté; ensuite viennent les alternances précédées d'hésitations et de répétitions. Il semblerait donc que les alternances extraphrastiques soient très peu motivées par des fonctions qui chercheraient à accentuer ce qui est dit, à rapporter les paroles d'un autre, ou à chercher «le mot juste» suite à une hésitation.

Tableau 3.9
Fonctions des alternances extraphrastiques

<i>Aucune</i>	<i>Répétitions</i>	<i>Hésitations</i>	<i>Discours rapporté</i>	<i>Total</i>
91,2% N=134	1,4% N=2	2,7% N=4	4,8% N=7	100% 147

3.2.2. Les alternances intraphrastiques

Les cas d'alternances intraphrastiques se produisent soit au sein d'une même proposition, soit entre deux propositions; la majorité est

intrapropositionnelle, témoignant encore du fait que dans plusieurs cas, il s'agit de l'insertion de locutions. Ces fonctions varient selon les deux types d'alternances intraphrastiques. Les cas interpropotionnels sont surtout fluides, et un cas contient une reprise d'une séquence précédente. Quant aux cas intrapropotionnels, un grand nombre de ceux-ci sont fluides, le reste étant partagé entre le discours rapporté fluide, les hésitations suivies de reprises, et les hésitations seulement, aucun cas de reprise seule n'étant observé.

Tableau 3.10
Fonctions des alternances intraphrastiques

	<i>Intraprop.</i>	<i>Interprop.</i>	<i>Total</i>
<i>Fluide</i>	40% N=12	80% N=4	45,7% N=16
<i>Fluide + D.R.</i>	30% N=9	0% N=0	25,7% N=9
<i>Hésitation</i>	13,3% N=4	0% N=0	11,4% N=4
<i>Hésitation + reprise</i>	16,7% N=5	0% N=0	14,3% N=5
<i>Reprise</i>	0% N=0	20% N=1	2,9% N=1
<i>Total</i>	85,7% N=30	14,3% N=5	100% N=35

Bien qu'un peu moins de la moitié de toutes les alternances intraphrastiques soit fluide, c'est cette dernière fonction qui est la plus importante comparativement aux quatre autres qui se partagent l'autre moitié. La différence entre les alternances intrapropotionnelles et interpropotionnelles n'est pas vraiment significative pour le moment, si l'on considère qu'il y a seulement 5 cas du dernier type.

3.2.3. Discussion des résultats

Nos résultats sont conformes à ceux de Poplack (1988; Poplack *et al.* 1988) : les Franco-Ontariens produisent surtout des alternances extraphrastiques, plusieurs de celles-ci contiennent des interjections et des expressions idiomatiques («mot juste», selon Poplack), et plusieurs de leurs alternances intraphrastiques ont comme fonctions le discours rapporté, l'hésitation, la répétition et les reprises. Généralement, leurs alternances extraphrastiques sont relativement peu motivées par ces fonctions. Les locuteurs respectent également les contraintes grammaticales du «codeswitching», alternant à des points où la grammaire des deux langues le permet. Mentionnons que vu leur fréquence relative, leur forte cohésion sémantique et leur caractère répétable, tous les cas d'alternances extraphrastiques contenant des interjections et des locutions

anglaises figurent également parmi les cas problématiques de la section suivante.

Toutefois, nos données diffèrent de celles de Poplack sur un point en particulier : nous n'avons relevé aucun cas de commentaire métalinguistique, cas qui sont assez nombreux dans le corpus d'Ottawa-Hull. Ce fait doit être attribuable à la nature de notre corpus où, comme les locuteurs interagissent dans diverses situations avec plusieurs individus de leur propre communauté linguistique, ils sont plus en mesure de produire un langage «naturel», c'est-à-dire que leurs utilisations de l'anglais ne sont généralement pas autocorrigées et donc non commentées. Le corpus de Poplack, par contre, présente un type de discours lié à une seule situation, soit celle de l'entrevue, où l'usage de l'anglais est conscient, et donc balisé, puisqu'il est considéré moins convenable dans la situation plus formelle que représente l'entrevue sociolinguistique.

Malheureusement, le nombre limité des cas d'alternances relevés dans notre corpus ne nous permet pas de mettre en évidence les facteurs situationnels et sociaux reliés à ces types particuliers de «*codeswitching*». Par contre, comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, le mécanisme de l'alternance extraphrastique s'apparente au plan linguistique à celui de l'alternance entre tours de paroles, que nous avons nommé *choix de langues*. Puisque la grande majorité des exemples est extraphrastique et fluide, nous pouvons alors appliquer les explications et les conclusions dégagées des choix de langues à ces derniers. En effet, plusieurs chercheurs (Pascasio et Hidalgo 1979; Scotton 1976; Sankoff 1980; Gal 1988; Heller 1988, 1992) ne différencient pas les alternances à l'intérieur d'un même tour de parole de celles qui se produisent entre deux tours lorsqu'ils discutent de choix de langues.

3.3. Les items lexicaux : emprunts ou alternances?

3.3.1. Répartition des items lexicaux

Sur le total des 407 unités lexicales et locutions que nous avons relevées, 3 cas seulement constituent des alternances lexicales, plus des trois-quarts (78,9%; N=321) sont des emprunts, alors que le cinquième représente des cas problématiques, c'est-à-dire pouvant être des emprunts ou des alternances, et dont nous traiterons ultérieurement. Comme l'illustre le Tableau 3.11, ce sont les emprunts simples, tels *bacon* et *garbage*, qui dominent largement dans la catégorie des emprunts; suivent les appellatifs, à savoir des noms propres, des

surnoms, etc., puis les interjections et locutions, comme *atta girl*, *my gosh* et *that's it*, et finalement, les emprunts composés, comme *bobby pin* et *hockey player*.

La majorité des unités simples est attestée en français québécois, alors que plusieurs des unités composées et des interjections et locutions représentent des cas problématiques.

Tableau 3.11
Répartition des unités lexicales

	%	N=
<i>Alternances lexicales</i>	0,7	3
<i>Emprunts simples</i>	50,1	204
<i>Emprunts composés</i>	3	12
<i>Interjections/locutions</i>	9,1	37
<i>Appellatifs</i>	16,7	68
<i>Cas problématiques</i>	20,4	83
<i>Total</i>	100	407

3.3.2. Les cas problématiques : emprunts ou alternances?

3.3.2.1. Les unités simples

Parmi les unités lexicales simples, 14,9% (N=37) n'ont pu être classées comme emprunts. Bien que celles-ci n'aient été attestées nulle part ailleurs que dans notre corpus et qu'elles ne présentent aucune marque d'adaptation morphologique, syntaxique ou phonétique, c'est d'abord à cause de la fréquence des emprunts simples attestés seulement dans les sources franco-ontariennes (18,3%, N=44) et dans notre corpus (7,1%, N=17), puis à cause de notre propre intuition en tant que locutrice native du français de Sudbury, que nous nous sommes gardée de les identifier comme des alternances lexicales. En effet, nous savons que plusieurs de ces mots sont utilisés fréquemment dans la communauté, comme par exemple *goaltender*, *mermaid*, *shower*, *squirt*. D'autres nous semblent «répétables», ou au moins «empruntables», comme *blur*, *frigging*, *parenting*. Intuitivement, nous aurions donc tendance à les classer comme des emprunts au même titre que les autres, mais faute d'attestations et de marques d'intégration, nous avons évité de le faire, d'où leur classement dans une catégorie à part.

3.3.2.2. Les unités composées

Parmi les unités lexicales composées, 65,7% (N=23) des cas ont présenté des problèmes de classification. Comme pour les unités simples, nous aurions tendance à considérer ces dernières comme étant des emprunts, d'abord à cause de leur qualité d'unité syntagmatique nominale et donc de leur utilisation comme syntagme nominal dans la phrase et, deuxièmement, à cause de leur nombre relativement élevé. En effet, certains de ces syntagmes nous semblent indissociables : *BB gun*, *caesar salad*, *hockey stick*; ces cas particuliers paraissent également être usuels dans la communauté. D'autres cas nous semblent indissociables du fait que les mots qui les composent forment une unité syntagmatique dont on n'emprunterait pas une partie sans emprunter l'autre. Par exemple, *exercise bike* et *picnic table* donneraient lieu à des syntagmes comme «bicycle à exercice» et «table de pique-nique», mais pas, ou très rarement, *bike* à exercice/bicycle à *exercise* et *table* de pique-nique, par exemple.

Certains cas, toutefois, pourraient être dissociables et alterner avec certaines formes syntagmatiques anglais-français comme celles que nous avons relevé dans notre corpus, comme par exemple «bouteille de *pop*», «sac de *garbage*», «*sweaters* de *hockey*», et certains de ceux-ci pourraient alterner avec des syntagmes entièrement anglais, comme «*garbage bag*», «*hockey sweaters*». Mais ces syntagmes, comme les autres, forment des unités syntagmatiques relativement fréquentes en anglais, même s'ils ne sont pas attestés dans les dictionnaires anglais, et il semble donc normal qu'ils soient souvent empruntés intégralement comme tels.

Ces cas ont donc tous comme particularité la possibilité d'être classés comme emprunts et seuls les critères de basse fréquence et d'absence d'intégration empêchent de les classer ainsi.

3.3.2.3. Interjections et locutions

Nous avons relevé 23 cas d'interjections et locutions (38,3%) qui ont également posé des problèmes de classification. D'abord, notre connaissance de cette variété nous permet de connaître intuitivement la fréquence de ces cas, en dépit du manque d'attestations. Ensuite, vu la grande tendance à utiliser des locutions de ce genre dans des tours de parole en français (ex.: *oh god*, *I don't care*, *yeah*), et vu la forme récurrente de certaines d'entre elles, nous serions tentée de les classer comme emprunts. D'ailleurs, la liste d'emprunts relevés dans les sources littéraires franco-ontariennes et dans l'article de Poplack *et al.* (1988)

comprend également un nombre très élevé de locutions de ce genre (23,6%) et c'est ce qui nous a permis de classer certaines d'entre elles parmi les emprunts. Contrairement au cas des unités simples et des syntagmes nominaux non attestés que nous n'avons classés ni comme emprunts, ni comme alternances, c'est sous toute réserve que nous avons néanmoins classé les interjections et locutions non attestées parmi les alternances extraphrastiques. Cependant, il nous a semblé pertinent de les inclure également parmi les cas problématiques pour les raisons mentionnées ci-dessus.

3.3.3. L'intégration phonologique

Les Franco-Ontariens ont la particularité de conserver la phonologie originale du mot ou de la locution qu'ils empruntent. C'est pourquoi nous avons fait une analyse de l'intégration phonologique non seulement des emprunts, mais aussi des cas problématiques relevés dans notre corpus qui contenaient les phonèmes /r/, /l/, /θ/ et /δ/, qui, à notre avis, représentent des divergences importantes dans les deux langues.

Tableau 3.12
Intégration phonologique des emprunts
contenant les phonèmes /r/, /l/, /θ/, /δ/

	<i>Réalisation française</i>		<i>Réalisation anglaise</i>	
	%	N=	%	N=
<i>Franco-européen</i>	20	3	80	12
<i>Franco-québécois</i>	39,2	20	60,8	31
<i>Franco-ontarien</i>	7,1	3	92,9	39
<i>Appellatifs</i>	13,2	7	86,8	46
<i>Cas problématiques</i>	2,9	2	97,1	66
<i>Total</i>	15,3	35	84,7	194

Comme l'illustre le Tableau 3.12, les Franco-Ontariens prononcent la majorité de leurs emprunts en anglais, surtout en ce qui a trait aux cas non attestés ou attestés depuis peu. Il est donc évident que le niveau d'intégration phonologique correspond à l'origine de l'emprunt; c'est-à-dire que ceux qui ont été importés par les Québécois qui arrivaient en Ontario il y a au moins 50 ans, dont plusieurs sont également attestés en français européen, ont plus tendance à être intégrés phonologiquement que ceux que les Franco-Ontariens ont eux-mêmes empruntés à l'anglais

plus récemment. Poplack *et al.* (1988) ont également étudié l'intégration phonologique des emprunts; bien que leur étude phonologique soit plus détaillée que la nôtre - par exemple, ils ont tenu compte des phonèmes [ɔʒ] et [ʃ], de l'aspiration des occlusives (*aspirated stops*), de la centralisation vocalique, de la réduction au *shwa*, de l'accent tonique - ils ont confirmé l'observation antérieure de Poplack et Sankoff (1984) à l'effet que l'intégration phonologique d'un emprunt dépend de son intégration sociale et que les cas les plus anciennement attestés ont le plus tendance à être assimilés à la phonologie française.

3.3.4. L'analyse grammaticale

Les noms constituent la majorité de tous les emprunts; 39,3% de ceux-ci sont au féminin et 60,7% sont au masculin. Parmi ceux qui sont au pluriel, 93,3% sont intégrés, c'est-à-dire qu'ils ont l'affixation plurielle orale française (ϕ), alors que seulement 6,7% maintiennent l'affixation plurielle anglaise (-s). Les verbes sont tous du 1^{er} groupe et représentent la deuxième plus grande catégorie grammaticale; suivent les interjections/locutions, relativement importantes, alors que les autres catégories sont beaucoup moins nombreuses. Les cas problématiques, quant à eux, suivent les mêmes tendances, les verbes étant moins nombreux et les interjections/locutions y occupant une plus grande place.

Ces données correspondent à celles de Poplack *et al.* (1988) et de Flikeid (1989), compte tenu des différences dans les trois échantillons. Le fait important qui découle de ces comparaisons est que, conformément aux autres études de ce genre, ce sont toujours les noms qui sont le plus sujet à l'emprunt, suivis des verbes, des interjections/locutions, des adjectifs, des conjonctions, des adverbes, des prépositions et des pronoms. Comme le signalent Poplack *et al.* (1988) à l'instar d'autres chercheurs¹, le fait que les emprunts se composent surtout de noms peut s'expliquer parce qu'ils constituent des morphèmes autonomes, ce qui facilite le transfert, et que ce sont ces formes qui contiennent le plus de contenu lexical.

En ce qui concerne le niveau d'intégration grammaticale des noms, c'est-à-dire les genres et les affixations plurielles qu'on leur attribue, les tendances de nos locuteurs suivent également celles des locuteurs du corpus d'Ottawa-Hull, même si ce dernier comprend un plus grand pourcentage de noms masculins (73%, comparé à 66,8% de tous les cas

1 Dont celles de Whitney 1881; Tesnière 1944; Haugen 1950; Weinreich 1953; Lefebvre 1984; Muysken 1984.

dans notre corpus). Comme le corpus de Poplack *et al.* (1988), le nôtre comprend quelques variations quant à l'assignation du genre, attribuables au niveau d'intégration dans la communauté (ex.: *crest* et *squirt*, utilisés avec les deux genres). Il est également intéressant de noter qu'en franco-ontarien, on n'utilise pas toujours le genre assigné aux emprunts bien attestés en français québécois. Par exemple, dans notre corpus, le mot *t-shirt* est employé au féminin, et *camera* est au masculin, alors qu'en québécois ces mots sont utilisés avec le genre opposé. Vu la limitation de notre corpus, nous ne pouvons tirer de conclusions quant à la corrélation entre la fréquence d'un nom emprunté dans la communauté et son intégration morphologique. Toutefois, Poplack *et al.* (1988) ont pu effectivement confirmer ce fait, c'est-à-dire que plus un mot est fréquent dans la communauté, plus le genre attribué et l'affixation plurielle française seront stables.

Tableau 3.13

Distribution grammaticale :
comparaison des emprunts et des cas problématiques

	<i>Emprunts</i>		<i>Cas problématiques</i>	
	%	N	%	N
<i>Noms</i>	56,2	141	63,1	53
<i>Verbes</i>	17,1	43	2,4	2
<i>Adjectifs</i>	4,8	12	7,1	6
<i>Adverbes</i>	1,6	4	0	0
<i>Conjonctions</i>	4,4	11	0	0
<i>Prépositions</i>	0,4	1	0	0
<i>Pronoms</i>	0,8	2	0	0
<i>Interjections/locutions</i>	14,7	37	27,4	23

3.3.5. La distribution thématique

Comme l'illustre le Tableau 3.14, la majorité des emprunts (25,3%, N=80) font référence aux *divertissements*, dont 28,8% sont d'ordre culturel (musique, cinéma, télévision), 46,2% réfèrent aux sports et loisirs, 17,5% aux personnages inventés, et 7,5% au folklore.

Les références à *l'alimentation* forment 9,2% (N=29) du corpus, les *vêtements et accessoires personnels*, 8,9% (N=28), les termes de *transport et de machinerie*, 7,3% (N=23), la *toponymie et les commerces*, 5,1% (N=16) et les *appellatifs affectueux et génériques de personnes*, 4,1% (N=13%). Il est intéressant de noter le taux élevé de

références au *filmage ou à la prise de photos* (il s'agit, à un moment donné, d'une prise de photo de famille) (7,3%, N=23). Les *interjections et expressions idiomatiques* comptent pour 10,4% (N=33) des emprunts, dont 33,3% expriment la surprise ou le plaisir, 48,5% sont des formules d'étiquette (salutations, remerciements), et 18,2% sont de nature diverse. Enfin, nous n'avons pas pu classer tous les emprunts selon des catégories thématiques et 22,5% (N=71) ont été classés dans la catégorie «*Divers*».

Tableau 3.14
Distribution thématique des emprunts
et des cas problématiques (%)

	<i>Emprunts</i>	<i>Cas problématiques</i>
<i>Divertissements</i>	25,3	30,4
<i>Alimentation</i>	9,2	8,9
<i>Vêtements et accessoires personnels</i>	8,9	5,1
<i>Transports et machinerie</i>	7,3	0
<i>Interjections et expressions idiomatiques</i>	10,4	26,6
<i>Toponymie et commerce</i>	5,1	0
<i>Appellatifs affectueux et génériques de personnes</i>	4,1	0
<i>Filmage/prise de photos</i>	7,3	2,5
<i>Divers</i>	22,5	26,6

Nous remarquons donc qu'à l'exception des noms propres de lieux et de commerces, il s'agit de mots pour lesquels il existe un équivalent français et qu'ils ne sont alors pas empruntés par besoin lexical (*lexical need*). La majorité semble relever des domaines extérieurs au monde clos de la famille, de l'école et de l'église, c'est-à-dire à l'environnement culturel, géographique, technique et commercial, ce qui est tout à fait conforme à la réalité dans laquelle vivent les Franco-Ontariens.

Nous avons également fait un classement thématique des cas problématiques, afin de voir si ces derniers se répartissaient dans les mêmes domaines que les emprunts. Comme l'illustre le Tableau 3.14, les tendances sont semblables en ce qui concerne les divertissements, l'alimentation et la catégorie «*Divers*». Ce sont surtout les interjections et expressions idiomatiques qui présentent des différences, ce qui voudrait dire que, récemment, l'emprunt à ce genre se fait beaucoup plus souvent qu'auparavant, en comparaison, par exemple, à la tendance à emprunter dans le domaine des divertissements, qui semble toujours

s'être fait dans les mêmes proportions. Quant aux autres différences, nous ne les considérons pas assez significatives pour en tirer des conclusions, vu la taille limitée de notre corpus.

3.3.6. Discussion des résultats

L'analyse des unités lexicales dans notre corpus montre qu'il existe très peu d'alternances lexicales comparativement aux emprunts, résultat qui est similaire à celui obtenu par Flikeid (1989). De plus, la majorité des emprunts retrouvés dans le corpus est également attestée dans d'autres sources et leur répartition selon la catégorie grammaticale est semblable à celle qui a été observée dans d'autres recherches. La convergence de ces résultats illustre les mécanismes généraux en oeuvre dans le processus de l'emprunt.

Ce qui semble plus typique de notre corpus ainsi que de celui de Flikeid concerne les unités composées et les interjections/locutions qui semblent à mi-chemin entre l'emprunt proprement dit et l'alternance, d'où la proposition faite par Flikeid de traiter ces cas comme des emprunts de séquences. En fait, le problème touche plus particulièrement la distinction entre emprunt momentané et alternance et on peut se demander si celle-ci est pertinente en l'absence de tout indice morphologique ou syntaxique permettant de trancher entre les deux options.

Les cas que nous avons identifiés comme problématiques l'ont été sur la base du fait qu'ils n'apparaissent qu'une fois dans le corpus et qu'aucun indice morphologique ne permettait de savoir s'il s'agissait d'un emprunt momentané ou d'une alternance. Par contre, d'autres cas ont pu être classés comme emprunts même s'ils n'apparaissent qu'une fois, grâce à l'emploi de l'unité au pluriel, par exemple. Dans d'autres cas, l'unité ayant été «malheureusement» utilisée au singulier, elle a été classée dans les cas problématiques.

Cela illustre non seulement un problème d'ordre opératoire, mais également une question d'ordre théorique : en effet, si emprunt et alternance constituent deux processus distincts, le premier faisant intervenir une seule grammaire alors que le deuxième implique deux systèmes grammaticaux différents, est-il possible de concevoir l'existence d'un mécanisme d'emprunt qui déborderait le cadre de l'item lexical simple? Cette question devra être approfondie, mais la tendance à avoir recours à des unités composées ou à des séquences ayant une forte cohésion sémantique et susceptibles d'être répétées illustre la possibilité d'un tel fait. De plus, il est fort possible que, dans certaines

communautés, on puisse emprunter des séquences plus complexes que le simple item lexical, développant par là des normes de communication propres à ces communautés et distinctes de celles d'autres communautés.

Nous avons également trouvé que ces items lexicaux avaient tendance à toucher certains domaines spécifiques, particulièrement ceux des divertissements et les interjections. Cela, ainsi que le fait que la grande majorité des «nouveaux» emprunts conserve la prononciation anglaise, est symbolique du degré de participation de cette communauté aux deux mondes, anglais et français, et également de la façon dont elle progresse vers le monde anglais.

4. Conclusion

Vivant dans un monde où pratiquement tous les domaines d'activité sont liés à la réalité anglophone, où la langue de la culture générale est l'anglais et où ils ne peuvent donc pas échapper aux contacts quotidiens avec cette langue, ces Franco-Ontariens subissent naturellement les influences de la langue dominante. Très adaptables, ils se conforment aux demandes des situations dans lesquelles ils se trouvent. En présence d'anglophones ou d'anglo-dominants, ils choisissent naturellement l'anglais. Dans un contexte dont le thème relève du monde anglophone, l'anglais est fréquemment la langue de préférence, partageant souvent la vedette avec le français. En l'absence de ces éléments, le français est alors la langue de choix, dominant particulièrement dans les situations familiales intimes et lorsque les échanges incluent des enfants. Si les locuteurs sont jeunes, leur langue de préférence est souvent l'anglais, symptôme de l'assimilation imminente de la communauté. Ainsi, la manifestation la plus évidente du contact de cette communauté avec l'anglais est son «ambilinguisme», ce fait de choisir tantôt une langue, tantôt l'autre en fonction de son environnement.

L'alternance de langues, moins fréquente, est une autre de ces manifestations et ses motivations s'apparentent à celles des choix de langues. Parmi les alternances de type intraphrastique et extraphrastique, ce dernier est de loin le plus fréquent, avec un taux élevé d'interjections et de locutions. Ces alternances sont relativement peu balisées par des fonctions comme le discours rapporté, les hésitations, les répétitions, les reprises, et elles sont généralement fluides, sauf dans le cas des alternances intrapropositionnelles qui sont plus souvent balisées.

Les Franco-Ontariens font aussi usage de mots anglais en en conservant la phonologie originale. L'analyse de ces mots nous a posé

les mêmes problèmes qu'à Poplack et Flickeid : ces unités lexicales devaient-elles être identifiées comme des alternances lexicales, vu leur non-attestation dans les sources et leur non-adaptation phonologique, ou devaient-elles être traitées au même titre que les emprunts intégrés, vu le taux relativement élevé d'emprunts momentanés? Nous n'avons pas résolu ce problème, préférant tout simplement ne pas classer ces cas. Encore plus problématique a été le classement des interjections et des locutions que nous avons néanmoins classées, sous toutes réserves, parmi les alternances, mais le taux élevé d'utilisation de ces dernières ainsi que leur forte cohésion sémantique nous auraient portée à les ranger parmi les emprunts.

Le va-et-vient de ces Franco-Ontariens entre le français et l'anglais n'a rien d'extraordinaire; c'est un phénomène que l'on observe dans toute situation où deux ou plusieurs langues se côtoient. Et comme dans toute situation de langues en contact, ces phénomènes constituent les étapes progressives de l'assimilation du groupe linguistique minoritaire qui, à mesure qu'augmente sa compétence et donc son aise dans la langue seconde, évolue en partant de l'usage de simples mots empruntés, à l'alternance entre les deux langues, puis à l'usage systématique de l'autre langue lorsque la situation le demande, jusqu'à ce que la langue seconde devienne la langue première. En effet, c'est la troisième «étape» qui se manifeste le plus fortement chez nos locuteurs, les deux premières étant relativement peu fréquentes lorsque l'on considère que sur un total de 3424 tours de parole, ils n'en produisent que 96 qui contiennent de l'alternance et qu'ils n'utilisent que 381 unités lexicales anglaises (les cas d'alternance lexicale et les interjections/locutions problématiques mis à part), tandis que 1673 de leurs tours sont entièrement en anglais. Obligatoirement, ce groupe est entraîné par la réalité de l'autre groupe qui, majoritaire, omniprésent, envahit la sienne, lui laissant de moins en moins d'occasions de vivre dans sa langue. Il est alors question de ce que Mougeon et ses collègues appellent la *restriction de l'usage de la langue minoritaire*, c'est-à-dire lorsque l'usage de la langue maternelle est réduit à certains domaines comme la famille et l'école par exemple, ce qui peut avoir un effet négatif sur le maintien de cette langue. Mais en dépit de ces obstacles, ces mêmes chercheurs conservent un certain optimisme face à l'avenir de la communauté franco-ontarienne, dans la mesure où les institutions continuent à les soutenir :

... language shift is not necessarily an inexorable process, especially where it is slow and gradual as opposed to sudden and rapid [...]. The particular set of sociolinguistic conditions

that lead a minority community to start adopting the majority language at the expense of its own may change over time and possibly trigger a reversal back to a process of maintenance. Shift to English among Franco-Ontarians has taken place gradually, and we have seen that French in Ontario has recently moved into important societal domains. Although our study has shown that shift to English was still going on in 1986 (year during which Bill 8 was passed by Ontario's legislature) it is clear that Franco-Ontarians have now reached a level of institutional support for their ancestral language that makes it both possible and attractive for those who wish to maintain French to do so. (Mougeon et Beniak 1994 : 123-124)

Mais leur optimisme n'est pas inconditionnel : la volonté de maintenir leur langue maternelle, ainsi que leur utilisation des moyens mis à leur disposition, sont des exigences que doivent remplir les Franco-Ontariens eux-mêmes.

Bibliographie

- Bélisle, Louis-Alexandre (1977, 1979, 1989). *Dictionnaire nord-américain de la langue française*. Chomedey, Laval (Qc) : Éditions Beauchemin Ltée.
- Bellefeuille, Robert, Jean Marc Dalpé et Robert Marinier (1985). *Les Rogers*. Sudbury : Prise de parole.
- Beniak, Édouard, Raymond Mougeon et Daniel Valois (1985). *Contact des langues et changement linguistique : étude sociolinguistique du français parlé à Welland (Ontario)*. Québec : CIRB.
- Blom, Jan-Petter et John J. Gumperz (1972). Social meaning in linguistic structure : code-switching in Norway». In John J. Gumperz et Dell Hymes (dir.), *Directions in Sociolinguistics*. New York; Chicago : Holt, Rinehart and Winston, Inc. 407-434.
- Boulanger, Jean-Claude (dir.) (1992). *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Saint-Laurent (Québec) : DicoRobert inc.
- Bourdieu, Pierre (1977). L'économie des échanges linguistiques. In *Langue française*, 34 : 17-34.
- Chartrand, Lina (1991). *La P'Tite Miss Easter Seals*. Sudbury : Prise de parole.
- Caron, Catherine, Brigitte Haentjens et Sylvie Trudel (1983). *Strip*. Sudbury : Prise de parole.
- Clapin, Sylva (1894, 1974). *Dictionnaire canadien-français*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Colpron, Gilles (1982). *Dictionnaire des anglicismes*. Chomedey, Laval (Qc) : Éditions Beauchemin Ltée.
- Corvée, La (1980). *La parole et la loi*. Sudbury : Prise de parole.
- Dalpé, Jean Marc (1987). *Le chien*. Sudbury : Prise de parole.

- Dionne, Narcisse-Eutrope (1909). *Le parler populaire des Canadiens français*. Québec : Laflamme & Proulx, Imprimeurs.
- Draveurs, Les (création collective) (1990). *Par Osmose*. Sudbury : Prise de parole.
- Dunn, Oscar (1880, 1976). *Glossaire franco-canadien*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Fishman, Joshua (1965). Who Speaks What Language to Whom and When. In *La linguistique*, 2 : 67-88.
- Fishman, Joshua (1968). Sociolinguistic perspective on the study of bilingualism. In *Linguistics*, 39 : 21-49.
- Flikeid, Karin (1989). «Moitié anglais, moitié français?» Emprunts et alternance de langues dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse. In *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 8(2) : 175-227.
- Gal, Susan (1988). The political economy of code choice. In Monica Heller (dir.), *Codeswitching: Anthropological and Sociolinguistic Perspectives*. Berlin: Mouton de Gruyter. 245-254.
- Haentjens, Brigitte et Jean Marc Dalpé (1982). *Hawkesbury blues*. Sudbury : Prise de parole.
- Halmari, Helena et Wendy Smith (1994). Code-switching and register shift : Evidence from Finnish-English child bilingual conversation. In *Journal of Pragmatics*, 21 : 427-445.
- Haugen, Einer (1950). The analysis of linguistic borrowing. In *Language*, 26 : 210-231.
- Heller, Monica (1992). The politics of codeswitching and language choice. In *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 13 (1-2) : 123-143.
- Heller, Monica (1988). Strategic ambiguity : code-switching in the management of conflict. In Monica Heller (dir.), *Codeswitching : Anthropological and Sociolinguistic Perspectives*. Berlin : Mouton de Gruyter. 77-97.
- Labrie, Normand (1991). *Choix linguistiques, changements et alternances de langue : les comportements multilingues des italophones de Montréal*. Québec : CIRAL.
- Lefebvre, Claire (1984). Grammaires en contact : définition et perspectives de recherche. In *Revue québécoise de linguistique*, 14(1) : 11-49.
- Marinier, Robert et Dan Lalonde (1992). *Deuxième souffle*. Sudbury : Prise de parole.
- McGregor, Graham et Li Wei (1991). Chinese or English? Language choice amongst Chinese Students in Newcastle upon Tyne. In *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 12(6) : 493-509.
- Melanson, Nathalie [sic] (1996). *Choix linguistiques, alternances de langues et emprunts chez des Franco-Ontariens de Sudbury*. Sudbury, Ontario : Série monographique en sciences humaines 4, Université Laurentienne. 134p.
- Morin, Marie-Thé (1994). *Gustave*. Sudbury : Prise de parole.
- Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (1989). Language contraction and linguistic change : the case of Welland French. In Nancy C. Dorian (dir.), *Investigating Obsolescence : Studies in Language Contraction and Death*. Cambridge : Cambridge University Press. 287-312.

- Mougeon, Raymond et Édouard Beniak (1991). *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction : The Case of French in Ontario, Canada*. Oxford; New York: Clarendon Press; Oxford University Press.
- Muysken, Pieter (1984). The state of the art in interlinguistics. In *Revue québécoise de linguistique*, 14(1) : 49-77.
- Myers-Scotton, Carol (1993). *Social Motivations for Codeswitching : Evidence from Africa*. Oxford : Clarendon Press.
- Pascasio, Emy M. et Araceli Hidalgo (1979). How role-relationships, domains, and speech situations affect language use among bilinguals. In W.C. McCormack et S.A. Wurm (dir.), *Language and Society : Anthropological Issues*. The Hague Mouton. 111-126.
- Poirier, Claude (dir.) (1988). *Dictionnaire du français plus*. Montréal : Centre éducatif et culturel inc.
- Poirier, Claude (dir.) (1985). *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- Poplack, Shana (1989a). The care and handling of a mega-corpus : The Ottawa-Hull French project. In Ralph Fasold et Deborah Schiffrin (dir.), *Language Change and Variation*. Amsterdam : Benjamins. 411-444.
- Poplack, Shana (1989b). Statut de langue et accommodation langagière le long d'une frontière linguistique. In Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Le français canadien parlé hors de Québec: un aperçu sociolinguistique*. Québec : Les Presses de l'Université Laval. 126-51.
- Poplack, Shana, David Sankoff et Christopher Miller (1988). The social correlates and linguistic processes of lexical borrowing and assimilation. In *Linguistics*, 26 : 47-104.
- Poplack, Shana (1980). «Sometimes I'll start a sentence in Spanish y termino en español». Toward a typology of code-switching. In *Linguistics*, 18 : 581-618.
- Poplack, Shana (1988). «Contrasting Patterns of Code-Switching in Two Communities». In Monica Heller (dir.) *Codeswitching : Anthropological and Sociolinguistic Perspectives*. Berlin; New York; Amsterdam : Mouton de Gruyter. pp. 215-244.
- Poplack, Shana et David Sankoff (1984). Borrowing: The Synchrony of Integration. In *Linguistics*, 22 : 99-135.
- Rey, Alain et Josette Rey-Debove (dir.) (1985). *Le Petit Robert I*. Paris: Le Robert.
- Sankoff, Gillian (1980). *The Social Life of Language*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- Scotton, Carol Myers (1976). Strategies of neutrality : language choice in uncertain situations. In William Bright (dir.), *Language. Journal of the Linguistic Society of America*, vol. 52. Baltimore : Waverly Press, Inc. 919-941.
- Société du parler français au Canada (1930, 1968). *Glossaire du parler français au Canada*. Québec : L'Action sociale Ltée; Les Presses de l'Université Laval.

- Statistique Canada (1991). *Recensement du Canada de 1991*. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- Stein, Roberta et Carol M. Eastman (1993). The negotiation and outcome of language and culture contact. In *Language Problems and Language Planning*, 17(3) : 238-253.
- Thomas, Alain (1989). Le franco-ontarien: portrait linguistique. In Raymond Mougeon et Édouard Beniak (dir.), *Le français canadien parlé hors du Québec : un aperçu sociolinguistique*. Québec : Les Presses de l'Université Laval. 19-36.
- Théâtre de la Vieille 17 (création collective) (1983, 1993). *Les murs de nos villages, ou Une journée dans la vie d'un village*. Sudbury : Prise de parole.
- Tesnière, Lucien (1944). Phonologie et mélange des langues. In *Travaux du cercle linguistique de Prague*, 8 : 83-93.
- Whitney, William Dwight (1881). On mixture in language. In *Transactions of the American Philosophical Association*, 12 : 1-26.
- Wei, Li, Lesley Milroy et Pong Sin Ching (1992). A two-step sociolinguistic analysis of code-switching and language choice : the example of a bilingual Chinese community in Britain. In *International Journal of Applied Linguistics*, 2(1) : 63-86.
- Weinreich, Uriel (1953). *Languages in Contact*. New York: Linguistic Circle of New York.



**Bilingue / francophone,
Franco-Ontarien / Canadien français :
choix des marques d'identification
chez les étudiants francophones**

Julie Boissonneault

*C'est par le langage qu'il nous est possible d'exprimer notre «logos», c'est-à-dire notre raison d'être. (...) La langue maternelle régit en quelque sorte le tracé de notre identité par rapport aux autres. En d'autres termes, la langue est non seulement le véhicule privilégié d'une culture, mais c'est par elle que les individus peuvent recevoir, décoder et interpréter les réalités matérielle et intellectuelle. (Bernard, 1990. *Le déclin d'une culture*, 11.)*

La question de l'identité a fait — et fait toujours — l'objet de nombreuses études, tant en Ontario français qu'ailleurs (Benoist, 1980; Cazabon et als, 1993; Hamers et Deshaies, 1982; Heller, 1987; Juteau-Lee et Lapointe, 1980; Oriol et Hily, 1982; Prujiner, 1982; Ross, 1979; Smolicz, 1982; Tardif, 1990; Welch, 1995). Plusieurs ont cherché et cherchent encore à expliquer le phénomène de la construction d'une identité, de son maintien et de son évolution par le biais d'un trait quelconque ou d'une valeur qualifiée de «centrale». C'est le cas de l'apport de la langue chez les Franco-Ontariens. Bien que l'identité puisse être fragmentée et multiple chez un même individu, nous avons cherché à cerner la valeur «langue française» dans les marques d'identification ethniques qu'utilisent les Franco-Ontariens.

En fait nous nous arrêterons à deux types de marques : celles d'ordre linguistique (anglophone, francophone, bilingue) et celles d'ordre structurel et culturel (Canadien français, Franco-Ontarien, Canadien). La langue étant vue à la fois comme discursive, communicative et sociale, notre démarche cherche à juxtaposer les qualificatifs de l'identité à certains usages linguistiques ainsi qu'à certaines perceptions ou attitudes entretenues à l'égard de la socialisation linguistique. Nous verrons ainsi en quoi et comment les préférences et les usages linguistiques, l'autoévaluation de la compétence linguistique, les perceptions entretenues à l'égard d'autres groupes linguistiques et la perception à l'égard du bilinguisme agissent sur le choix de qualificatifs dans l'identification. En somme, nous avançons que le choix entre les

différentes marques d'identification utilisées par les étudiants est influencé par leur usage et leur perception de la langue.

Pour cette analyse, nous nous rapportons à une étude menée au cours de l'année scolaire 1989-1990 dans le cadre d'une thèse de maîtrise et dans laquelle nous nous intéressions au comportement langagier des étudiants en fonction de leurs attitudes linguistiques et socioculturelles (Boissonneault, 1990). L'objectif était de mieux comprendre où les jeunes Franco-Ontariens se situaient dans le contact sociolinguistique entre le français et l'anglais. Les répondants avaient en commun leur provenance ontarienne et le fait qu'ils poursuivaient des études collégiales ou de premier cycle universitaire en langue française, mais ce dans un établissement bilingue.

La recherche s'est faite à l'aide d'un questionnaire à plusieurs volets, passant de questions d'ordre descriptif (sexe, âge, ville et province d'origine, ville et province de résidence, type d'établissement fréquenté, programme d'études et année du programme) à des questions d'ordre linguistique (langue maternelle du répondant et de ses parents, langue parlée à la maison, langue d'instruction au primaire et au secondaire, autoévaluation de la compétence orale et écrite tant en anglais qu'en français, préférences et usages linguistiques dans différentes situations de vie). À cela s'ajoutaient des énoncés sur diverses dimensions (familiale, sociale, éducative, économique, médiatique et politique) pour lesquels les répondants indiquaient leur accord ou leur désaccord selon une échelle de Likert. Le tout se terminait par des questions ouvertes, lesquelles fournissent l'essentiel de la matière de la présente analyse.

En ne retenant que les répondants âgés de 18 à 24 ans originaires de l'Ontario et y vivant encore, l'échantillon compte 174 étudiants, dont 137 étudiants de niveau collégial et 37 de niveau universitaire; les trois quarts d'entre eux (tant à l'universitaire qu'au collégial) en étaient à leur première année d'études. De l'ensemble des répondants, 89% disent être de langue maternelle française, 6% de langue maternelle anglaise et 5% disent avoir à la fois le français et l'anglais comme langues maternelles.¹

1 Aucune précision n'était apportée dans l'instrument sur ce qu'est une langue maternelle. Nous n'avons d'ailleurs pas cherché à cerner ce que les répondants qualifiaient de langue maternelle. À la lumière des commentaires reçus, cependant, il s'agissait, pour eux, dans la très grande majorité des cas, de la première langue apprise et de la langue principale d'apprentissage.

De plus, le français constitue leur principale langue d'apprentissage tant à l'élémentaire qu'au secondaire.¹

I. Variables sociolinguistiques à l'étude

a. Préférences et usages linguistiques

Appelés à qualifier la fréquence d'utilisation des langues française et anglaise sur une échelle de gradation variant de *toujours* à *jamais*, les répondants estiment faire un grand usage des deux langues : 21% disent *toujours* utiliser l'anglais et 38% affirment faire de même pour le français.

Pourtant, lorsqu'on leur présente des situations de vie quotidiennes bien précises pour lesquelles ils indiquaient, dans un premier temps, la langue qu'ils préfèrent utiliser puis, dans un deuxième temps, la langue réellement utilisée, les résultats diffèrent passablement. Les 14 situations sur lesquelles les répondants devaient se prononcer portaient sur des tâches de la vie quotidienne : la lecture de recettes, de journaux, de revues et de livres, le visionnement d'émissions télévisées, l'écoute d'émissions radiophoniques et de musique, la rédaction des travaux de classe, de lettres personnelles et de listes d'emplettes, la communication avec leurs amis, leurs parents et leurs frères et(ou) soeurs et la communication avec leurs collègues de classe. Les tableaux 1 (Langue préférée) et 2 (Langue utilisée) donnent le détail quant aux réponses obtenues.

1 Nous remarquons cependant une baisse graduelle tant à l'élémentaire (de la 1^{re} à la 8^e année) qu'au secondaire (de la 9^e au CPO) du nombre de répondants pour qui le français est la principale langue d'apprentissage. Cette baisse pourrait s'expliquer par le fait que la moitié des répondants ont changé d'école durant leur cycle élémentaire, tandis qu'un peu plus du quart ont fait de même au cycle secondaire. Cependant, nous n'avons pas approfondi cette question qui pourrait, à notre avis, jeter une lumière fort intéressante sur les raisons qui motivent le choix de la langue d'apprentissage tant chez les parents que chez les étudiants, sur la disponibilité des établissements scolaires de langue française selon les régions, ainsi que sur ce qui motive les étudiants à poursuivre des études postsecondaires en français.

Tableau 1
Langue préférée selon diverses situations de vie

	De toujours à très souvent en anglais		Aussi souvent en anglais qu'en français		De toujours à très souvent en français		Sans réponse sans objet	
	N	%	N	%	N	%	N	%
recettes	60	34,5	70	40,2	19	10,9	25	14,4
journaux	87	50,0	60	34,5	16	9,2	11	6,3
revues *	76	43,7	68	39,1	17	9,8	13	7,5
livres	80	46,0	69	39,7	16	9,2	9	5,2
télévision	118	67,8	41	23,6	9	5,2	6	3,4
radio *	118	67,8	40	23,0	10	5,7	6	3,4
musique	109	62,6	44	25,3	13	7,5	8	4,6
travaux scolaires *	15	8,6	75	43,1	78	44,8	6	3,4
lettres personnelles *	73	41,9	52	29,9	40	23,0	9	5,2
liste d'employés	63	36,2	57	32,8	42	24,1	12	6,9
amis	31	17,8	77	44,3	60	34,5	6	3,4
parents	28	16,1	37	21,3	101	58,0	8	4,6
frères et (ou soeurs)	37	21,3	36	20,7	89	51,1	12	6,9
collègues de classe	19	10,9	72	41,4	78	44,8	5	2,9

* Les chiffres arrondis ne totalisent pas 100.

Dans l'ensemble, la préférence des répondants pour l'usage du français est plus élevée que son usage réel, sauf pour ce qui est de lire des livres, de rédiger des travaux scolaires, de rédiger des lettres personnelles et de communiquer avec les parents. C'est donc dire qu'à première vue, ils utilisent moins la langue française qu'ils disent vouloir le faire sauf dans les quatre circonstances susmentionnées. Mais utilisent-ils réellement davantage la langue française dans ces quatre situations?

En y regardant de plus près, ce n'est que dans la situation «rédaction de travaux scolaires» que l'on retrouve une hausse dans le nombre de répondants qui disent «utiliser» le français par rapport à ceux qui disent «préférer l'utiliser» (de 44,8% à 48,3%). En soi, cela ne surprend pas outre mesure étant donné que les répondants sont tous inscrits à un programme d'études de langue française et que la grande majorité d'entre eux ont toujours étudié en français. Ce qui peut surprendre, cependant, c'est le nombre élevé de répondants qui disent rédiger leurs

travaux scolaires aussi souvent en anglais qu'en français (42%), ainsi que le nombre plus élevé de répondants qui préféreraient les rédiger en anglais.

Tableau 2
Langue utilisée selon diverses situations de vie

	De toujours à très souvent en anglais		Aussi souvent en anglais qu'en français		De toujours à très souvent en français		Sans réponse sans objet	
	N	%	N	%	N	%	N	%
recettes	90	51,7	45	25,9	16	9,2	23	13,2
journaux *	113	64,9	46	26,4	6	3,4	9	5,2
revues	108	62,1	50	28,7	9	5,2	7	4,0
livres	92	52,9	56	32,2	16	9,2	10	5,7
télévision	137	78,8	32	18,4	2	1,1	3	1,7
radio	140	80,5	25	14,4	5	2,9	4	2,2
musique	118	67,8	34	19,5	10	5,8	12	6,9
travaux scolaires	14	8,0	73	42,0	84	48,3	3	1,7
lettres personnelles	70	40,2	55	31,6	40	23,0	9	5,2
liste d'emplettes	64	36,8	61	35,1	36	20,7	13	7,4
amis	44	25,3	76	43,7	52	29,9	2	1,1
parents	32	18,4	37	21,3	101	58,0	4	2,3
frères et (ou) soeurs	41	23,5	37	21,3	87	50,0	9	5,2
collègues de classe	25	14,4	73	42,0	74	42,5	2	1,1

* Les chiffres arrondis ne totalisent pas 100.

Quant aux trois autres situations qui font exception à cette préférence plus élevée du français que son usage réel, le nombre de répondants demeure le même tant chez ceux qui disent «utiliser» le français que chez ceux qui disent «préférer l'utiliser». Dans le cas de la «rédaction de lettres personnelles», il y a hausse chez les répondants qui disent utiliser aussi souvent l'anglais que le français, tandis que dans les situations «lecture de livres» et «communication avec les parents», il y a hausse dans le nombre de répondants qui disent utiliser l'anglais.

Tous les cas présentent des corrélations positives élevées et fortes entre la préférence linguistique dans une situation de vie et la langue utilisée. Plus les répondants préfèrent utiliser une langue, plus ils l'utilisent. Avec un recul d'une dizaine d'années, on note que Cazabon arrivait aux mêmes constatations en 1979, soit que les seules instances où il y avait gain dans les échanges en langue française chez les adolescents se rapportaient à la famille et à l'école.

Pour illustrer davantage ce phénomène, examinons les réponses aux questions ouvertes où les répondants étaient invités à noter leurs préférences médiatiques. Au chapitre de la presse écrite, parmi les 147 répondants qui ont indiqué le titre de leur journal préféré, seuls 31 répondants choisissent des titres français (*L'Express*, *Le Voyageur*, *Le Devoir*, *L'Original déchaîné*, *La Presse*, *Le Nord*, *Le Droit*, *La Boîte à nouvelles*) à l'encontre des 116 autres qui préfèrent des titres anglais (*Globe & Mail*, *Sudbury Star*, *Temiskaming Speaker*, *Toronto Star*, *The Nugget*, *Northern Times*, *Daily Press*, *Cambrian Shield*, *Northern Life*, *Ottawa Citizen*, *Montreal Gazette*, *Toronto Sun*, etc.). Le même scénario se produit au niveau des revues. Parmi les 139 réponses obtenues, 85 répondants donnent des titres de langue anglaise, 30 des titres de langue française et 24 des titres incertains ou trop vagues tels que *Châtelaine* et *Reader's Digest* qui produisent des versions à la fois française et anglaise. La liste qui paraît à l'Annexe A illustre bien la prédominance des revues anglaises. Quant aux émissions de télévision, on observe passablement la même chose que pour les journaux et les revues. Des 159 cas recensés, 132 portent sur des émissions de langue anglaise et 27 sur des émissions de langue française. Finalement, comme nous n'avons pas vérifié les lettres d'appel des stations de radio préférées des répondants, nous ne sommes pas en mesure de connaître la langue de diffusion préférée par ceux-ci.

Il va de soi que le fait de préférer un média de langue anglaise n'indique pas qu'il s'agit là de la seule langue utilisée à ces fins, mais il y a lieu de croire que la préférence de médias de langue anglaise reflète bien les choix linguistiques en cette matière. Une analyse comparant la teneur de la programmation selon le choix de langue pourrait jeter une lumière fort intéressante sur cette question.

Toujours dans cette veine, nous demandions aux répondants, dans un premier temps, s'ils préféreraient être membres de clubs (sportifs, artistiques, etc.) ou de comités et d'associations de langue française ou de langue anglaise. Dans un deuxième temps, les répondants précisaient

ce qui motivait leur choix. Pour ce qui est de l'adhésion à des clubs, 51% préfèrent les clubs de langue française, 37% les clubs de langue anglaise et 12% n'indiquent aucune préférence linguistique. Dans l'ensemble, il appert que ceux qui donnent la priorité aux clubs de langue française le font essentiellement parce qu'«ils s'y sentent plus à l'aise» et qu'«ils peuvent s'y amuser davantage»; ceux qui privilégient les clubs anglophones le font pour des raisons de disponibilité et d'emplacement (plus près de chez eux). Quant au choix de langue pour ce qui est des comités ou des associations, on remarque une hausse dans le choix de la langue française (65%) et une baisse chez ceux qui préfèrent les regroupements de langue anglaise (25%) ainsi que chez ceux qui disent ne pas avoir de préférence (10%). Les motivations semblent être les mêmes que les précédentes à la différence près que la perception selon laquelle «il semble y avoir plus de possibilités» est très élevée chez ceux qui optent pour des regroupements en langue française et que le critère de l'emplacement est mieux réparti entre les deux groupes cette fois-ci. Les répondants qui n'ont pas fait de distinction entre les deux langues tant au niveau des clubs et des comités/associations ont des motivations plus équitablement distribuées sans qu'aucun critère ne ressorte tout particulièrement.

b. Autoévaluation de la compétence linguistique

Tableau 3
Autoévaluation
de la compétence linguistique en langues française et anglaise

	Mauvais		Passable		Moyen		Assez bon		Bon	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Fran. parlé	-	-	7	4,0	29	16,7	73	42,0	65	37,3
Ang. parlé	1	0,6	3	1,7	28	16,1	71	40,8	71	40,8
Fran. écrit	4	2,3	8	4,6	36	20,7	69	39,6	57	32,8
Ang. écrit	1	0,6	4	2,3	31	17,8	71	40,8	66	37,9 ¹
Fran. lu	-	-	2	1,2	17	9,8	54	31,0	101	58,0
Ang. lu	-	-	2	1,2	12	6,9	58	33,3	102	58,6

¹ À ceci s'ajoute un sans réponse représentant 0,6 p. 100

Comment les répondants évaluent-ils leur propre compétence linguistique — à l'oral, à l'écrit et à la lecture — et ce en anglais et en

français? Bien que, dans l'ensemble, la perception qu'entretiennent les répondants face à leur propre compétence linguistique soit similaire dans les deux langues, la compétence à l'oral et à l'écrit est toujours perçue comme étant légèrement plus élevée en anglais qu'elle ne l'est en français (voir Tableau 3). La seule exception semble être la lecture. Une étude comparative entre la compétence perçue et la compétence réelle pourrait être une piste fort intéressante à poursuivre.

c. Perceptions d'autres groupes linguistiques

Le comportement langagier d'un individu résulte non seulement de la perception qu'il a de sa compétence dans une langue donnée et des contextes dans lesquels il utilise la langue en question, mais également de la perception qu'il se fait des membres de son propre groupe ethnolinguistique ainsi que des membres d'autres groupes. Quelles perceptions les répondants entretiennent-ils à l'égard des deux groupes ethnolinguistiques à l'étude? Perçoivent-ils des différences entre les «francophones» et les «anglophones», et si oui, quelle en est la nature?

D'emblée, un cinquième des répondants estime qu'il n'y a aucune différence entre les anglophones et les francophones. Selon les autres, par contre, il y a différence. Chez ces derniers, la langue constitue, dans un premier temps, le principal critère de différenciation : sont anglophones ceux qui parlent anglais et sont francophones ceux qui parlent français. Dans un second temps, on sent bien que les répondants tiennent compte du fait que l'une des langues domine sur le plan socio-politico-économique. Nous sommes en présence de diglossie — l'une des deux langues en contact entraîne une infériorisation sociale du groupe dont la langue première est minoritaire et lorsque cette dernière est reléguée à des domaines absents de prestige. Il s'agit donc de la répartition inégale des rôles sociaux au sein de communautés linguistiques partageant un même territoire. Dans cette veine, grand nombre de répondants font état du fait que les anglophones ne parlent que l'anglais alors que les francophones parlent à la fois l'anglais et le français. Au-delà de la simple compétence à s'exprimer dans une ou deux langues, les propos qui suivent illustrent bien les nuances se rapportant aux inéquités sociales qui ressortent des commentaires.

Les anglophones ne veulent pas apprendre le français ou ne veulent pas essayer [sic] tandis que le francophone veut essayer [sic] de l'apprendre car c'est à son avantage.

Au Canada, à cause de la minorité des francophones nous sommes souvent forcer [sic] à apprendre l'anglais. Les anglais [sic] n'ont pas besoin d'apprendre le français pour survivre ou travailler au Canada.

Les francophones sont plus voulant [sic] à faire des changements et communiquer en anglais. Les anglophones ne s'efforce [sic] pas.

Les francophones parles [sic] plutôt français et anglais.

Les anglophones parle [sic] que l'anglais et ne veulent pas apprendre le français.

Ils ont une différente attitude. Les anglais [sic] ne veulent pas apprendre le français tandis que les français [sic] doivent savoir l'anglais pour se débrouiller.

Les anglophones sont ignorants aux [sic] fait que la langue française est importante pour les francophones. Les francophones se donne [sic] la peine d'apprendre l'anglais.

Nous soulignons dans ces quelques propos la prédominance de marqueurs d'inéquité. Les répondants estiment que les anglophones «ne veulent pas» apprendre le français ou «ne s'efforcent pas» à le faire, alors que les francophones «doivent» apprendre l'anglais ou «sont forcés» à le faire.

À cette perspective diglossique s'ajoutent des propos qui soulignent des jugements valorisants à l'égard des francophones et dévalorisants à l'égard des anglophones.

Les francophones ont plus de fierté de [sic] langue.

Pour moi les francophones sont plus ouverts, aimables et moins «hautains» et sérieux que les anglophones. La langue des anglophones est laide et dure.

Tant qu'à moi [sic] les anglophones ont une attitude dur [sic] tandis que les francophones sont [sic] plus du coeur.

Les francophones sont moins bêtes.

Les français [sic] sont plus facile [sic] à s'accorder avec que les anglais. [sic]

Les anglophones sont froids et les francophones sont chaleureux.

Anglophones : trop froid [sic], pas de communication.

Francophones : peut [sic] maintenir une bonne conversation, tu peux te sentir plus à l'aise.

Il est à noter qu'aucun répondant ne dévalorise les francophones. Mais d'où viennent ces notions stéréotypées, teintées d'amertume à l'égard des anglophones? Certains avancent qu'il peut s'agir là de l'interprétation historique de la domination canadienne anglaise transmise par le système scolaire (Breton et al., 1981). En fait, nous remarquons que la valorisation du français (être ouvert, s'accorder, être chaleureux) porte sur des situations interpersonnelles, ce qui correspondrait aux usages prédominants de la langue en situation de vie tels que décrits au Tableau 2.

En outre, on retrouve également quelques commentaires d'ordre culturel ainsi que la question de différences perçues sur le marché du travail (meilleures possibilités d'emploi pour les francophones et crainte des anglophones à cet égard) et d'autres raisons disparates se rapportant, dans la plupart des cas, à des incidents individuels. Dans l'ensemble, force nous est de constater que plus des deux tiers des répondants estiment qu'il y a une différence entre anglophones et francophones et que cette différence se traduit par un malaise quelconque (valorisation/dévalorisation linguistique et affectif, sentiment de deux poids, deux mesures).

II. Choix des marques d'identification

Dans quelle mesure les préférences et les usages linguistiques des répondants, les perceptions qu'ils entretiennent face à leur propre compétence linguistique et l'image qu'ils se font des individus appartenant à l'un ou l'autre des deux groupes ethno-linguistiques agissent-ils sur leur identification? C'est à cette question que nous tentons de répondre tel que nous en avons convenu au tout début.

Pour les besoins de l'étude, nous avons retenu les trois termes les plus utilisés en Ontario français pour définir l'appartenance ethnique ou culturelle, soit les expressions «Canadien français», «Franco-Ontarien» et «francophone». On retrouve encore quelquefois l'appellation «Canadien» mais celle-ci n'est plus d'usage courant chez les jeunes à titre de démarcation culturelle et linguistique. Comme nous le verrons sous peu, les individus qui s'identifient comme «Canadien» semblent le faire pour des raisons de transcendance sociolinguistique et de relativisation de l'ethnicité.

Juteau-Lee et Lapointe (1980) se sont penchés sur le changement de l'identité franco-ontarienne suite à l'émergence de l'identité québécoise. À leur avis, le passage de l'identité canadienne-française à franco-ontarienne est le passage d'une définition culturelle à une définition

structurelle. Quand on parle de «Canadien français», on donne priorité à la dimension culturelle; quand on parle de «Franco-Ontarien» ou de «Québécois», la dimension structurelle prend le dessus. Le passage de l'une à l'autre résulterait ainsi d'une plus grande importance accordée à la dimension structurelle. Les critères culturels et structurels demeurent cependant tous deux à la base de l'identification des membres d'un groupe donné, mais le choix de la marque utilisée relèverait, toujours selon Juteau-Lee et Lapointe, d'un critère de participation: «plus on est engagé dans l'action, plus on est sensible aux dimensions structurelles dans lesquelles on travaille alors que ceux qui se rattachent au groupe seulement par des symboles culturels seront moins sensibles aux changements de frontière» (Juteau-Lee et Lapointe, 1980: 67). Les commentaires des répondants permettront de vérifier la mesure de ce constat.

Ce qui suit relève de deux questions indépendantes que nous avons posées aux répondants et par lesquelles nous avons cherché à cerner les qualificatifs qu'ils utilisent pour s'identifier et les motivations inhérentes à leurs choix. Comme nous le verrons, les dimensions peuvent être exprimées en différents termes. Ce qui nous intéresse ici, c'est de voir en quoi l'usage d'une langue, d'une part, et les attitudes et perceptions à son égard, d'autre part, influent sur le choix qui prédomine dans chacune des dimensions. Pour ce faire, nous avons posé deux questions ouvertes aux répondants afin de mieux cerner leurs choix. La première question était d'ordre linguistique : *Vous vous considérez comme francophone, anglophone ou bilingue? Expliquez votre choix.* La seconde question présentait un choix entre ce que nous qualifions de «culturel» et de «structurel»: *Vous vous considérez comme Franco-Ontarien, Canadien français, Canadien, Canadien anglais ou Autre? Expliquez votre choix.*

a. Le bilinguisme au coeur de l'identité

Dans la première instance, 23% des répondants s'identifient comme francophones et 74% comme bilingues. Les autres répondants (3%) préfèrent se dire anglophones, francophones bilingues, voire encore anglophones/francophones/bilingues.

La prédominance de l'identification «bilingue» ne surprend pas. Les recherches l'attestent : chez un grand nombre d'individus, notamment en milieu minoritaire, le bilinguisme représente le critère d'identité le plus important. Langue et culture se définissent à la lumière du bilinguisme

en devenant une valeur culturelle qui s'intègre à leur identité et à leur personnalité (Bernard, 1990).

On voit des discussions sur le bilinguisme apparaître dans le contexte de la recherche d'identité. Le bilinguisme est une des caractéristiques les plus notables des francophones hors Québec (surtout des jeunes générations). Cette caractéristique peut-elle être élevée à la condition d'*identité*? Aussi fier qu'on soit d'être bilingue, le bilinguisme avec ses niveaux différents et ses variations ne semble pas pouvoir servir de référence à une identité où tous se considéreraient comme étant semblables (Cardinal et al., 1994, 97).

Mais qu'est-ce qui motive des individus dont la langue première de socialisation et la langue principale d'apprentissage est le français à se définir comme étant bilingues plutôt que francophones? Les quelques propos qui suivent ne rendent pas justice au grand nombre de commentaires que nous avons relevés et par lesquels les répondants expliquent être bilingues puisqu'ils connaissent ou maîtrisent les deux langues. Ils illustrent bien toutefois la confusion qui s'installe à cet égard.

Je parle bien le français et l'anglais et suis capable de m'exprimer dans les deux langues.

Parce que je peut [sic] communiquer, écrire et parler les deux langues.

Car je sais parler, écrire et lire en français et l'anglais assez bien et je ne prend [sic] pas de côté entre les deux. [sic]

Parce que je parle autant français qu'anglais, même plus en français. Même si je ne lis pas le français autant c'est parce que il [sic] faut que je lis [sic] au moins deux fois pour très bien comprendre.

Ma langue maternelle est française mais j'utilise régulièrement les deux : français et anglais.

Ces individus qui définissent, dans une large mesure, leur appartenance à un groupe culturel par le biais du bilinguisme, définissent également le bilinguisme dans sa forme la plus simple, soit l'utilisation de deux langues en alternance chez un même individu. En fait, 83% des répondants estiment que le bilinguisme est une question de compétence en deux langues, la notion de compétence pouvant varier d'une définition à une autre.

Malheureusement, cette définition ne tient pas compte du degré de compétence dans l'une ou l'autre des langues, ni de la prédominance sociale d'une langue sur une autre, et encore moins de l'apport sociocul-

turel du contact des langues. En fait, la définition du bilinguisme ne peut être qu'éclectique, c'est-à-dire à la fois psychologique, sociologique et linguistique puisque le langage en soi est à la fois discursif, communicatif et social.

Chez les autres répondants (17%), par contre, la notion de bilinguisme revêt une signification autre que la maîtrise de deux langues. On parle alors d'avantages économiques et professionnels, d'égalité entre les langues, de respect des droits, etc., comme l'illustrent les propos qui suivent.

Est-ce que c'est parler le français et l'anglais? Est-ce la dualité culturelle? Pour moi c'est l'égalité entre les cultures et la langue française et anglaise.

La possibilité de travailler et vivre, à part égale, en français et en anglais. La possibilité aussi de se défaire de cette étiquette de «minoritaire» et les mentalités qui y sont rattachées.

Être capable de connaître vraiment bien les deux langues du pays et avoir les services que l'on veut [sic] dans votre langue de choix.

Le bilinguisme est très important pour moi parce que ça peut m'aider dans mon avenir. Le bilinguisme pour moi veut dire l'avenir.

Est un avantage sur le marché du travail.

C'est le droit de parler soit en anglais ou français avec beaucoup d'aise.

C'est de se faire respecter dans ces deux langues.

Il semble que les répondants qui tiennent compte des facteurs psychologiques et sociologiques, plutôt que strictement linguistiques, soient davantage portés à s'identifier comme «francophones». Cette préférence repose sur des critères qui débordent le cadre de la seule communication. La langue revêt alors des dimensions sociales et discursives. C'est ce qui se dégage des propos suivants.

Je choisirai toujours un service en français avant l'anglais et je sacrifierai même mon bien-être pour revendiquer mes droits de francophone.

J'ai fréquenté des écoles francophones et à la maison nous parlons surtout en français.

Parce que ma langue maternelle est française et que j'ai dû devenir bilingue afin de fonctionner à mon plein potentiel dans une province majoritairement anglophone.

Je ne suis pas anglophone et être bilingue, ou le bilinguisme, n'est pas une culture. C'est une appréciation et une connaissance.

*Ma langue maternelle est le français ce dont [sic] j'utilise assez fréquemment.
Car j'ai appris la langue française première et c'est ma culture.*

Ces répondants semblent avoir cerné la dissociation entre la langue, instrument social, et le bilinguisme, instrument individuel.

b. Dimensions culturelles ou structurelles?

La deuxième question, à savoir ce qu'était le choix des répondants entre les termes «Franco-Ontarien», «Canadien français», «Canadien» ou «Autre», permet de voir la place qu'occupent les dimensions culturelles ou structurelles dans l'identification. De l'ensemble des réponses obtenues, les trois grandes appellations utilisées sont «Franco-Ontarien» (ou Ontariois), «Canadien français» et «Canadien». Plus de 90% des répondants s'identifient à l'un de ces trois termes, les deux premiers se partageant également la préférence. Mais le choix n'est pas sans prise de position. Les commentaires des répondants laissent entrevoir les critères qui, à leurs yeux, justifient leur choix.

Chez les répondants qui se disent Franco-Ontariens, l'identification est à la fois d'ordre linguistique (reconnaissance de la langue première) et d'ordre structurel:

Je suis française et vis en Ontario.

Je me sers et oblige des services français de l'Ontario. Je suis fière de ma province et de ma langue.

Parce que je suis francophone demeurant en Ontario et que je suis différent des autres Canadiens-français [sic] ou Québécois, parce que je ne peut [sic] vivre totalement ou uniquement en français à cause de la province dans laquelle je vis.

Vient de l'Ontario et fier [sic] de ma langue française.

Chez ceux qui se disent Canadiens français, ce qui importe avant tout, c'est de souligner l'appartenance à un groupe qui dépasse le simple cadre structurel.

Je crois qu'il est important de s'identifier comme Canadien-français [sic] pour garder un lien avec les Canadiens au Québec et ailleurs au Canada.

En réalité je suis Franco-Ontarienne car c'est ma culture. Mais je préfère d'être reconnus [sic] comme Canadien-français [sic] afin de garder un lien avec les francophones hors de l'Ontario.

Je suis fière d'être canadienne [sic] et je suis fière d'être française.

Je suis née au Canada et j'ai été élevée en français et je parle [sic] toujours français.

Enfin, chez les répondants qui se définissent comme Canadiens, on note une relativisation plus marquée des critères retenus par ceux des deux autres groupes ainsi qu'une transcendance du fait linguistique. En fait, la question linguistique y est dépouillée de toutes ses valeurs culturelles.

Je fais un effort constant de devenir bilingue «réelle» et je m'associe aux anglophones comme aux francophones. Quant à moi, c'est ce qu'on exprime par sa langue qui détermine son appartenance à un pays et non la langue dans laquelle on s'exprime.

Je suis née au Canada et je suis bilingue. Je ne suis pas seulement française et ni seulement anglaise.

Je vis en Ontario qui fait partie du Canada donc je suis Canadien car le Canada est français et anglais.

À cause je une maîtrise [sic] dans les deux langues officielles de mon pays. Parce que je ne crois pas qu'il y a une différence entre un canadien [sic] français et un canadien [sic] anglais.

Il n'y a pas une langue qui devrait dominer.

Mais existe-t-il un lien entre les choix d'identification des répondants dans les deux questions que nous leur posons? C'est ce qu'illustre le Tableau 4 où nous juxtaposons les résultats de la première question (anglophone, francophone, bilingue) à ceux de la seconde question (Franco-Ontarien, Canadien français, Canadien).

Ce que l'on remarque de ces croisements, c'est que les répondants qui se disent francophones se disent, dans une très large mesure, soit Franco-Ontariens, soit Canadiens français, contrairement à ceux qui se disent avant tout bilingues et chez qui les dimensions culturelles et structurelles sont plus réparties. Il est à noter, toutefois, que chez les 128 répondants qui s'identifient comme étant «bilingues», plus du tiers opte pour des marques dénuées d'appartenance ethno-linguistique ou lui donnant peu de place (Canadiens, Bilingues Ontariens, Franco-Onta-

riens/Canadiens français et Canadien, etc.)¹, ce qui n'est pas nécessairement le cas de ceux qui se disent «francophones».

Tableau 4

Croisement des marques d'identification d'ordre linguistique et des marques d'ordre culturel et structurel

	Anglophone		Francophone		Bilingue		Autres	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Franco-Ontarien	-	-	18	10,3	39	22,4	4	2,3
Canadien français	-	-	13	7,5	46	26,4	1	0,6
Canadien	1	0,6	3	1,7	33	19,0	-	-
Autres	1	0,6	4	2,3	10	5,7	1	0,6

Note: 100 % = 174 répondants

Bien que les étudiants aient presque tous une très haute estime d'eux-mêmes en ce qui a trait à leur capacité à communiquer (à l'oral et à l'écrit) en français et en anglais, comme nous le démontrions précédemment, les répondants qui se disent «francophones» évaluent, dans l'ensemble, leur compétence linguistique en langue française (à l'oral, à l'écrit et à la lecture) de façon plus favorable que ceux qui se disent «bilingues». À l'inverse, ces derniers font de même pour ce qui est de leur compétence en langue anglaise.

Parallèlement, les répondants qui se définissent comme «francophones» ont une préférence et un usage plus élevés de la langue française que leurs vis-à-vis qui se définissent comme «bilingues». Ces derniers ont une préférence plus marquée pour l'anglais et en font un plus grand usage dans leur quotidien.

1 Ces marques que nous avons classées sous la rubrique «Autres», exception faite de «Canadien», recourent une variété de qualificatifs aussi différents les uns que les autres. Il s'agit souvent d'une énumération de plusieurs marques possibles, relativisant ainsi le poids possible de chacune d'entre elles.

En conclusion

Comme notre démarche n'a pas la prétention de déterminer complètement l'identité de nos répondants telle qu'ils la conçoivent, les motivations qui les incitent à préférer une marque à une autre pour s'identifier soulèvent encore plusieurs questions. Nous n'en retenons qu'une pour conclure. Nous avons pu montrer que l'identification linguistique interagit sur l'identification culturelle et structurelle : la préférence et l'usage de deux langues donnent lieu à l'identification «bilingue» de préférence à une identification linguistiquement nette. Il y aurait lieu de se demander si la désignation «bilingue», employée seule, est en fait une tactique plus ou moins consciente pour éviter la controverse, à la fois sur les plans linguistique, culturel et structurel. Ou encore est-ce le reflet d'une étape transitoire de l'acculturation linguistique vers le groupe dominant?

Pendant, il est intéressant de noter que dans l'obligation de faire un choix d'étiquette structurelle et culturelle (Franco-Ontarien, Canadien français, Canadien), le même réflexe qui a motivé les répondants à choisir l'identification «bilingue» plutôt que «francophone» aurait dû les porter à choisir le terme «Canadien» qui est plus neutre et non marqué d'ethnicité. Comment se fait-il qu'une identification structurelle et culturelle telle que «Canadien français», voire une identification plus politisée telle que «Franco-Ontarien» leur fasse moins peur qu'une identification à un groupe linguistique?

Terminons en disant qu'un ensemble de facteurs absents ici sont peut-être la clef de l'énigme identitaire, à savoir la perception qu'entretiennent les anglophones à l'égard des francophones et l'influence de cette perception sur le choix des marques d'identification des francophones.

NOTE: L'auteure tient à remercier Micheline Tremblay et Normand Renaud de leurs conseils judicieux.

Ressources bibliographiques

- Benoist, J. (1980). L'anthropologue et l'identité culturelle. *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III)*. Québec : CIRB, 14-20.
- Bernard, R. (1990). *Le déclin d'une culture. Recherche, analyse et bibliographie : francophonie hors Québec, 1980-1989* (Livre I). Ottawa : Fédération des jeunes Canadiens français Inc.
- Boissonneault, Julie (1990). *L'identité culturelle des étudiants du postsecondaire bilingue dans le Nord-Est ontarien*. Thèse de maîtrise présentée à l'Institut des études pédagogiques de l'Ontario (Université de Toronto), inédit.
- Breton, R., Reitz, J.G. et Valentine, V. (1981). *Les frontières culturelles et la cohésion du Canada*. Montréal : Institut de recherches politiques.
- Cardinal, Linda, Lapointe, Jean et Thériault, J.-Yvon (1994). *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec : 1980-1990*. Ottawa : Centre de recherche en civilisation canadienne-française/Université d'Ottawa.
- Cazabon, B. (1979). *Motivations socio-linguistiques des francophones du Nouvel-Ontario à maintenir le français comme langue d'usage*. Sudbury : Université Laurentienne.
- Cazabon, B., Lafortune, S. et Boissonneault, J. (1993). *La pédagogie du français langue maternelle et l'hétérogénéité linguistique*, Volume 1. Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- Cummins, James (1978). Bilingualism and Educational Development in Anglophone and Minority Francophone Groups in Canada. *Interchange*, 9(4), 40-51.
- Hamers, Josiane F. et Blanc, Michel (1983). *Bilinguisme et bilinguisme*. Bruxelles : Pierre Mardaga Éditeur.
- Hamers, J.F. et Deshaies, D. (1982). Les dimensions de l'identité culturelle chez les jeunes Québécois. *Identité culturelle: approches méthodologiques*. Québec : CIRB, 39-78.
- Heller, M. (1987). Language and Identity. In U. Ammon et al. (ed.), *Sociolinguistics — An International Handbook of the Science of Language and Society* (vol. 1). New York : Walter de Gruyter, 780-784.

- Heller, M. (1984). *Francophone, francogène, francophile: Changing Criteria of Inclusion and French Ethnic Boundaries in Ontario*. Toronto : Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (IÉPO), 9 pages.
- Juteau-Lee, D. et Lapointe, J. (1980). Identité culturelle et identité structurelle dans l'Ontario francophone : analyse d'une transition. *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (III)*. Québec : CIRB, 60-71.
- Lambert, W.E. (1975). Culture and Language as Factors in Learning and Education. In A. Wolfgang (éd.), *Education of Immigrant Students*. Toronto : OISE.
- Leclerc, J. (1986). *Langue et société*. Laval : Mondia Éditeurs.
- Mackey, W.F. (1983). La mortalité des langues et le bilinguisme des peuples. *Anthropologie et sociétés*, 7(3).
- Mackey, W.F. (1976). *Bilinguisme et contact des langues*. Paris : Éditions Klincksieck.
- Oriol, M. et Hily, M.-A. (1982). L'identité, signifiants et dimension. *Identité culturelle: approches méthodologiques*. Québec : CIRB, 149-159.
- Prujiner, A. (1982). L'État et l'identité culturelle. *Identité culturelle: approches méthodologiques*. Québec : CIRB, 23-31.
- Ross, J.-A. (1979). Language and the Mobilization of Ethnic Identity. In H. Giles & B. St-Jacques (ed.). *Language and Ethnic Relations*. Oxford : Pergamon Press, 1-13.
- Smolicz, J.-J. (1982). Valeurs fondamentales et identité culturelle. *Identité culturelle : approches méthodologiques*. Québec : CIRB, 134-148.
- Tardif, C. (1990). L'identité socioculturelle de l'élève en milieu minoritaire. *Éducation et Francophonie*, 18(2), 18-22.
- Welch, D. (Printemps, 1995). Les Franco-Ontariens : la résistance comme mode de vie. *Reflète*, 1(1) 20-42.

ANNEXE A

Titres des revues préférées des répondants

Revues de langue anglaise

Revues de langue française

<i>Bride</i>	<i>Stereo Review</i>	<i>Biosphère</i>
<i>Business Today</i>	<i>Teen</i>	<i>Clin d'oeil</i>
<i>Canadian Business</i>	<i>Time</i>	<i>Coup de pouce</i>
<i>Canadian Green Guide Trucking</i>		<i>Elle</i>
<i>Canadian Living</i>	<i>True Story</i>	<i>L'Actualité</i>
<i>Compute</i>	<i>Us</i>	<i>L'essentiel</i>
<i>Cosmopolitan</i>	<i>Verve</i>	<i>La science avancée</i>
<i>Dragon Magazine</i>	<i>Woman's World</i>	<i>Le Canadien</i>
<i>First</i>	<i>WWF Magazine</i>	
<i>Flaire</i>	<i>You</i>	
<i>Glamour</i>	<i>Young Miss</i>	
<i>GQ</i>	<i>Mademoiselle</i>	
<i>Hot Rods</i>	<i>Paris Match</i>	
<i>Maclean's</i>		
<i>Muscle & Fitness</i>		
<i>Music Express</i>		
<i>Ontario Outdoors</i>		
<i>People</i>		
<i>Popular Mechanics</i>		
<i>Popular Science</i>		
<i>Rock Scene</i>		
<i>Rolling Stones</i>		
<i>Scientific America</i>		
<i>Seventeen</i>		
<i>Sports Illustrated</i>		
<i>Sports Magazine</i>		

La compétence linguistique : homogénéisation et individualisation¹

Simon Laflamme et Ali Reguigui

1. Introduction

Cette étude s'inscrit dans le cadre de travaux qui ont été entrepris depuis une dizaine d'années; ces travaux cherchent à évaluer la compétence linguistique et, surtout, les modes de la production sociale des idées. On rappellera d'abord le contexte dans lequel ont pris naissance et progressent ces travaux et, dans leurs grandes lignes, les conclusions auxquelles ils aboutissent : notamment celle de l'homogénéisation de l'aptitude à produire des idées. On présentera ensuite les résultats de certaines analyses quantitatives. Bon nombre de recherches sont maintenant en chantier : des analyses d'ordre qualitatif notamment. Avant de les mener à terme, il est apparu essentiel de vérifier les surprenantes conclusions des analyses quantitatives qui ont porté sur les données de 1986 et qui permettaient de conclure à un nivellement de la compétence linguistique et à une similitude entre les francophones et les anglophones. C'est cette vérification qui est ici présentée.

2. Problématique

Depuis sa fondation en 1960, l'Université Laurentienne a pratiqué une politique d'accessibilité en n'exigeant, comme préalable d'entrée à l'Université, qu'une moyenne de 60% à la sortie de l'école secondaire. Cette exigence générale a été motivée par une conscience des facteurs historiques et sociaux qui ont été à l'origine d'un problème généralisé chez les populations étudiantes du Nord, particulièrement en matière de

1 Cet article est le deuxième d'une série de publications réalisé grâce à des subventions de l'Institut franco-ontarien, du vice-recteur et du Fonds de recherche de l'Université Laurentienne et à des subventions générales du CRSHC.

rédaction². Dans un premier temps, l'Université Laurentienne n'a pas réagi parce que l'expérience du postsecondaire en était à ses débuts. Toutefois, les années 1970 et le début des années 1980 ont été marqués par des inquiétudes quant au déclin de la pratique de la lecture chez les étudiants. Ce déclin, qui coïncide avec l'entrée en scène des technologies de communication de masse, est dû, pense-t-on, à ces technologies mêmes qui développent une culture médiatique aux dépens d'une culture plus traditionnelle axée sur la lecture.³ Ainsi, en septembre 1985, l'Université Laurentienne introduit le test de compétence linguistique comme exigence de sortie et lance, en 1990, le programme de Langue intégrée aux programmes / Writing Across the Curriculum comme alternative à la réussite à ce même test; ce programme a ceci de particulier qu'il s'attaque au problème de la crise de l'écriture et de la pensée par l'enseignement de la pensée par l'écriture.

De fait, par le test ou par d'autres programmes, l'université assume une responsabilité morale et sociale envers les étudiants, le milieu professionnel et la société.

Il va sans dire que le test (de 1985 à 1994), qu'il soit anglophone⁴ ou francophone⁵, et comme tout test d'ailleurs, pose des problèmes et des inquiétudes de tous ordres. Outre l'absence de normalisation autant dans le contenu que dans la forme, et indépendamment du fait que l'évaluation ne soit pas identique d'une langue à l'autre, il appert que francophones

2 Laurence Steven, «The Grain of Sand in the Oyster : Competency Testing as a Catalyst for Attitude Change at the University», in Catherine F. Schryer, Laurence Steven and Renée Corbeil (rédacteurs) *Towards Writing Across the Curriculum*, Human Sciences Monograph Series 1. Sudbury, Laurentian University, pp. 51-78, 1994.

3 Robert E. Babe, «Cable Television», *Canadian Encyclopedia*, 1985.

4 Pour de plus amples informations, voir Laurence Steven, *op. cit.*

5 Simon Laflamme et Jacques Berger, «Compétence linguistique et environnement social». *La revue canadienne de langues vivantes*, vol. 44, n° 4, 1988, pp. 619-638; Simon Laflamme et Jacques Berger, «Autres considérations sur le rapport entre la compétence linguistique et l'environnement social». *Revue du Nouvel-Ontario*, n°s 13-14, 1993, pp. 133-154.

et anglophones se répartissent proportionnellement de façon comparable⁶ non seulement quant à la distribution des résultats, mais aussi quant aux manifestations des formes d'expression⁷, ce qui favorise l'hypothèse d'une influence de l'environnement social qui affecterait les collectivités indépendamment de la langue de communication.

Mais voilà que, en septembre 1994, le test francophone ne comprend désormais plus qu'une rédaction, à l'instar du test anglophone, et que, à partir de cette date, la distribution des résultats des francophones et celle des anglophones ne sont plus comparables⁸ puisqu'on trouve une proportion beaucoup plus grande de francophones que d'anglophones qui échouent au test⁹.

La crise de l'écriture demeure donc entière dans sa complexité et dans son acuité¹⁰, surtout quand l'analyse objective se confond avec l'analyse politique ou lui cède le champ¹¹, étant donné la situation de

6 «Compétence linguistique et environnement social», *op. cit.*, p. 621.

7 *Ibid.*, p. 632. Souligné dans le texte.

8 Reguigui et Laflamme (1996) : «La compétence linguistique dans un monde «branché». Histoire et implications d'un test». *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18, pp. 109-122.

9 Pour une discussion plus détaillée de ce changement, voir Reguigui et Laflamme, *op. cit.*

10 Régine Pierre, «De l'alphabétisation à la littéracie : pour une réforme en profondeur de l'enseignement», in Catherine F. Schryer, Laurence Steven et Renée Corbeil (réd.), *Vers Langue intégrée aux programmes*, Série monographique en sciences humaines 1, Sudbury, Université Laurentienne, pp. 21-50, 1994.

11 Raymond Mougeon, «Le maintien du français et les jeunes Franco-Ontariens», *Langue et société*, n° 13, 1984, pp. 17-20; Raymond Mougeon et É. Beniak (dir.), *Le français parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989; Raymond Mougeon et É. Beniak, *Linguistic Consequences of Language Contact and Restriction. The Case of French in Ontario*, Canada, Oxford, Clarendon Press, 1991; Raymond Mougeon, C. Brent-Palmer, M. Bélanger et W. Cichocki, *Le français parlé en situation minoritaire*, vol. 1, Toronto, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1980; Raymond Mougeon, D. Green, M.C. Truong et G. Marwick, *Le français et l'anglais écrit des élèves franco-ontariens : analyse des erreurs contenues dans un échantillon de rédactions*

contact de langues et le statut du français dans un contexte majoritairement anglophone.

Toutefois, à en juger par les études et rapports portant sur la compétence linguistique à travers le monde, on constate qu'il s'agit d'une crise universelle, ou plutôt d'une universelle perception de crise touchant les sociétés *masse-médiatisées*. Cette inquiétude quasi universelle qui, loin de s'intéresser aux conditions d'acquisition et de production de la compétence linguistique¹², met en évidence l'importance que toutes les sociétés *masse-médiatisées* accordent progressivement à la maîtrise de la langue, particulièrement dans sa manifestation formelle¹³. Cette tendance s'implante, dans la plupart des contextes, aux dépens de l'intégration et de l'appropriation des connaissances scientifiques¹⁴. Ailleurs, aux États-Unis par exemple, l'action est au développement de programmes qui favorisent le développement et le renforcement des habiletés pragmatiques¹⁵ d'étude, de compréhension et de production de textes reliés aux domaines du savoir¹⁶. D'ailleurs, en 1988, l'Université Laurentienne, après avoir constaté que l'enseignement formel de la langue est insuffisant, et que l'appropriation d'un «capital» sociolin-

écrites par des élèves de 12^e et 13^e années, Toronto, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1981; Benoît Cazabon, «Pour une description linguistique du fait français en Ontario», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 6, 1984, pp. 69-93; Benoît Cazabon et Normand Frenette, *Le français parlé en situation minoritaire*, vol. 2, Toronto, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1980; etc.

- 12 A. Helbo, «Évaluer la compétence linguistique. Problèmes et méthodes», *Évaluation et enseignement des langues. Hommages à Frans Van Passel*, Bern, Peter Lang, 1992, pp. 35-55.
- 13 Noam Chomsky, *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge (Mass), M.I.T. Press, 1965.
- 14 Régine Pierre, «De l'alphabétisation à la littéracie : pour une réforme en profondeur de l'enseignement», *op. cit.*
- 15 «De l'alphabétisation à la littéracie : pour une réforme en profondeur de l'enseignement», *op. cit.*, p. 24.
- 16 D.R. Russell, «Writing Across the Curriculum and the Communications Movement : Some Lessons from the Past», *College Composition and Communication*, n° 38, 1987, pp. 184-194; D.R. Russell, «Writing Across the Curriculum in Historical Perspective : Toward a Social Interpretation», *College English*, n° 52, 1990, pp. 52-73.

guistique est devenue impérative pour se tailler une place dans le monde du travail¹⁷, s'est aussitôt ralliée, en créant le programme de *Langue intégrée aux programmes / Writing Across the Curriculum*, à cette nouvelle conception qui fait de l'apprentissage de la langue et des processus cognitifs, ou du développement de la langue et du développement de la pensée, les faces indissociables d'une même pièce¹⁸.

Aujourd'hui, nous assistons à des changements radicaux tant au niveau du rythme de l'évolution de l'écrit qu'au niveau de son importance accrue dans tous les domaines de l'activité sociale, qui se traduisent par l'établissement d'une compétence multivariée.¹⁹ Et étant donné les changements majeurs dans les domaines de la communication de masse qui risquent de créer des inégalités encore plus prononcées entre classes sociales, il devient impératif que les systèmes éducatifs se remettent en question pour s'adapter aux nouvelles exigences de l'époque.

Pour des raisons autant politiques que scientifiques, donc, il importe de poursuivre les recherches sur la compétence linguistique et sur l'aptitude à produire des idées. Les enjeux sont grands. Il importe d'analyser les déterminants extérieurs par des analyses quantitatives et

17 Pierre Bourdieu, «Le fétichisme de la langue», *Actes de recherche en sciences sociales*, 1975, pp. 2-23; Pierre Bourdieu, «Ce que parler veut dire», *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1981, pp. 95-112; Pierre Bourdieu, «Le marché linguistique», *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1981, pp. 121-137.

18 A.N. Applebee, *Contexts for Learning to Write*, Norwood (NJ), Alex Publishing Corporation, 1984; A.N. Applebee et J.A. Langer, «How Writing Shapes Thinking : A Study of Teaching and Learning», *Research Report*, n° 22, Urbana (Ill.), National Council of Teachers of English, 1987, pp. 286-205; J. Moffett, *Teaching the Universe of Discourse*, Boston, Houghton Mifflin, 1968; Emig 1971, R.E., Shafer, «A British Proposal for Improving Literacy», *Educational Forum*, vol. 46, n° 1, 1981, pp. 81-96; E. Maimon, «Cultivating the Prose Garden», *Phi Delta Kappan*, vol. 69, n° 10, 1988, pp. 734-739; Laurence Steven, «The Grain of Sand in the Oyster : Competency Testing as a Catalyst for Attitude Change at the University», *op. cit.*; Renée Corbeil, «Introduction au programme LIP», in Catherine F. Schryer, Laurence Steven et Renée Corbeil (rédacteurs), *Vers Langue intégrée aux programmes*, Série monographique en sciences humaines 1, Sudbury, Université Laurentienne, 1994, pp. 205-208.

19 «De l'alphabétisation à la littéracie : pour une réforme en profondeur de l'enseignement», *op. cit.*, pp. 30-36.

d'étudier de façon qualitative les modes de la production sociale des discours - travaux qui sont en cours.

3. Analyse quantitative

Dans cette phase de l'étude, nous nous limiterons à l'analyse quantitative afin de vérifier si les conclusions des analyses quantitatives de l'enquête de 1986, qui montraient comment le milieu agissait indistinctement sur les francophones et sur les anglophones, peuvent être corroborées en 1994 et 1995. Si l'on ne constate pas de différence, les hypothèses de l'homogénéisation de la culture, de l'uniformisation par le milieu, de la similitude des anglophones et des francophones s'en verront consolidées. Si ce n'est pas le cas, il faudra reformuler ces hypothèses.

Pour l'analyse statistique, le questionnaire a été distribué à toutes les personnes qui ont été soumises au test, mais tout le monde n'a pas pris le temps de le remplir.

En septembre 1994, 2180 personnes se sont présentées à la séance d'administration du test; 61,88% de ces personnes ont répondu au questionnaire (50,36% des francophones et 65,79% des anglophones). En avril 1995, on a accueilli 1024 individus à la séance d'administration du test; 60,55% d'entre eux ont répondu au questionnaire (47,88% des francophones et 67,21% des anglophones).

Les analyses portent donc sur un échantillon et non sur toute la population. Pour cette raison, il importe d'effectuer des statistiques inférentielles, et d'autant plus que les résultats des analyses doivent être extrapolés dans l'espace et dans le temps.

3.1. Comparaison des données de 1986 et de celles de 1994-1995

3.1.1. La différence selon le sexe

En 1986²⁰, on observait un très léger avantage des femmes sur les hommes, à peine perceptible, non inférable statistiquement. En 1994 et 1995 : pour la moyenne des rangs, on trouve un très léger avantage des hommes sur les femmes mais la différence ne se montre pas statistique-

20 Simon Laflamme et Jacques Berger, «Compétence linguistique et environnement social», *Revue canadienne de langues vivantes*, vol. 44, n° 4, mai, 1988, pp. 619-638; Simon Laflamme et Jacques Berger, «Autres considérations sur le rapport entre la compétence linguistique et l'environnement», *Revue du Nouvel-Ontario*, nos 13-14, 1991-1992, pp. 133-154.

ment significative²¹. Chez les francophones, les moyennes des rangs sont à peu près équivalentes pour les hommes et pour les femmes²² et, chez les anglophones, elles laissent filtrer une mince supériorité des femmes, quoique non inférable²³.

Fondamentalement, donc, les performances des hommes et des femmes se répartissent de manière tout à fait comparable.

3.1.2. La différence selon la langue

En 1986, on pouvait conclure à une similitude des distributions pour les francophones et les anglophones. En 1995²⁴, on pouvait encore parler, et cette fois pour toute une décennie, de répartition comparable; du moins, on n'apercevait pas de différence marquée selon la langue du test de septembre 1985 à avril 1994. L'hypothèse de l'uniformité de l'aptitude à produire des idées, de l'homogénéité de la culture dans une société *masse-médiatisée* avait encore droit de cité.

À partir de septembre 1994, on l'a vu, l'évaluation du test en français s'est faite en fonction d'une nouvelle politique : il devenait plus difficile pour un francophone de réussir par comparaison à un anglophone. En conséquence, la distribution des résultats n'allait plus être immédiatement comparable d'une langue à l'autre. Cette situation met bien en évidence l'importance de procéder à des analyses qualitatives. Par ailleurs, elle rend difficile certaines analyses statistiques. Mais elle ne les interdit pas toutes. On comprendra qu'on trouve une variation aussi bien chez les francophones que chez les anglophones et qu'il est toujours possible de mesurer comment cette variation est attribuable à des facteurs communs comme le statut socioéconomique de la famille d'origine ou l'exposition aux médias. Ainsi, malgré la particularité de la distribution des scores en fonction de la langue du test, il demeure

21 La moyenne des rangs est de 883,70 (n=1019) pour les femmes et de 903,07 (n=764) pour les hommes (U=380 802,5; W=689 943,5; z=0,8523; p=0,39).

22 La moyenne des rangs est de 199,01 (n=263) pour les femmes et de 197,50 (n=133) chez les hommes (U=17 356,5; W=26 267,5; z=-0,1337; p=0,89).

23 La moyenne des rangs est de 707,16 (n=757) pour les femmes et de 678,23 (n=631) pour les hommes (U=228 569,0; W=427 965,0; z=-1,5242; p=0,13).

24 Ali Reguigui et Simon Laflamme, *op. cit.*

possible d'étudier l'influence du milieu en fonction des critères qui ont été utilisés dans les analyses précédentes. L'essentiel est ici de vérifier, comme cela a été fait pour les données de 1986, si les caractéristiques environnantes sont susceptibles de faire varier les performances.

3.1.3. Les médias

Les données de 1986 ne révélaient pas de fluctuation des résultats attribuable aux habitudes d'exposition aux médias chez les francophones, c'est-à-dire qu'elles ne permettaient pas de voir de tendance significative qui aurait fait, par exemple, que plus le francophone s'exposait aux médias francophones, meilleur serait son résultat au test. Cela s'expliquait en partie par le fait que l'exposition aux médias francophones n'était pas usuelle. On pouvait néanmoins affirmer que, dans les cas exceptionnels où le francophone «déclare écouter la télévision ou la radio, lire des livres ou des périodiques "toujours en français" ou "souvent en français", les résultats au test apparaissent dans la catégorie réussite»²⁵. Et l'on concluait : «Mais, hormis ces cas d'exception, on observe que, d'un côté, il ne suffit pas d'être fortement exposé au français pour réussir au test et que, d'un autre côté, la faible exposition n'entraîne pas forcément l'échec»²⁶.

Les étudiants de l'échantillon de 1994-1995 ont indiqué leurs habitudes pour chacun des médias sur une échelle de 1 à 7 où 1 correspond à «presque toujours en français» et 7 à «presque toujours en anglais».

3.1.3.1. La télévision

Dans le cas de la télévision, la réponse moyenne des francophones est de 6,00, ce qui dénote une forte inclination à écouter la télévision en anglais; inclination assez marquée, par ailleurs, puisque l'écart-type (1,25) témoigne d'une faible dispersion. L'analyse de variance ne dévoile pas de différence significative pour le résultat du test²⁷. Il reste que les moyennes tendent à diminuer du cas de l'étudiant qui est classé dans la catégorie «problèmes graves» (6,14) à celui de l'étudiant qui réussit (5,52) et que l'écart type procède inversement (de 1,07 à 1,61).

25 Simon Laflamme et Jacques Berger, «Compétence linguistique et environnement social», *op. cit.*, p. 627.

26 *Ibid.*, p. 627.

27 $F_{(3,424)} = 1,56; p = 0,20$.

Ainsi, plus on va vers la réussite, moins la tendance à écouter la télévision en anglais est forte.

Les francophones passent en moyenne 10,60 ($s=8,27$) heures par semaine à écouter la télévision. De la catégorie «problèmes graves» au succès, les moyennes baissent de 11,50 à 8,89. La différence n'est toutefois pas significative²⁸; c'est que les variations à l'intérieur des groupes sont très élevées. Si, dans l'ensemble, on constate une diminution du temps moyen qui est consacré à l'écoute de la télévision au fur et à mesure que la performance s'accroît, il reste que les variations entre les individus sont tellement grandes qu'il est imprudent d'en faire un réel facteur d'explication des résultats du test.

On ne s'étonnera évidemment pas que les anglophones écoutent la télévision en anglais : leur moyenne est de 6,56 ($s=0,91$) sur l'échelle linguistique. Dans l'ensemble, ils écoutent autant la télévision que les francophones (en moyenne 10,89 heures par semaine) et les différences individuelles sont aussi grandes ($s=8,79$). Ce qui fait que le temps qu'on accorde au petit écran ne constitue pas pour eux non plus un facteur de détermination de la performance au test²⁹.

3.1.3.2. La radio

Pour l'écoute de la radio, les analyses vont dans le même sens : pas de différence significative³⁰ d'un résultat du test à l'autre; forte exposition à l'anglais pour les francophones; inclinaison vers l'anglais d'autant moins marquée qu'on passe du cas de «problèmes graves» ($\bar{x}=6,30$, $s=1,21$) à celui de réussite ($\bar{x}=5,63$, $s=1,42$).

Chez les francophones, on écoute un peu moins la radio ($\bar{x}=8,66$) qu'on regarde la télévision ($\bar{x}=10,60$). En moyenne encore, on observe que plus on écoute la radio, moins il est probable qu'on réussisse au test (pour les cas de «problèmes graves» la moyenne est de 9,49; pour la réussite, la moyenne est de 7,24), mais, encore ici, les différences ne sont pas significatives³¹ puisque les variations individuelles sont trop grandes.

28 $F_{(3;419)}=0,79$; $p=0,50$.

29 $F_{(3;419)}=0,56$; $p=0,64$.

30 $F_{(3;415)}=1,41$; $p=0,23$.

31 $F_{(3;411)}=1,48$; $p=0,22$.

L'anglophone ne s'expose pas plus à la radio française qu'à la télévision française. Il écoute un peu moins la radio ($\bar{x}=10,89$) que la télévision ($\bar{x}=9,69$). L'écoute de la radio ne permet pas chez lui non plus de prédire le résultat au test³².

3.1.3.3. La lecture non scolaire

Chez les francophones, la lecture se fait moins normalement en anglais; la moyenne est de 4,85. On ne note pas de différence significative ici non plus en fonction des résultats au test³³. Les personnes dans la catégorie «problèmes graves» ont une moyenne de 5,08 ($s=1,62$); celles qui ont réussi ont une moyenne de 4,44 ($s=1,46$), c'est-à-dire qu'elles tendent un peu moins à lire en anglais.

L'effet de la lecture en dehors des études est assez étonnant. Plus on lit en dehors des heures d'études, moins il est probable qu'on réussisse au test : la moyenne de temps de lecture passe de 6,91 pour la catégorie «problèmes graves» à 4,00 pour la catégorie succès). La différence n'est toutefois pas significative³⁴ et cela est à nouveau attribuable à la très grande variance des résultats.

Moyenne et écart type du temps de lecture en dehors des études chez les francophones

résultat au test	moyenne	écart type
réussi	4,00	3,56
bon mais non réussi	5,26	6,79
problèmes sérieux	6,02	6,29
problèmes graves	6,91	6,99

Les écarts types sont, en effet, très élevés : dans l'ensemble des personnes qui n'ont pas réussi, ils ne descendent pas au-dessous de 6, ce qui signifie qu'on y trouve des personnes qui lisent énormément et d'autres qui ne lisent à peu près pas du tout. Chez les personnes qui ont réussi, cet écart type est encore de 3,56; bien que moindre, il est là aussi élevé (l'intervalle de confiance à 95% est de 2,23 et 5,77). On peut donc constater que les meilleurs ne consacrent pas tous beaucoup de temps à

32 $F_{(3;1468)}=2,00$; $p=0,11$.

33 $F_{(3;408)}=2,04$; $p=0,11$.

34 $F_{(3;413)}=1,65$; $p=0,18$.

la lecture; mais il n'en demeure pas moins que ce temps est, en moyenne, moins élevé qu'il ne l'est pour les autres. On pourrait imaginer que les meilleurs étudiants consacrent beaucoup de temps aux études et que, pour cette raison, ils ne seraient pas en mesure d'aménager trop de périodes de lecture pour lire autre chose que ce qui est relié à leurs travaux scolaires. Cela n'est pas aussi simple. Les étudiants qui consacrent le plus de temps à leurs études sont ceux qui réussissent le moins bien (une moyenne de 18,08 par semaine pour les individus de la catégorie «problèmes graves» et de 13,44 pour la catégorie réussite). On ne peut donc que conclure que la lecture est loin de constituer un facteur déterminant de la compétence linguistique.

L'anglophone ne lit à peu près jamais en français ($\bar{x}=6,59$; $s=0,96$). Par ailleurs, plus il lit en dehors du cadre scolaire, plus il est probable qu'il réussisse au test. Il est en cela différent du francophone.

**Moyenne et écart type du temps de lecture
en dehors des études chez les anglophones**

résultat au test	moyenne	écart type
réussi	7,19	8,51
bon mais non réussi	6,81	8,08
problèmes sérieux	6,43	6,25
problèmes graves	5,60	4,04

Cependant, puisque les écarts types sont élevés, cette tendance n'est pas significative³⁵.

Contrairement à ce que l'on voit dans le cas des francophones, chez les anglophones, en moyenne, plus on étudie, plus on augmente ses chances de réussir le test : la moyenne passe de 12,00 pour la catégorie «problèmes graves» à 15,25 pour la réussite. Toutefois, étant donné que les variations entre les individus sont grandes, on n'obtient pas de différence significative en fonction du résultat au test³⁶; il n'est donc pas permis d'avancer quelque conclusion que ce soit sur ce chapitre.

35 $F_{(3;1463)}=0,47$; $p=0,70$.

36 $F_{(3;1405)}=1,00$; $p=0,39$.

3.1.3.4. La musique enregistrée

L'exposition à la musique enregistrée est à peine moins anglophile que l'exposition à la radio. On ne voit pas là de changement significatif d'un niveau à un autre³⁷. Les moyennes, de «problèmes graves» à réussite, passent de 5,96 à 5,20 et les écarts types sont identiques, à 1,37 dans les deux cas.

À ne poser son regard que sur les moyennes, on constaterait que plus on en écoute, plus sont minces les chances de succès (une moyenne de 10,83 heures par semaine pour les personnes qui présentent des «problèmes graves» et de 6,12 pour les personnes qui ont réussi). Mais, encore ici, les variances sont trop grandes pour qu'on ait affaire à un instrument de prédiction significatif³⁸.

L'anglophone écoute la musique en anglais ($\bar{x}=6,57$; $s=0,96$) et, en moyenne, il s'adonne à cette activité 10,82 heures par semaine, soit un peu plus que le francophone ($\bar{x}=9,29$). Les différences individuelles sont énormes ($s=12,45$). On ne note donc pas de modification significative en fonction de la note au test³⁹.

3.1.3.5. Conclusion sur les médias

Une analyse globale du lien entre les médias et le score au test ne révèle aucune interaction ni chez les francophones ni chez les anglophones pour aucun ensemble de médias. Ces analyses ne cachent donc pas d'informations.

On peut ici conclure que, dans l'ensemble, soit les différences sont trop faibles, soit les variances sont trop grandes pour qu'on puisse noter que l'exposition aux médias prédise les performances linguistiques et cela, aussi bien pour les francophones que pour les anglophones.

3.1.4. Les relations sociales

Les données de 1986 avaient permis de constater, chez les francophones, un «processus d'assimilation d'une génération à l'autre» en ce que, par exemple, les parents se parlaient entre eux plus communément en français que leurs enfants ne le faisaient entre frères et soeurs. Dans les dernières données, on observe aussi cette tendance.

37 $F_{(3;413)}=1,56$; $p=0,20$.

38 $F_{(3;408)}=1,70$; $p=0,16$.

39 $F_{(3;1448)}=1,25$; $p=0,29$.

On a mesuré la fréquence d'utilisation du français sur une échelle de 1 à 8 où 8 signifie que la communication a lieu « toujours en français » et 1 qu'elle se déroule toujours en anglais. Dans la même échelle, on avait des valeurs de 8 à 15 où une valeur de 15 renvoyait à une communication qui se fait « toujours dans une langue autre que le français et l'anglais ». Très peu d'individus ont inscrit des valeurs qui vont de 9 à 15. Quoi qu'il en soit, cette portion de l'échelle a été recodée et ramenée aux valeurs qui s'étendent de 1 à 7. Cela se justifie aisément puisque, par exemple, une valeur de 7 se situe à la même distance de 8 qu'une valeur de 9, ou encore une valeur de 1 est à distance égale de 8 qu'une valeur de 15; 9 a donc été converti en 7, 10 en 6, 11 en 5 et ainsi de suite. Ce qui fait que plus la valeur est près de 1, moins la communication se fait en français et que plus elle est proche de 8, plus il en va autrement. Et comme on trouve peu de cas de communication dans une langue autre que le français et l'anglais, on peut avancer sans exagération réelle que plus la valeur est près de 1, plus la communication tend à être en anglais.

Or, la fréquence moyenne pour la communication des parents entre eux pour les personnes qui se sont soumises au test français, est à 5,72; elle est à 5,92 pour la communication avec la mère, à 5,79 pour la communication avec le père; elle baisse à 5,23 pour la communication avec les frères et soeurs et à 4,73 pour la communication avec les amis. Ces chiffres permettent de constater que, prise dans son ensemble, la situation franco-ontarienne tend à être bilingue même au sein du foyer: un chiffre de 5 indique qu'on parle un peu plus souvent en français qu'en anglais (ou dans une autre langue que l'anglais ou le français). Les pourcentages sont aussi révélateurs. Ce n'est que dans 29,4% des familles où l'on parle français que les parents se parlent toujours en français; cette proportion diminue à 16,5% pour les échanges au sein de la fratrie.

Pour ce qui est de l'influence de l'environnement linguistique sur la performance au test de compétence chez les francophones, on observe que plus les parents parlent français entre eux, plus il est probable que l'enfant connaisse le succès⁴⁰ : les moyennes passent de 5,27 pour l'échec grave à 7,33 pour la réussite. Il en va de même pour la communication avec la mère : plus l'étudiant ou l'étudiante tend à parler

40 $F_{(3;346)}=2,95; p<0,05$.

français avec sa mère, plus ses chances sont grandes de réussir au test⁴¹: chez les personnes qui se situent dans la catégorie des «problèmes graves», la moyenne est de 5,39 et, chez celles qui appartiennent à la catégorie réussite, elle est de 7,20. Le cas de la communication avec le père ne présente pas de résultats statistiquement inférables⁴², mais on note la même inclination : des moyennes de 5,59 pour l'échec grave à 7,29 pour la réussite. Les résultats ne sont pas non plus statistiquement significatifs pour la langue de communication entre les frères et les soeurs⁴³, mais, encore là, la tendance se laisse entrevoir avec des moyennes de 4,93 pour les étudiants qui éprouvent le plus de difficulté et de 6,67 pour les meilleurs. La langue de communication avec les amis n'a pas d'effet significatif⁴⁴ ni de modification sensible.

Le fait de vivre en français au sein de la famille a une certaine influence sur la performance au test. Mais cette exposition à la langue ne rend pas inéluctable la réussite; elle en accroît les probabilités. S'il importe d'être francophone pour réussir au test en français, il ne suffit pas de l'être. On faisait le même constat en se fondant sur les données de 1986. Les analyses qui reposent sur des mesures de tendance centrale comme celles que nous utilisons ici permettent certainement de dégager précisément des tendances; si l'on observait des tableaux de contingence, on verrait que ces tendances comportent des variations et des exceptions ainsi que nous l'avions montré à partir des données de 1996.

Les francophones ne sont pas ici différents des anglophones : même pour l'anglophone, il ne suffit pas d'être exposé à sa langue pour réussir au test de compétence. Ce qu'il y a de particulier dans le cas du francophone, c'est qu'une non-exposition à sa langue ou une non-utilisation de cette langue a pour corollaire l'utilisation de l'autre langue. Cela peut avoir des répercussions sur ses performances dans sa langue maternelle.

3.1.5. L'autoévaluation

Le questionnaire demande aux étudiants d'évaluer subjectivement leur compétence dans la langue dans laquelle ils se soumettent au test et

41 $F_{(3,352)}=3,18$; $p<0,05$

42 $F_{(3,346)}=1,68$; $p=0,17$.

43 $F_{(3,340)}=2,34$; $p=0,07$.

44 $F_{(3,350)}=0,56$; $p=0,64$.

dans l'autre langue officielle, et cela qu'il s'agisse de parler, d'écrire ou de lire. Comme il y a très peu de personnes qui ont pour langue maternelle une langue autre que le français et l'anglais, on peut dire que celles qui font leur rédaction en français sont essentiellement francophones et celles qui la font en anglais sont normalement anglophones – en tout cas on ne commet pas de graves erreurs. Cette autoévaluation se fait sur une échelle de Likert à cinq niveaux⁴⁵.

Dans les données de 1986, on observait que les francophones étaient un peu plus critiques à l'égard de leur compétence dans leur propre langue que les anglophones. Les dernières données laissent entendre la même chose.

À l'oral, les personnes qui ont répondu au questionnaire en français ont une moyenne de 3,90 alors que celles qui ont répondu en anglais ont, elles, une moyenne de 4,47; la différence est nettement significative⁴⁶. À l'écrit, les personnes qui ont répondu en français ont une moyenne de 3,58 pour leur compétence en français, et les personnes qui ont répondu en anglais, une moyenne de 4,14 pour leur compétence en anglais; ces différences sont ici encore tout à fait inféribles⁴⁷. Pour ce qui est de l'aptitude à lire dans la langue dans laquelle on s'est prêté au test, l'autoévaluation des francophones a une moyenne de 4,31 et celle des anglophones de 4,51, différence qui, bien que faible, est statistiquement significative⁴⁸. En eux-mêmes ces résultats sont difficiles à interpréter quoiqu'il semble clair que le francophone tende à porter un jugement plus sévère que l'anglophone sur ses facultés linguistiques dans la langue qu'il choisit pour le test.

L'autoestimation de la compétence en langue seconde tend bien évidemment à être supérieure chez les francophones à celle que l'on trouve chez les anglophones. Les différences sont toujours significatives: à l'oral : 4,21 pour le francophone et 2,30 pour les anglophones; à l'écrit : 4,03 pour les francophones et 2,08 pour les anglophones; à la

45 En français : mauvaise (1), passable (2), moyenne (3), assez bonne (4), bonne (5). En anglais : poor (1), passable (2), average (3), good (4), very good (5).

46 $t_{fr.-an.} = -12,02$; $D = 572,48$; $p < 0,001$.

47 $t_{fr.-an.} = -10,82$; $D = 597,14$; $p < 0,001$.

48 $t_{fr.-an.} = -4,48$; $D = 608,26$; $p < 0,001$.

lecture : 4,38 pour le francophone et 2,52 pour l'anglophone. Ces chiffres traduisent bien les relations habituelles entre un groupe minoritaire et un groupe majoritaire. On mesure davantage l'ampleur de ces relations d'inégalité quand on observe que les francophones ont l'impression d'être meilleurs dans la langue du dominant, la langue seconde (ls) que dans leur langue maternelle (lm) : à l'oral, 3,90 pour le français et 4,22 pour l'anglais⁴⁹; à l'écrit, 3,58 pour le français et 4,03 pour l'anglais⁵⁰; à la lecture, 4,31 pour le français et 4,38, bien que la différence ne soit pas ici significative⁵¹.

L'autoévaluation des francophones n'est pas sans correspondance avec la performance au test de compétence : meilleur on se croit, plus grandes sont les chances de réussir au test et cela est vrai pour son opinion aussi bien sur sa langue parlée⁵² que sur sa langue écrite⁵³ ou sur son aptitude à lire⁵⁴. L'autoévaluation des anglophones, elle non plus, ne semble pas injustifiable si on la confronte aux résultats du test, que ce soit pour l'anglais parlé⁵⁵, pour l'anglais écrit⁵⁶ ou pour l'anglais lu⁵⁷.

Le questionnaire demandait aux étudiants de comparer leur compétence relativement à certains groupes désignés. Dans cette nouvelle autoévaluation, ils avaient trois possibilités de réponse : inférieure,

49 $t_{lm-ls} = -5,84$; $D=425$; $p < 0,001$.

50 $t_{lm-ls} = -8,51$; $D=423$; $p < 0,001$.

51 $t_{lm-ls} = -1,44$; $D=422$; $p=0,15$.

52 $F_{(3;424)} = 6,37$; $p < 0,001$; problèmes graves 3,61, problèmes sérieux 3,94, bon mais non réussi 4,04, réussite 4,35.

53 $F_{(3;422)} = 16,07$; $p < 0,001$; problèmes graves 3,13, problèmes sérieux 3,67, bon mais non réussi 3,86, réussite 4,40.

54 $F_{(3;422)} = 8,11$; $p < 0,001$; problèmes graves 4,00, problèmes sérieux 4,34, bon mais non réussi 4,53, réussite 4,60.

55 $F_{(3;1478)} = 13,39$; $p < 0,001$; problèmes graves 3,40, problèmes sérieux 4,27, bon mais non réussi 4,47, réussite 4,58.

56 $F_{(3;1473)} = 24,96$; $p < 0,001$; problèmes graves 2,60, problèmes sérieux 3,83, bon mais non réussi 4,13, réussite 4,34.

57 $F_{(3;1474)} = 19,52$; $p < 0,001$; problèmes graves 3,20, problèmes sérieux 4,27, bon mais non réussi 4,50, réussite 4,66.

équivalente, supérieure. Ces variables ont été traitées en tant que cardinales où, pour le premier cas, la valeur était de 1, pour le second, de 2, et pour le troisième, de 3. Francophones et anglophones trouvent généralement leur compétence équivalente, sinon supérieure, à celle de leurs parents ($\bar{x}_{fr.}=2,27$ et $\bar{x}_{an.}=2,26$) et, en cela, ils sont semblables⁵⁸. Ils considèrent aussi avoir des compétences équivalentes et parfois supérieures à celles de leurs camarades de classe ($\bar{x}_{fr.}=2,17$ et $\bar{x}_{an.}=2,08$)⁵⁹ ou de «tout le monde» ($\bar{x}_{fr.}=2,03$ et $\bar{x}_{an.}=2,24$)⁶⁰. Par comparaison à l'annonceur de la radio, les francophones tendent à se sentir inférieurs ($\bar{x}_{fr.}=1,46$), et les anglophones, à se juger à peu près équivalents ($\bar{x}_{an.}=1,99$)⁶¹. Si maintenant ils se comparent à leurs professeurs, leur autoévaluation est plus modeste, pour les deux groupes linguistiques ($\bar{x}_{fr.}=1,34$ et $\bar{x}_{an.}=1,47$)⁶². Ainsi, malgré les différences statistiquement significatives entre francophones et anglophones, les tendances sont les mêmes pour les deux groupes; on trouve seulement que les anglophones affichent, en moyenne, un peu plus communément de confiance en leurs moyens que les francophones.

La mesure de la comparaison avec les divers types de personnes n'explique pas toujours le résultat au test de compétence. On ne trouve aucune variation des moyennes, par exemple, en fonction de l'évaluation par rapport aux parents, ni chez les francophones⁶³, ni chez les anglophones⁶⁴. La comparaison aux professeurs n'est pas explicative non plus pour aucun des deux groupes linguistiques⁶⁵. La comparaison avec les camarades de classe semble produire des distinctions statistiquement

58 Et la différence n'est pas significative ($t_{fr.-an.}=0,29$; $D=608,44$; $p=0,77$).

59 La différence, ici, bien que faible, est significative ($t_{fr.-an.}=3,30$; $D=532,00$; $p<0,001$).

60 Différence significative ($t_{fr.-an.}=-8,56$; $D=736,92$; $p<0,001$).

61 Et la différence est significative ($t_{fr.-an.}=-16,23$; $D=630,91$; $p<0,001$).

62 Différence significative ($t_{fr.-an.}=-3,99$; $D=758,62$; $p<0,001$).

63 $F_{(3;415)}=0,04$; $p=0,99$.

64 $F_{(3;1453)}=0,43$; $p=0,73$.

65 Pour les francophones : $F_{(3;413)}=0,80$; $p=0,50$. Pour les anglophones : $F_{(3;1446)}=0,60$; $p=0,61$.

significatives pour les francophones⁶⁶ et pour les anglophones⁶⁷. Pour ce qui est de la comparaison avec «tout le monde» ou avec l'annonceur de la radio, l'analyse de variance est significative chez les anglophones mais non chez les francophones. Ce phénomène est largement attribuable à la taille des échantillons et au surcroît de confiance en soi des anglophones; mais il reste qu'on trouve des tendances similaires pour les deux groupes. Chez les francophones, dans la comparaison avec «tout le monde», les personnes qu'on classe dans la catégorie «problèmes graves» ont une moyenne de 1,95; les anglophones dans la même catégorie ont une moyenne de 1,80. S'ils figurent dans la catégorie réussite, les francophones ont une moyenne de 2,17, les anglophones de 2,34⁶⁸. Le cas de la comparaison avec l'annonceur de la radio est différent. Les francophones sont d'autant plus critiques d'eux-mêmes qu'ils sont bons selon les critères du test de compétence : les meilleurs ont une moyenne de 1,31, et les pires, une moyenne de 1,44⁶⁹, comme si à la compétence s'ajoutait un surplus de sévérité; les anglophones qui font le moins bien ont une moyenne de 1,60, ceux qui font le mieux, une moyenne de 2,07⁷⁰.

On peut conclure ici que, dans les deux groupes linguistiques, les individus témoignent généralement d'une certaine clairvoyance quant à leur compétence, si l'on prend pour critère le score qui est obtenu au test.

On peut aussi conclure que les francophones n'ont pas le sentiment d'une détérioration de la langue si l'on se fie à leur opinion par rapport à leurs parents et ce, malgré le fait que, comme on l'a vu plus haut, la communication se fait moins en français au sein de la fratrie qu'entre les parents.

3.2. De nouvelles informations

3.2.1. Le statut socioéconomique de la famille d'origine

Les performances au test de 1986 avaient été analysées en fonction

66 $F_{(3,417)}=5,97$; $p<0,001$.

67 $F_{(3,1450)}=7,19$; $p<0,001$.

68 Pour les francophones : $F_{(3,408)}=1,98$; $p=0,11$. Pour les anglophones : $F_{(3,1447)}=10,99$; $p<0,001$.

69 $F_{(3,409)}=0,59$; $p=0,62$.

70 $F_{(3,1438)}=4,09$; $p<0,01$.

du sexe, de la langue de communication, de l'exposition aux médias et de l'autoévaluation de la compétence linguistique. La conclusion générale était celle d'une homogénéisation du rapport à la langue, ou plutôt à la production des informations en société. Si cette hypothèse est vraie, cela signifie qu'on ne devrait pas trouver de fluctuations des scores au test en fonction du statut socioéconomique de la famille d'origine. L'origine familiale joue un rôle peu défini.

L'occupation de la mère⁷¹ ne semble pas avoir d'influence dans le cas des francophones. En effet, si l'on ramène ces occupations à une cote cardinale et qu'on procède à une analyse de variance selon les résultats au test, bien qu'on voie une légère progression d'une moyenne de 47,03 pour les plus faibles à 51,18 pour les plus forts, les différences ne sont pas significatives⁷². L'occupation de la mère n'a pas non plus d'effet dans la population anglophone⁷³ et cela en dépit du fait que les moyennes passent de 32,16 pour les personnes dont on évalue qu'elles ont des problèmes graves à 47,84 pour celles qui ont réussi au test. Cela s'explique par le fait qu'on dénombre très peu d'individus, chez les anglophones, parmi les étudiants qui ont les pires résultats, et par le fait que la variation des moyennes des occupations soit très faible en fonction des trois autres niveaux.

L'influence du père est significative chez les francophones⁷⁴ mais non chez les anglophones⁷⁵. Dans le cas des francophones, la moyenne pour l'occupation des pères va de 43,25 pour les étudiants les plus faibles à 47,07 pour les plus forts; chez les anglophones, ces moyennes vont respectivement de 46,63 à 49,11.

71 Les occupations ont d'abord été classées d'après l'index de Statistique Canada de 1981 (*Classification type des professions*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services, catalogue 12-565F, février). Elles ont ensuite été ramenées à une échelle à cinq niveaux établie à partir des valeurs calculées par Bernard R. Blishen, William K. Carroll et Catherine Moore («The 1981 Socioeconomic Index for Occupations in Canada», *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 24, n° 4, pp. 465-488, 1987).

72 $F_{(3;292)}=0,34$; $p=0,80$.

73 $F_{(3;1146)}=1,47$; $p=0,22$.

74 $F_{(3;399)}=2,61$; $p<0,05$.

75 $F_{(3;1394)}=0,69$; $p=0,56$.

En bref, les moyennes sont relativement basses dans tous les cas : on n'observe donc pas de variations importantes ni d'un groupe linguistique à l'autre, ni, quant au test, d'un niveau à l'autre. Le statut socio-économique de la famille d'origine semble assez homogène pour toute la population étudiante. S'il y a une variation statistiquement significative en ce qui a trait aux pères des étudiants francophones, elle ne révèle pas de différences importantes et il s'agit de statistique inférentielle limite ($p=0,0514$). Si l'on sent que les moyennes tendent à monter des personnes classées parmi celles qui éprouvent des «problèmes graves» à celles qui réussissent au test, ce n'est pas pour marquer des écarts notoires.

Le niveau d'éducation des mères des étudiants francophones est sans influence comme l'indique le test de Kruskal-Wallis⁷⁶ mais il l'est pour celui des mères des anglophones⁷⁷. Les mères de la population anglophone sont, dans l'ensemble, plus instruites : on en compte moins en proportion qui, par exemple, n'ont pas terminé leurs études secondaires (25,7% pour 15,6%).

Le niveau d'éducation des pères n'agit pas non plus sur les élèves francophones⁷⁸ ni sur les élèves anglophones⁷⁹. Dans le cas des parents francophones, si l'on ne fait attention qu'à la moyenne des rangs, on ne dénote même pas de tendance à l'augmentation – les résultats ne sont pas consistants. Dans le cas des parents anglophones, on note cependant, nonobstant leur caractère non inférable, une tendance qui fait que plus les parents sont instruits, meilleures sont les chances de l'enfant de réussir au test. Mais on ne peut traiter ces résultats qu'avec d'immenses réserves à cause, notamment, des variations à l'intérieur même de chacun des scores, c'est-à-dire que cette tendance comporte bon nombre de contradictions qui rendent précisément les résultats non inférables.

Le cas des revenus familiaux est le suivant : une légère tendance à l'augmentation au fur et à mesure qu'on s'élève des étudiants les plus

76 $X_p^2=2,12$; $p=0,55$.

77 $X_p^2=10,60$; $p < 0,05$.

78 Test Kruskal-Wallis, $X_p^2=4,36$; $p=0,23$.

79 Test Kruskal-Wallis, $X_p^2=2,93$; $p=0,40$.

faibles aux plus forts mais pas de variation significative, et cela aussi bien pour les anglophones que pour les francophones⁸⁰. Ces résultats témoignent, une nouvelle fois, de l'homogénéité des statuts socio-économiques des familles de la population étudiante de l'Université en même temps qu'ils révèlent que l'influence de la famille est très faible, en tout cas qu'on ne saurait prédire les performances de l'étudiant par la simple invocation de l'occupation, du niveau d'éducation ou du revenu des parents.

3.2.2. Les études en français au primaire et au secondaire

Presque toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire en français ont fait des études primaires et secondaires en français et la presque totalité de ces études ont effectivement été faites en français (90% et plus). Cette proportion d'études en français n'a pas d'influence sur le score au test ni en ce qui a trait aux études primaires⁸¹, ni en ce qui concerne les études secondaires⁸². Cela va sans dire puisque tout le monde ou presque a fait à peu près la totalité de ses études en français avant d'arriver à l'université et qu'on n'en trouve pas moins une distribution importante des résultats. En bref, il ne suffit pas d'avoir étudié en français pour passer le test et on ne peut pas dire que plus on aura étudié en français avant d'être admis à l'université, meilleur on sera. Les francophones ne sont pas en cela distincts des anglophones.

3.2.3. L'âge

L'âge, pour la population qui répond au questionnaire en français, n'a aucune influence puisque presque toutes les personnes qui sont soumises au test ont entre 20 et 22 ans.

3.2.4. Le pays de résidence

À peu près tous les francophones déclarent comme pays de résidence et d'origine le Canada, comme province de résidence et d'origine,

80 Les revenus sont donnés en valeurs ordinales. Les test de Kruskal-Wallis sont de $X_p^2=5,76$; $p=0,12$ pour les anglophones et de $X_p^2=0,60$; $p=0,90$ pour les francophones.

81 $F_{(3;340)}=1,18$; $p=0,32$.

82 $F_{(3;346)}=1,17$; $p=0,32$.

l'Ontario. La plupart d'entre eux proviennent du nord de l'Ontario et habitent cette même région. On ne trouve pas de variation en fonction de ces variables.

3.2.5. L'année du programme

L'année du programme ne fait pas non plus varier les résultats au test. Cependant on note que le test est davantage destiné aux étudiants des niveaux inférieurs. Au fur et à mesure que les étudiants progressent dans leur programme, ils réussissent sans doute à décrocher leur note de passage dans les cours qui peuvent se substituer au test.

4. Conclusion

Est-il possible de prédire les performances des étudiants à partir de variables exogènes? S'il s'agit de caractéristiques sociodémographiques, la réponse est négative, du moins si l'on évalue des ensembles globaux.

Il semble que la distribution de la compétence soit quelque peu aléatoire, que ce qui la rend possible ne résulte pas des déterminants usuels de la sociolinguistique. Et les analyses que nous venons d'effectuer le confirment.

Ces analyses, toutefois, se concluent sur un paradoxe. D'une part, l'hypothèse de l'homogénéisation de l'aptitude à produire des connaissances se confirme, mais il appert que cette confirmation a pour pendant la variation entre les individus; dans une large mesure, ce qui empêche de valider les variables indépendantes et de faire état de la différence selon les groupes sociaux, c'est la dispersion même des caractéristiques individuelles. La question se pose donc de savoir comment il est possible que l'homogénéisation ait pour corollaire la différenciation. Or, c'est ici même que prend toute sa force l'hypothèse de l'uniformisation sociale. En effet, bien que les comportements soient variés et que certaines caractéristiques sociodémographiques des individus soient dissemblables, on assiste à des performances tantôt comparables, tantôt non. L'uniformisation est telle qu'elle ne permet même pas à la personne chez qui les dispositifs sont idéaux de mieux faire qu'une autre chez qui on ne trouve pas les mêmes conditions potentiellement favorables. Et c'est cette volatilité du social, rendue possible par la *masse-médiatisation*, qui fait qu'autant il est peu permis de prédire le succès, autant il est possible d'admettre le caractère aléatoire de l'aptitude à produire des connaissances. Ce phénomène, loin de confirmer les thèses d'un psychologisme naïf qui ramène la compétence à des caractéristiques individuelles acquises ou innées, montre à quel point la société, en massifiant

l'incapacité à produire des idées, étend son dispositif par delà les déterminants individuels. On n'assiste pas à une vaste manifestation des dispositions individuelles, mais plutôt à une socialisation de l'indifférenciation. Ce qui fait qu'une personne, ou plutôt un ensemble de personnes, indifférenciées à maints égards, parvient à manipuler quelque peu les outils linguistiques en dehors de la reproduction des idées sociales et à découvrir dans un nouveau cadre théorique qui pourra illustrer ce qui est partagé, à côté de tout ce qui ne l'est pas, par les personnes qui viennent à fabriquer des significations compréhensibles au niveau de l'écrit, et probablement en deçà de l'écrit également. On découvrira probablement là que la société arrive à faire que des personnes ne se reconnaissent plus dans le discours de masse, dans les consensus sociaux, et que, par conséquent, elles en viennent à devoir se doter d'informations qui leur permettent de se reconnaître et peut-être, dans la mesure où la société parvient à admettre le différent, de se faire connaître en société. On découvrira là une aptitude de la société qui homogénéise les aptitudes à produire des idées, à produire aussi des aptitudes à intervenir sur soi, en luttant contre l'homogénéisation.



Des marqueurs linguistiques de l'identité culturelle

Benoît Cazabon

Identité linguistique et culturelle et le groupe d'appartenance

L'identité linguistique et culturelle relève d'un système complexe de représentation de soi par rapport à un groupe d'appartenance. L'étude du soi comme contenu englobe une bonne part de ce qu'on reconnaît à la discipline de la psychologie sociale. On y traite de la cognition sociale, de la perception de soi et des autres, des attributions, des attitudes par rapport au soutien, à l'attachement et à la comparaison sociale, à la dépendance, à l'engagement, au conformisme, à l'acquiescement, au pouvoir, à l'autorité, entre autres dimensions. Chacune de ces dimensions sera utile pour l'étude de l'identité linguistique et culturelle même s'il serait très long de résumer ici la littérature s'y rapportant. Nous renvoyons les lecteurs aux excellents travaux de vulgarisation, dont celui de Robert J. Vallerand (1994) qui nous a inspiré à maintes reprises. Ce savoir sera mis au service d'une analyse de contenu linguistique.

Dans cet article, nous traiterons de l'identité linguistique et culturelle des individus que notre échantillon réunit et non de l'identité collective d'un groupe en particulier. Ce n'est pas le comportement du groupe qui nous intéresse autant que la formation de l'identité chez chacun des individus formant le groupe, si tant est qu'il existe. **Peut-on trouver des traces de l'identité linguistique et culturelle dans les paroles et les écrits des individus?** C'est la question qui nous interpelle ici. Ensuite, nous verrons le rapport qui s'établit entre l'identité et l'appartenance. Pour tenter d'y répondre, nous analyserons des journaux de bord d'étudiants inscrits dans un cours de linguistique à l'Université Laurentienne de Sudbury en Ontario¹. Mais avant, nous tenterons de tracer une carte conceptuelle des dimensions à rechercher dans ces témoignages.

1 Nous avons eu l'occasion de présenter le groupe à l'étude dans Cazabon, Benoît (1992), «L'interculturel et le respect des différences», dans *Franco-phonies d'Amérique*, No 2, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, pp.73-86.

Cette opération conceptuelle servira de méthodologie à l'analyse des contenus.

Identité linguistique et culturelle : revue des concepts fondamentaux

En 1981, le CIRB et IDERIC tenaient à Sophia Antipolis un colloque sur l'identité culturelle¹ dont les données font toujours autorité. Dans leur article, Michel Oriol et Marie-Antoinette Hily (1982) définissent l'appartenance en ces termes :

Appartenir à un groupe étendu (ou encore à un groupe pourvu de dimensions historiques), c'est posséder et/ou exprimer certains traits qui sont susceptibles de manifester ou de signifier que l'on se situe, ou se conçoit dans un cadre collectif d'intérêts ou d'un destin partagés avec d'autres sujets, catégorisés de façon équivalente, en opposition significative avec d'autres sujets relevant de groupes autrement caractérisés.²

La définition suppose qu'il y a des traits et des manifestations de l'appartenance. On peut appliquer au phénomène à la fois une approche essentialiste et une approche constructiviste (posséder/ se situer). La définition prévoit aussi que le sujet interrogé peut prendre position par rapport à lui-même et à son groupe de référence et qu'il est en mesure de se situer par rapport à d'autres sujets semblables ou à d'autres distincts de lui et de son groupe d'attache. Ces distinctions seront importantes compte tenu de la question retenue pour cet article. Des sujets peuvent-ils exprimer leur appartenance? Quelles sont les caractéristiques propres ou fondamentales à un groupe d'appartenance particulier? Peuvent-ils identifier des activités, des événements, des gestes partagés par des «sujets catégorisés de façon équivalente»? Ces questions seront au coeur de notre analyse.

L'appartenance sera vue comme la résultante du processus construisant l'identité. L'être humain est un système complexe dont le noyau

- 1 Gendron, Jean-Denis, Alain Prujiner et Richard Vigneault, *Identité culturelle : approches méthodologiques. Actes du colloque IDERIC-CIRB tenu à Sophia Antipolis (France) du 25 au 30 mai 1981*, publication B-113, Québec : CIRB, 1982, 159 p.
- 2 Oriol, Michel, Marie-Antoinette Hily, *L'identité, signifiants et dimensions*, Dans Gendron et al, op. cit. p. 149.

central est son identité. Une personne a un nom, exerce une profession, et appartient à un groupe étendu. Ce sont des marques de son identité personnelle, professionnelle et socioculturelle, quand on veut faire vite. Dire que je m'appelle Benoît Cazabon, que je suis professeur d'université et Franco-Ontarien, ce n'est pas se référer à trois objets différents. Bien malin serait celui qui pourrait distinguer les frontières de ces diverses parties. On peut ne pas demeurer professeur tout au long de sa carrière. On peut dire qu'on est plus que franco-ontarien aussi. La seule dimension qui semble permanente en dépit des nombreuses transformations à travers les années (même si on peut changer de nom), c'est ce qui constitue l'identité personnelle. Le cœur de cette identité n'est pas dissociable d'une dimension sociale et d'une dimension culturelle. Ces remarques nous placent en plein rapports de contiguïté et de réciprocité d'influences.

Reprenons brièvement quelques concepts de la psychologie sociale dans la mesure où ils influenceront la suite de cet article. Le système-soi est à la base de trois dimensions formant la personnalité : la connaissance, la créativité, la spiritualité. L'être humain est capable de raison, d'imagination et de volonté. En combinant ces trois dimensions, l'humain propose à ses semblables des réflexions éclairantes, des projets inspirants, et des sentiments supérieurs. Basch (1995) propose un modèle intéressant du système-soi pour nos considérations linguistiques et culturelles. Apprendre, créer, et choisir (l'ancien libre arbitre) développe l'amour-propre. L'amour-propre trouve sa motivation dans deux principes : l'ordre et la compétence. Il y a des gestes, des activités, des lieux, des situations qui donnent un sens d'ordre et de compétence et celui-ci renforce l'estime de soi. L'identité culturelle est donc une construction motivée, fondée sur le sens d'ordre et de compétence, comme le développement de l'identité personnelle, dont elle est une dimension importante.

Donnons deux exemples. Quelqu'un se présente dans un magasin, on le sert dans sa langue, il y entend de la musique française, il y achète un journal de langue française : il a un sentiment d'ordre. C'est ainsi qu'il aime que les choses soient. C'est ce qu'expriment souvent les francophones en visitant le Québec. Tout semble si facile sur le plan linguistique. Second exemple : une personne participe à une exposition scientifique dans son école. Toute la journée, elle explique aux visiteurs son projet. Un imprévu survient : elle prend une décision qui évite un pépin. Elle prend conscience de ses capacités et de ses intérêts en science et dans les études en général. Ses pairs sont fiers d'elle. Cette personne est habitée

par un sentiment de compétence. Un mouvement spiralaire se met en marche par lequel une personne sentant un sens d'ordre et de compétence développe son amour-propre, ce qui l'amène à prendre des décisions favorables au développement de situations d'ordre et de compétence, et ainsi de suite. Rapportons ces commentaires au plan culturel et linguistique. Il arrive qu'une personne ressente ou exprime de la honte, de l'agressivité, un manque de stimulation, de l'angoisse, de la culpabilité, etc. à l'égard de son vécu linguistique. Elle le dit et ses comportements le révèlent. Peut-on tirer un enseignement de ces traces par rapport à son identité? Peut-on utiliser ces traces pour tirer des conclusions ou des généralisations sur l'identité linguistique ou culturelle du locuteur? En fait, on constate que les conditions établissant l'ordre et la compétence sont perturbées et l'écrit laisse des traces, des marques, des déclencheurs à l'aide desquels on établira des constats. Cet article tente de donner une méthode d'analyse de traces linguistiques dans le but d'évaluer les conditions de réalisation des identités linguistiques et culturelles. Ce sont les portées et limites de cet article. Pouvoir, par l'éducation, développer, dans des conditions souvent néfastes, une conscience qui permette aux intéressés de faire malgré tout des choix éclairés. Permettre à ceux et à celles qui ont charge d'accompagner les jeunes de partager de façon éclairée ce cheminement, de le commenter en utilisant des concepts de référence éprouvés, et de permettre aux jeunes de s'autodéterminer plutôt que de subir les événements.

Le problème de recherche

Trois aspects ont retenu notre attention. La notion d'identité culturelle comme telle pose problème. La présente étude est le fruit d'un long cheminement de l'auteur¹ et de la contribution essentielle de la théorie de Basch que nous avons présentée plus haut. En deuxième lieu,

1 Nous avons étudié le même corpus dans l'étude en note 1 (Cazabon 1992). Par ailleurs, nous avons produit deux textes de réflexion. Le premier fut commandé par la Commission royale sur l'éducation coprésidée par Bégin-Caplan, *Pour l'amour d'apprendre*, Toronto : Gouvernement de l'Ontario, 1994. Le texte est intitulé «École et culture», 1994, 12 pages. Le second a fait le sujet de quatre conférences dans le cadre des Symposiums régionaux de l'ACELF, *L'école française et l'identité culturelle*, à Ottawa, Saint-Boniface, Montréal, et Moncton. Le texte est intitulé «Pour une pratique de soi ou de la place de l'identité culturelle dans l'éducation de langue française au Canada», 1996, 24 pages.

se pose un problème de méthodologie. Quels outils sont les plus aptes à cerner l'identité culturelle et linguistique? Enfin, le corpus dont nous disposons répond-il aux critères essentiels permettant d'appliquer la méthode et surtout, de cerner l'identité culturelle selon la définition que l'on en donne?

Méthodologie

Les sujets

En 1986, dans le cadre d'un cours d'introduction à la linguistique, nous avons proposé aux étudiants de tenir un journal quotidien pendant au moins trente jours. Dans ce journal, nous leur demandions de noter des événements linguistiques : à qui ils avaient parlé, dans quelle langue, à propos de quoi et de quelle façon ils s'étaient senti dans ces échanges. Y avait-il eu des réactions qui les affectaient, les laissaient perturbés et pourquoi?

Des soixante-sept étudiants inscrits au cours, quarante-deux ont remis leur cahier. Nous avons retenus aléatoirement 16 copies pour le présent exercice de vérifier notre méthodologie et notre hypothèse. Pour une description plus complète des sujets, nous renvoyons le lecteur à notre étude de 1992.

Les instruments d'analyse de contenu

L'analyse de contenu est une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative de contenu manifeste de la communication. C'est la définition qu'en donnait Berelson, B. (1952). Aujourd'hui, l'opinion qu'on en tient est à la fois plus nuancée et plus productive. Si l'intention demeure d'offrir des données systématiques, on se préoccupe moins de savoir si elles sont toujours objectives et quantitatives. L'usage que nous en ferons se place dans les règles de toute recherche qualitative : l'objet est social; il est considéré dans sa globalité; la méthode est évaluée à sa crédibilité, à sa transférabilité, à sa fiabilité. Ce sont quelques-uns des traits que l'on reconnaît à la recherche qualitative (Voir entre autres Huberman, Michael A. et Matthew B. Miles, 1991; Pourtois, Jean-Pierre et Huguette Desmet, 1988; Poisson, Yves, 1991). Nous utilisons le récit de vie comme matériel et y appliquons une analyse de contenu : deux méthodes reconnues en recherche qualitative.

Deux aspects du contenu peuvent être analysés. On peut s'intéresser à décoder des marques formelles. Nous retiendrons de notre corpus un

certain nombre de marques formelles inscrites dans le code même des locuteurs (Voir Annexe 1). La question sera de savoir dans quelle mesure ces marques sont porteuses de signification par rapport à l'identité culturelle et linguistique. L'autre versant de l'analyse, et de loin le plus significatif, a trait aux segments du contenu se référant à une question de linguistique ou de culture. Par opposition à d'autres systèmes sémiologiques, la langue jouit d'une double articulation (Saussure 1971; Martinet 1970) ce qui rend possible trois niveaux d'interprétation. Par exemple, la fièvre fait souffrir le patient mais ce n'est pas la maladie dont il est atteint. Il s'agit du symptôme d'une autre manifestation. L'usage particulier du code, que ce soit au niveau phonique, graphique, morphosyntaxique ou lexical peut jouer le même rôle. Une anomalie dans le code signifie qu'il y a un trouble à un autre niveau du système communicatif. Cependant, en plus de celui-ci, il peut y avoir des indicateurs inscrits dans ce que le sujet dit (la matière du contenu). Enfin, troisième niveau de codage, métalinguistique et métacognitif celui-là, le sujet peut commenter ce qu'il dit (la matière sur la matière du contenu). Notre analyse portera surtout sur ces deux derniers niveaux de contenu.

Traitant d'un système ouvert (par contraste avec un système fermé plus simple comme le code de la route, par exemple), nous avons avantage à considérer les énoncés du corpus comme tel. Bien que l'on puisse reconnaître certaines régularités dans les occurrences, il serait hasardeux de ne retenir que l'aspect superficiel des propos ou de les réduire à des lieux communs. En matière de sciences humaines et sociales, on a toujours avantage à comprendre le codage ou l'analyse comme un moyen auquel échappent malgré tout plusieurs aspects de la complexité du phénomène étudié. Les modèles en langage courant ont leur place dans la théorie des systèmes¹ à condition de ne pas se limiter à un modèle traditionnel de l'application de la procédure analytique fondée sur l'absence ou la faible interaction entre les parties et les relations linéaires des parties à la somme. Par exemple, une analyse traditionnelle des revenus des familles francophones actuelles pourrait conclure à une amélioration remarquable en utilisant des méthodes de

1 Voir Bertalanffy, op. cit. Note 7, p. 20 et suiv. Nous allons recourir à des mots clés des sciences humaines pour rendre compte d'énergies, de dynamiques, de tensions, d'entropies, d'évolutions, etc. se rapportant à l'identité.

calcul propres aux systèmes fermés. Par contre, la prise en compte du taux d'accélération de l'évolution sociale générale pourrait indiquer un recul dans le revenu moyen des familles francophones. La croissance n'est pas logarithmique (simple, multiple ou exponentielle) mais log-log comme l'a démontré Hart (1959) tel que rapporté dans Bertalanffy (1973) Nous essayerons de tenir compte des hiérarchies, des différenciations progressives, des rétroactions comme elles s'appliquent généralement dans les analyses comparatives de systèmes fermés tout en gardant à l'esprit que le système socioculturel sur lequel nous nous pencherons peut mieux s'expliquer par des modèles probabilistes et implicationnels¹.

Choix des unités d'analyse

Il n'existe pas de sémiologie générale des unités de contenu d'analyse. Cependant, une perspective systémique² permet de se rapprocher de la complexité³ du phénomène à l'étude. L'organisation de la grille que nous présentons se fonde sur la triple assise de la connaissance, de la créativité, et de la spiritualité ou de la raison, de l'imagination et de la volonté. Ces trois piliers peuvent être vus tantôt sous l'angle de la forme tantôt sous celui du fond. Nous avons choisi ce cadre général pour la valeur intrinsèque de cette organisation et parce que des énoncés

1 Voir Cazabon, Benoît 1985, *Mesurer la compétence à la communication en langue française dans des situations minoritaires*, thèse de doctorat, Université de Sherbrooke. Nous avons fait usage de tels modèles pour analyser la relation dans la hiérarchie des erreurs linguistiques dans les copies d'un test de compétence.

2 Nos remarques s'inspirent du troisième lieu des études systémiques soit celui que Bertalanffy décrit comme la «philosophie des systèmes» dans le courant des travaux de Thomas Kuhn (1983). Voir : Bertalanffy, Ludwig von, 1973, *Théorie générale des systèmes*, Paris : Bordas, Dunod, 298 p.; Gadamer, H. G., 1982, *L'art de comprendre*, Paris : Aubier Montaigne, 295 p.; Hiley, David, R., James F. Bohman, Richard Shusterman, (éds) 1991, *The Interpretive Turn*, Ithica et London : Cornell University Press, 322 p.; Kuhn, Thomas, S. 1983, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris : Flammarion, 284 p.

Bien qu'il soit impossible d'en rendre compte dans cet article, nous privilégions aussi l'analyse pragmatique du discours qui dépasse la phrase telle qu'on la pratique depuis Eco (1979).

3 Voir Morin, Edgar, les 3 tomes de *La méthode*, 1977, 1980, 1986, Paris: Le Seuil.

linguistiques portant sur la langue et la culture vont se référer implicitement ou explicitement à ces organisateurs généraux.

En premier lieu, on retrouvera, dans le corpus, des énoncés portant sur la langue et la culture qui ont l'allure de raisonnements ou d'hypothèses. Il s'agit de propos métalinguistiques ou métacognitifs, c'est-à-dire d'énoncés indiquant une **réflexion**. En deuxième lieu, on retrouve des propos marquant la capacité de l'auteur de rompre avec la façon habituelle de penser ou d'agir. Il s'agit de propos faisant appel à l'**imagination**. Enfin, on retrouvera des énoncés se rapportant à des choix faits, manqués, ou envisagés. Il s'agit de propos à référence axiologique ou pragmatique, c'est-à-dire d'événements à propos desquels on applique sa **volonté** ou auxquels on accorde une valeur, ou encore, à l'intérieur desquels on agit ou n'agit pas.

Grille d'analyse

1. Catégories métacognitives ou métalinguistiques

Nous retenons en premier lieu les trois catégories de connaissance reconnues en psychologie cognitive (Anderson 1983, 1985) et généralement connues dans les milieux éducatifs.

- 1.1 Les connaissances déclaratives. Il s'agit essentiellement des connaissances théoriques (Tardif, 1992). On reconnaîtra cette catégorie dans les énoncés retenus aux tentatives de définitions nombreuses : définition de l'identité, de l'appartenance, du bilinguisme, de la langue, des fonctions de la langue, etc. Comme le note Tardif, il s'agit de connaissances plutôt statiques, sans effet nécessaire sur les actions. On notera même des contradictions nombreuses entre diverses sections d'un même journal ou entre les déclarations et les faits rapportés. En matière d'identité culturelle, les connaissances déclaratives se retrouvent dans les énoncés où l'auteur parle de son pouvoir, des valeurs définissant ses motivations. Il communique sa capacité culturelle.
- 1.2 Les connaissances procédurales. Il s'agit des connaissances exprimées au sujet de la façon de réaliser une action. Ces énoncés sont généralement situés en donnant les circonstances et la prise de décision à laquelle arrive l'auteur. Dans notre corpus, ces énoncés sont souvent ponctués par un point d'interrogation indiquant que l'auteur éprouve des difficultés à se rendre à une action. En matière d'identité culturelle, les connaissances procédurales démontrent la

capacité de l'auteur à s'engager dans des activités gratifiantes pour lui-même et son entourage. Il partage sa capacité culturelle.

- 1.3 Les connaissances conditionnelles. Il s'agit des connaissances reliées aux conditions de l'action. Si, dans les connaissances procédurales, la personne s'interroge sur le comment de l'action, ici, il le fait sur le pourquoi et le quand. Ces connaissances ouvrent sur la conscience écologique et spirituelle. L'auteur peut faire intervenir un niveau de volonté ou d'intention plus personnel. Il n'atteint cependant pas toujours ce niveau de complexité. Par exemple, savoir utiliser tel niveau de langue dans une situation formelle fait apparaître la capacité de reconnaître l'adéquation de la langue à telle situation. Il s'agit d'une conscience civique tout au plus. Mais on retrouvera, dans cette catégorie, des propos où l'auteur justifie ses choix. En matière d'identité culturelle, les connaissances conditionnelles démontrent que l'auteur est en mesure de choisir et d'évaluer ses façons d'agir. Il veut sa capacité culturelle et la signification qu'il lui accorde.

À ces trois grandes catégories générales se greffent plusieurs concepts jouant le rôle d'indices d'une perception particulière de l'identité culturelle.

- 1.4 La culture vue comme une activité et un événement. Cette perception entraîne tout un ensemble de conséquences. La perspective essentialiste voulant que la culture soit externe et assimilable par la connaissance seulement n'a plus lieu. La mémoire et la volonté ne peuvent plus être réclamées à l'extérieur des gestes que l'on pose. Ainsi tombe la culpabilisation pour avoir manqué de «mémoire» et de volonté à parler sa langue. Cette perspective mettra en lumière les oppositions entre ce qu'on fait et ce qu'on possède. Entre ce qu'on projette et ce qu'on devrait posséder. Entre ce qui a été un passé bien rempli et ce qu'il aurait fallu posséder pour réussir. Un événement étant un processus dynamique supposant un engagement, il s'ensuit qu'il y a des pratiques supportant la langue.
- 1.5 Le dialogue vu comme fondement de l'identité culturelle. Dans la perspective de Arendt (1972) défendant le dialogique comme critère d'humanité, les sujets peuvent évoquer le besoin de partager leur identité. Le dialogue se réalise dans l'oralité (De Certeau, M. et Luce Giard 1983) comme moyen par lequel s'opère la culture (Cazabon 1996, voir note 5).

- 1.6 La capacité de relier les produits aux pratiques et celles-ci aux gestes et principes sous-jacents qui construisent l'Histoire. Il arrive que les sujets soient étonnés qu'il existe des associations culturelles ou des artistes franco-ontariens. Chose encore plus courante, ils sont incapables de placer certains événements capitaux de la vie française en Ontario dans le contexte plus général de la participation de l'Ontario français à l'humanité.
- 1.7 La compréhension par attribution. Cette catégorie peut être vue comme une sous-catégorie des connaissances conditionnelles. Elle se présente souvent pour expliquer les attitudes. Compte tenu de certains antécédents (information, croyances, motivations), on attribue à des personnes ou des groupes des causes perçues qui expliquent les conséquences (comportements, émotions ou attentes) de leurs gestes. On peut se retrouver devant une énigme consistant à savoir si les antécédents sont bien évalués (plausibles, pertinents, raisonnables), ou si les causes sont justifiées, ou encore, si le comportement correspond bien à la réalité. Ces divers jeux constituent des indices faibles, ambigus ou difficilement interprétables, ce qui augmente le besoin de l'auteur de s'entourer de précautions cognitives et discursives que l'on ne retrouve pas toujours nécessairement. Dans de tels cas, on assiste donc à des généralisations, à des rationalisations ou à des préjugés.
- 1.8 La compréhension de la vitalité ethno-linguistique. On retrouve nombre de propos paraphrasant des principes ou des théories se rapportant aux habitudes ethno-linguistiques. Il s'agit, en réalité, d'une sous-catégorie de la catégorie 1.3. Elle s'en distingue par l'opinion que l'auteur tient des conditions de réalisation de la vie en milieu minoritaire.

2. *Catégories créatives*

Nous avons traduit le modèle de Trefingger (1985) que nous avons eu l'occasion d'appliquer dans quelques projets (Cazabon 1993b, Cazabon 1993c, Cazabon 1996a). Selon cet auteur, la résolution de problème passe par six étapes dotées, chacune, d'une phase divergente et d'une phase convergente. En fait, il s'agit d'une idée simple : il faut ratisser large pour cerner l'essentiel! Ce modèle est conforme à celui de Guilford (1967) réunissant six facteurs : sensibilité générale aux problèmes, fluidité de la pensée, flexibilité et capacité de changer de point de vue, originalité ou tendance à donner des réponses idiosyncratiques, capacité de redéfinir le matériel, élaboration sémantique. Dans

nos interprétations, nous vérifierons si ces questions sont toujours présentes et positives.

Les étapes de la pensée créative

- 2.1 La recherche du désordre. Il s'agit d'un remue-méninges où l'on se rend disponible au moins pour discuter d'un problème. La personne accepte le défi et se donne une stratégie de réussite. C'est ce que font les sujets à l'étude en acceptant de tenir un journal de bord ou chaque fois qu'ils acceptent de nommer un problème.
- 2.2 La recherche des données. Examen selon divers points de vue du problème, cueillette d'information. Identification et analyse des sources les plus importantes.
- 2.3 La recherche d'un problème. Formulations diverses du problème et émergence d'images. Formulation réaliste du problème.
- 2.4 La recherche d'idées. Formulation d'hypothèses, d'alternatives et de contre-arguments. Sélection de voies prometteuses.
- 2.5 La recherche d'une solution. Exploration des critères de révision et d'évaluation de ses idées. Choix de critères et ajustements.
- 2.6 La recherche de l'acceptation. Étude des sources de résistance et d'appui; se dessiner un plan d'action et s'engager à le réaliser.

Nous avons présenté brièvement le balancier de la divergence et de la convergence pour chacune des six phases. On peut préciser, dès maintenant, que les journaux de bord des étudiants ne retiennent pas souvent ce modèle de pensée créatrice. Cela ne met pas en cause le modèle. Inutile de chercher à savoir par ailleurs si l'exercice du journal est approprié à ce genre de développement, il suffit de voir certains modèles de la littérature pour se rassurer sur ce point. Nous en traiterons plus en détail lors de l'interprétation des résultats.

Nous ajoutons quelques catégories relevant de l'agir communicationnel. Il s'agit de comportements qu'adoptent les sujets dans une relation d'échange ayant un caractère identitaire.

Le besoin de convergence et de divergence

Selon la vitalité ethnolinguistique en cours, les sujets peuvent adopter des comportements révélant leur attachement à leur groupe d'appartenance ou, au contraire, le besoin de se faire accepter par les sujets du

groupe en contact. Nous avons étudié ces théories en détail dans une étude sur l'hétérogénéité linguistique¹.

- 2.7 Haute dépendance, haute solidarité. L'affiliation aux valeurs du groupe pourra prendre des allures de doctrine. La solidarité est vécue comme un rite.
- 2.8 Haute dépendance, faible solidarité. Cette catégorie mettra en évidence des comportements de victimes soumises au sort que subit le groupe sans pour autant que le sujet se sente solidaire.
- 2.9 Faible dépendance, haute solidarité. Il s'agit de situations créatrices où l'auteur participe à la culture de son groupe sans manifester de dépendance particulière.
- 2.10 Faible dépendance, faible solidarité. Position des tièdes, peu informés ou peu intéressés par ces questions; ils se demandent pourquoi on a de telles considérations pour une question sans importance.
- 2.11 La perception des activités culturelles. Dans une anecdote, ressortent des qualités que l'auteur attribue à une activité culturelle. Ces marques jalonnent le texte et sont autant d'indicateurs de la dynamique culturelle décrite.
- 2.12 Des activités de négociation se rapportant à la culture. Ces marques sont utiles pour comprendre les formes d'argumentation utilisées pour négocier les rapports culturels.
- 2.13 Projet de changement d'événements culturels. Dans la perspective de l'engagement, vu comme la conviction à entreprendre une action ou à changer des événements perçus comme négatifs, les énoncés qui en font part annoncent la force de l'identité.

3. *Catégories spirituelles*

On retrouve, dans ce domaine, tout ce qui a trait aux choix de valeurs, à leur adhésion, à l'importance qu'on leur accorde. Les sujets font référence à des croyances, des aspirations, des options, des sentiments ou des principes qui éclairent sur leur choix de valeurs. Le discours qu'ils utilisent est jalonné de marques indiquant leur certitude profonde («Je crois fermement que...») à propos des facteurs identitaires. Les sujets ne manquent pas non plus de commenter les valeurs partagées

1 Cazabon, Benoît, Julie Boissoneault et Sylvie Lafortune 1993, *La pédagogie du français langue maternelle et l'hétérogénéité linguistique*, Toronto: Ministère de l'Éducation et de la Formation, p. 36-38.

en milieu éducatif. Ces remarques suivent le modèle d'influence de l'éducation en matière de valeur proposé par D'Hainaut (1983), soit : l'imposition, la promotion, la clarification, et la non-intervention.

On pourrait classer le contenu affectif du corpus selon les organisateurs de Krathwohl (1964), mais ce modèle se rapproche plus de l'accès à divers modes de pensée en matière de valeurs qu'il ne traite à proprement parler de la maturation spirituelle à l'intérieur de ces alternatives de pensées. Nous retiendrons plutôt les catégories de D'Hainaut (1983) et la hiérarchie des besoins de Maslow (1954).

Taxonomie de D'Hainaut

Formation d'une conviction

3.1 La prise de conscience

3.2 L'attribution

3.3 La généralisation affective ou l'imprégnation

Mise en oeuvre d'une valeur

3.4 L'application passive de valeurs ou de convictions

3.5 L'application potentielle

3.6 L'application active

Combinaison et hiérarchisation de valeurs ou de convictions

3.7 La combinaison et la hiérarchisation de valeurs compatibles

3.8 La résolution de conflits entre valeurs incompatibles

Ce résumé, comme beaucoup d'autres, est emprunté à Legendre (1993) auquel on pourra se référer pour une compréhension plus détaillée des catégories retenues.

La hiérarchie des besoins de Maslow

Certains la réduisent en cinq niveaux bien qu'originellement, elle en contienne sept. D'ailleurs, le premier niveau est sans incidence sur l'identité culturelle sinon pour dire qu'il faut un milieu social pour s'épanouir.

3.9 Besoins physiologiques. Voir l'effet d'une absence de socialisation sur les enfants sauvages dont Victor, l'enfant de l'Aveyron. Il arrive aux rédacteurs et rédactrices de se référer à une situation culturelle comme s'il s'agissait d'un besoin primaire.

- 3.10 Besoins de sécurité. Les sujets mentionnent ce niveau de préoccupation dû au manque de protection et à la présence du danger dans lequel se trouve leur culture.
- 3.11 Besoins d'appartenance et d'amour
- 3.12 Besoins d'estime
- 3.13 Besoins cognitifs. Nous ne traiterons ici que les occurrences où les sujets mentionnent leur intérêt à mieux connaître des dimensions propres à l'identité.
- 3.14 Besoins esthétiques. Se retrouveront dans cette catégorie les propos faisant état d'un sens de symétrie, d'ordre et de beauté lié au fait d'être de culture française.
- 3.15 Besoins d'actualisation de soi. Ce niveau traitera des témoignages où les sujets parleront de leur épanouissement personnel et de la capacité de réaliser leurs possibilités.

Par ailleurs, la plupart des anecdotes du corpus traitent du domaine moral en se référant à un concept en particulier. Les catégories retenues nous viennent plutôt des philosophes et des psychologues tels Rollo May, Abraham Maslow, Paul Ricoeur, Michel Foucault.

L'usage du pouvoir (Rollo May)

- 3.16 Le pouvoir d'être ou la satisfaction des besoins fondamentaux. Cette catégorie s'apparente aux deux premiers besoins de Maslow (1954).
- 3.17 Le pouvoir de s'affirmer ou le développement des valeurs.
- 3.18 Le pouvoir de prendre position ou le droit de réagir à ce qui nie ses valeurs. Rollo May assortit ces trois niveaux positifs de la prise de pouvoir à deux autres niveaux négatifs qui, heureusement, ne sont pas courants dans les journaux étudiants.
- 3.19 Le pouvoir de l'agressivité ou des références à la loi du talion, au chantage, à la prise en otage.
- 3.20 Le pouvoir de la violence où l'on se trouve devant la perte de signification, le terrorisme, l'esclavage, le génocide, la guerre. Nous tenons à faire remarquer qu'il y a, à l'occasion, des références en milieu minoritaire, à ces concepts utilisés selon une acception abusive. Comme le dit si bien Baruk (1969) : «Quand on se tourne sans cesse vers la réclamation et vers la condamnation des autres, on ne fait plus aucun effort sur soi-même, et une société de simples

revendicateurs finit par se dévorer elle-même»¹. L'alarmisme, la réclamation et la condamnation placent les sujets en deçà de leur pouvoir d'être humain.

Parmi des catégories plus spécifiques se rapportant au pouvoir, nous retenons les suivantes.

La notion de pouvoir

3.21 Le pouvoir par la compétition ou la coopération. Les sujets semblent recourir aux deux modèles en même temps. Il leur arrive de placer le minoritaire dans un rapport de chance à pouvoir s'en tirer dans la compétition mondiale et en même temps à décrier les compétitions intestines dans le groupe d'appartenance. On évoque souvent la coopération comme moyen de s'en sauver : donc, à titre de valeur utilitaire plutôt qu'en tant que valeur noble intrinsèquement parlant.

La notion de liberté, de responsabilité et de capacité

3.22 La négociation vue comme une double négation (Habermas)

3.23 La reproduction de soi comme sujets. Selon le modèle de Foucault (1986), l'être éthique authentique ne répond pas d'une loi, d'une tradition, ni encore moins d'un interdit que seul l'inconscient pourrait décoder. Être sujet veut dire la capacité de développer un rapport à soi en tant que signification donnée à la revendication de la liberté. Le soi, ainsi vu, est le produit d'une pratique, d'un travail. La position contraire présente le sujet comme obéissant à des lois externes. Le sujet est alors paralysé par un déterminisme social le privant de sa pratique, de sa liberté, de possibilités de choix.

La notion de justice

Beaucoup de commentaires se référeront à ce concept, surtout en traitant des institutions.

3.24 L'indifférence d'un système au caractère juste ou injuste d'une cause. Le sujet peut avoir l'impression que l'on ne s'occupe d'une demande que si elle est appuyée ou sur des menaces ou sur des

1 Baruk, Henri, 1969, *La psychiatrie sociale*, Paris : P.U.F., Que sais-je?, p.89.

moyens de pression en recourant à des personnalités, à la peur du scandale ou à de la publicité négative.

- 3.25 Le fait d'éluder les problèmes par des retards infinis ou des promesses dilatoires, ce qui aboutit à les compliquer et à les rendre insolubles. Le sujet peut avoir l'impression que les retards sont la conséquence de règles compliquées de contrôle à tous les échelons (dont il découvre souvent l'existence pour la première fois). Ces contrôles sont théoriques et inutiles mais ils immobilisent toute activité donnant au sujet l'impression d'être paralysé et incapable de prendre ses responsabilités.
- 3.26 L'usage d'un bouc émissaire pour calmer les protestataires. En cas de plaintes publiques mettant en jeu l'administration, on jette en pâture à l'opinion publique quelques victimes que l'on ridiculise ou à l'égard desquelles on a pris des sanctions exemplaires.
- 3.27 Le fait de ne jamais reconnaître ses responsabilités. Les sujets peuvent noter qu'on ne revient jamais sur une erreur, qu'on ne répare pas une faute parce que le point d'honneur et de l'infailibilité sont les bases de l'autorité.
- 3.28 La recherche d'équité dans une distribution inégale. En contexte minoritaire, reconnaître qu'il y a des inégalités ne représente pas un très grand défi. Par contre, en fournir une explication peut l'être. Ricoeur (1965) et Rawls (1987) traitent de la justice en tant qu'analyse des capacités (dynamis) et des dispositions (energeia). Une institution distribue des rôles et, ce faisant, engendre le «chacun». Nous retiendrons les commentaires se rapportant à des analyses de distribution de rôles et à la conception que les sujets se font des capacités et des dispositions de personnes en postes de leadership. Comment peut-on établir une relation de justice dans une distribution inégale? On le mesurera à la dynamique mise en oeuvre pour obtenir le rôle : lobbying, chantage, pressions et jeux de coulisse ou reconnaissance d'un mérite. On le reconnaîtra à l'énergie déployée: sereine, fébrile, enthousiaste, épuisée, tendue, productive, etc.

Chacune de ces catégories aurait mérité un développement en soi. Notre bibliographie devrait inspirer le lecteur intéressé par ces considérations méthodologiques. Pour bien les comprendre, il faut partager les concepts sous-jacents. Ils sont nombreux et ils sont souvent au coeur des réflexions philosophiques de l'heure. Complexité, globalité, constructivisme, humanisme, pluralité parmi d'autres.

La cueillette des informations

Nous avons appliqué la grille ci-dessus à la lecture de seize des quarante-deux journaux que nous détenons, choisis aléatoirement. Deux journaux ne contiennent pas autant d'indicateurs que les autres. Nous avons codé mille huit cent vingt-six énoncés à l'aide de cette grille pour une moyenne de 115 énoncés par sujet. Nous reproduisons ci-dessous les tableaux fréquentiels pour les diverses catégories codées.

Analyse des résultats

Les catégories métacognitives et métalinguistiques

On retrouve trois organisateurs à l'intérieur des huit sous-catégories retenues. Les sous-catégories 1.1, 1.2, et 1.3 sont les trois dimensions de la pensée déclarative, procédurale, et conditionnelle. Elles sont très inégalement réparties comme on peut le constater au Tableau 1. La section 1.4, 1.5, et 1.6 est sous-utilisée, ne retenant que 15 occurrences. La troisième section, composée des sous-catégories 1.7 et 1.8, est très riche tant dans sa valeur positive que négative. Nous avons distingué une catégorie, lors du codage, selon qu'elle se réfère à une situation négative du concept évoqué ou encore parce que l'auteur tient une opinion négative de la situation.

Tableau 1
Fréquence des catégories
métacognitives ou métalinguistiques

Types	Énoncés							
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8
Négatif	5	2	90	2	0	1	32	35
Positif	87	14	102	8	2	2	180	146

Si les sujets campent relativement souvent des sujets de réflexion identitaire (1.1=5 nég. + 87 pos.), ils en donnent les conditions de l'action (1.3=90 nég. + 102 pos.) encore plus souvent. Il faut comprendre ici que les remarques de type 1.3 sont souvent évoquées sous forme de question plutôt que de réflexion. Il s'agit de remarques du genre : «Je me demande pourquoi c'est toujours comme ça quand il y a un anglais autour». Ou encore, «Je me demande ce qu'il faudrait pour changer la situation.» Il ne s'agit pas d'une élaboration à proprement

parler de la connaissance conditionnelle. La faible occurrence des catégories 1.4, 1.5, et 1.6 indique bien que la capacité de réflexion n'a pas atteint ces niveaux d'organisation. Cette remarque se combine au fait que la catégorie 2.2 est également faible, indice probable que les sujets éprouvent un blocage dans la description des événements en tant que processus. «Juste d'en parler, je me sens toute mal» (007, p.21)

Les catégories créatives

Nous les étudierons en deux blocs. D'abord, nous les traiterons en tant qu'étapes dans le processus de pensée créative (2.1 à 2.6), ensuite en tant qu'expression d'une convergence ou d'une divergence (2.7 à 2.13).

Tableau 2
Fréquence des catégories créatives

Types	Énoncés					
	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
Négatif	3	1	1	2	1	1
Positif	139	45	65	25	30	2

Les catégories 2.1 à 2.6 indiquent un processus dans le développement d'une résolution de problèmes créatrice. La courbe régressive du tableau 2 révèle bien le mode de réflexion en cours. Si on peut s'attendre à ce que toutes les catégories ne soient pas présentes pour que le processus soit efficace, on peut cependant se demander pourquoi la régression est si prononcée entre 2.1 et 2.6. Dans la recherche du désordre (2.1), on retrouve tous les énoncés où l'auteur accepte de se poser une question reliée aux problèmes linguistiques. Comme c'était l'objet premier du journal de bord, il est normal que cette fréquence soit élevée (2.1 = 3 nég. + 139 pos.). Mais on peut constater que la recherche de données (2.2 = 45) ou la recherche d'idées (2.4 = 25) représentent une nette régression par rapport à l'acceptation de traiter d'un problème (2.1). Nous y reviendrons dans l'interprétation des données.

Le traitement de la connaissance en tant qu'indicatrice d'intentions de convergence ou de divergence est aussi très révélateur. Les catégories 2.7 et 2.9 indiquent que l'auteur se sent solidaire du groupe d'appartenance. Cette solidarité peut être plus volontaire (2.9), c'est-à-dire de

faible dépendance dans des situations où l'acteur est responsable de ses choix. La solidarité peut être plus commandée de l'extérieur (2.7) quand la situation contraint à l'usage d'une langue plutôt qu'une autre. Se retrouver au pub de l'Université et parler français représente une situation 2.9, alors que de se retrouver à la Nuit sur l'Étang serait une situation de type 2.7. On retrouve respectivement 26 occurrences et 32 occurrences pour ces deux types de convergence.

Tableau 3
Fréquence des catégories créatives
Le besoin de convergence et de divergence

Types	Énoncés						
	2.7	2.8	2.9	2.10	2.11	2.12	2.13
Négatif	0	1	0	0	49	3	0
Positif	26	33	32	77	114	3	1

Il est intéressant aussi de vérifier les types de divergence enregistrés. Les catégories 2.8 et 2.10 en rendent compte. On s'aperçoit, en combinant les situation de haute dépendance (2.8) et de faible dépendance (2.10), que celles-ci dépassent amplement les situations de convergence (2.8+2.10 = 110 occurrences). On a nettement l'impression de se retrouver devant des personnes qui préfèrent la langue anglaise même dans des situations de haute dépendance (2.8). La sous-catégorie 2.11 est très élevée (2.11+49 nég. +114 pos.). Cette anomalie s'explique par le fait que nous y avons inscrit toute situation culturelle explicitement rapportée par l'auteur. Ces situations ne sont pas nécessairement accompagnées de commentaires sur l'activité culturelle. Elles sont décrites comme négatives si l'auteur fait une remarque dans ce sens (exemple : Je suis allée dîner chez mon ami. Son père est anglais. Il n'aime pas que mon ami et moi on se parle en français). Enfin, on remarquera, par contraste, la très faible représentation des catégories 2.12 et 2.13. En d'autres mots, les sujets ont très rarement fait état de situations où ils auraient négocié la relation linguistique, ou encore, où ils auraient pris part à un changement dans les événements culturels.

Les catégories spirituelles

Ce domaine étant divisé en 28 sous-catégories, nous devons réduire la présentation des tableaux (7 au total) en traitant des plus significatifs. La représentation des valeurs se découpe en cinq regroupements. On retrouve d'abord l'organisation des convictions en trois hiérarchies selon la taxonomie d'Hainaut : la formation d'une conviction (3.1 à 3.3), la mise en oeuvre d'une valeur (3.4 à 3.6), la combinaison et hiérarchisation des valeurs (3.7 et 3.8). Ensuite, nous avons traité ce domaine selon la hiérarchie des besoins de Maslow (3.9 à 3.15). En troisième lieu, il y a le traitement des données selon l'usage du pouvoir envisagé (3.16 à 3.20). En quatrième lieu, on retrouve les sous-catégories se rapportant aux notions de pouvoir, de liberté, de responsabilité et de capacité (3.21 à 3.23). Enfin, la dernière section se rapporte à la notion de justice (3.24 à 3.28). L'ensemble de la grille portant sur les trois catégories (métacognitives, créatrices, spirituelles) comprend donc 48 variables en tout.

Encore ici, on voit apparaître une régression significative entre la première sous-catégorie et la dernière pour l'ensemble des catégories spirituelles et à l'intérieur des divisions présentées au paragraphe précédent. Une part de cette régression est due au passage d'une catégorie plus générale à une catégorie plus spécifique. Par contre, on peut dire aussi qu'il y a passage de catégories plus simples à des catégories plus complexes, ce qui explique encore une fois la difficulté des sujets à atteindre ces catégories.

Tableau 4
Fréquence des catégories spirituelles
Formation d'une conviction (Hainault)

Types	Énoncés		
	3.1	3.2	3.3
Négatif	9	7	1
Positif	50	12	12

Seule, la sous-catégorie 3.1 atteint des fréquences élevées (9 nég. + 50 Pos.). Dans 19 cas dont 7 sont négatifs, on formule une conviction par attribution (3.2), soit en s'expliquant ce qui arrive par des facteurs socioaffectifs. Par exemple : «J'aurais pu lui parler en français mais j'aurais eu l'impression de ne pas être poli». On retrouve presque autant de cas de généralisation (3.3), soit l'application d'une réaction semblable à une situation antérieure. Par exemple : «Je me suis déjà fait virée

quand je parle en français la première au magasin, je veux plus avoir l'air bête. J'attends de savoir si elle va me comprendre.» On retrouve aussi plusieurs applications potentielles (3.5 = 40), à savoir que le sujet dit avoir l'intention d'utiliser le français si la situation ne contredit pas cette intention. On s'en doute, il s'agit d'une conviction faible se produisant quand toutes les conditions sont rassemblées (à conjuguer avec les sous-catégories 2.7 et 2.8).

Une section des plus révélatrices se trouve dans les réponses à la hiérarchie des besoins de Maslow (3.9 à 3.15). On exprime très souvent le besoin de sécurité (3.10 = 9 nég. + 32 pos.) comme valeur reliée à la langue d'usage. Cette sous-catégorie est suivie de près par le besoin d'appartenance et d'amour (3.11 = 3 nég. + 29 pos.).

Tableau 5
Fréquence des catégories spirituelles
Combinaison et hiérarchisation

Types	Énoncés						
	3.9	3.10	3.11	3.12	3.13	3.14	3.15
Négatif	9	9	3	9	5	1	2
Positif	18	32	29	13	12	4	6

La courbe qui se dégage de la distribution, au tableau 5, est indicatrice du niveau de satisfaction éprouvée en situation minoritaire. Les fonctions de base ne semblent pas très satisfaites si on considère la haute fréquence avec laquelle on réclame ces domaines. Cette constatation est confortée par les résultats relatifs à l'usage du pouvoir (3.16 à 3.20). On remarquera, au tableau 6, cette régression progressive entre 3.16, la satisfaction des besoins fondamentaux et 3.18, le pouvoir de réagir ou de prendre position. Il ne fait aucun doute que les sujets se sentent mal à l'aise de s'affirmer dans la revendication de leurs besoins, soit parce que la situation ne le permet pas (3.12 à 3.15), soit encore parce qu'ils n'en sentent pas la force intérieure (3.17 et 3.18).

Quant aux autres données, elles se résument à des expressions de carence. On constate qu'il est difficile de se reproduire comme sujets francophones (3.23 = 16 nég. + 6 pos.). Il mérite de signaler ici que les positifs ne se réfèrent pas à des situations vécues mais à des souhaits que cette sous-catégorie se réalise. On constate aussi que la recherche d'équité dans une distribution inégale attire plusieurs réponses (3.28 =

36 nég. + 7 pos.). Ici aussi, les réponses positives représentent des vœux plus que la constatation tirée d'une expérience vécue.

Tableau 6
Fréquence des catégories spirituelles
L'usage du pouvoir (Rollo May)

Types	Énoncés				
	3.16	3.17	3.18	3.19	3.20
Négatif	20	5	1	0	0
Positif	26	9	5	3	0

Nous avons tenté de montrer l'utilité de la grille d'analyse pour décomposer les indicateurs d'identité linguistico-culturelle. Au terme de cette présentation des résultats, nous pouvons conclure que l'usage de cette grille d'analyse est très productive. Quantitativement et visuellement, on est en mesure de vérifier la portée des distributions à l'intérieur des catégories. Tant dans le domaine cognitif, que créatif ou spirituel, se reproduisent des tendances très semblables. On retrouve de très hautes fréquences parmi les catégories les plus simples ou les moins élevées du domaine concerné. On constate aussi, là où un processus ou une dynamique serait possible entre les sous-catégories, qu'il y a des hiatus très marqués. Si la quantité d'information est élevée, on remarque cependant une forte homogénéité dans la sélection des sous-catégories.

Nous procéderons à une courte interprétation des résultats bien que cette section pourrait, à elle seule, faire l'objet d'un autre article ou même d'une thèse tellement les données qualitatives sont riches.

Interprétation des résultats

En proposant cette étude, trois problèmes retenaient notre attention. Qu'est-ce que l'identité culturelle? Cette question nous a obligé à construire un référentiel théorique et à procéder à une vérification critique de la littérature sur le sujet. C'est ce que nous avons d'abord fait. Comme il s'agit d'une approche innovatrice, elle est soumise à la critique des spécialistes dans le domaine. Ensuite, peut-on cerner des indicateurs sûrs de l'identité culturelle? Cette question nous a amené à proposer une grille d'analyse innovatrice. C'est pourquoi nous avons dû présenter exhaustivement notre méthodologie. Enfin, la langue utilisée dans la rédaction d'un journal de bord peut-elle fournir des indications

sur l'identité linguistique et culturelle des auteurs? Cette question a soulevé le problème de l'application de la méthodologie d'où les analyses de la section précédente.

La plus importante partie reste à dépouiller, soit l'interprétation qualitative des données. Faute de pouvoir les analyser, nous reproduisons à l'Annexe 1 des exemples de particularités linguistiques relevées dans les textes. Ils se rapprochent des observations faites par les autres auteurs qui ont contribué à ce numéro de la Revue du Nouvel-Ontario en traitant de la morphologie, de la syntaxe, et de la lexicologie. Une longue analyse de l'influence de la lecture sur l'écrit, de l'oral sur l'écrit, de la disponibilité situationnelle sur l'écrit, de la fréquence des écritures et du contact de deux systèmes linguistiques sur l'écrit reste à réaliser.

De façon très synthétique, nous allons offrir quelques réflexions sur la qualité des informations transmises par la grille d'analyse. Des exemples de ce codage et des énoncés sont reproduits à l'Annexe 2. Nous commenterons aussi la signification que l'on peut accorder au mode d'identité linguistique qui semble se dégager du groupe étudié.

À ce point-ci, il faut avoir clair à l'esprit les hypothèses de travail. *L'appartenance est la résultante du processus construisant l'identité.* L'analyse quantitative et qualitative des données révèle quelques tendances relatives à la construction de l'identité. Nous allons tenter de faire ressortir clairement ces tendances pour ensuite offrir quelques réflexions sur l'appartenance linguistique et culturelle.

Le deuxième lieu de questionnement se rapporte aux notions d'ordre et de compétence comme fondements de l'identité. Quel ordre et quelle compétence se dégagent de cette analyse?

En troisième lieu, nous pourrions voir quelles interventions pédagogiques, sociales, ou politiques sont possibles pour favoriser le développement de l'identité culturelle et, en dernier ressort, le maintien du groupe d'appartenance.

Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises dans l'analyse des résultats que les fréquences les plus élevées se concentraient dans les sous-catégories les plus élémentaires. En d'autres mots, les auteurs arrivent à énoncer un fait, à décrire une situation, à donner une opinion. Mais quelle est la nature de cet énoncé? Pour quiconque, la première attente légitime se situe dans la possibilité de se dire. Or, en termes cognitifs, les énoncés recèlent généralement une affirmation : «Il est important de parler français» que nous avons, de façon très laxiste, codée 1.1. On y découvre de nombreuses anecdotes reliées aux conditions de

l'activité que nous avons mis sous la catégorie 1.3. Par exemple : «*Puis ensuite d'autres possibilités m'a passé par la tête : peut-être qu'elle s'exprime mieux en anglais ou qu'elle parle plus couramment anglais que français soit avec ses amis ou à la maison*». ¹ (006, p.3, 1.3) La partie «conditionnelle» de cet énoncé se situe dans la partie interrogative de l'intention. Plusieurs énoncés sont formulés de cette façon quand ils introduisent une réflexion autre que descriptive. Les énoncés peuvent appartenir aux catégories suivantes : (1.3, 1.4, 1.7, 1.8, 2.1, 2.3, 3.3, 3.5, 3.18, 3.23, 3.28). À notre avis, toutes ces formulations sous forme de questions plutôt que d'affirmations ou d'élaborations d'une argumentation sont indicatrices d'un état de très haute incertitude face aux questions d'identité.

En référence aux catégories créatives, la recherche du désordre qui occupe la plus haute fréquence se résume à une forme d'étonnement «*Ça m'a surpris parce que d'habitude il n'y a pas d'acteurs anglais dans une émission française.*» (007, p.7, 2.1) Il s'agit plus de l'expression d'un désordre que la recherche d'un désordre, on en conviendra. Il faut comprendre cet énoncé dans un ensemble plus général où l'auteur essaie de se justifier quant à savoir pourquoi elle préfère regarder la télévision en anglais. Ce qu'il importe de reconnaître ici c'est la relation de cet énoncé à l'ensemble des énoncés. On pourrait s'attendre à une recherche de données (2.2) faisant suite à cet énoncé. Ou encore à la recherche d'un problème (2.3) ou d'une solution (2.5). Généralement, après avoir posé une question ou formulé un doute (2.1), on se donne une réponse par 1.7 (compréhension par attribution) sans passer par le processus des catégories créatives.

La compréhension par attribution (1.7) devient une porte de sortie facile ou une échappatoire à une réflexion fondée sur la recherche de données (2.2), d'idées (2.4), de solutions (2.5). Il mérite d'essayer de comprendre certains types d'attributions. «*Je suis fier d'être bilingue parce que il y a plusieurs anglais qui ne le sont pas et voudrait l'être.*» On peut se demander si la fierté vient du fait d'être bilingue (attribution interne au fait), du fait que les anglophones attribuent au bilinguisme une grande importance (appropriation du discours officiel), ou encore si l'auteur s'attribue une supériorité (attribut de sa compétence) parce que l'anglophone n'est pas bilingue. L'affirmation prend l'allure d'un appui

1 Tout texte en italique provient des journaux des étudiants et a été reproduit tel quel.

à une question qui n'est pas posée (pourquoi le bilinguisme est-il important? Qu'est-ce qui constitue un bilinguisme positif?) Cependant, en l'absence de véritable questionnement, elle ressemble à une idée reçue parce qu'il n'y a aucune vérification de son bien-fondé. Nous croyons profondément qu'aux yeux de son auteur, le fait de l'avoir affirmé constitue une preuve de sa véracité.

«Il est important de parler français quand la personne ne comprend pas l'anglais.»

«C'est frustrant de parler anglais si tu as de la difficulté.»

«C'est trop long en français» (à propos de la rédaction d'une affiche publicitaire faite par des étudiants francophones.)

Les attributs de la langue française qui ressortent sont les suivants : c'est une langue utile quand la personne ne maîtrise pas l'anglais et c'est une langue compliquée. Ces deux attributs sont très répandus. Ils sont appuyés par le discours officiel. Par exemple, les préposés de Bell Canada se font un devoir de demander : «Do you need a French operator?» L'expression «Là, où le nombre le justifie» nous entraîne sur cette même pente; à savoir une concession inévitable ou une réponse à la carence de ceux qui ne peuvent pas parler anglais. Souvent, le discours officiel reconnaît l'importance du français mais évoque des complications (voir 3.24 et 3.25) pour ne pas offrir de services dans cette langue.

Quand on réfléchit à ces quelques commentaires en ayant en tête qu'un des fondements de l'identité est l'ordre, il se dégage une impression de véritable confusion, de dérangement systémique. Reprenons quelques exemples tirés des journaux des étudiants :

001, p.14 *S'ils décident d'avoir de l'information en français, ça prendrait plus de temps à cause de la traduction.*

001, p.33 *Cette année, l'U. m'a privée de suivre un cours en français.*

001, p.43 *On ne sait jamais si la personne est française ou anglaise.*

006, p.33 *Je n'avais jamais réalisée que nous n'avons pas de journal francophone quotidien.*

007, p.05 *Pourquoi est-ce qu'un journal français est presque tout en anglais.*

008, p.32 *Le neveu à Jean-Guy (3 ans) parle en français seulement. Ça fait assez drôle.*

009, p.08 *Que je suis insulter! La mère de mon ami nous défend le droit d'écouter la radio sur la poste française (CFBR) dans leur*

maison. Elle croit que les français ne sont pas acceptable. [...] Sa mère dit que j'essaye de lui forcé à s'intéresser à la culture franco-ontarienne. Ici à Sudbury, la majorité des adolescents écoute la radio et la télévision sur les postes anglaises. Leurs raisons sont: «We have to belong.» «French is out- You want French, go to Québec!».

009, p.10 *Je me suis rendu compte que c'est impossible de plaire aux deux côtés. Nos parents veulent que nous suivions notre propre culture et religion. Pourquoi est-ce qu'il n y a pas une seule langue, une seule religion, une seule culture dans le monde? Mais lesquelles? [...] Est-ce que je vais choisir l'homme que j'aime ou est-ce que je vais continuer à suivre ma culture et mon héritage Franco-Ontarien?*

Ces quelques extraits illustrent les nombreux énoncés classifiés dans les tableaux de la section précédente sous les catégories 1.3 , 2.1, et 3.1, soit les fréquences les plus élevées. Les auteurs s'étonnent, constatent, s'interrogent au sujet de situations de désordre. Nous entendons désordre ici dans le sens qu'une attente est déçue, qu'une habitude est brisée. Quand on prend la peine de lire l'anecdote qui entoure ces énoncés, on retrouve colère, frustration, déception, soumission. Tous ces sentiments y passent. Il faut imaginer ce contexte varié pour comprendre le sens du désordre. Il s'agit de situations qui empêchent les auteurs d'agir. Ils se refusent de nommer les injustices ou les iniquités. Ils se retiennent d'affirmer leurs besoins ou de réagir en réclamant une position de liberté par rapport à ces entraves.

Il n'est que de revoir notre grille d'analyse dans la section de la méthodologie pour comprendre combien il est difficile :

- 1 de réfléchir sur le «comment» (1.2) de ces situations,
- 2 de créer des solutions auxquelles on ne résiste pas constamment (2.5, 2.6)
- 3 et d'accéder à un bien-être spirituel qui permet de résoudre des conflits entre valeurs incompatibles (3.8), qui permet de s'actualiser (3.15), de prendre position pour ses valeurs profondes (3.18) et de rechercher l'équité dans une situation d'inégalité (3.28). Nous venons de résumer les catégories les plus élevées de notre grille d'analyse fondée sur des éléments de raison, de créativité, et de spiritualité. Aucune des catégories que nous venons de mentionner n'a reçu de hautes fréquences dans les tableaux de la section des

analyses. C'est, en soi, une information importante sur les identités sous-jacentes.

Que se passe-t-il quand ces catégories ne sont pas évoquées? L'analyse complète reste à faire mais l'impression qui se dégage des journaux de bord se résume comme suit. Les étudiants présentent des difficultés à organiser leur pensée autour d'arguments de type procéduraux (1.2) et conditionnels (1.3). Il leur semble difficile de cueillir des données autres que les idées reçues les plus répandues et les moins vérifiées (2.2, 2.4). Leur intention d'agir se résume à des vœux, des souhaits, des attentes externes (3.5). Le profil qui se dégage représente des personnes plutôt victimes des événements, capables de rationaliser les obstacles ou les embûches et de les convertir en faits incontournables. On retrouve des personnes soumises ou révoltées (ce sont les deux faces d'un même problème) justifiant les injustices ou, alternativement, attaquant l'opresseur avec des propos racistes, ethnocentriques ou simplement injustes. Il y aurait donc un déblocage psychologique, analytique et spirituel à favoriser. Il s'agit de savoir si l'éducation en langue française est outillée pour favoriser une réflexion saine sur ces trois dimensions : raison, imagination, volonté.

Le deuxième grand axe de notre réflexion sur l'identité s'articule autour de la notion de compétence. Ressortons quelques extraits.

004, p.05 *J'ai vu comment bien que la demoiselle du Québec s'exprimait. Son vocabulaire n'était pas à comparer à celle de la Franco-Ontarienne. [...] est-ce que je m'exprime aussi mal que ça?*

001, p.18 *Tout le monde se comprend en «slang».*

001, p.24 *En résidence, on l'aimait moins (une Québécoise) parce qu'elle était française.*

006, p.13 *Est-ce cela des Franco-Ontariens? Je suis un peu comme un catholique qui ne pratique pas sa religion. Peut-être se sont des semi-bilingues.*

008, p.24 *You must be French. [...] You have an excuse you're French (propos exprimés quand quelqu'un fait une erreur).*

008, p.18 *Ils parlent très vite en français et j'avais de la difficulté à les comprendre. (À propos de membres de sa famille du Québec)*

008, p.36 *J'ai écrit mon test de psychologie aujourd'hui. C'est très différent p.c.q. je suis habitué à des questions françaises. Je ne sais pas si j'ai bien fait.*

009, p.05 *J'ai de la difficulté d'écrire en français. Il y a plusieurs élèves comme moi, qui peuvent parler assez bien la langue française*

mais lorsque vient le temps de mettre le tout sur papier c'est une autre histoire.

- 009, p.18 *Que c'est difficile d'étudier en français quand les manuels de classe sont en anglais!*
- 010, p.22 *C'est difficile pour moi d'interagir avec des gens qui parle d'un langage très raffiné. [...] Je parle naturellement et cela demande beaucoup de moi de parler artificiellement; ce n'est pas ma nature.*
- 009, p.26 *Aujourd'hui, j'ai eu une entrevue pour travailler à l'hôpital X. L'une des deux femmes étaient anglaise mais elles m'ont demandé de répondre à toutes les questions en français. (La femme anglaise comprenait le français). J'étais mal à l'aise, je n'étais pas vraiment nerveuse parce que je connaissait les deux femmes assez bien, mais je ne pouvais me tiendre à répondre seulement en français. [...] Je crois vraiment qu'il faudrait regarder à l'aspect psychologique du français en général, et faire l'analyse pour arriver à une conclusion qui expliquerait pourquoi le français est si vulnérable.*
- 012, p.16 *Un des problèmes avec les francophones c'est qu'ont ne saient pas quand tirez ensemble pour un événement qu'ont à gagnés.*
- 013, p.10 *En SPAD , en 2e , veut veut pas il y avait un cours en français. T'avais pas le choix. Et lorsque dans mon cours de gestion on parlait comptabilité, et bien moi j'étais perdue car j'avais suivi mon cours en français et le tout se déroulait en anglais. Et ça ce n'est que mon cas, je suis certaine qu'il y en a d'autres qui ne peuvent être servi en français dans une université qui s'annonce bilingue. Je dis servis «en français» car je doute que le contraire soit, c.-à-d. être incapable de se faire servir en anglais, soit le cas.*
- 014, p.19 *Je trouve que le professeur a eu une excellente idée lorsqu'il a demandé à ses étudiants de linguistique de rédiger leur propre journal, même si ceux-ci trouvaient ce travail accablant car il devait trouver du temps à chaque jour pour composer un texte. [...] Ce n'est qu'en écrivant qu'il se questionnera sur certains mots, qu'il utilisera des dictionnaires et qu'il remarquera ses propres erreurs. En plus le journal personnel permet à l'étudiant d'utiliser son sens de créativité car il doit composer un texte en utilisant les mots qu'ils désire et ainsi, il doit réfléchir avant d'écrire. Dernièrement, l'étudiant apprendra à mieux se connaître car c'est en écrivant ses propres réflexions et sentiments sur divers sujets qu'il découvrira sa vraie personnalité.*

Le dernier extrait représente ce que plusieurs ont dit de ce journal et nous dispense de commenter plus en profondeur ses mérites pédagogiques. On remarquera que l'étudiante se réfère, à sa façon, à trois domaines : la réflexion, la créativité, et la spiritualité.

Les extraits retenus illustrent à l'envi divers domaines de compétence où l'usage de la langue intervient. Compétence linguistique, compétence académique, compétence sociale, compétence professionnelle. On peut traduire ces termes en besoins selon la grille de Maslow (3.9 à 3.15). Les étudiants se rendent bien compte que leur langue en elle-même, soit à cause de son caractère dialectal, soit à cause des contraintes entourant son usage, est source d'inquiétude. Il y a une menace qui pèse sur cette langue. C'est une langue mal reçue et, dans certaines situations, il vaut mieux la dissimuler. C'est une langue que l'on associe à l'échec ou, à tout le moins, à l'effort.

Que font les personnes en situations de conflits? Il est impossible ici de rendre justice aux développements nombreux illustrant merveilleusement bien les dilemmes. On retrouve des aveux de culpabilité pour avoir manqué d'effort, d'attention, de fierté. La victime s'en prend à elle-même. On cherche un coupable à l'extérieur de soi : l'école, les Anglais, le système. En général, on apaise l'angoisse en minimisant les effets que l'on n'arrive pas complètement à nommer, généralement parce que dissimulés derrière une somme de défenses attributives (1.7) «Que voulez-vous c'est comme cela et on n'y peut rien». Le déterminisme et le hasard l'emportent toujours sur l'action des individus. Or, que ce soit en termes de créativité (2.5) ou d'actualisation de soi (3.15, 3.17, 3.18 et 3.23) c'est la prise sur l'action qui détermine la qualité de liberté, de capacité, et de responsabilité atteinte. Il y a lieu de se demander ici de quelle façon l'école peut intervenir pour assurer un leadership culturel à cette communauté et un sain épanouissement des individus en dépit de ce contexte de disette. Une analyse psychosociale et neurolinguistique du mode de réflexion à l'oeuvre dans ces journaux devrait nous donner des outils pour travailler dans les centres communautaires, auprès des familles et dans les écoles dans le but de permettre une actualisation culturelle du plus grand nombre.

Conclusion

Reprenons les trois questions que nous nous étions réservées pour cette étude.

Le modèle méthodologique utilisé dans cette étude pourrait ouvrir la voie à des études plus approfondies aux retombées multiples. À l'usage,

il s'avérerait sans doute que certaines catégories pourraient être raffinées. Nous avons la démonstration de sa praticabilité, de sa généralisabilité et de son efficacité.

Les notions d'ordre et de compétence en tant que fondement de l'identité, une fois bien analysées les nombreuses sous-catégories, recèlent des mines d'informations pour fonder une intervention didactique ou pédagogique. En termes de connaissances déclaratives, procédurales, et conditionnelles, une approche systémique fondée sur le dialogique, la mise en situation, le jeu de rôles, etc., pour n'en nommer que quelques-unes, devrait soutenir de belles heures de découvertes scolaires. En formation, il serait simple d'imaginer des trousseaux de stratégies aidant les futurs enseignants à tirer parti de ces situations. En matière de créativité, à l'aide de projets de résolutions de problèmes, il serait possible d'amener les étudiants à négocier des projets culturels et à s'engager dans des événements culturels. Enfin, dans le domaine des valeurs, des activités de clarification de leurs engagements personnels permettraient aux étudiants d'évoluer sur l'ensemble des catégories de d'Hainaut, de Maslow, ou de May. Il existe quelques exemples en usage dans le système scolaire, à l'heure actuelle, mais que trop peu d'enseignants maîtrisent (Voir Cazabon, B. 1993a, la BIMO-Français).

En dernier lieu, cette étude remet en cause beaucoup d'affirmations par rapport à l'identité. Nous récusons la place donnée à l'identité fondée sur l'appartenance. Nous avons affirmé, en introduction, que l'appartenance est la résultante du processus construisant l'identité. La notion d'appartenance comme moteur de l'identité est désuète et contraire à un projet éducatif pluraliste et démocratique. À une époque où les élèves déménagent cinq à six fois pendant leurs études primaires et secondaires, où le taux de divorce, de familles reconstituées ou monoparentales est supérieur à 50% de l'ensemble des familles, où ces étudiants auront entre sept à huit emplois différents au cours de leur carrière, les appartenances sont multiples, flexibles, changeantes et complexes. L'appartenance est souvent inspirée d'un modèle ethnocentriste de la culture, forcément monolithique et centralisateur. La perception généralement retenue de l'appartenance ne tolère pas l'ouverture. D'en faire une visée plutôt que la résultante de l'identité avilit à la fois l'identité et l'appartenance. Néanmoins, il est toujours aussi justifié de vouloir étudier les rapports entre l'identité des individus et la vitalité du groupe d'appartenance.

De la même manière, nous ne pouvons pas conclure que le bilinguisme est la valeur centrale de leur identité. Il est important, certes,

mais l'explication que l'on en donne doit refléter la complexité du tissu social le façonnant. Le bilinguisme est souvent l'atout dans un jeu où l'on se sent perdant. Il permet de se trouver du travail (bien que l'on pense souvent à la langue française dans cet avantage). Il est réconfortant de savoir qu'on a accès à deux langues. Il ouvre les contacts avec les unilingues. Mais il est remis en question par les étudiants au même titre que leur langue maternelle.

Les journaux que nous avons dépouillés font état de situations troublantes pour les auteurs. Quel est mon choix de langue dans un mariage mixte? Quelles sont mes chances de réussite à l'université si mes cours sont en anglais? Pourquoi suis-je si peu informé de la culture française en dehors de mes habitudes familiales et de ma communauté d'origine? Nous devons voir, dans la dynamique d'un journal pris dans son entier et dans celle des divers journaux vus comme un ensemble, l'expression de troubles. Ces jeunes étudiants et étudiantes, pour une bonne part, veulent éviter le conflit, l'angoisse, la souffrance. Ils aspirent à un idéal d'ordre et de compétence, fondement de leur estime personnel. Les relations troublantes tiennent aux difficultés reliées à la perception de soi et des autres, aux attributions erronées sur soi et les autres, à l'absence de soutien réel ou senti, aux comparaisons sociales dévalorisantes, aux dépendances multiples, enfin aux besoins d'acquiescer contre son propre gré dans le choix de la langue d'usage. Alors, pourquoi, dans de telles conditions, surimposer une obligation d'appartenance quand l'essentiel n'est pas atteint, à savoir l'identité? Cette identité est complexe, mais elle est surtout étouffée par le fait que les habiletés de pensée, de créativité, et de spiritualité ne peuvent pas s'exprimer pleinement. Si l'on reprend la citation d'Oriol et Hily (1982) définissant l'appartenance, il est évident que les «traits susceptibles de manifester ou de signifier que l'on se situe, ou se conçoit dans un cadre collectif d'intérêts ou d'un destin partagés avec d'autres sujets» sont absents ou, à tout le moins, confus.

Les données de cette étude nous portent néanmoins à croire qu'il est possible d'intervenir sur l'identité culturelle par l'éducation. Partant de la position que le minoritaire revendique, en se reproduisant comme sujet, une liberté qui prend un sens (selon l'expression de Foucault), la question est de savoir comment engendrer le «chacun» (Ricoeur) en donnant une signification au fait de vivre en français en milieu minoritaire. La base la plus sûre demeure de parier sur le fondement de l'identité des individus en leur donnant un minimum vital d'espace serein

pour développer ordre et compétence. C'est alors seulement qu'ils seront en mesure de prendre des décisions dont celle de leur appartenance.

Cependant, on peut se demander si le projet éducatif visant à favoriser le développement d'une identité culturelle saine est possible sans un projet de société l'appuyant.

Bibliographie

- Adam, Jean-Marie et A. Petitjean, 1989. *Le texte narratif*. Paris : Nathan-Université.
- Adam, Jean-Marie, 1990. *Éléments de linguistique textuelle*. Liège : Mardaga.
- Apostel, L., 1980. «Communication et action» dans *Langage et contexte*. H.Parret et L. Apostel (éds), Amsterdam : Benjamins.
- Anderson, J.R. 1983. *The architecture of cognition*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Anderson, J.R. 1985. *Cognitive psychology and its implications*. (2e édition). New York : Freeman.
- Arendt, Hannah, 1972. *La crise de la culture*. Paris : Éditions Gallimard, 380 pages.
- Basch, Michael, 1995. *Comprendre la psychothérapie*. Paris : Le Seuil.
- Berelson, B. 1952. *Reader in public opinion and Communication*. Glencoe, Ill. : Free Press.
- Cazabon, Benoît, 1991a. *Le projet d'amélioration de l'enseignement*. Rapport provincial, ministère de l'Éducation, Toronto, 34 pages.
- Cazabon, Benoît, 1993a. *Banque d'instruments de mesure de l'Ontario-Français*. 6 volumes, Ministère de l'éducation et de la formation de l'Ontario, Toronto, paginations multiples.
- Cazabon Benoît 1993b. «Le projet de l'amélioration à l'enseignement (PAE) : le cas de l'École Saint-Joseph à Espanola». Dans L.G. Bordeleau et al. (éds) *Libérer la recherche en éducation*, Tome 2, Actes du 3e Congrès des sciences de l'éducation de langue française du Canada, CFORP, Ottawa, p. 429-438.
- Cazabon, Benoît, 1993c. «Les secteurs d'ancrage de la recherche, de la formation et de la gestion pédagogiques : le cas PEPO». Dans L.G. Bordeleau et al. (éds), op, cit, p. 439-454.
- Cazabon, Benoît 1996a *Nos mots à fleur de pays*. Actes du 2e congrès national de l'ACREF, Ottawa : ACREF, 323 pages.
- De Certeau, Michel et Luce Giard, 1983. «La culture comme on la pratique». Dans *Le français dans le monde'* Hachette/Larousse, no 181, pp. 19-24.
- D'Hainaut, L., 1983. *Des fins aux objectifs de l'éducation*. Paris, Bruxelles : Nathan, Labor.

- Eco, Umberto, 1985. *Lector in fabula* Le rôle du lecteur. Paris : Grasset, 315 pages.
- Foucault, Michel, 1982. *La volonté d'agir*. Paris : Le Seuil.
- Habermas, Jurgen, 1987. *Théorie de l'agir communicationnel*. Tome 1 et 2, Paris : Fayard.
- Huberman, Michael A. et Matthew B. Miles, 1991. *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles : De Boeck-Wesmael, 480 pages.
- Jaques, Francis, 1979. *Dialogiques*. Paris : PUF.
- Legendre, Rénaud, 1993. *Dictionnaire actuel de l'éducation*. 2e édition, Montréal : Guérin
- Martinet, André, 1970. *Éléments de linguistique générale*. Paris : Armand Colin, 221 pages.
- Morin, Edgar, 1982. *La connaissance de la connaissance*. Paris : Le Seuil.
- Poisson, Yves, 1991. *La recherche qualitative en éducation*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 174 pages.
- Pourtois, Jean-Pierre, et Huguette Desmet, 1988. *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Liège, Bruxelles : Pierre Mardaga, éditeur, 235 pages.
- Rawls, John, 1987. *Théorie de la justice*. Paris : Le Seuil.
- Ricoeur, Paul, 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris : Le Seuil.
- Saussure, Ferdinand (de), 1971, *Cours de linguistique générale*. (1re éd. 1915) Paris : Payot, 331 pages.
- Tardif, Jacques, 1992. *Pour un enseignement stratégique*. Montréal : Logiques.
- Treffinger, Donald, J., 1985. *Creative problem solving : the basic course*. Buffalo, N.Y. : Bealy.
- Vallerand, Robert J., 1994. *Les fondements de la psychologie sociale*. Montréal : Gaëtan Morin éditeur, 888 pages.

Annexe 1**Des marqueurs linguistiques de l'identité culturelle (type I)**

- 006, p.01 Journal de barre
- 001, p.02 On vois-tu des anglais s'efforcer tant?
- 001, p.03 je m'ai senti frustrer
- 001, p.04 beau ou lait
- 001, p.04 j'ai arrivé environ 5 minutes avant la classe.
- 001, p.04 j'ai vu comment bien que la fille du Québec s'exprimait.
- 001, p.06 Mon amie, à chaque fois que je m'adresse à elle en français, elle me répond en anglais.
- 001, p.09 ces sujets me sont toujours sensibles. (sensitive)
- 001, p.16 J'ai été à X pour deux semaines pour un cours de guide pour le parlement.
- 001, p.22 le seul désavantage que je ferai face avec c'est que si...
- 001, p.26 j'aimerais un jour être capable des comprendre et être capable des expliquer.
- 001, p.27 j'ai trouvé ce geste très rude. [...] Esque c'est rude maintenant de parler en français?
- 001, p.30 sur mon étage
- 001, p.31 à place de m'adresser en français.
- 001, p.34 J'ai toujours atteint des écoles françaises (to attend).
- 001, p.36 elle doit se priver de participer à aucun comité.
- 001, p.40 C'est adonné que dans notre cabine...
- 001, p.48 La langue n'est pas aussi simple que elle paraît.
- 006, p.01 j'étais inquiète et déssus.
- 006, p.02 je suis après faire mon journal de barre.
- 006, p.03 deux étudiantes devant moi se misent à parler anglais.
- 006, p.04 je me pause beaucoup de questions.
- 006, p.05 Depuis que j'ai un emploi à temps partiel, je me sens inférieur puisque 3/4 des employés sont anglais.
- 006, p.09 J'ai finalement arrêter de fréquenter un garçon que j'ai sortie avec pendant deux moi.
- 006, p.11 Quelqu'un dit une phrase et un mots de cette phrase va faire penser au receveur plusieurs autres idées que la celle qui est en jeux.
- 006, p.15 Comment le changer pour que les franco-ont. soient plus informés.

- 006, p.15 comment de monde l'utilise ou le save.
- 006, p.20 Alors si qu'on mettrait des enfants...
- 006, p.28 où je travaille présentement je vais me faire «slaquer».
- 006, p.36 il y a plusieurs choses qui peuvent être soient : pas compris ou analysé différemment.
- 006, p.44 NON je ne me concidère pas préjugiste mais je ne me vois pas parmi ses multicultures à journée longue!
- 006, p.45 Ça fait un mois que ma mère a téléphoné au SEAR pour que quelqu'un vient réparer quelque chose.
- 006, p.47 un stéréo sur un garantie
- 007, p.03 je me suis envenue de X par autobus.
- 007, p.07 je m'ai aperçu que les acteurs parlaient...
- 008, p.01 en classe, il fallait dire ou ce qu'on demeure.
- 008, p.14 aujourd'hui était la même chose qu'hier.
- 008, p.03 Bonjour Rachelle (nom du journal) , p.27 Bonjour Rach,
- 008, p.30 Je l'ai acheté une carte en français.
- 010, p.09 Voici deux femmes qui ont été marié pour 28 et 41 ans qui...
- 010, p.15 [...] les amener à te suivre sans leur faire tard.
- 010, p.22 pour faire certain que le message est bien transmit.
- 010, p.26 je ne pouvais me tiendre à répondre seulement en français.
- 010, p.28 je suis sous l'impression
- 011, p.05 je cherche pour un logi.
- 011, p.08 je ne réalisais pas qu'ils m'avaient besoin à la maison.
- 012, p.01 la famille appartenait le village.
- 012, p.06 Je ne peux pas comprendre la raison valable que les français ont pour s'avoir laissés piler dessus par les anglais depuis le début du Canada.
- 012, p.06 Ainsi ont ce retrouvent polit mes assimilés.
- 012, p.08 les adolescents ont hontent d'être francophones.
- 012, p.18 Je ne pouvait pas écrire une phrase en français parce que j'avais peurt de faire beaucoup de fautes, c'est en essayent que je me corrigerait.
- 018, p.09 Qu'est-ce qui avait encore de plus étonnant était que sa mère lui a répond de la même façon.
- 020, p.02 Je suis très bonne écouteuse.

Annexe 2
Marqueurs linguistiques d'identité culturelle. (type II)

Code :

- (2.1) Le codage correspond aux catégories expliquées dans la section «Méthodologie».
- [...] extrait soustrait parce que sans intérêt pour le corpus.
- **en gras** : extrait métalinguistique ou métacognitif incorporé à une anecdote.
- (...) mots ou explications ajoutés au texte pour faciliter la compréhension lors d'omission.

001, p.01, l.13

Même à chaque soir, que ça soit dans la résidence, au magasin, dans l'autobus ou au restaurant, on n' aucune idée si la personne est française ou anglaise (1.8). Ça devient un jeu de devinage. **Mais je crois que la décision de parler anglais ou français dans un restaurant, un magasin, ou un hôpital, la décision est la nôtre (3.3). Notre pays (est) bilingue même si certain anglophone ont des objections (3.16).**

001, p.02, l.3

Sur mon plancher à la résidence j'ai été très surprise d'apprendre qu'il n'y a que trois française moi comprise (2.11-). **Je pensais qu'il y avait beaucoup plus de gens français qui fréquentaient l'Université Laurentienne (3.1-).** Maintenant il va falloir que je parle en anglais beaucoup plus que d'habitude (2.1-). En ce moment ça ne me dérange pas trop car je vais m'améliorer dans la façon de m'exprimer en anglais (1.7). D'une autre façon j'espère que ça ne nuise pas à mon français (2.10). **On vois-tu des anglais s'efforcer tant par exemple??? (1.7)**

001, p.04, l.11

Dans ma classe de traduction cette après-midi à 12 :30 il y a quelque chose qui m'a vraiment ouvert les yeux (2.1). J'ai arrivé environ 5 minutes avant la classe comme d'habitude et je me suis assise. Je me suis tout-à-coup (mise) à écouter une discussion d'une Franco-Ontarienne et une demoiselle originairement du Québec (2.11). **La différence était énorme, j'ai vu comment bien que la fille du Québec s'exprimait (1.8). Son vocabulaire n'était pas à comparer à celle de la Franco-Ontarienne (1.8). Après ceci je me suis demandé est-ce que je**

m'exprime aussi mal que ça (2.3)? C'était une question épeurante. D'une façon ce n'est pas de notre faute car on est entouré d'anglais et on est une minorité (1.8). Mais d'une autre façon je suis désolée que l'on se fasse assimiler tant (2.10). Je me suis promise de parler avec plus d'effort (3.5).

001, p.05, l.19

Un de mes amis, Guy, sort fréquemment avec une fille, Lissa (2.11). Mon ami et moi sortons des fois avec eux. On est tous français et on parle tous français (2.9). Lissa, à chaque fois que (je) m'adresse à elle en français, elle me répond en anglais et ceci me fait sentir mal à l'aise (2.10). Au commencement je pensais qu'elle avait de la difficulté mais cela n'est pas le cas (1.7). Pourquoi, donc, est-ce qu'elle me répond en anglais (2.1)? J'ai tendance même des fois de lui parlé en anglais, j'oublie qu'elle parle en français (2.10). **Je conclus parfois qu'elle a honte de se faire voir comme une française(, ou peut-être elle se pense trop bonne pour parler français elle veut pas se donner la peine.**

001, p.33, l.16

Cette année l'Université Laurentienne m'a privé de suivre un cour de français. Cela m'a vraiment frustré car comment peut-on juger l'abileté d'une personne dans *un* (souligné dans le texte) test (3.1). Je suis certaine que plusieurs étudiants qui ont failli le test auront pu suivre le cour de français sans difficulté (3.3) Moi, j'ai suivi des cours de français pendant toutes mes années scolaires (1.3-). J'ai toujours atteint des écoles françaises, et pendant mes cinq dernières années à l'école secondaire je n'ai jamais eu moins de 80% de moyenne dans mes cours de français (1.7). Esque toutes ces années d'études ont été inutiles (2.1)? C'est vraiment décourageant (3.1). J'ai absolument besoin d'un cours de français pour graduer et à cause que je n'ai pas pu le prendre cette année j'ai été forcé à prendre un cours, ce qui me retarde dans mes études (3.16-). J'ai pris un cours de traduction et puis l'ouvrage que je fais dans ce cours est énorme, tout pour vous dire que tout le temps qu'exige ce cours en plus des 3 heures de cours de rattrapage que j'ai par semaine aurait pu être passer dans un cours de français (3.16-). À mon avis ils auront pu me laisser prendre le cour de français pourtant c'est mon mon risque et non le leur (3.24), et je pense que l'étudiant sait s'il est capable de prendre un cour, l'étudinat peut se juger mieux que n'importe quels tests le peuvent (3.12).

001, p.41, l.21

Depuis quelques mois je me force plus que d'habitude à parler le mieux possible (3.1). C'est difficile vous savez avec tout les faux-amis et les anglicismes (1.7). Mais je me force même en avant de ma famille, mes amis... et je vois une différence déjà (2.11). Premièrement ma famille et moi ont s'est «tester» pour comment longtemps ont peut avoir une conversation parfaitement et complètement en français, et vous savez, c'est très amusant de s'entendre parler sur le très bien mais c'est aussi difficile mais drôle (2.8). Même avec mes amis je remarque que par exemple à place de dire moé pis toé c'est moi et toi et à place ta *maire* et ton *paire* c'est ta mère et ton père. Ceci me contente beaucoup (3.13).

002, p.11, l.1

Ce soir je devais écrire un test dans un de mes cours du soir en éducation. Le test m'a pris un peu plus de temps que les autres étudiants car j'ai eu des problèmes de traduction (2.11-). Le problème est que nos textes sont en anglais et nos tests sont donnés en français (1.3-). Es-ce que je suis la seule qui ne connais pas assez bien mon français ou mon anglais afin de pouvoir traduire correctement (2.3)? Est-ce que c'est juste que l'U. Laurentienne avise ces étudiants que les cours en éducation sont en français lorsque les textes utilisés sont en anglais (3.24). Je me pose plusieurs questions à ce sujet (3.12-). J'ai décidé de faire mes études en éducation à Laurentienne car les cours sont senser être en français (1.3-). Je voulais améliorer mon français (3.3). Je peux maintenant que réussir ma traduction de l'anglais au français. Je me demande ensuite pourquoi les francophones se font écraser dans la société (3.28-)? Mêmes les cours français utilisent des livres anglais et force les étudiants à apprendre l'anglais afin de pouvoir suivre un cours «en français» (2.11-)!!!!. Si on ne connais pas l'anglais on ne peut pas prendre un cours en français- Est-ce vraiment bien raisonner leurs politiques?? (2.3)

002, p.31, l.1

J'ai travaillé à la garderie aujourd'hui (2.11). Comme je l'ai déjà mentionné, c'est une garderie francophone.

Les animatrices doivent faire un effort pour parler en français (1.7) aux enfants car nous devons montrer l'exemple aux anglophones (1.7) ainsi qu'aux enfants bilingues.

Il y a quelques fois que je m'attrape moi-même à discuter en anglais car je suis très angliciser (2.8). Par hasard, j'ai de la chance que les autres

animatrices (4) me répondent en français (2.8). Ceci aide à contrôler la situation à la garderie ainsi que chez moi. Je pense que la pratique me fait du bien car j'essaye de plus en plus de parler en français dans mon environnement (3.5). J'ai bien fait de choisir une garderie francophone-ça m'ouvre les yeux aux problèmes de langue (3.1).

002, p.41, l.

Ce soir, j'ai vécu une expérience qui m'a touché.

Nous étions plusieurs francophones ensemble avec l'exception de un anglophone (2.11).

Lorsque nous l'avons remarquer, nous essayons de parler en anglais afin qu'il comprenne (2.10). Mais la conversation retournait toujours en français (2.9).

Mon autre ami refusait de parler anglais dans une salle avec plusieurs francophones (2.9). Moi, je me sentais faire un effort pour parler en anglais, pour éviter les conflits ainsi que pour la politesse (2.10). Je dois admettre que quelques fois, je me sentais visé par les autres francophones (3.1) et j'étais mal à l'aise de parler en anglais (1.8).

Compte rendu



Un corpus: des auteurs, des oeuvres et des pensées

Georges Bélanger

Mariel O'Neill-Karch et Pierre Karch, *Dictionnaire des citations littéraires de l'Ontario français depuis 1960 (DICLOF)*, Ottawa, Les Éditions l'Interligne, 1996, 302 pages.

Nous savons que l'équipe du DÉOF, le *Dictionnaire des écrits de l'Ontario français*, sous la codirection de MM. Gaétan Gervais et Jean-Pierre Pichette de l'Université Laurentienne, mène depuis une bonne dizaine d'années maintenant le projet de répertorier les écrits publiés de l'Ontario français, et d'en établir en quelque sorte le corpus. À ce jour, selon des critères précis de sélection, environ 3 500 titres composeraient l'ensemble de ce corpus, des origines, c'est-à-dire du régime français à décembre 1993, et l'étape de la rédaction des comptes rendus de tous ces ouvrages, amorcée il y a quelques mois, est présentement en voie de réalisation. Parmi les chercheurs de première heure, René Dionne en tête, qui se sont intéressés aux oeuvres de l'Ontario français, Mariel-O'Neill Karch et Pierre Karch entre autres, professeurs et auteurs, ont rapidement manifesté un intérêt soutenu pour la littérature franco-ontarienne. L'ouvrage imposant qu'il propose aujourd'hui, *Le Dictionnaire des citations littéraires de l'Ontario français depuis 1960* (le DICLOF), résultat d'un travail qui s'étale sur plus de trentaine d'années de lecture suivie, de recherche et de compilation, participe et s'ajoute en quelque sorte au projet entrepris par le DÉOF, du moins en ce qui touche les oeuvres littéraires proprement dites de 1960 à aujourd'hui. Et la citation que les auteurs empruntent à François Paré, en exergue à l'«Avant-propos», n'aura jamais tant eu, peu s'en faut, sa raison d'être: «La parution d'un livre, y lit-on, quel qu'il soit, a une incidence politique.» Et comment donc?, surtout dans ce cas, si l'on pense à l'importance non seulement de quantifier, sur des bases concrètes, des auteurs et des titres, écrits et oeuvres littéraires de l'Ontario français, mais enfin de se représenter cette littérature, ne serait-ce que pour identifier sa «régionalité» et son «exiguïté». c'est le moins que l'on puisse dire, mais bien plus pour mesurer, circonscrire le lieu de cet imaginaire collectif. Étape et instrument indispensables que la définition et l'ancrage d'un corpus, à plus forte raison celui des lettres franco-ontariennes dont on ignore ou nie encore parfois l'existence.

De leurs nombreuses lectures, Mariel-O'Neill Karch et Pierre Karch proposent donc en premier lieu pour ce dictionnaire un corpus composé de 160 auteurs et plus de 430 ouvrages, parmi lesquels autant de romanciers, poètes, dramaturges, nouvellistes, autobiographes, que d'auteurs d'essais littéraires et de maximes; et, plus de 2 000 citations littéraires, car le premier objectif de ce travail demeure la transcription d'un choix de réflexions puisées à même ces ouvrages et portant, selon les critères retenus, sur des vérités ou des thèmes universels, sur les littératures minoritaires et l'Ontario français. Il s'agit d'un choix tout à fait personnel, d'autant qu'il reflète des impressions de lecture recueillies et notées au fil des années.

Préparé avec minutie, le dictionnaire se divise en trois parties, se consulte très bien et s'adresse à tous les lecteurs. Respectant toujours l'ordre alphabétique et chronologique, il présente d'abord une liste (pp. 10-257) de 880 rubriques (thèmes ou sujets) regroupant toutes les citations pour chacune d'entre elles; une bibliographie complète (pp. 259-274) des auteurs, des ouvrages et de leurs rubriques respectives; et un index des rubriques (pp. 295-302). Cette division du livre autorise des approches variées, étant donné que les chapitres sont étroitement liés entre eux par de multiples renvois. Il permet ainsi de satisfaire la curiosité de tous et chacun qui voudra à sa guise soit le feuilleter, le lire ou le consulter par l'entrée d'un sujet, d'un auteur ou d'un ouvrage. Des règles simples et appropriées de transcription allègent et facilitent la consultation du dictionnaire. Une note de l'éditeur autorise la reproduction des citations dans la mesure où tous les renseignements bibliographiques y figurent, et transcrit les informations utiles à cet effet.

Qui n'éprouve pas la tentation de lire, bien au-delà de la simple curiosité, ce que des romanciers ou romancières ont déjà écrit, sous le couvert d'une histoire, d'une intrigue ou d'un personnage, sur certains sujets parfois très différents (par exemple, au hasard des pages ou de l'index): l'amour, le café, Dieu, l'enfance, l'erreur, la France, le gibier, l'horreur, Kingston, le makila, la nostalgie, le plaisir, rester, la souffrance, Timmins, voyager, et quoi d'autres encore? Sur les 54 citations de la première rubrique consacré à l'amour, on y lit, entre autres, ces réflexions: «L'amour naît dans la trame d'une symphonie.» (Lalonde, 1970: 15); ou: «L'amour nous évite comme quelqu'un qui/nous doit de l'argent.» (Desbiens, 1985: 63), ce qui renvoie respectivement aux oeuvres suivantes dans la bibliographie: Robert Lalonde, *Charivari des rues*, Montréal, Éditions Atys, et Patrice Desbiens, *Dans l'après-midi cardiaque*, Sudbury, Éditions Prise de

Parole; et 5 citations complètent le dernier exemple cité «voyager». Qui plus est, et l'intérêt croît, il est possible d'amorcer la consultation et la recherche à partir du choix d'un livre ou d'un auteur. Qu'est-ce que Jean Éthier-Blais, dans *Fragments d'une enfance*, Montréal, Éditions Leméac, 1989b, peut-il bien suggérer sous la rubrique «dictionnaire»? Du même livre, trois citations, dont celles-ci: «J'ai vécu mon enfance première dans la recherche et la vénération de la langue française, version Larousse. Rien ne marque un enfant comme le spectacle de sa mère, ou d'un frère aîné, le dictionnaire à la main, qui cherche le mot juste, ou un proverbe dans les pages roses. Que de discussions passionnées! Et quelle joie lorsqu'on a trouvé!» (p. 69-70); et: «Dans l'amour du dictionnaire, il n'y a pas de retour en arrière. Le voyage est infini.» (p. 70). À sa manière et à l'instar de n'importe quel dictionnaire, le *Dictionnaire des citations littéraires de l'Ontario français depuis 1960* promet également, à qui veut connaître et découvrir, de multiples voyages, magnifiques, imprévisibles, provocateurs, mais toujours captivants, et il apporte des renseignements fort pertinents sur une pensée qui s'est développée en Ontario français, ou il en ébauche de grandes lignes.

En guise de conclusion, et pour satisfaire une curiosité toute personnelle, livrons-nous, de manière trop arbitraire, à un petit jeu de renvois et de chassés-croisés des rubriques, des auteurs, des livres, des titres et des mots de ce dictionnaire, dans le but de découvrir par exemple ce que les mots de son titre pourrait suggérer, après avoir compilé quelques citations s'y rapportant. Quelles sont les réflexions de quelques auteurs à partir des termes suivants?: dictionnaire (voir plus haut), citer/citation, livre/littérature, Ontario et français. L'exercice se traduit ainsi:

1. *Citation* : le monde littéraire est rempli de clins d'oeil, d'emprunts, d'échos, de citations travesties. La peinture également, et Picasso s'en est donné à coeur joie. (Somain, 1991: 119, c'est-à-dire, Jean-François Somain, *La Vraie couleur du caméléon*);
2. *Citer* : avec une voix, j'aurais pu vous chanter / les plus belles chansons d'amour. / Vous m'auriez aimé! / Cité en exemple aussi. / On ne sait jamais! (Vallières, 1984: 10, Michel Vallières, *Comme un simple voyageur*);
3. *Livre* : (sur 16 citations) : il suffit que j'ouvre un livre pour que, aussitôt, je me mette à vivre d'une vie nouvelle. Mon prénom me glisse des mains comme un lien inutile, je deviens une rivière divagante et je

cherche au fond de chaque être un espace vacant pour m'y reposer. (Poulin, G., 1983: 104, Gabrielle Poulin, *Les Mensonges d'Isabelle*);

4. *Littérature* : (sur 11 citations) : la littérature, parce qu'elle est ni plus ni moins un discours, est le mode d'existence privilégié des peuples minoritaires. (Paré, 1994: 35, François Paré, *Théories de la fragilité*);

5. *Ontario* : (sur 10 citations) : à défaut de ne pouvoir nommer tout un chacun en Ontario français, j'ai décidé de nommer des villes et des villages qui sont vraiment francophones. Mon approche a été géographique. C'est aussi ça la réalité franco-ontarienne: la dispersion géographique. (Demers dans Albert, 1992b: 103, Pierre Albert, *Paul Demers*);

6. *Français* : (sur 12 citations) : je n'ai pas encore pu comprendre pourquoi il y a des gens qui parlent français quand c'est si facile de parler anglais. (Thério, 1960: 32, Adrien Thério, *La Soif et le mirage*).

À la limite, cet exercice gratuit, fondé sur l'agencement et la superposition de rubriques empruntées au titre même du dictionnaire, peut paraître absurde. Servant d'exemple, il indique que, si les citations suggèrent une réflexion, une opinion ou un témoignage sur un sujet précis, elles invitent aussi à élargir la consultation et de fait, elles ouvrent la porte à toutes sortes de combinaisons, et augmente d'autant les pistes de recherche.

Le Dictionnaire des citations littéraires de l'Ontario français depuis 1960 (DICLOF) de Mariel O'Neill-Karch et Pierre Karch offre au lecteur l'avantage de découvrir et parcourir le corpus des auteurs et des oeuvres littéraires de l'Ontario français, et mieux encore, de se familiariser avec leurs réflexions et leur pensée. Si pour les uns, cet ouvrage signifie la publication d'un nouvel instrument de travail, pour l'ensemble des lecteurs il voudra dire, comme l'affirme Jean Éthier-Blais, la poursuite ininterrompue d'un long voyage.

Revue du Nouvel-Ontario
Index cumulatif par rubrique
Numéros 1 à 20 (1978-1996)

Études/Articles

- Angrand, Jean (1983). *Sudbury face à ses défis*. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 15-27.
- Archibald, Clinton (1979). *La pensée politique des Franco-Ontariens au XXe siècle*. No 2 (**Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français**), p. 13-30.
- Arseneault, Robert (1992). *Alphabétiser la jeunesse franco-ontarienne : quels défis à l'horizon ?* Nos 13-14, p. 89-107.
- Aumond, Maurice (1996). *Essai portant sur les enjeux et les défis reliés au multiculturalisme en formation du personnel enseignant en Ontario français*. No 18 (**L'éducation en Ontario français**), p. 67-83.
- Bastarache, J. E. Michel (1988). *Les difficultés relatives à la reconnaissance constitutionnelle des droits linguistiques en Ontario*. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 51-65.
- Beaty, Stuart (1986). *Constitution, droit et minorités*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 19-27.
- Beauregard, Rémy (1978). *Pour consacrer dans les faits la dualité nationale*. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 65-68.
- Beauregard, Rémy (1986). *Le support gouvernemental et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 145-149.
- Bélanger, Georges (1985). *L'enseignement de la littérature et de la culture franco-ontariennes : une pratique, des objectifs et des défis*. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 53-68.
- Berger, Marie Josée et Myrtha Lapierre Peters (1996). *L'adaptation dans un milieu collégial francophone devenu pluriethnique*. No 19, p. 101-114.
- Bernard, Roger (1986). *Le rôle social des institutions*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 41-48.

- Bernard, Roger (1990). *Peuplement du Nord de l'Ontario*. No 12 (L'économique de l'Ontario français), p. 15-40.
- Bernard, Roger (1996). *Portrait démolinguistique de l'Ontario français*. No 20 (La langue française en Ontario), p.15-40.
- Bernier, Christiane et Chantal Vaillancourt (1996). *Solidarité familiale et différenciation selon la langue : la fin d'un mythe ?*. No 19, p. 59-87.
- Bilodeau-Guinamard, Bénédicte (1983). *Les Jésuites à Sudbury : soixante ans d'enseignement de la philosophie (1921-1981)*. No 5 (Un centenaire : Sudbury 1883-1983), p. 93-109.
- Blatt, Rena (1992). *Les entrepreneurs franco-ontariens*. Nos 13-14, p. 57-70.
- Bock, Michel (1996). *Les États généraux du Canada français, ou l'éclatement de la nation : une analyse des journaux de langue française de Sudbury*. No 19, p. 11-37.
- Boissonneault, Julie (1996). *Bilingue / francophone, Franco-Ontarien / Canadien français : choix des marques d'identification chez les étudiants francophones*. No 20 (La langue française en Ontario), p. 173-192.
- Bordeleau, Louis-Gabriel (1987). *Impact de l'immersion sur l'éducation en langue française : perspective et tentative de synthèse*. No 9 (L'immersion et les Franco-Ontariens), p. 11-27.
- Bouchard, Jeannette (1983). *L'évolution des sciences infirmières chez les Franco-Ontariens de Sudbury*. No 5 (Un centenaire : Sudbury 1883-1983), p. 111-120.
- Boutin, Thérèse (1979). *Pour les francophones, l'élection du 22 mai n'est pas de bonne augure*. No 2 (Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français), p. 31-34.
- Braën, André (1986). *Langue, droit et institutions autonomes*. No 8 (Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français), p. 29-40.
- Braën, André (1988). *Le compromis de la Cour Suprême du Canada en matière de droits linguistiques*. No 10 (Le monde juridique et la société franco-ontarienne), p. 39-48.
- Bridault, Alain (1986). *Minorités et institutions économiques*. No 8 (Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français), p. 121-126.
- Brunet-Lamarche, Anita (1982). *Auteurs et oeuvres : bio-bibliographie*. No 4 (Littérature sudburoise : Prise de parole 1972-1982), p. 21-43.

- Burns, Georges E. et Jean Séguin (1987). *La dualité canadienne : l'illusion d'être partenaires*. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 51-69.
- Cachon, Jean-Charles (1986). *Les structures sociales et économiques. Commentaires*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 127-130.
- Cachon, Jean-Charles (1992). *Entrepreneurs : pourquoi? comment? quoi?* Nos 13-14, p. 13-56.
- Cachon, Jean-Charles (1990). *Perception du rôle d'une caisse populaire dans un milieu francophone homogène : le cas de Sturgeon Falls, Ontario*. No 12 (**L'économie de l'Ontario français**), p. 205-215.
- Canale, Michael (1992). *Évaluation de la communication au moyen de tests*. Nos 13-14, p. 181-201.
- Cardinal, Linda et Cécile Coderre (1990). *Les francophones telles qu'elles sont : les Ontarioises et l'économie*. No 12 (**L'économie de l'Ontario français**), p. 151-181.
- Carrier, Denis (1985). *Langue d'enseignement et comportement universitaire des Franco-Ontariens*. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 69-90.
- Cazabon, Benoît (1986). *Avenir et orientation. Commentaires*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 151-157.
- Cazabon, Benoît (1989). *L'Idéologie comme source de connaissances*. No 11 (**Les idéologies**), p. 15-32.
- Cazabon, Benoît (1983). *Parler français en Ontario*. No 5 (**Un centenaire: Sudbury 1883-1983**), p. 121-128.
- Cazabon, Benoît (1984). *Pour une description linguistique du fait français en Ontario*. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 69-93.
- Cazabon, Benoît (1996). *Présentation : La langue française en Ontario*. No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 9-14.
- Cazabon, Benoît (1996). *Des marqueurs linguistiques de l'identité culturelle*. No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 217-256.
- Champagne, René et Henri Pallard (1988). *Le monde juridique et la société franco-ontarienne : voies inexplorées*. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 9-16.
- Charette, Denis, Donald Dennie et Lucie Lapalme (1983). *L'évolution de la structure d'occupations de Sudbury (1931-1981)*. No 5 (**Un centenaire: Sudbury 1883-1983**), p. 29-35.

- De la Riva, Paul et Guy Gaudreau (1995). *Les ouvriers-mineurs de Sudbury (1912-1930) : le cas de l'International Nickel Company*. No 17 (**Les ouvriers-mineurs de la région de Sudbury 1886-1930**), p. 105-136.
- De la Riva, Paul (1995). *Les Canadiens-Français et le travail minier dans la région de Sudbury, 1886-1912*. No 17 (**Les ouvriers-mineurs de la région de Sudbury 1886-1930**), p. 29-47
- Dennie, Donald (1990). *Les relations de classes sociales à Sudbury en 1919*. No 12 (**L'économique de l'Ontario français**), p. 93-122.
- Dennie, Donald (1988). *Une entrevue avec le juge Alibert Saint-Aubin*. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 113-119.
- Dennie, Donald (1993). *La propriété foncière à Chelmsford et dans le canton de Balfour, 1911-1968*. No 15, p. 51-78.
- Dennie, Donald (1988). *Le français dans la pratique du droit en Ontario*. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 123-135.
- Dennie, Donald (1979). *Le mouvement syndical en Ontario... et les Franco-Ontariens*. No 2 (**Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français**), p. 41-58.
- Dennie, Donald (1978). *De la difficulté d'être idéologue franco-ontarien*. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 69-90.
- Dennie, Donald (1989). *L'étude des réalités franco-ontariennes : à la recherche d'un nouveau modèle théorique*. No 11 (**Les idéologies**), p. 69-83.
- Dennie, Donald (1994). *Le comportement démographique de deux paroisses canadiennes-françaises de la région de Sudbury*. No 16, p. 9-39.
- Deslauriers, Omer (1978). *La situation de la vie franco-ontarienne*. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 23-33.
- Dickson, Robert (1982). *L'espace à créer et l'espace qui reste*. No 4 (**Littérature sudburoise : Prise de Parole 1972-1982**), p. 45-80.
- Dorais, Fernand (1989). *Qu'est-ce qu'on fait quand on fait de la littérature?* No 11 (**Les idéologies**), p. 101-128.
- Dorais, Fernand (1978). *L'acculturation et les Franco-Ontariens. Mais qui a tué André ?* No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 34-56.

- Dorais, Fernand (1986). *Minorités, autonomie et dépendance*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 49-61.
- F.F.H.Q (1978). *Nous voulons vivre en français*. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 57-64.
- Forlot, Gilles (1996). *Analyse morphosyntaxique du parler d'un groupe d'immigrants français à Toronto*. No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 77-112.
- Foucher, Pierre (1988). *Le droit à l'instruction en français en Ontario en dépit de la loi ou avec la loi*. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 67-81.
- Frenette, Normand (1986). *L'ACFO et la lutte pour le pouvoir symbolique*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 79-93.
- Frenette, Normand, Stacy Churchill et Saeed Quazi (1985). *Les écoles franco-ontariennes et la préparation aux études postsecondaires*. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 91-108.
- Frenette, Normand et Lise Gauthier (1989). *Luttes idéologiques et cultures institutionnelles en éducation franco-ontarienne*. No 11 (**Les idéologies**), p. 49-67.
- Gagnon, Jean (1979). *Qu'est-ce que Jean Gagnon fait dans le mouvement ouvrier ?* No 2 (**Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français**), p. 59-62.
- Gagnon, Jean (1979). *La grève de l'INCO Metals, une grève de principe*. No 2 (**Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français**), p. 63-65.
- Garand, Gilles (1986). *L'école et l'église. Commentaires*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 95-96.
- Garceau, Marie-Luce et Marc Charron (1996). *La dynamique de la pauvreté: l'exemple des Franco-Ontariennes de 45 à 64 ans*. No 19, p. 39-58.
- Gaudreau, Guy (1990). *Le développement des activités forestières en Ontario (1855-1900) : une prise de vue quantitative*. No 12 (**L'économie de l'Ontario français**), p. 65-90.
- Gauthier, Yvon (1996). *Intégration des enfants en difficulté : résultats d'une enquête portant sur les opinions et perceptions des étudiantes et étudiants à la formation du personnel enseignant*. No 19, p. 115-125.

- Gervais, Aurèle (1986). *Stratégie de développement des communautés de langue officielle*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 159-163.
- Gervais, Gaétan (1996). *Le règlement XVII (1912-1927)*. No 18 (**L'éducation en Ontario français**), p. 123-192.
- Gervais, Gaétan (1985). *L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965)*. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 11-52.
- Gervais, Gaétan (1983). *La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité*. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 67-92.
- Gilbert, Anne (1994). *La communauté franco-ontarienne et l'emploi : briser le mythe de la géographie*. No 16, p. 41-57.
- Girouard, Pierre (1989). *In Memoriam*. No 11 (**Les idéologies**), p. 131-157.
- Gosselin, Paulette (1995). *Les accidents de travail à la Canadian Copper Company, 1900-1920*. No 17 (**Les ouvriers-mineurs de la région de Sudbury 1886-1930**), p. 77-104.
- Grandmaître, Bernard (1986). *Le développement de la communauté franco-ontarienne*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 13-17.
- Gravelle, François (1994). *Les organismes de loisirs franco-ontariens : isolement et désir de collaboration*. No 16, p. 81-94.
- Grisé, Yolande (1982). *Ontariois : une prise de parole*. No 4 (**Littérature sudburoise : Prise de parole 1972-1982**), p. 81-88.
- Gueguen-Charron, Laura (1986). *La minorité dans la société ontarienne*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 131-138.
- Guindon, René (1979). *Pour lever les contradictions structurelles de l'ACFO*. No 2 (**Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français**), p. 35-40.
- Guindon, René (1984). *Remarques sur la communauté franco-ontarienne comme entité politique*. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 49-68.
- Haché, Denis (1996). *La minorité franco-ontarienne à l'heure de la globalisation et des grandes réformes éducationnelles*. No 18 (**L'éducation en Ontario français**), p. 85-107.

- Harvey, Julien (1986). *Églises, minorité et développement culturel*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 71-74.
- Heller, Monica (1987). *L'école de langue française à Toronto*. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 71-91.
- Hesbois, Laure (1982). *La littérature franco-ontarienne : réalité ou mirage?* No 4 (**Littérature sudburoise : Prise de parole 1972-1982**), p. 103-114.
- Laflamme, Simon (1989). *Éléments pour une analyse de la conscience franco-ontarienne*. No 11 (**Les idéologies**), p. 35-46.
- Laflamme, Simon et Jacques Berger (1992). *Autres considérations sur le rapport entre la compétence linguistique et l'environnement social*. Nos 13-14, p. 133-154.
- Laflamme, Simon (1986). *Les mots et les choses. Commentaires*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 63-69.
- Laflamme, Simon (1994). *Origine familiale, aspirations et homogénéisation. Enquête auprès des étudiants et étudiantes du postsecondaire dans le nord-est de l'Ontario*. No 16, p. 95-112.
- Laflamme, Simon et Ali Reguigui (1996). *La compétence linguistique : homogénéisation et individualisation*. No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 193-215.
- LaFrance, Francine (1993). *Les conditions sociolinguistiques de l'enseignement du français langue minoritaire et leurs conséquences sur la pédagogie du français langue maternelle en Ontario*. No 15, p. 11-34.
- Lapointe, Jean (1986). *Vie culturelle et institutions autonomes*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 97-102.
- Lapointe, Maurice (1986). *Gestion scolaire et développement culturel*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 75-78.
- Lavoie, Marc et Maurice St-Germain (1990). *Évolution comparative des revenus des Franco-Ontariens*. No 12 (**L'économie de l'Ontario français**), p. 125-149.
- LeBrasseur, Rolland (1996). *Les compétences requises pour la transition au monde du travail*. No 19, p. 89-100.
- Lefier, Yves (1984). *Vision française de l'Ontario francophone*. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 15-24.

- Lemire, Maurice (1984). *Lantagnac, un modèle proposé à l'admission des Ontariens*. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 37-48.
- Liddle, Michel (1983). *Éperdument : imaginaire et sensualité*. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 129-136.
- Manwaring, John A. (1988). *Par delà la simple survie : vivre la common law en français - le nouveau défi des programmes de common law dans les universités canadiennes*. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 21-34.
- Melanson, Natalie (1996). *Adaptation ou assimilation? Les comportements linguistiques d'une famille franco-ontarienne de Sudbury*. No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 137-171.
- Mougeon, Raymond (1987). *Impact de l'essor de l'immersion sur l'éducation et le devenir des Franco-Ontariens*. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 31-48.
- Mougeon, Raymond et Terry Nadasdi (1996). *Discontinuités variationnelles dans le parler des adolescents franco-ontariens*. No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 51-76.
- Ouellet, Fernand (1986). *Économie et société minoritaire*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 103-119.
- Paré, François (1982). *Conscience et oubli : les deux misères de la parole franco-ontarienne*. No 4 (**Littérature sudburoise : Prise de parole 1972-1982**), p. 89-102.
- Pelletier, Jean-Yves (1988). *Les juges de l'Ontario français*. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 99-111.
- Pion, Denis, s.j. (1989). *Les changements culturels dans la religion des Nord-Ontariens*. No 11 (**Les idéologies**), p. 85-98.
- Rabier, Christiane (1983). *Les Franco-Ontariens et la constitution*. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 37-49.
- Rabier, Christiane (1989). *Les Franco-Ontariens et l'idéologie dominante*. No 11 (**Les idéologies**), p. 159-169.
- Radford, Luis (1996). *Sur la résolution de problèmes dans la classe de mathématiques*. No 18 (**L'éducation en Ontario français**), p. 11-34.
- Reguigui, Ali et Simon Laflamme (1996). *La compétence linguistique dans un monde «branché». Histoire et implications d'un test*. No 18 (**L'éducation en Ontario français**), p. 109-122.

- Reilly, Karey (1995). *Les Italiens de Copper Cliff, 1886-1912*. No 17 (**Les ouvriers-mineurs de la région de Sudbury 1886-1930**), p. 49-76.
- Ribordy, Annette (1993). *Le concept de culture dans la consommation : le cas de l'Ontario français*. No 15, p. 97-115.
- Ribordy, Annette (1990). *La structure occupationnelle du Nord-Est de l'Ontario et ses perceptions par la communauté francophone des affaires*. No 12 (**L'économique de l'Ontario français**), p. 183-203.
- Ribordy, François-Xavier (1992). *La sécurité dans l'insécurité*. Nos 13-14, p. 73-85.
- Ribordy, François-Xavier (1983). *Les avocats de Sudbury et la politique*. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 51-65.
- Roberge, Pierre (1993). *Difficultés de communication dans les familles recomposées francophones du nord-est de l'Ontario*. No 15, p. 35-50.
- Robichaud, Yves et Egbert McGraw (1993). *Le propriétaire-dirigeant francophone du Nord-Est ontarien : les éléments d'un profil*. No 15, p. 79-95.
- Robichaud, Yves et Rolland LeBrasseur (1994). *L'évolution des gens d'affaires franco-ontariens*. No 16, p. 59-79.
- Roy, Jacques (1992). *Négocié sa francophonie en Ontario*. Nos 13-14, p. 157-179.
- Saint-Aubin, Étienne A. (1988). *Les droits linguistiques des justiciables et témoins en Ontario*. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 83-94.
- Savard, Pierre (1978). *De la difficulté d'être Franco-Ontarien*. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 11-22.
- Size-Cazabon, Judy (1987). *Les aspects politiques et culturels du programme d'immersion*. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 93-114.
- Tennant, Jeff (1996). *Variation morphologique dans une langue en situation minoritaire : le français à North Bay*. No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 113-136.
- Théberge, Mariette, Raymond Leblanc et Michel Brabant (1996). *Étude sur la variable sexe du style d'apprentissage d'étudiantes et d'étudiants francophones de la formation à l'enseignement*. No 18 (**L'éducation en Ontario français**), p. 36-65.

- Thomas, Alain (1996). *Où en sont les recherches sur la prononciation franco-ontarienne?* No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 41-50.
- Tremblay, Gaston (1982). *Genèse d'éditions francophones en Ontario*. No 4 (**Littérature sudburoise : Prise de parole 1972-1982**), p. 1-20.
- Tremblay, Martine (1990). *Peuplement et colonisation du Québec et du nord de l'Ontario : connaissances actuelles et perspectives de recherches*. No 12 (**L'économique de l'Ontario français**), p. 43-63.
- Tremblay, Onésime (1986). *L'éducation et l'épanouissement de la minorité franco-ontarienne*. No 8 (**Minorité culturelle et institutions : l'Ontario français**), p. 139-144.
- Vallières, Gaétan (1984). *L'Ontario, terre privilégiée de colonisation hors Québec : une perception québécoise (1850-1930)*. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 25-36.
- Welch, David (1992). *Les luttes pour les écoles secondaires franco-ontariennes*. Nos 13-14, p. 109-131.

Analyses critiques

- Bélanger, Louis (1996). *Ruptures, textuelles et sociales, dans l'oeuvre de Daniel Poliquin*. No 19, p. 139-172.
- Bélanger, Louis (1994). *Le chien de Jean Marc Dalpé : réception critique*. No 16, p. 127-137.
- Bernier, Christiane (1993). *Une analyse sociologique féministe est-elle possible ? Une analyse autour des «actes du colloque : les femmes francophones en milieu minoritaire : état de la recherche»*. No 15, p. 119-156.
- Karch, Pierre (1996). *Mémoire collective/Collected Memories. Réflexions sur Cent bornes de Laurent Vaillancourt et Michel Ouellette*. No 19, p. 129-138.
- Lapointe, Jean (1994). *Maurice Lamothe (1994). La chanson populaire ontarioise, 1970-1990. Le Nordir/Triptyque*. No 16, p. 115-126.

Témoignages

- Bradley, Robert P. (1987). *Le programme d'immersion française...-boule de neige*. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 117-125.

- Cayen, Jean-Yves (1989). *Le minoritaire*. No 11 (**Les idéologies**), p. 199.
- Cazabon, Benoît (1989). *Qu'est-ce qu'un minoritaire ?* No 11 (**Les idéologies**), p. 173-174.
- Cazabon, Benoît (1989). *Qui est minoritaire ?* No 11 (**Les idéologies**), p. 211-212.
- Cloutier, André (1984). *Le défi d'une communauté en mutation*. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 97-105.
- Dennie, Donald (1989). *Le minoritaire franco-ontarien*. No 11 (**Les idéologies**), p. 181-183.
- Dorais, Fernand (1989). *Le minoritaire : approches méthodologiques*. No 11 (**Les idéologies**), p. 193-196.
- Gervais, Gaétan (1989). *Le minoritaire culturel*. No 11 (**Les idéologies**), p. 177-179.
- Gilbert, Angus (1984). *La perception des Franco-Ontariens par un Anglo-Ontarien*. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 107-112.
- Girouard, André (1983). *Les «Good Old Days», pas pour moi ou comment les Franco-Sudburois ont vécu la crise des années 1930*. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 139-150.
- Lagacé, Michel Francis (1987). *L'immersion française au secondaire dans les écoles de Sudbury*. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 127-139.
- Lapalme, Denis (1989). *Le minoritaire Franco-Ontarien*. No 11 (**Les idéologies**), p. 201-209.
- Morin, Michel et Jean-Pierre Pichette (1983). *Entrevue avec le Père Germain Lemieux, ethnologue*. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 151-159.
- Paquette-Frenette, Denise (1989). *Réflexions en vrac.....* No 11 (**Les idéologies**), p. 185-187.
- Ribordy, François-Xavier (1989). *Comment devenir minoritaire?* No 11 (**Les idéologies**), p. 189-191.

Notes de recherche

- Cachon, Jean-Charles (1985). *La minorité française et les programmes universitaires dans le nord-est de l'Ontario : une université inachevée*. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 109-113.

Dennie, Donald (1985). *Historique du bilinguisme à l'université Laurentienne*. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 115-118.

Chroniques

Bélanger, Georges (1996). *Romans et nouvelles en Ontario français : «Du désir à la folie»*. No 19, p. 175-184.

Bissonnette, Lise (1996). *Après le référendum. Le Québec et la francophonie canadienne*. No 19, p. 185-197.

Comptes rendus

André Paiement. *Père de la francophonie Ontarienne*. Revue de l'oeuvre Par Michel Courchesne. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 145-146.

Annis, Peter (1985). *Le bilinguisme judiciaire en Ontario*. la clef, 365 p. Par Marc Cousineau. 1988. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 139-143.

Bastarache, Michel et al. (1986). *Les droits linguistiques au Canada*. (préface de Jean Chrétien). Les éditions Yvon Blais inc., 576 p. Par Michel Giroux. 1988. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 143-145.

Bernard, Roger (1988). *De Québécois à Ontarois. La communauté franco-ontarienne*. Hearst : Les Éditions Le Nordir, 185 p. Par Donald Dennie. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 150-151.

Bernard, Roger; dir. (1990). *Vision d'avenir*. Ottawa : Fédération des jeunes Canadiens français, livre I : *Le déclin d'une culture*, livre II : *Le choc des nombres*, livre III : *Un avenir incertain*. Par Simon Laflamme. 1990. No 12 (**L'économique de l'Ontario français**), p. 229-230.

Bernard, Roger (1991). *Le travail et l'espoir. migrations, développement économique et mobilité sociale Québec/Ontario 1900-1985*. Hearst : Les Éditions du Nordir, 396 p. Par Donald Dennie. 1992. Nos 13-14, p. 208-212.

Bibeau, Gilles (1982). *L'Éducation bilingue en Amérique du Nord*. Montréal, Guérin, Collection Langue et société, 201 p. Par Benoît Cazabon. 1984. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 115-116.

- Bordeleau, G. et G. Gervais (1976). *Intentions éducationnelle et professionnelles des élèves franco-ontariens des écoles secondaires de l'Ontario en 12e et 13e années (1975-76)*. Le Conseil consultatif des affaires franco-ontariennes, 186 p. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 100.
- Bordeleau, Louis-Gabriel, Pierre Calvé, Lionel Desjarlais et Jean Séguin (1988). *L'éducation française en Ontario à l'heure de l'immersion*. (s.l.), Conseil de l'éducation franco-ontarienne, 142 pages + bibliographie et appendices (s.p.) Par Benoît Cazabon. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 151-154.
- Cazabon, Benoît, Sylvie Lafortune et Julie Boissonneault. *La pédagogie du français langue maternelle et l'hétérogénéité linguistique*. Recherche subventionnée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, 284 pages et annexes. Par Normand Renaud. 1992. Nos 13-14, p. 213-218.
- Chad, Gaffielf (1993). *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, Collection Amérique française. Par Donald Dennie. 1993. No 15, p. 166-170.
- Choquette, Robert (1980). *L'Ontario français, historique*. Montréal/Paris: Éditions Études vivantes, Collection L'Ontario français, VIII-272 p. Par Gaétan Gervais. 1982. No 4 (**Littérature sudburoise : Prise de parole 1972-1982**), p. 115-118
- Comité politique de la Fédération des francophones hors Québec (1979). *Pour ne plus être sans pays*. Ottawa : F.F.H.Q., 92 p. Par Les rédacteurs. 1979. No 2 (**Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français**), p. 69-72.
- Dalpé, Jean Marc. *Le Chien*. Par Louis Bélanger. 1989. No 11 (**Les idéologies**), p. 217-219.
- Delisle, Gérard. *Le complexe des différents. Rapport sur la vie étudiante francophone dans les institutions d'enseignement postsecondaire de l'Ontario*. Par Jean-Yves Cayen. 1979. No 2 (**Politique et syndicalisme : réalités négligées en Ontario français**), p. 67-69.
- Desbiens, Patrice (1987). *Les cascadeurs de l'amour*. Sudbury : Éditions Prise de parole, 73 p. Par Michel Courchesne. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 146-147.

- Desbiens, Patrice (1983). *Sudbury. Poésie*. Sudbury, Les Éditions Prise de parole, 64 p. Par Robert Dickson. 1983. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 163-165.
- Dionne, René (1978). *Propos sur la littérature outaouaise et franco-ontarienne I*. Ottawa : Université d'Ottawa. document de travail no 11. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 96.
- Dionne, René (1978). *Bibliographie de la littérature ontarienne et franco-ontarienne*. Ottawa : Université d'Ottawa. Document de travail no 19, 91 p. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 95-96.
- Dionne, René (1991). *Anthologie de la poésie franco-ontarienne*. Sudbury: Prise de parole, 223 p. Par François Paré. 1992. Nos 13-14, p. 218-220.
- Dorais, Fernand (1984). *Entre Montréal...et Sudbury. Pré-textes pour une francophonie ontarienne*. Essais. Sudbury, Prise de parole, 165 p. Par René Dionne. 1984. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 116-118.
- Dubois, Jacques (1976). «*Pas de problème*». *Rapport du comité d'action sur les services de santé en langue française*. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 96-97.
- F.F.H.Q. (1977). *Les Héritiers de Lord Durham*. Volumes 1 et 2. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 101.
- F.F.H.Q. (1978). *Deux poids, deux mesures*. Ottawa. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 101-102.
- Forget, Jacques, Rodrigue Otis et Aimée Leduc (1988). *Psychologie de l'apprentissage : théories et applications*. Québec : Éditions Behaviora, 385 p. Par Yvon Gauthier. 1989. No 11 (**Les idéologies**), p. 219-220.
- Gagnon, Alain (1982). *Il n'y a pas d'hiver à Kingston*. Montréal : Pierre Tisseyre, 210 p. Par Pascal Sabourin. 1983. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 165-166.
- Gaudeau, Guy (dir.) avec Michel Bock, Pierre Ouellette, Julie Lafrenière et Jacques Taillefer. *Bâtir sur le roc : de l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*. Sudbury : Prise de parole. Par J. E. Havel. 1994. No 16, p. 141-144.

- Germain, Doric (1985). *Poison*. Sudbury : Prise de parole, 172 p.
Par Kenneth Landry. 1985. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 121-122.
- Goupil, G. (1985). *Observer en classe*. Brossard : Behaviora, 88 p.
Par Yves Herry. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 157-159.
- Gratton, Michel (1978). «L'Ontario des Franco-Ontariens». Dans *Le Droit*, mars-juin 1978. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 102-103.
- Gratton, Denis (1977). *La culture de l'Association canadienne-française de l'Ontario*. Thèse de maîtrise. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 98-99.
- Guidon, Roger (1989). *Coexistence difficile. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Vol.1, 1848-1898*. Ottawa, Paris et Londres : Presses de l'Université d'Ottawa, xx-209 p. Par Gaétan Gervais. «Note critique. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa au XIXe siècle». 1989. No 11 (**Les idéologies**), p. 221-231.
- Jaenen, Cornelius et al.; dir. (1993). *Les Franco-Ontariens*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa et l'«Ontario Historical Studies Series», 443 p. Par Georges Bélanger. 1993. No 15, p. 171-173.
- Labbé, Y. et A. Marchand (1984). *Modification du comportement et retard mental*. Brossard : Behaviora, 271 p. Par Yves Herry. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 157-159.
- Labelle, Nicole (1983). *L'Oratorio*. Paris : Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je? 2119, 127 p. Par Pascal Sabourin. 1984. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 118-119.
- Larocque, Louis (1983). *Petit cri de liberté*. Hearst : Les Boréales, 34 p. Par Georges Bélanger. 1983. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 166-168.
- Lavallée, Marcel (1986). *Les conditions d'intégration des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*. Presses de l'Université du Québec, 262 p., 2e édition. Par Yvon Gauthier. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 159-160.
- Leclerc, Jacques (1986). *Langue et société*. Laval : Mondia, 530 p. Par Claire Beauchemin. 1985. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 122-124.

- Lemaire, Michel (1984). *Cavalier d'ennui*. Longueuil : Éditions Le Préambule, Collection Murmures du temps, no 1, 101 p. Par Georges Bélanger. 1984. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 120-121.
- Lemieux, Germain (1982). *La vie paysanne 1860-1900*. Sudbury : Les Éditions Prise de parole et les Éditions FM de Montréal, 239 p. Par Jean-Pierre Pichette. 1983. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 168-171.
- Marinier, Robert (1984). *L'Inconception*. Sudbury : Éditions Prise de parole, 48 p. Par Georges Bélanger. 1984. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 121-124.
- Marinier, Robert, Jules Villemare et Phillippe Sigouin (1983). *Lafortune et Lachance*. Ottawa : Les Éditions L'Interligne, 52p. Par Robert Dickson. 1983. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 171-172.
- Michaud, Lucien (1983). *Cent ans de vie française à Sudbury 1883-1983*. Sudbury : La Société historique du Nouvel-Ontario, Collection documents historiques no 79, 74 p. Illustrations. Par Serge Dignard. 1983. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 172-173.
- O'Neill-Karch, Mariel (1992). *Théâtre franco-ontarien. Espaces ludiques*. Ottawa : Les Éditions l'Interligne, 190 p. Par Louis Bélanger. 1992. Nos 13-14, p. 205-208.
- O'Neill-Karch et Pierre Karch (1996). *Dictionnaire des citations littéraires de l'Ontario français depuis 1960 (DICLOF)*. Ottawa : Les Éditions l'Interligne, 320 p. Par Georges Bélanger : «Un corpus : des auteurs, des oeuvres et des pensées». In No 20 (**La langue française en Ontario**), p. 259-262.
- Paré, François (1992). *Les littératures de l'exiguïté*. Essai. Les Éditions du Nordir, 175 p. Par Robert Dickson. 1993. No 15, p. 173-176.
- Pichette, Jean-Pierre (1992). *Le répertoire ethnologique de l'Ontario français. Guide bibliographique et inventaire archivistique du folklore franco-ontarien*. (préface de René Dionne). Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, Coll. «Histoire littéraire du Québec et du Canada français», no 3, 230 p. Par Georges Bélanger. 1992. Nos 13-14, p. 222-227.
- Poliquin, Daniel (1982). *Temps pascal*. Montréal : Pierre Tisseyre, 161 p. Par Normand Renaud. 1983. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 173-175.

- Poliquin, Daniel (1987). *L'Obomsawin*. Sudbury : Éditions Prise de parole, 160 p. Par Michel Courchesne. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 148-149.
- Radforth, Ian (1987). *Bushworkers and Bosses : Logging in Northern Ontario, 1900-1980*. Toronto : Toronto University Press, 336 p. Par Compte rendu critique de Guy Gaudreau. 1990. No 12 (**L'économique de l'Ontario français**), p. 219-227.
- Ravault, René-Jean (1977). *La Francophonie clandestine*. 525 p. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 97-98.
- Regards sur le jeune Franco-Ontarien*. Actes du colloque tenu à Ottawa les 6 et 5 mai 1989. Par Dany Laveault, Jean-Marie Joly et Lionel Desjarlais. 1993. No 15, p. 159-166.
- Renaud, Normand (1992). «Roc'n Rauque». Dans *Liaison* (novembre 1992). Par Yves Lefier. 1992. Nos 13-14, p. 221-222.
- Ribordy, François-Xavier (1977). *Conscience et connaissance du droit dans les écoles*. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 103-105.
- Ribordy, François-Xavier, Simon Laflamme et Benoît Cazabon (1987). *L'éducation et l'information juridiques dans un contexte bilingue*. Québec : Centre international de recherche sur le bilinguisme, 93 p. Par Michel Giroux. 1988. No 10 (**Le monde juridique et la société franco-ontarienne**), p. 146-147.
- Roy, Lucille (1985). *L'Appassionata*. Sudbury : Prise de parole, 188 p. Par Aurélien Boivin. 1985. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 124-125.
- Saenen, Christine Dumitriu van (1993). *Poèmes pour l'univers*. Saint-Boniface : Éditions des Plaines, 80 p. Par Pascal Sabourin. 1993. No 15, p. 177-182.
- Savard, Pierre, Rhéal Beauchamp et Thompson (1977). *Cultiver sa différence. Rapport sur les arts dans la vie franco-ontarienne*. 225 p. Par Les rédacteurs. 1978. No 1 (**Les Franco-Ontariens à l'heure de l'indépendance**), p. 105-106.
- Secrétariat d'État, Direction de l'évaluation des programmes, Peat, Marwick et Associés en collaboration avec M. Stacey Churchill (1987). *Évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement*. Rapport final. Ottawa : Secrétariat d'État, xxix, 127 pages, 23 tableaux et 3 annexes. Par Benoît Cazabon. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 143-144.

- Simon, Victor (1983). *Le Règlement XVII : sa mise en vigueur à travers l'Ontario 1912-1927*. Sudbury, La Société historique du Nouvel-Ontario, Collection Documents historiques no 78, 58 p. Par Huguette Parent, s.c.o. 1983. No 5 (**Un centenaire : Sudbury 1883-1983**), p. 175-176.
- Sylvestre, Paul-François (1984). *Les journaux de l'Ontario français 1858-1983*. Sudbury : Société historique du Nouvel-Ontario, Documents historiques, no 81, 59 p. Par Robert Choquette. 1984. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 125.
- Sylvestre, Paul-François (1984). *Les Communautés religieuses en Ontario français. Sur les traces de Joseph Le Caron*. Montréal : Les Éditions Bellarmin, 142 p. Par Robert Choquette. 1984. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 125.
- Sylvestre, Paul-François (1986). *Obéissance ou résistance*. Montréal : Bellarmin, 150 p. Par Daniel Marchildon. 1985. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 125-126.
- Théberge, Raymond et Jean Lafontant; édés (1987). *Demain, la francophonie en milieu minoritaire*. Saint-Boniface : Centre de recherche du Collège de Saint-Boniface, 302 p. Par Benoît Cazabon. 1987. No 9 (**L'immersion et les Franco-Ontariens**), p. 154-156.
- Thibault, Louise (1984). *Mythologie domestique*. Sudbury : Éditions Prise de parole, Collection Les Perce-Neige no 6, 45 p. Par Georges Bélanger. 1984. No 6 (**Les Franco-Ontariens dans leur regard et dans le regard des autres**), p. 126-128.
- Vallières, Gaétan et Marcien Villemure (1981). *Atlas de l'Ontario français*. Montréal/Paris : Éditions Études Vivantes, IV-67 p. Par Gaétan Gervais. 1982. No 4 (**Littérature sudburoise : Prise de parole 1972-1982**), p. 115-118.
- Villeneuve, Jocelyne (1985). *Feuilles volantes. Poèmes haïkaïs*. Sherbrooke: Éditions Naaman, 64 p. Par Robert Dickson. 1985. No 7 (**Pour l'université française en Ontario**), p. 126-128.

REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

PROTOCOLE DE SOUMISSION D'ARTICLES

A. LES MANUSCRITS

1. Format et longueur : Les manuscrits doivent être présentés sur une disquette DOS/WP 5.1 (5 1/4 ou 3 1/2). Ils ne doivent pas dépasser 30 pages (environ 23000 mots) pour les articles et 3 pages (environ 1900 mots) pour les rapports de lecture. Les manuscrits dactylographiés ne sont pas acceptés.

2. Droits de citer : Les auteurs d'articles sont responsables de l'obtention des autorisations de citation, de reproduction, etc. quand des droits d'auteur s'appliquent.

3. Originalité : La revue a pour politique de ne publier que des articles inédits. Cette clause s'applique aussi quand l'article est simultanément soumis à plus d'une revue.

B. L'ARTICLE

1. Tableaux... : Les tableaux, graphiques, cartes, etc. doivent être consignés dans des fichiers séparés et présentés sur des feuilles séparées. Il est conseillé d'indiquer la place que doit prendre chaque tableau, graphique, etc. dans l'article. Pour cela il est important que vos pièces à insérer soient numérotées.

2. Citation : Si la citation est de cinq lignes ou plus, elle doit être inscrite, sans guillemets, en retrait par rapport au texte. Si la citation est de moins de cinq lignes, elle doit être guillemetée et intégrée au texte. À la fin de la citation, on fournit, entre parenthèses, le nom de l'auteur, l'année et la page (Chomsky, 1988: 35). Si le nom de l'auteur fait partie du texte, on indique l'année et la page entre parenthèses à la fin de la citation (1988: 35).

3. Référence contextuelle : La référence contextuelle est souhaitable quand elle ne dépasse pas un seul nom et une seule date [i.e. Bourdieu (1990) estime que...]. Toutefois, au delà de ce seuil de tolérance, la référence contextuelle devient une entrave à lisibilité. Dans ce cas, il est conseillé d'en faire une note infrapaginale. Dans les références infrapaginales, les abréviations de renvoi (ibid, idem...) ne sont pas acceptables. Il est conseillé d'indiquer toujours les noms d'auteurs, les dates et les pages même si l'information est répétitive.

4. Notes : Toutes les notes doivent être en bas de page. Les notes bibliographiques ne doivent contenir que le nom de l'auteur, l'année et la page, le cas échéant; le détail bibliographique se retrouvant dans la bibliographie elle-même.

C. LA BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrage ou article d'un seul auteur :

(a) **Nom, Prénom (Année) :** Titre de l'ouvrage. Numéro de l'édition. Lieu d'édition : Maison d'édition, XXX p.

(b) **Nom, Prénom (Année) :** Titre de l'article, en Nom et Prénom du rédacteur: Titre de l'ouvrage. Lieu d'édition : Maison d'édition, p. XX-XX

(c) **Nom, Prénom (Année) :** Titre de l'article, en Nom de la revue. Lieu d'édition : Maison d'édition, Volume (Numéro) : XXXXXX

2. Ouvrage ou article de deux auteurs ou plus :

Nom, Prénom et Prénom Nom (Année) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

3. Plus d'un ouvrage ou article d'un même auteur publiés la même année :

Nom, Prénom (Année a) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

Nom, Prénom (Année b) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

D. SOUMISSION

1. Copies : Il faut faire parvenir trois (3) copies du manuscrit et la disquette formatée DOS/WP 5.1. Les copies du manuscrit ne doivent pas contenir le nom de l'auteur. Les copies du manuscrit doivent être à double interligne.

2. Page-couverture : Il faut inclure une page-couverture contenant le nom de l'auteur et son institution. Elle doit indiquer si le texte a servi de discours prononcé lors d'un colloque ou d'une conférence, etc. Si tel est le cas, il faut indiquer le nom, la date et la place de l'événement.

3. Résumé : Il faut inclure un résumé de l'article d'une page à double interligne (environ 330 mots)

E. PUBLICATION

1. Évaluation : Les manuscrits sont évalués par deux spécialistes externes.

2. Correction d'épreuves : Une fois l'article accepté, les épreuves sont envoyées à l'auteur qui se chargera d'apporter les corrections mineures qui s'imposent. À cette étape, aucun changement de fond n'est permis.

3. Délais : Entre l'acceptation de l'article et sa publication, il faut compter un délai de quatre à six mois.

4. Droits d'auteur : Les droits d'auteur appartiennent exclusivement au Comité de rédaction de la Revue du Nouvel-Ontario.

5. Rémunération : La politique de la revue consiste à ne pas rémunérer les travaux soumis à la publication. Toutefois, en guise de reconnaissance, la revue offre trois copies gratuites du numéro dans lequel l'auteur a publié un article.



Avant propos
Yvon Gauthier

Présentation : La langue française en Ontario.
Benoît Cazabon

Articles

Portrait démolinguistique de l'Ontario français
Roger Bernard

Où en sont les recherches sur la prononciation
franco-ontarienne?
Alain Thomas

Discontinuités variationnelles dans le parler
des adolescents franco-ontariens
Raymond Mougeon et Terry Nadasdi

Analyse morphosyntaxique du parler d'un groupe
d'immigrants français à Toronto
Gilles Forlot

Variation morphophonologique dans une langue
en situation minoritaire : le français à North Bay
Jeff Tennant

Adaptation ou assimilation? Les comportements
linguistiques d'une famille franco-ontarienne de Sudbury
Natalie Melanson

Bilingue/francophone, Franco-Ontarien/Canadien français :
choix des marques d'identification chez les étudiants francophones.
Julie Boissonneault

La compétence linguistique : homogénéisation et individualisation.
Simon Laflamme et Ali Reguigui

Des marqueurs linguistiques de l'identité culturelle
Benoît Cazabon

Compte rendu

Un corpus : des auteurs, des oeuvres et des pensées.
Mariel O'Neil-Karch et Pierre Karch, **Dictionnaire
des citations littéraires de l'Ontario français
depuis 1960 (DICLOF)**
Georges Bélanger

**Revue du Nouveaux-Ontario. Index cumulatif
par rubrique. Numéros 1 à 20 (1978-1996).**